LA TURQUIE

SOUS

ABDUL-MEDJID.

II.[1]

CONSTANTINOPLE.

LE SULTAN. — LA SOCIÉTÉ TURQUE EN 1845.

Il y a près de deux cents ans, un naïf écrivain, du nom de Grelot, après avoir recommandé aux voyageurs partant pour Constantinople « de se munir d'un bon capot, d'un strapontin ou petit lit, et d'une canette d'eau-de-vie, » les assurant d'ailleurs que ce voyage, traversée et nourriture comprises, « ne montait pas à plus de vingt-cinq ou trente écus, » croyait devoir faire précéder de cette réflexion le récit de ses courses en Orient : « On a publié tant de sortes de relations du Levant, écrivait-il, et les curieux sont si bien informés de ce qui s'y fait, que c'est s'exposer à la censure que de vouloir mettre au jour quelque chose qui n'ait pas été déjà décrit plusieurs fois. » Cette crainte, qu'il est assez étrange de trouver exprimée dans un livre daté d'une

(1) Voyez la livraison du 1er mai 1844.

époque où les voyages étaient si rares, si difficiles, devient fort naturelle au temps où nous sommes, surtout lorsqu'on aborde un sujet si souvent traité; mais, comme l'a dit un charmant poète :

> Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
> Il faut être ignorant comme un maître d'école
> Pour se flatter de dire une seule parole
> Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous (1).

Les craintes de M. Grelot n'ont pas fermé la bouche, Dieu merci, à ceux qui l'ont suivi; d'autres viendront après moi qui ne trouveront pas la matière épuisée; pendant long-temps encore, on pourra se permettre de raconter des voyages sans avoir pour cela découvert un sixième monde, et de parler de Constantinople après tant d'autres, qui peut-être n'ont pas tout dit.

Par une belle soirée, nous partîmes de Smyrne à bord du *Rhamsès*, et bientôt je vis s'abaisser vers les flots et disparaître dans le lointain cette ville où je laissais des amis que, selon toute probabilité, je ne devais jamais revoir. Je trouvai sur le paquebot une société nombreuse de compatriotes, d'élégantes jeunes femmes, de spirituels marins, et Smyrne fut bien vite oublié. Pendant qu'assis en cercle sur le pont nous parlions de la France, *le Rhamsès* filait rapidement sur la mer calme comme un lac, les teintes suaves du crépuscule se répandaient graduellement autour de nous, et à la plus belle des journées succéda une de ces nuits merveilleuses durant lesquelles on ne peut se résoudre à fermer les yeux. Les premières lueurs du jour nous surprirent causant encore et riant autour d'un bol de punch. Dans la matinée, la brise étant complètement tombée, on rangea de très près la terre, et nos regards purent planer sur une campagne déserte, silencieuse, peu accidentée, couverte dans toute son étendue d'un taillis de chênes sombres et peu élevés. Cette campagne, c'était la Troade. Nous étions devant ces champs fameux où fut Ilion, *campos ubi Troja fuit*. Ce ruisseau, qui se jetait en face de nous dans la mer, se nommait autrefois le Simoïs; ces deux monticules que nous apercevions sur le rivage s'appelaient les tombeaux de Patrocle et d'Hector. Cette grande montagne bleue, qui dans le lointain élevait vers le ciel ses trois pics couverts de neige, c'était l'Ida, et derrière nous, au milieu des flots étincelans, se détachait l'île de Ténédos. Les conversations avaient cessé, et nous contemplions en

(1) M. Alfred de Musset, *Namouna*.

silence cette grève déserte que chacun de nous, durant les longues années de collége, avait vue tant de fois en rêve pleine de bruits et de mouvement. N'était-ce pas une étrange chose que de glisser rapidement, en bateau à vapeur, en compagnie d'aimables voyageuses, sur cette mer paisible que nous nous étions toujours figurée couverte des vaisseaux d'Ulysse et d'Agamemnon? En se rappelant quelques vers à demi oubliés de Virgile ou d'Homère, en prononçant, pour la première fois depuis des années, les noms autrefois si familiers des lieux qui nous entouraient, chacun de nous réveillait en lui quelque réminiscence de jeunesse ou le souvenir d'un ami depuis long-temps perdu de vue. Déjà le rivage s'effaçait à l'horizon, et quand eut disparu à mes yeux cette petite vallée dont la poésie a rendu le nom immortel, je doutai de ce que je venais de voir. Il me sembla que j'avais été le jouet d'une vision.

A midi, nous entrions dans les Dardanelles, beau fleuve bleu, calme comme la Loire, encaissé entre deux rives verdoyantes, et, quelques heures plus tard, on jetait l'ancre entre Abydos et Sestos, devant une petite ville blanche et peu remarquable. Sestos et Abydos, qui ne seraient guère célèbres sans l'entreprise qui coûta la vie à Léandre, et à lord Byron un violent accès de fièvre, sont deux hameaux qui, ainsi que la plupart des villages de Turquie, n'offrent en aucune façon ce qu'on est convenu d'appeler le caractère oriental. C'est un assemblage de maisons roses dont les grands toits rouges, entrevus à travers la verdure et les fleurs, font penser à ces bourgades chinoises qu'ont décrites quelques voyageurs. A son arrivée, *le Rhamsès* avait été subitement entouré d'une multitude de caïques remplis de Turcs à longues barbes, de femmes voilées et de paquets de toutes les couleurs. C'était sur le pont un effroyable vacarme, les matelots juraient, les femmes criaient, les portefaix se battaient; enfin, tout se rangea, s'entassa, et cent quatre-vingt-six nouveaux passagers musulmans montèrent sur notre paquebot. Parmi les embarcations amarrées le long du bord, il y en avait une beaucoup plus richement chargée que toutes les autres; le voyageur auquel elle semblait appartenir était un jeune Arabe, qui, debout sur un monceau de ballots, dominait de plusieurs pieds les rameurs de son caïque. Ses vêtemens blancs faisaient ressortir la couleur basanée de son teint, et un manteau de laine noire brodé d'or, jeté pittoresquement sur son épaule, attirait forcément les regards. Je n'ai de ma vie vu une tête plus belle, plus énergique que celle de ce jeune homme. Ses grands yeux noirs étaient pleins d'intelligence, de douceur, et il y avait dans

son attitude une noblesse, une fierté singulières. Pendant le premier moment de désordre, il avait ordonné à ses *caidji* de se tenir à distance. Quand tout fut embarqué à bord, et qu'il vit *le Rhamsès* prêt à partir, il fit signe d'accoster, et, montant le premier l'échelle, il donna successivement la main à six femmes voilées dont les longs dominos blancs n'empêchaient de deviner ni la jeunesse ni la beauté. Le jeune Arabe, sans paraître le moins du monde embarrassé, conduisit ses odalisques dans une chambre de l'avant, mit en faction à leur porte un nègre bizarrement costumé, et revint s'asseoir sur le pont, où un autre esclave lui présenta un riche narghilé.

Rien ne ressemble moins à nos fortifications régulières que le fort de Gallipoli, devant lequel nous passâmes bientôt, et les autres châteaux des Dardanelles, qui devraient faire de Constantinople le point le plus inexpugnable du monde. Ce sont de grands bâtimens d'une éclatante blancheur, troués de sabords semblables à ceux des navires et armés de vieux canons, la plupart sans affûts, servis ordinairement par un seul artilleur, auquel on adjoint trois ou quatre paysans en temps de guerre. De nos jours, cependant, ces batteries ont fait leurs preuves, et peut-être n'est-il pas sans intérêt, en ce temps-ci, de montrer quelle était, il y a une trentaine d'années, la situation politique de la France en Orient. On sait qu'au mois de février 1807, le gouvernement anglais, irrité de l'influence croissante que prenait auprès du divan le général Sébastiani, notre ambassadeur, et voulant à tout prix forcer la Porte à se réunir aux puissances liguées contre la France, ordonna à l'amiral Duckworth d'aller avec son escadre porter la menace jusque sous les murs du sérail. On sait aussi quel fut, grace à la belle conduite du général Sébastiani, le dénouement de cet étrange coup de main. Après avoir passé sans peine devant les châteaux alors désarmés des Dardanelles, après avoir incendié devant Gallipoli la flotte ottomane, dont les équipages célébraient paisiblement à terre la fête du Courban-Beïram, l'amiral anglais se présenta devant Constantinople, menaçant de bombarder la ville, si le sultan n'acceptait pas des conditions qui eussent fait de lui le vassal de l'Angleterre et de la Russie; mais la fermeté du général Sébastiani s'était communiquée au sultan, à la population entière. Sélim répondit à l'envoyé anglais qu'il ne traiterait pas avant que la flotte eût repassé les Dardanelles, et en quarante-huit heures les abords de Stamboul et de Galata se hérissèrent, comme par enchantement, de douze cents pièces de canon, tandis que les châteaux des Dardanelles mettaient en ordre leurs batteries. L'escadre anglaise se vit bientôt cernée de tous côtés; les assiégés

étaient devenus agresseurs. Il ne restait plus à l'amiral qu'à lever l'ancre, et c'est ce qu'il fit. Cette fois, les batteries des Dardanelles l'attendaient au passage; elles firent feu de toutes pièces sur l'escadre; deux corvettes furent coulées devant Gallipoli; le vaisseau amiral, *le Royal-George*, perdit son grand mât; un boulet de marbre, du poids de 800 livres, enleva soixante hommes dans l'entrepont du *Standard;* le vice-amiral Duckworth et le contre-amiral Louis furent blessés grièvement, et les navires désemparés gagnèrent Malte à grand'peine. Il faut ajouter ici que les batteries des Dardanelles durent en partie à l'habileté de huit officiers français d'avoir été, en cette occasion, si meurtrières. Notre histoire contemporaine enregistra ce jour-là de nouveaux noms qui depuis se retrouvèrent souvent dans nos annales militaires et parlementaires. MM. Foy, Haxo, de Tracy, commandaient l'un des châteaux des Dardanelles. Si ces faits ne parlaient pas assez haut d'eux-mêmes, il suffirait, pour bien comprendre quelle était à cette époque la position de la France en Orient, de lire les instructions données au contre-amiral Louis par l'ambassadeur d'Angleterre. « *Il est impossible d'imaginer*, écrivait M. Arbuthnot, que l'ambassadeur français et un ambassadeur anglais puissent *dorénavant* résider en même temps dans cette capitale (1). » Hélas! que les temps sont changés, et combien sont indiscrets aujourd'hui ces souvenirs consignés au *Moniteur!*

Les réminiscences historiques ne m'empêchaient pas de songer aux six odalisques qui faisaient partie de la suite du jeune Arabe. Dès leur arrivée à bord, j'avais calculé que jamais occasion plus belle ne me serait donnée de pénétrer les secrets d'un harem et de m'assurer de la beauté tant vantée des filles mystérieuses de l'Asie. Quand *le Rhamsès* eut repris sa marche, je commençai à surveiller l'argus noir à la garde duquel les houris étaient confiées. Pendant plus d'une heure, je rôdai inutilement autour du panneau de l'avant. Fidèle à sa consigne, l'esclave était couché à la porte de ses jeunes maîtresses, et je perdais patience, lorsque je le vis se lever et monter rapidement l'escalier. Il avait à peine disparu que je m'étais glissé dans le panneau, et, l'œil appliqué à la serrure de la porte verrouillée, je plongeai dans la chambre un regard indiscret. En face de moi, deux femmes étaient assises par terre, les jambes croisées. L'une d'elles avait relevé son voile, déjà j'entrevoyais un visage pâle, deux grands yeux noirs, quand tout à coup derrière moi un bruit de pas précipités

(1) *Moniteur* du 15 avril 1807.

se fit entendre. C'était le nègre. En m'apercevant, il se prit à pousser des cris sauvages. N'ayant aucune envie de lutter avec lui, je remontai sur le pont en toute hâte. Je n'étais pas au bout de mes peines; l'esclave furieux me suivait, et déjà il racontait à son maître, en me désignant, l'attentat dont je venais de me rendre coupable. Deux vieux Turcs se levèrent aussitôt en me lançant des regards furibonds; l'un d'eux porta la main sur son cangiar, et prononça d'une voix étouffée par la colère le fameux mot *giaour!* Quant au jeune Arabe, la parité de nos âges le rendit plus indulgent; il se contenta de sourire en me regardant, après quoi, pour que semblable tentative ne fût pas renouvelée, il descendit dans la chambre de ses femmes et n'en sortit plus. Je ne le revis pas, et n'ai jamais su quel était ce musulman si beau et si peu fanatique.

Devant nous s'élargissait peu à peu le détroit dans lequel nous avions navigué tout le jour; les deux rives en s'éloignant se couvraient des teintes de l'opale, le navire commençait à rouler dans les lames: nous entrions dans la mer de Marmara. Au coucher du soleil, les musulmans dont le pont était couvert, et qui, avec leurs turbans de toutes formes, leurs pelisses de toutes couleurs, leurs armes élégantes et leurs tapis éclatans, formaient sur l'avant la scène la plus orientale qui se pût voir, se réunirent par groupes, et tantôt debout, tantôt agenouillés, tantôt baisant la terre, ils firent religieusement la prière du soir. Leurs physionomies étaient profondément pieuses, et ils semblaient s'inquiéter fort peu des sourires assez ridicules que provoquaient autour d'eux leurs attitudes. En ne respectant pas les usages des pays qu'ils parcourent, les voyagenrs, on ne saurait le trop répéter, se déconsidèrent trop souvent eux-mêmes dans l'esprit des musulmans. Leurs railleries, sans nul doute, doivent être comptées parmi les causes de cette irritation religieuse que nous voyons se traduire chaque jour, en Turquie, par de cruelles représailles. Assurément rien n'était moins risible que le spectacle de ces hommes accomplissant leurs devoirs. Ce qu'il y avait là d'étrange, c'est que, sur ce bâtiment français, pas un chrétien peut-être ne songeait à prier Dieu, et que pas un mahométan n'omettait de le faire.

Le lendemain de grand matin, je me promenais sur le pont, observant l'un après l'autre tous les points de l'horizon, et songeant que le jour qui allait s'écouler daterait dans ma vie. Le soleil ne paraissait pas encore; l'air, à cette heure crépusculaire, était frais et piquant; sur la mer blanche, lourde, huileuse, courait un léger brouillard que la brise déchirait et poussait par flocons devant elle. Autour de nous,

une quantité de marsouins s'ébattaient dans les flots, ou, pareils à des bouées, flottaient immobiles à leur surface. Le plus profond silence régnait sur le pont humide du *steamer*, les matelots de quart, sommeillant à demi, étaient assis en cercle autour de la cheminée. A l'avant, les Turcs, roulés dans leurs couvertures jaunes à raies rouges, dormaient sous le bastingage. Le timonier veillait seul, debout derrière la roue, observant son compas et sonnant les quarts d'heure. Le son clair de la cloche était, avec le roulement monotone des roues, le seul bruit qui se fît entendre, et, poussé par une force invisible, ce navire qui renfermait tant d'êtres vivans semblait avancer de lui-même pendant leur sommeil, comme un vaisseau fantastique. — Bientôt je vis poindre vers le levant une lueur verdâtre qui s'éleva dans le ciel en jaunissant; la terre basse et plate se dessina comme une ligne noire sur ce fond lumineux, et la mer reprit son azur de tous les jours. Une heure plus tard, nous étions arrivés à une portée de canon du sérail; mais, hélas! un épais brouillard couvrait la ville, nous naviguions dans un nuage, Constantinople était invisible, et je me désolais de ce contre-temps, qui me faisait perdre le plus beau moment d'un long voyage. Tout à coup le soleil sortit resplendissant des flots, et le brouillard acquit, comme par enchantement, une merveilleuse transparence. Le rideau se déchira, et, de tous les côtés à la fois, apparurent à mes yeux éblouis des forêts de minarets à pointes dorées, des milliers de coupoles enflammées par la lumière, des collines couvertes de maisons rouges entremêlées de verdure, une suite immense de palais bizarrement éclairés, de mosquées aux toits bleus, des bois de cyprès et de sycomores, des jardins en fleurs, un port sans fin rempli à perte de vue de navires, de mâts et de pavillons; en un mot, toute cette ville enchantée que chacun croit connaître, et qui ressemble moins à une grande capitale qu'à une suite infinie de kiosques charmans, élevés dans un parc sans bornes, qui a pour bassins des lacs, pour accidens de terrain des montagnes, pour massifs des forêts, pour ruisseaux des bras de mer, et pour batelets des escadres; parc incomparable, à la fois si grandiose et si élégant, qu'il semble avoir été dessiné par des fées et exécuté par des géans. En devenant plus ardens, les rayons du soleil convertissaient en une sorte de poussière d'or les vapeurs matinales; Constantinople semblait en feu, et ce panorama sans pareil flamboyait dans une atmosphère éblouissante; nous poussâmes tous ensemble un cri d'admiration, et sur l'ordre du commandant *le Rhamsès* s'arrêta.

Quelques écrivains ont comparé la vue de Constantinople à celle

de Naples : c'est une dérision. Chacun peut se figurer la capitale italienne, tandis que la ville des sultans dépasse en merveilles tous les rêves de l'imagination. On a eu raison de le dire, si l'on n'avait qu'un coup d'œil à donner à la terre, c'est de là qu'il faudrait la contempler. J'avais entendu raconter qu'un voyageur, en doublant la pointe du sérail, avait éprouvé un saisissement tel qu'il avait déterminé chez lui un violent accès de fièvre; cette histoire, dont j'avais ri plus d'une fois, me parut vraisemblable quand j'arrivai devant le château des Sept-Tours. Notre enchantement, du reste, fut de courte durée; les vapeurs se condensaient de nouveau; le tableau se couvrit d'une gaze rose, puis il pâlit encore, et Constantinople s'effaça devant nous comme un songe. Les roues du *Rhamsès* battirent de nouveau la mer, et mes regards, ramenés autour de moi, tombèrent sur les visages de nos jeunes voyageuses, qu'avait pâlis l'émotion ou un réveil trop matinal. Tout à coup j'entendis prononcer à haute voix mon nom à l'arrière du navire. C'était le commandant qui m'appelait; je courus vers lui. Penché en dehors du bastingage, il regardait fixement dans l'eau et me montra avec une sorte d'horreur quelque chose de long et de noir que venait de soulever la roue du *steamer*. — Laissons passer la justice du sultan, — me dit l'officier de marine. Mes yeux se portèrent de nouveau sur cette espèce d'outre qui surnageait et flottait le long du bord. Alors il me sembla voir une forme humaine se dessiner sous la peau souple et mouillée. — C'est une femme, ajouta le commandant. Ne m'attendant pas à cette révélation, je frissonnai malgré moi des pieds à la tête; puis une idée me frappa : peut-être cette femme n'était-elle pas morte encore! peut-être pouvait-on la rappeler à la vie! Un roman naquit dans mon esprit. Je regardai de nouveau le sac de cuir; il était loin déjà; un instant ballotté par le remous du navire, il dérivait au courant et continuait lentement sa route vers l'éternité.

Quand je revins à mon poste d'observation sur l'avant du navire, la disposition de mon esprit n'était plus la même. C'était en vain que je cherchais à fixer mon attention sur le spectacle si long-temps attendu, si souvent rêvé, auquel il m'était enfin donné d'assister; malgré moi l'image du sac de cuir à forme humaine passait sans cesse devant mes yeux et glaçait toute admiration dans mon cœur. Le panorama qui m'entourait ne me semblait plus que la vaine décoration du drame réel qui venait de s'accomplir, pour ainsi dire, sous mes yeux. En passant devant le vieux sérail, j'aperçus à ma gauche une sorte de pont, attenant à la terre d'un côté seulement, coupé au-dessus de la mer à l'autre extrémité et présentant à peu près la forme

d'une F. C'est de là, m'assura-t-on, que l'on jette à la mer les victimes de la jalousie orientale. A deux ou trois encablures plus loin, *le Rhamsès* laissa tomber son ancre au milieu du détroit qui sépare Stamboul, la ville turque, du faubourg européen de Galata. Sans se dissiper complètement, le brouillard s'était changé en une brume légère qui voilait les objets sans les dérober à nos regards. Loin de m'indigner, avec mes compagnons, contre ce nuage à demi transparent qui permettait à nos yeux d'entrevoir en laissant à notre esprit le charme extrême de deviner, je pensais, et je pense encore que nous ne pouvions arriver à Constantinople dans un moment plus favorable. Les panoramas les plus magnifiques, — aussi bien que toutes les beautés du monde, — gagnent à être vus à travers un demi-voile qui laisse à l'imagination, cette fille des cieux, sa liberté et sa puissance. Par instans d'ailleurs, un rayon de soleil, déchirant le nuage, illuminait devant nous une mosquée avec ses dômes, un palais avec ses arbres fleuris, une élégante fontaine, et ces éclaircies, ces oasis d'or sans cesse renouvelés, nous montraient dans tout le charme des détails ce tableau que, dans un moment magique, nous avions pu contempler dans toute la magnificence de son ensemble. Au silence et au calme qui régnaient le matin sur le pont avaient succédé un mouvement et un vacarme extraordinaires. De tous côtés, les matelots travaillaient, les uns à la manœuvre du mouillage, les autres à hisser de la cale et à ranger par monceaux une quantité de malles et de ballots. Les passagers se ruaient, s'appelaient, s'empressaient; les Turcs, qu'on empêchait de débarquer, s'agitaient dans le plus singulier désordre, faisant un rempart de leurs corps à leurs femmes effrayées. Autour de nous glissaient deux ou trois cents caïques noirs conduits par des rameurs demi-nus. Malgré la défense formelle, une quantité de marins maltais, de portefaix turcs et de *ciceroni* italiens, étaient montés à bord; ils se jetaient sur nous, nous faisaient dans toutes les langues leurs offres de service. Des nuées de pigeons bleus et d'albatros aux ailes blanches voltigeaient autour de nos têtes en poussant des cris plaintifs. Qu'on ajoute à cela la voix retentissante du commandant, la curiosité et l'impatience des voyageurs que trahissaient de bruyantes exclamations, et l'on aura une idée du spectacle qu'offre le pont d'un bateau à vapeur arrivant à Constantinople. Pendant le trajet du navire au quai, je ne savais où fixer mes regards, que mille objets nouveaux attiraient de tous côtés à la fois : ici c'était la Corne d'Or avec ses milliers de navires, les cyprès de Galata, les sept collines couvertes de mosquées de l'ancienne Byzance; là les

flots bleus du Bosphore, de la Propontide, le rivage étincelant de Scutari. Étourdi d'admiration et ivre d'enthousiasme, je voulus, au moment où notre canot toucha le débarcadère, sauter le premier sur le quai; mon pied glissa, et je tombai tout de mon long dans un ruisseau fangeux. Telle fut mon entrée à Constantinople.

Quand je me relevai, éclaboussé de la tête aux pieds, je restai un instant immobile et comme pétrifié d'étonnement. Tout était changé autour de moi; le panorama enchanté avait disparu; je me trouvais dans un petit carrefour immonde, à l'entrée d'un labyrinthe de ruelles humides, obscures et boueuses. Les maisons qui m'entouraient, faites de mauvaises planches disjointes, avaient un aspect misérable; le temps et la pluie avaient délayé en des nuances sales et sans nom leur couleur rouge primitive. Un de ces minarets, qui de loin paraissent si sveltes, si élégans, se dressait auprès de moi : c'était une colonnette sans grace dont le crépi de plâtre crevassé se détachait par plaques et tombait par lambeaux. Les promeneurs turcs, qu'à une certaine distance j'avais pris pour d'opulens Osmanlis, étaient des misérables coiffés de loques et vêtus de guenilles. Derrière les portefaix qui encombraient le débarcadère, des bouchers éventraient en pleine rue des moutons; le pavé était couvert d'une boue sanglante et d'entrailles encore chaudes autour desquelles une cinquantaine de chiens hideux, au poil fauve, aux oreilles droites, se roulaient en hurlant. Une odeur fétide sortait de ces couloirs humides, où jamais l'air ni la lumière ne pénètrent, où croupissent des ordures de tout genre, où jamais le balai n'a passé, où, pour tout dire, l'on marche à chaque instant sur des rats et des chiens morts. Tel est, sans exagération, l'aspect de la plupart des rues de Constantinople, et en particulier des échelles de Galata. Ce contraste entre la misère de ce qui vous entoure et l'incomparable beauté des plans éloignés n'a pas été assez remarqué par les voyageurs qui ont cherché à décrire Constantinople. Avec raison peut-être ils n'ont pas voulu refroidir l'enthousiasme de leurs lecteurs en salissant de ces hideux détails leurs *descriptions d'or et d'argent plaquées.* Sans pouvoir me rendre compte de ce changement à vue, je suivis les porteurs de bagages dans une de ces ruelles montueuses, mal pavées et si étroites, que trois hommes y peuvent à peine marcher de front. A droite et à gauche s'ouvraient de dégoûtantes échoppes remplies de fruits verts et de légumes. Ayant aperçu dans un de ces bouges un Turc accroupi sur son établi au milieu de trois ou quatre mètres carrés de galette assez semblable à celle qui a fait, à Paris, la fortune du fameux marchand du Gymnase, je m'ap-

prochai en gesticulant. Le pâtissier musulman comprit ma pantomime, et découpa dans son gâteau un triangle équilatéral dans lequel je mordis bravement en continuant ma route. Bientôt nous passâmes auprès de la tour de Galata, qui, vue de près, ressemble à un fort beau colombier, et nous arrivâmes à Péra. Après maints détours dans des passages inextricables, nos guides s'arrêtèrent près d'un terrain incliné, dépourvu de maisons, planté de cyprès et entouré d'un mur à hauteur d'appui. Nous étions au petit Champ-des-Morts, devant l'hôtel de Mme Giusepina Vitali, où je m'endormis bientôt d'un profond sommeil.

Je fus réveillé vers dix heures par mes compagnons, qui m'engagèrent à venir voir avec eux les derviches tourneurs. Le cicerone de l'hôtel nous conduisit à un bâtiment circulaire entouré d'un petit jardin où se pressait une foule nombreuse de Grecs, de Turcs et d'Arméniens. Arrivés dans le vestibule, il nous engagea à chausser des pantoufles et à confier nos bottes à un industriel qui tenait en ce lieu un dépôt de chaussures, à l'instar des dépôts de cannes et de parapluies établis à l'entrée de nos monumens publics. Cet usage est général en Turquie. Non-seulement on ne peut entrer dans une mosquée avec des souliers qui ont foulé la poussière de la rue, mais il serait tout-à-fait inconvenant de se présenter avec ses bottes dans une maison turque, où l'on arrive toujours sans ôter son chapeau. Cet usage, dont on s'étonne dans le premier moment, est peut-être, tout bien réfléchi, plus raisonnable que le nôtre.

Après nous être conformés à ce cérémonial, nous pénétrâmes dans une salle ronde d'assez grande dimension et éclairée par le haut. Au centre de cette pièce était un cirque parqueté, ciré avec le plus grand soin, et entouré d'une balustrade assez semblable à celle sur laquelle s'accoudent, à Paris, les agioteurs de la Bourse. Autour de cette arène réservée aux acteurs étaient assis en grande quantité des spectateurs de tous les âges, de tous les pays, de tous les costumes, exhalant les uns et les autres une forte odeur d'ail. La cérémonie était commencée. Aux sons d'un orchestre barbare composé de petites timbales, de flûtes à bec, avec accompagnement de voix nasillardes, une vingtaine de grands garçons barbus, vêtus de longues robes blanches, valsaient fort gravement autour d'un petit vieillard couvert d'une pelisse bleue. Ces hommes portaient sur la tête un épais bonnet de feutre absolument semblable, quant à sa forme, à un pot de fleurs renversé. Leur robe blanche, faite d'une étoffe de laine souple et pesante, était si constamment gonflée par l'air qui s'engouffrait sous ses larges plis,

qu'on eût dit une jupe de bois. Les bras étendus comme des crucifiés, la main gauche un peu plus élevée que la droite, les regards fixés au plafond d'un air béat, les derviches tournaient si rapidement sur leurs pieds nus, si régulièrement, avec une impassibilité telle, en conservant si bien leurs distances, qu'il était impossible de ne les pas prendre pour des automates placés sur des bases mobiles et mis en mouvement par des ressorts. On ne comprendrait pas que ces hommes puissent pirouetter si vite et si long-temps sans tomber frappés d'une congestion cérébrale, si l'on ne savait que c'est là leur spécialité. Ils se sont exercés dès l'enfance, toutes leurs études ont été dirigées vers ce but, et pourtant il arrive fréquemment qu'avant la fin de la représentation, quelques-uns d'entre eux, ne pouvant supporter ce martyre, roulent à terre étourdis et comme assommés. A les voir faire, nous éprouvions nous-mêmes une sorte d'éblouissement.

Tout à coup la musique cessa, et les derviches se jetèrent simultanément à genoux, la tête en bas. Pendant plusieurs minutes, ils restèrent immobiles dans cette position, des domestiques étendirent sur eux de longs manteaux noirs, puis les derviches se levèrent de nouveau et se rangèrent militairement sur une seule ligne. L'homme à la pelisse bleue, qui, assis sur ses talons, avait observé sans se déranger tous ces exercices, entonna alors d'une voix chevrotante une complainte à laquelle ses subordonnés répondirent en hurlant. Le chant fini, chaque derviche se détacha à son tour de la ligne, s'approcha du chef, embrassa respectueusement le bout de ses doigts, et vint offrir sa main à baiser à tous ses compagnons; il y eut ensuite un nouveau concerto de cris gutturaux, qui semblaient sortir plutôt de gigantesques mirlitons que de gosiers humains, et la foule commença à s'écouler. Ce spectacle me divertissant fort, j'avais voulu, quoique arrivé tard, me bien placer, et je m'étais établi devant un gros Turc sans beaucoup de façon. Le musulman, qui, pendant la cérémonie, avait contenu à grand'peine son indignation, me donna d'un air hargneux, en sortant, un grand coup d'épaule. Je ripostai par un coup de poing; il me regarda alors en ouvrant de grands yeux et sortit sans rien dire.

Outre les derviches tourneurs que nous venions de voir, il y a encore, à Constantinople, les derviches hurleurs. Au lieu de valser jusqu'à extinction, ceux-ci poussent des cris effroyables, jusqu'à ce qu'ils tombent sur le plancher épuisés et écumans. Les historiens ont donné à ces exercices singuliers différentes origines. Il faut croire que les contorsions des derviches sont les restes des danses furieuses que

d'anciens peuples de l'Asie avaient enseignées aux corybantes. Les derviches passent, à Constantinople, pour de fort mauvais sujets, et leurs exercices sont seulement tolérés par le Coran, qui prohibe toutes les danses, ce qui n'empêche pas les Turcs d'aller voir en secret les *ballerini*, enfans grecs élevés dans l'infamie, qui, vêtus d'un élégant costume et fardés comme des courtisanes, exécutent, moyennant une légère rétribution, une sorte de cachucha lascive et hideuse dans des cafés mal famés.

A l'heure du dîner, nous rentrâmes, mourant de faim, à l'hôtel. Les auberges de Constantinople, dont le tarif est ordinairement de douze francs par jour, sont infiniment plus comfortables, pour le dire en passant, que celles des villes de province en France. On y trouve de jolies chambres bien tapissées, meublées avec une certaine élégance, de bons lits garnis de moustiquaires. La table, qui est toujours présidée par l'hôtesse, est abondamment pourvue et servie à l'anglaise. Les vins de France ne sont même pas beaucoup plus chers à Constantinople qu'à Paris. Le matin, le salon de Mme Giusepina offre la plus belle collection de robes de chambre turques qui se puisse voir; le soir, à l'heure du dîner, les conversations les plus animées s'engagent en italien, langue intermédiaire de tous les étrangers dans le Levant, entre les voyageurs de tous pays que le hasard a réunis dans le même hôtel, et qui, d'ailleurs, se sont le plus souvent rencontrés déjà sur les bateaux à vapeur ou dans d'autres villes d'Orient. De ces rapports si fréquens naît d'ordinaire une intimité d'autant plus agréable à Constantinople, que les ressources sociales y manquent complètement. Quiconque n'a pas l'habitude de dormir à huit heures s'y trouve fort embarrassé de sa soirée. Au coucher du soleil, les musulmans disparaissent, et la ville turque sommeille. A Péra, pendant une heure encore, quelques oisifs se promènent au petit Champ-des-Morts, ou vont prendre le café et écouter de mauvaise musique dans un petit jardin semblable à ceux des cabarets de nos faubourgs. La nuit venue, chacun se retire, et, dans les rues désertes, on ne rencontre que des chiens affamés, fort dangereux pour l'étranger qui n'est pas muni d'une lanterne. Les Grecs et les Arméniens, habitans du pays, ont en partie adopté les usages des Turcs; ils ne reçoivent personne. Les membres du corps diplomatique composent donc seuls, l'hiver, une petite société qui se dissout pendant la belle saison. Dès les premiers jours du printemps, les ambassadeurs abandonnent pour la campagne leurs résidences de la ville, inhabitables depuis l'incendie. La Russie seule a fait relever son hôtel, et l'on ne peut s'empêcher de

poursuivre le parallèle sur un autre terrain en voyant s'élever impudemment, au milieu des maisons détruites des ambassadeurs (1), l'imposant palais d'empereur que le czar fait construire à Péra, par anticipation. Pendant l'été, le salon de M. L..., drogman de notre ambassade, est le seul qui soit ouvert à Constantinople. Quelques Européens, retenus à la ville par leurs affaires politiques ou commerciales, s'y réunissent le soir, et les Français y trouvent une aimable compatriote et le plus gracieux accueil. On se tromperait fort si l'on pensait que l'éloignement ou l'influence du pays donnent à ces réunions un caractère étranger. Dans un salon de Constantinople, il n'est d'oriental que les longues pipes dont les dames autorisent l'usage, et, sauf la fumée du latakié, on pourrait se croire dans une maison de la Chaussée-d'Antin. La navigation régulière des paquebots français et autrichiens a fait de l'Orient un faubourg de l'Europe. Chaque semaine, à jour fixe, on reçoit, non-seulement dans les principaux ports de Grèce et de Turquie, des journaux et des lettres de tous les coins du monde, mais on y apprend encore, par les officiers des bâtimens ou par les passagers, les nouvelles les plus détaillées, les plus mystérieuses chroniques des salons de Londres, de Naples, de Vienne et de Paris. Les sociétés oisives de Constantinople, d'Athènes et de Smyrne s'alimentent uniquement de ces caquetages dont les voyageurs font entre eux un perpétuel échange, et qui, à Syra, à Malte, à Trieste, passent avec les marchandises d'un bord à l'autre. Les dames surtout attachent le plus grand prix à ces relations occultes avec un monde qu'elles ne connaissent guère, et rien n'est plaisant comme d'entendre disserter, en Asie, sur l'enlèvement de Mme ***, sur le mariage de Mlle ***, ou sur les chances de succès du prochain opéra. Tout en s'occupant des nouvelles exotiques, on ne néglige pas non plus les histoires indigènes. Dans le Levant, tout le monde se connaît, les sociétés de Constantinople, de Smyrne, d'Athènes et d'Alexandrie ne forment qu'une seule société. Si l'on ne s'est jamais vu, on a mille fois entendu parler les uns des autres. On sait par cœur le caractère, les liaisons et jusqu'aux habitudes de chacun; en un mot, on cause, à Péra, des salons d'Athènes, comme, dans le faubourg Saint-Germain, des réunions de la Chaussée-d'Antin, et il est inutile de chercher, à Constantinople, d'autres délassemens. A la vérité, en 1839, un Italien nommé Gaetano Mele fit construire, à Péra, sur l'autorisation de

(1) Le palais de l'ambassade de France n'était pas achevé à l'époque où je visitais Constantinople.

Mahmoud, une salle de spectacle, et ce qu'il y eut de plus étrange dans cet évènement, c'est que la liste de souscription fut en partie remplie par des Turcs; mais ce théâtre, qui existe toujours, est le plus souvent fermé faute d'acteurs. La troupe italienne qui exploite le Levant se fixe de préférence au milieu des sociétés plus nombreuses d'Athènes et de Smyrne.

Le lendemain de notre arrivée, nous nous embarquâmes, pour aller à Stamboul (la ville turque), dans un de ces longs caïques qui sont les fiacres de Constantinople. La moindre oscillation fait chavirer ces légères pirogues que conduisent avec une inconcevable rapidité de beaux Arnautes vêtus de chemises de soie. En deux minutes, on traverse la Corne d'Or, au milieu d'une affluence inouie de canots de toutes formes, de navires de toutes nations, et l'on arrive à un débarcadère plus dangereux encore que le caïque, en ce que, croyant débarquer sur la terre ferme, on risque de sauter dans un égout, et de s'enfoncer jusqu'au cou dans un ruisseau de fange parfaitement caché sous une croûte de poussière en apparence solide. Les rues de Stamboul sont plus étroites, plus immondes, plus puantes encore que celles de Galata ou de Péra. Des barraques de bois mal construites et mal peintes, sortes de cages percées d'une infinité de fenêtres grillées, avec des étages en saillie sur le rez-de-chaussée, bordent à droite et à gauche ces passages où se presse sans bruit une foule de toutes les couleurs. Le pavé, fait de petites pierres posées dans la poussière, se dérange sous vos pieds et vous expose à des chutes continuelles, fort désagréables dans ces rues où, faute d'écoulement, chaque trou est une flaque d'eau et de boue noire. Sur les établis des premières boutiques que l'on rencontre sont entassés par monceaux de grands poissons dont les écailles resplendissent au soleil, malgré la poussière. Des chiens jaunes, beaucoup plus nombreux qu'à Galata, se ruent dans vos jambes, et malheur à qui se débarrasserait trop énergiquement de ces hideuses bêtes que protége la piété musulmane! Les mœurs de ces animaux, dont le nombre s'élève, dit-on, à une centaine de mille, sont assez singulières : ils n'appartiennent à personne et n'ont pas de logis. C'est en pleine rue qu'ils naissent, qu'ils vivent et qu'ils meurent. A tout instant, on voit une lice allaiter sur le pavé sa portée nombreuse qui a reçu le jour au coin d'une borne. De quoi se nourrissent ces quadrupèdes, c'est ce qu'il est assez difficile de savoir. Le gouvernement leur abandonne complètement la police comme le nettoyage des rues, et les ordures de tout genre ou les cadavres de leurs pareils morts de vieillesse composent apparem-

ment leur nourriture ordinaire; la nuit, ces animaux rôdent souvent par troupes dans les cimetières. Quels que soient leurs moyens d'existence, ils se reproduisent avec une remarquable activité. Il y a quelques années, la race canine s'était multipliée à Constantinople de telle façon, qu'elle y devint fort dangereuse. Au grand scandale des vieux musulmans, Mahmoud, entre autres réformes, fit non pas empoisonner, il ne l'aurait pas osé, mais déporter aux îles de Marmara vingt-cinq mille de ces animaux. En peu de jours, ils eurent en quelque sorte dévoré le lieu de leur exil; après quoi, mourant de faim, ils firent un tel tapage, poussèrent à l'unisson des hurlemens si plaintifs, que l'on prit pitié d'eux, et ils furent ramenés en triomphe à Constantinople. Fort heureusement, l'hydrophobie est un mal inconnu dans le Levant. L'importation de la rage dans un pays où les chiens, presque aussi nombreux que les hommes, sont beaucoup plus respectés, serait assurément le plus terrible des moyens de destruction.

Ce que l'on visite en premier lieu à Stamboul, ce sont les bazars, immense labyrinthe où l'on est conduit d'ordinaire par un Arménien fort intelligent, qui porte le nom de Ludovic et le titre de parfumeur ordinaire du prince de Joinville. Grace à cette étonnante facilité avec laquelle les Levantins apprennent les langues, Ludovic, ainsi que la plupart des Grecs, même de la plus basse classe, parle non-seulement tous les idiomes de l'Orient, mais encore, avec la plus grande facilité, le français, l'italien, l'allemand, et sert avec probité d'intermédiaire entre le marchand indigène et l'acheteur étranger. Les bazars de Constantinople ont plus d'un rapport avec ceux de Smyrne, et, quoique infiniment plus considérables, ils ne répondent pas davantage aux idées de luxe et de grandeur que nous nous faisons de ces marchés de l'Orient. Les bazars turcs ont toujours un aspect misérable, et ceux de Constantinople, les plus beaux de tous, rappellent moins dans leur ensemble nos élégantes boutiques que les couloirs de nos halles et les piliers du Temple. C'est un immense dédale de larges corridors voûtés comme des tunnels, grossièrement bâtis et éternellement humides. Sur des cordes transversalement tendues sont étalés au-dessus des têtes des tapis éclatans, des étoffes brodées d'or, et d'autres objets dont la richesse contraste singulièrement avec la nudité des murs. Le comptoir est une estrade de bois peu élevée, couverte d'une natte qui sert au marchand de divan, de siége à l'acheteur. De là, les jambes croisées, la pipe à la bouche, le musulman regarde silencieusement passer l'étranger qu'il interpelle rarement du nom d'*effendi*, tandis que les Arméniens, plus actifs, plus loquaces, le poursuivent, quelque

objet tentateur à la main, en lui donnant à grands cris le titre de *signor capitan!* La probité des Turcs est proverbiale. Chose remarquable, on ne cite pas à Constantinople un seul exemple de vol commis par un mahométan, et des banquiers m'ont assuré qu'en toute occasion ils confiaient sans crainte de très fortes sommes à de malheureux portefaix dont ils ne savaient pas même le nom. Il n'en est pas de même des Grecs, il faut le dire. Parmi eux se rencontrent trop souvent des filous aussi adroits que les lazzaroni, et, si l'on n'y prend garde, on perd le contenu de ses poches tout aussi facilement dans les bazars de Stamboul que dans les rues de Naples. Si les Turcs ne dérobent pas, ils ne se font, en revanche, aucun scrupule de spéculer sur l'ignorance des étrangers. De concert le plus souvent avec les garçons de place, ils les rançonnent à outrance. Il n'est, m'a-t-on dit, qu'une seule manière de les mettre à la raison. Si un Turc surfait sa marchandise, il suffit de lui dire : Tu ne crains donc pas Dieu! Aussitôt il change de visage, donne à l'objet marchandé sa véritable valeur, et ce serait alors l'insulter gravement que de ne le pas croire. A la rapacité ordinaire des marchands du bazar on peut opposer par exception des exemples d'un rare désintéressement. Il arrive quelquefois que de vieux musulmans à barbe blanche, connaissant peu la valeur de tel ou tel objet, laissent à votre bonne foi le soin d'en fixer le prix et vous l'abandonnent sans murmurer. En arrivant aux bazars, je m'adressai d'abord à un riche Persan, dont la boutique était abondamment pourvue de curiosités exotiques de tout genre. Selon l'usage, le marchand nous offrit des pipes, du café, et, avant de parler négoce, nous fit demander des nouvelles de France et d'Algérie. Après ce préambule obligé, je lui montrai, en en demandant le prix, une de ces écritoires finement coloriées que l'on fabrique, si je ne me trompe, du côté de Tiflis. Il en voulait deux cents piastres (1); j'en offris cent. Le marchand me répondit tranquillement qu'il ne vendrait pas son écritoire un para de moins, mais que, s'il pouvait m'être agréable, il me le donnerait pour rien avec grand plaisir. — On trouve dans les bazars de Constantinople une étonnante variété de marchandises qui tentent souvent par leur bon marché. Les tissus de soie, les robes de chambre, les broderies d'or, les tapis de Perse, s'y vendent à bas prix. Les parfums, les pierreries, les bouts d'ambre, les fourrures, les confitures et bonbons de toute espèce, les pipes de toutes formes, les

(1) La piastre turque, qui valait 3 francs il y a quarante ans, vaut maintenant 25 centimes.

ouvrages en maroquin, les babouches de velours, des vêtemens tout confectionnés, des écharpes de soie, des châles de Cachemire, couvrent un espace de plusieurs lieues d'étendue dans ses mille détours. Au *Besestein*, grand bâtiment carré séparé des autres bazars, on trouve en quantité ces vieilles armes recherchées des antiquaires, ces carabines ornées de corail, ces riches yatagans que portaient les janissaires et ces fameux sabres de Perse dont la lame seule, nue et sans ornement, coûte quelquefois plus de mille écus, et peut, dit-on, maniée par un bras exercé, abattre d'un seul coup la tête d'un buffle. Là encore on rencontre, en cherchant bien, de belles coupes de jade, des porcelaines du Japon et de Saxe, quelquefois même de précieux morceaux de vieux Sèvres, venus on ne sait d'où.

Le mouvement commercial de Constantinople est étroitement lié à celui de Smyrne, et les considérations générales que nous avons eu occasion de développer en parlant du marché de cette dernière place (1) pourraient retrouver ici leur application. Il est même une observation que l'on doit faire, si l'on ne veut concevoir une idée exagérée du commerce de la métropole : c'est que plusieurs branches importantes de négoce, la soie et l'opium, par exemple, devant venir acquitter des droits de douane dans la capitale, beaucoup de négocians ne les achètent à Constantinople que pour les faire passer à Smyrne, où ils trouvent à les débiter plus avantageusement. De la sorte, ces marchandises se trouvent deux fois portées sur les registres, d'ailleurs fort mal tenus, des douanes turques. La laine, que des circonstances locales attirent tout naturellement vers la capitale, forme la branche principale du commerce de Constantinople. Elle est fournie en abondance par les provinces les plus rapprochées, la Romélie, la Thessalie, la Bulgarie, qui, peuplées de cinq millions d'habitans environ, nourrissent près de huit millions de bêtes à laine. Nous ne croyons guère nous tromper en évaluant à 54 millions de francs la valeur de ces troupeaux. Il était impossible que l'importance d'un tel objet ne tentât pas la cupidité d'un gouvernement constitué comme celui de la Turquie. En effet, en 1829, on voulut ériger la laine en monopole. Heureusement, le désespoir des éleveurs et des conseils plus éclairés firent renoncer à cette mesure, qui devait non-seulement détruire le commerce de la laine, mais encore anéantir, selon toute probabilité, la reproduction des moutons en Turquie. Au lieu de s'approprier complètement cette branche de négoce, le gouvernement la greva d'un impôt tellement

(1) Voyez l'article sur Smyrne, dans la livraison du 1er mai 1844.

exorbitant que les provinces, en définitive, ne gagnèrent guère au change. Bientôt le prix de la laine fut plus que quadruplé, et l'on vendait, en 1833, 42 francs le quintal, qui coûtait 10 francs en 1816. L'abolition des monopoles et la modification des droits ont rendu depuis cinq ans quelques facilités à ce commerce, sans toutefois le relever. Détruit en partie par le coup qui l'avait frappé, entravé quelquefois encore par l'avarice des pachas, il languit comme toutes les autres industries dans l'empire. De la Turquie, que les hommes ont rendue le pays de la misère et de la faim, le ciel semblait avoir voulu faire une terre promise. A l'agriculture, il avait départi des plaines immenses, d'une fertilité sans égale sur le globe, et dans les montagnes, en apparence arides, il avait caché d'incalculables trésors. Les habitans ont laissé les terres incultes et n'ont pas fouillé les montagnes. Des mines de toute sorte abondent dans l'empire; le cuivre seul, qui ne se vend qu'en contrebande, le cuivre, s'il était exploité en grand, fournirait au commerce de Constantinople un élément nouveau, qui pourrait le tirer de sa torpeur. Y songera-t-on jamais? il ne faut pas l'espérer. Pareils au chien de la fable, les Turcs ne veulent ni profiter de ce qu'ils ont ni que les autres en profitent. Trop indolens pour exploiter eux-mêmes les richesses de leur sol, ils sont trop jaloux pour permettre à d'autres de le faire. Les Européens d'ailleurs, d'après une ancienne loi dont nous avons vu récemment la confirmation, n'ayant pas le droit de posséder en Turquie, ne peuvent entreprendre dans l'empire aucune spéculation agricole ou industrielle de quelque importance. Il y a plus, l'administration turque elle-même ne sait pas toutes les richesses que renferme le territoire; connaissant bien les hommes qui les gouvernent, les populations envieuses ont soin de cacher l'existence des mines, de peur qu'on ne les condamne un jour, pour les exploiter, à un travail pénible et non rétribué.

Les provinces du Danube ont maintenant cédé à la Thrace et à la Macédoine l'approvisionnement de blé de la capitale. Cet important commerce a été ruiné, ainsi que tous les autres, par les mesures barbares d'une administration stupide. En se réservant la fourniture de la capitale, le gouvernement ne permit l'exportation des grains que moyennant des autorisations spéciales. Sans doute la liberté de ce commerce aurait donné une nouvelle vie à l'agriculture, sans doute elle aurait fait renaître la prospérité dans plusieurs provinces; mais ce n'était pas le compte des grands personnages qui délivraient les autorisations et faisaient le trafic des firmans. En 1828 se présenta une circonstance qui aurait pu éclairer le gouvernement sur ce point :

les Russes avaient interrompu les communications, et la disette commençait à se faire sentir à Constantinople; les magasins mal approvisionnés de l'administration ne pouvaient fournir que du blé tellement avarié, que l'on avait grand' peine à en confectionner un pain détestable et malsain. Pour remédier au mal, un employé proposa de permettre à quiconque pourrait se procurer du blé d'en fournir. La situation était critique, le peuple murmurait hautement; on le permit. Aussitôt les agriculteurs, les commerçans, s'empressèrent, et l'abondance reparut. Veut-on savoir comment le gouvernement profita de cette leçon? D'abord il reprit le monopole; puis, quatre ans plus tard, en 1832, ayant besoin pour ses magasins d'un million de mesures de blé, il défendit, pour être plus sûr de se les procurer, l'exportation des grains dans tout l'empire. De la sorte, pour rassembler plus vite 1 million de mesures de blé, il en détruisit 100 millions peut-être et ruina dix mille agriculteurs. En 1838 seulement a cessé en partie ce système barbare, et l'on pense bien que six années ne suffisent pas, surtout dans un pays comme la Turquie, pour effacer les traces d'un pareil épuisement. Quel est, depuis 1838, le chiffre de cette régénération du commerce dont on a tant parlé? Cela est difficile à dire, et les registres incomplets de l'administration turque auraient grand' peine sans doute à le bien établir. Si l'on se rappelle qu'à Smyrne, l'abolition des monopoles a ajouté en une année 1 million à peine à un mouvement commercial de 42 millions, qui a subi depuis 1816 une déchéance de 30 millions, on peut, par analogie, se faire une idée approximative de la prétendue régénération du commerce de la capitale, et, se trompât-on de quelques centaines de mille francs, qu'importe après une pareille décadence?

Bien plus que le commerce, le mouvement du port de Constantinople classe cette ville parmi les plus considérables de l'Europe. J'ai déjà dit combien était imposant l'aspect de cette file de navires qui, sur trois rangs de profondeur, couvrent, dans la Corne d'Or, un espace long de près d'une lieue. Le nombre de ces bâtimens est immense en effet; il a été en 1843 de 5,986, si l'on compte à la fois les navires chargés pour Constantinople et ceux qui font seulement escale dans ce port en se rendant dans la mer Noire. Aucun port d'Europe n'est le théâtre d'une aussi active navigation, pas même celui de Londres, qui ne reçoit annuellement, si nous sommes bien renseigné, qu'environ 4,140 navires, portant 780,000 tonneaux. Le mouvement des vingt-neuf ports de la Russie réunis n'égale pas celui de la Corne d'Or. — Ici se présente un de ces faits qu'il est pénible de constater quand

on aime son pays. En appréciant, à propos de Smyrne, la décadence déplorable du commerce français dans le Levant, nous avons dit que la France, qui, en 1816, faisait encore exactement la moitié des affaires en Turquie, n'entrait plus, en 1842, que pour moins d'un sixième dans le mouvement général. Ici la proportion est plus triste encore. Voici comment il faut répartir entre les diverses nations européennes les 5,986 navires qui mouillent chaque année à Constantinople :

Grecs........	2,478	Suédois.........	17
Russes.......	963	Français........	16
Anglais......	828	Toscans.........	15
Sardes.......	628	Belges..........	9
Siciliens......	69	Américains......	3

Ce tableau officiel a été dressé pour l'année 1843. On le voit, la Sardaigne, au temps où nous sommes, fait avec Constantinople 97 p. 100 de plus d'affaires que nous; les Suédois eux-mêmes nous surpassent déjà, et enfin 16 navires français seulement mouillent chaque année à Constantinople! Ce chiffre, dans un pays où le commerce est étroitement lié à la politique, en dit plus que tous les commentaires.

C'est dans les longs corridors des bazars que se traitent les affaires commerciales. Une multitude immense, et bien autrement curieuse à observer que les marchandises étalées, s'y presse à toute heure du jour. Constantinople, malgré sa décadence, est toujours le point d'intersection des deux mondes, le centre obligé vers lequel convergent de part et d'autre les relations qui unissent les pays d'Occident aux contrées orientales. A ce rendez-vous général où l'Europe et l'Asie se rapprochent sans se confondre, on peut étudier l'espèce humaine entière dans toute la variété de ses types. Russes, Anglais, Américains, Français, Grecs, Arabes, Persans, se pressent et s'agitent autour du Turc qui fume et qui rêve, immobile au milieu de l'activité générale. C'est une inconcevable mêlée de pelisses de soie et d'uniformes, de burnous blancs et d'habits noirs, et comme une rivière toujours mouvante de turbans verts, de fez rouges et de chapeaux de castor. Des troupes de femmes avec leurs dominos blancs s'avancent lentement au milieu de cette multitude que fait souvent entr'ouvrir devant lui un pacha à cheval, suivi de ses domestiques trottant à pied derrière lui. Des ânes chargés de ballots sont arrêtés çà et là; au bout des galeries défilent quelquefois des caravanes de chameaux. On entend les cris perçans des marchands de sorbets, les hurlemens des chiens, et des pigeons roucoulent au-dessus de cette foule bigarrée dont les mille

voix se confondent en un long et continu bourdonnement. Considéré dans son ensemble, ce spectacle provoque l'étonnement plutôt que l'admiration; examiné dans ses détails, il présente une infinité de scènes originales et de tableaux pleins de caractère. Ici, c'est un musicien ambulant qui chante à son auditoire accroupi une de ces ballades sans fin dont les Turcs ne se lassent jamais; là une société d'amis dîne en public et se régale d'une corbeille de concombres verts (1). Dans ce harem qui passe, ne trouvez-vous pas matière à rêver tout un jour? Un de ces fantômes blancs n'a-t-il pas fixé sur vous un de ces rapides regards qui font tressaillir? Il est fort rare, à vrai dire, que de pareils coups d'œil réveillent dans l'imagination du voyageur des projets aventureux. Les femmes turques marchent d'ordinaire les yeux baissés et subissent en apparence, avec beaucoup de résignation, leur sort, qui du reste est moins triste qu'on ne pense. Sans doute elles occupent dans la société un rang secondaire, mais, élevées dans l'ignorance la plus complète, elles n'ont aucunement conscience de leur dégradation et supportent d'autant plus facilement leur existence, que, n'ayant point de terme de comparaison, elles n'en conçoivent pas une plus heureuse. Elles sont traitées par leurs maîtres avec la plus grande douceur, et n'ont pas à souffrir, comme on le croit, de leurs caprices et de leur brutalité. Quoi qu'on ait dit dans ces derniers temps, on persiste en Europe à se représenter le Turc comme un heureux mortel entouré sans cesse d'un essaim de voluptueuses odalisques auxquelles il jette à son gré le mouchoir. C'est une singulière erreur que de prendre pour des sultans tous les sujets de l'empire. Il y a à Constantinople à peine quelques Turcs qui s'autorisent de la loi pour avoir deux ou trois femmes; encore les logent-ils

(1) Les concombres verts et crus composent presque exclusivement, en été, la nourriture des Turcs. Ce goût était partagé, comme on le sait, par le sultan Mahomet II. Le farouche vainqueur de Constantin, dont la face basanée faisait trembler tout l'Orient, aimait à s'adonner, entre deux crimes, aux joies innocentes du jardinage. Il cultivait lui-même ses concombres dans les jardins du sérail. S'étant un jour aperçu que le nombre de ses légumes favoris avait diminué pendant la nuit, il déclara au *bostandji-bachi* (jardinier en chef) qu'il lui couperait lui-même la tête si pareille chose se renouvelait. Le lendemain, trois concombres manquaient encore. Le bostandji, désespéré, accusa les pages de sa hautesse. On fit comparaître les malheureux icoglans; le sultan, n'ayant pu tirer d'eux l'aveu de leur crime, s'y prit, pour savoir la vérité, d'une autre manière : il les fit éventrer. Les six premiers furent déclarés innocens; mais l'autopsie du septième révéla le coupable. A dater de cette époque, l'entrée des jardins du sérail fut pendant long-temps interdite aux icoglans.

dans des maisons séparées et ordinairement fort distantes les unes des autres. Sans aller en Turquie, on trouverait peut-être en Europe de semblables ménages. Les autres Turcs, il faudra le répéter souvent pour qu'on l'entende, les autres Turcs ont une seule femme à laquelle ils sont d'ordinaire fidèles. A la vérité chaque mari donne à sa femme une suite d'esclaves aussi nombreuse que le permet sa fortune, c'est le luxe de l'Orient; ces jeunes filles sont quelquefois très belles, et le musulman est maître absolu dans son intérieur. Toutefois, s'il use en secret de son autorité, il commet une action dont il rougit lui-même, et si, bravant la jalousie de sa femme, il est ostensiblement infidèle, il encourt le blâme général. Que l'on songe à ce qui se passe dans les pays civilisés, et que l'on se représente le musulman, oisif dans son tiède climat, pouvant donner la loi pour excuse de ses plaisirs, vivant au milieu de belles jeunes filles aux longs yeux qui ne connaissent que lui, qui l'aiment sans doute, et peut-être concevra-t-on les fautes de quelques-uns d'entre eux. Quant à ceux qui résistent à toutes ces tentations, et c'est, comme je l'ai dit, le plus grand nombre, on conviendra que leur fidélité est méritoire, et qu'en général on ne tient pas assez compte aux Turcs de leur vertu. Le padicha seul est sultan dans toute la voluptueuse acception du mot. Un magnifique palais où n'arrivent jamais les bruits du dehors, où un trésor inépuisable a rassemblé toutes les merveilles du luxe, des bains de marbre, des jardins enchantés qui ont pour clôture une mer étincelante, pour dôme le plus doux ciel de la terre, des légions d'esclaves n'ayant d'autre volonté que la sienne, d'autres lois que ses caprices, prêts à payer de leur tête son moindre déplaisir, et dans cet éden trois ou quatre cents femmes choisies parmi les plus belles de l'univers, ne respirant que pour lui, ne souriant que pour lui plaire, voilà le monde, voilà la vie de cet homme, et le sultan actuel a vingt-deux ans! Au dire de tous ceux qui l'approchent, ce jeune homme est morose, triste et ennuyé.

Le harem du grand-seigneur est le lieu le plus mystérieux de la terre, et l'on ne sait guère ce qui s'y passe; on croit cependant que les femmes y sont au nombre de cinq à six cents. Elles se divisent en plusieurs classes. Sous le nom de *kadines*, on comprend celles qui, ayant eu le bonheur de plaire à sa hautesse, sont devenues ses favorites; elles habitent chacune des appartemens séparés, et ont à leur service plusieurs jeunes esclaves nommées *ustas*. Il y a ordinairement quatre kadines; toutefois il est loisible au sultan d'en augmenter le nombre; Amurat III, par exemple, trouvait bon de le

décupler; il avait à la fois quarante favorites, et il eut plus de trois cents enfans. Les kadines sont les femmes du grand-seigneur, les odalisques ou *kedeklis* sont ses maîtresses. Choisies parmi les plus belles filles de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe orientale, les odalisques composent pour sa hautesse un charmant bataillon de pages. Douze des plus parfaites sont affectées au service du bain; c'est parmi elles que le sultan recrute de nouvelles kadines, lorsqu'il lui plaît de réformer les anciennes et de les reléguer au vieux sérail. Si elles donnent le jour à un garçon, elles passent au rang d'*hasseki*. Leur position change alors complètement; d'esclaves elles deviennent sultanes, et leur influence est quelquefois très grande. Outre les odalisques, un grand nombre de jeunes filles entrées à l'âge de dix ans au harem, et portant le nom de *shagirdennes*, sont élevées dans les murs du sérail; elles grandissent pour l'avenir, et prennent rang plus tard, suivant leur beauté, parmi les *kedeklis* ou les *djargé*, qui sont de simples femmes de chambre. Il va sans dire que les fantaisies du padicha accroissent chaque jour le nombre des belles captives du harem, et de plus, chaque année, le dernier jour du ramazan, la nation offre en cadeau à sa hautesse la plus belle esclave qui se puisse trouver en Géorgie. Celle qui fut donnée il y a deux ans à Abdul-Medjid n'avait pas coûté moins d'un million deux cent mille piastres. Toutes les femmes du harem obéissent à une odalisque hors d'âge qui porte le titre de *kehaya-kadine*, et dont les fonctions sont de faire connaître aux esclaves le bon plaisir du grand-seigneur. Nées sous un ciel brûlant, ayant pour toute religion l'amour, et l'amour pour unique pensée, ces belles jeunes femmes oisives passent ensemble toute leur vie. Beaucoup d'entre elles sont à peine connues du sultan; elles ne voient que leurs gardiens hideux, et l'on comprend que de cette réclusion barbare résulte une effrayante démoralisation.

Il est difficile de croire qu'un homme, au risque d'une mort affreuse, et avec bien peu de chances de réussite, ait osé franchir le seuil impénétrable de ce mystérieux palais. On raconte pourtant qu'un jeune diplomate russe, ayant séduit à prix d'or une Juive qui vendait des parfums aux captives du harem, parvint, il y a quelques années, à s'introduire avec elle sous des habits de femme dans le quartier habité par les odalisques. Il y régna en sultan, dit-on, pendant deux jours entiers. Au bout de ce temps, découvert par un eunuque et ne voyant aucune autre voie de salut, il brisa, dans un effort désespéré, le treillis d'une croisée, et se jeta à corps perdu dans le Bosphore. Le soir même il s'embarqua, et partit pour Odessa. Que faut-il penser

de cette anecdote? Elle est populaire à Constantinople. Forcer le harem du plus pauvre musulman serait une entreprise peut-être plus périlleuse encore, en ce que l'audacieux coureur d'aventures ne pourrait rester une heure caché dans la petite maison d'un particulier, tandis que les mille détours du sérail et le nombre infini de ses habitans peuvent lui laisser un fol espoir d'évasion. Le chrétien surpris avec une musulmane, fût-elle la dernière des femmes, serait impitoyablement massacré, et son ambassadeur n'oserait pas même réclamer son cadavre. A Constantinople, plus d'un exemple de ces terribles vengeances donne aux amoureux matière à réflexion, et pourtant la crainte de la mort ne peut pas toujours lutter avec l'insouciance de l'amour, ou même avec l'attrait du péril. De temps à autre, quelques aventures galantes, au dénouement tragique, viennent défrayer les conversations des Pérotes. Peu de jours avant mon arrivée à Constantinople, un jeune Arménien d'une admirable beauté avait été remarqué au bazar par une jeune femme turque. Voulant mettre à profit l'absence de son mari, l'infidèle musulmane, sans plus de préliminaires, murmura à l'oreille du jeune homme un mot si séduisant, que celui-ci la suivit. Il avait passé la journée avec elle, et attendait pour fuir l'ombre protectrice de la nuit, lorsque le marteau de la porte retentit violemment. C'était le mari. La maison n'était pas voisine de la mer; on ne pouvait sauter par les fenêtres; elle était petite, impossible de s'y cacher; enfin elle n'avait qu'une seule issue. Comprenant qu'il ne pouvait s'échapper qu'en payant d'audace, le jeune Arménien s'approcha de la porte d'entrée, l'ouvrit brusquement lui-même, renversa d'un coup violent l'époux malencontreux, et, se sauvant à toutes jambes, alla se réfugier à Péra, dans la maison inviolable d'un drogman de l'ambassade de France. Par malheur, le musulman offensé s'était assez tôt relevé pour suivre de loin le séducteur. Ses cris rassemblèrent bientôt autour de lui une foule nombreuse de Turcs furieux. Ces hommes firent entendre des menaces de mort, d'incendie, et réclamèrent hautement le coupable. Le tumulte croissait d'heure en heure, la maison protectrice était cernée, et le drogman ne savait quel parti prendre, quand, le soir, un officier de marine, escorté de deux matelots portant devant lui des lanternes, étant venu le voir, on imagina un moyen d'évasion. Une heure plus tard, l'Arménien, convenablement rasé, vêtu de la vareuse d'un des marins, coiffé de son petit chapeau ciré et tenant en main sa lanterne, sortit de la maison éclairant le lieutenant de vaisseau. Le lendemain, on le fit passer sur un paquebot en partance, et il quitta Constantinople. Quant à la

femme infidèle, elle disparut, et j'ai toujours pensé que le sac de cuir que nous avions vu flotter sur la mer de Marmara, peu de jours après cette aventure, en était le triste dénouement. On peut donc dire que les femmes turques sont inabordables, et les anecdotes que l'on raconte tout bas confirment cette assertion au lieu de l'affaiblir. Les Grecques de Constantinople vivent retirées comme celles de Smyrne, et il est aussi difficile de se glisser dans l'intimité des belles Fanariotes que de conquérir les bonnes graces des jolies habitantes de la rue des Roses. De tout cela, il faut conclure que les bonnes fortunes orientales n'existent que dans les romans, et qu'en Turquie les plus simples aventures galantes sont d'une rareté phénoménale.

A l'exception de quelques Circassiennes d'un grand prix, qui se vendent de gré à gré entre particuliers, les esclaves proviennent en général du bazar, où se fait tous les jours encore ce déplorable trafic. Dans mes excursions, je n'eus garde d'oublier le marché aux esclaves de Constantinople, qui est bien autrement considérable que celui de Smyrne. Ce marché, dont l'entrée est depuis quelques années seulement permise aux Européens, fait suite aux autres bazars de Stamboul. C'est une cour carrée, spacieuse, plantée de quelques arbustes et entourée d'une galerie de bois, où l'on circule à l'ombre devant une rangée de cases fermées par un treillage du côté du spectateur. De grandes pièces de toile tendues çà et là d'un arbre à l'autre projettent des carrés d'ombre dans cette cour brûlante. Sous ces sortes de tentes sont accroupies par groupes sur des nattes une quantité de négresses. Ces jeunes filles de dix à douze ans ont les jambes et les épaules nues; elles portent pour tout costume un pagne bleu serré autour des reins, et une chemise de toile grossière ouverte sur la poitrine. Leur visage est généralement ford laid, et leur buste admirable. De graves Turcs et des femmes voilées circulent autour d'elles, les examinant tour à tour, et parfois leur distribuent, à leur grande joie, des bonbons achetés à la boutique voisine. D'autres curieux sont assis sur des estrades ou fument paisiblement dans un grand kiosque converti en café. Les marchés se font très rapidement. Lorsque la figure d'une esclave et son prix, demandé tout bas au marchand, conviennent à un acheteur, la petite négresse se lève sur un signe de son maître; le chaland s'approche d'elle, lui parle avec la plus grande douceur, s'assure, en examinant ses gencives, qu'elle n'est pas atteinte du scorbut, puis il passe la main sur sa poitrine pour juger de sa consistance. La petite fille ne paraît en aucune façon alarmée de cet examen, qui s'accomplit avec la plus grande décence. Selon le résultat de la négo-

ciation avec le marchand, l'esclave se rasseoit de nouveau sur la natte en attendant un nouvel enchérisseur, ou bien, nouant par les quatre coins un pagne qui renferme toute sa fortune, c'est-à-dire une chemise et deux bracelets de cuivre, elle suit son nouveau maître avec une évidente satisfaction, et s'en va sans dire adieu à ses compagnes. Outre ces jeunes filles, dont le prix varie de deux à cinq cents francs, on voit çà et là quelques vieilles négresses décrépites et hideuses que de pieux musulmans achètent à très bon compte. Si on leur demande pourquoi ils font une pareille emplette, ils répondent que Mahomet ordonne de donner du pain à ceux qui n'ont pas la force d'en gagner.

Les esclaves blanches ont une valeur beaucoup plus grande, et ne sont pas, comme les négresses, exposées dans la cour à l'ardeur du soleil; elles restent dans les cases pratiquées sous la galerie qui entoure le bazar. L'entrée de ces loges grillées est interdite aux chrétiens, et le marchand suit d'un œil inquiet, ou même arrête par un geste menaçant le promeneur trop curieux. Avec un peu d'adresse et beaucoup de patience, je parvins cependant à m'approcher de plusieurs de ces cases. Cachées comme les femmes turques sous les plis d'un ample *feredjé*, les esclaves blanches que j'aperçus me parurent jeunes et belles, quoique à l'aide du fard elles se fussent composé un teint tout-à-fait théâtral. En se voyant l'objet de mon attention, quelques-unes d'entre elles se voilaient pudiquement le visage, d'autres, en plus grand nombre, me lançaient des regards hardis, ou, montrant au doigt mon habit d'Européen, s'en moquaient d'une façon tout-à-fait pénible pour mon amour-propre. Les hommes esclaves étaient rares au bazar; je vis seulement une vingtaine de négrillons qui jouaient aux osselets en poussant des cris aigus. Deux d'entre eux portaient au pied un anneau de fer; j'appris que ces enfans avaient tenté de fuir, et que le but de ces entraves était de prévenir de nouveaux projets d'évasion. Pendant mon séjour à Constantinople, j'ai visité souvent le marché aux esclaves, et ces anneaux de fer attachés aux jambes de deux ou trois petits nègres, dont ils n'empêchaient nullement les ébats, sont les seuls châtimens que j'aie vu infliger. Il m'a toujours paru que les marchands traitaient avec une douceur presque paternelle les malheureux enfans dont ils faisaient trafic, et je ne puis croire aux mauvais traitemens qu'ils subissent journellement, au dire de certains économistes. Un marché d'hommes est chose assez humiliante en soi, pour qu'une philanthropie exagérée n'ajoute pas à un si triste tableau des détails pénibles et de pure in-

vention. Se tromperait étrangement qui comparerait la condition des esclaves en Turquie au sort des nègres dans le Nouveau-Monde. Ils vivent, dans les maisons turques, comme vivaient les *familiers* dans les maisons romaines. Les femmes s'associent à l'existence de leur maîtresse, existence monotone, sans grandes joies comme sans grandes peines, où tout est prévu à l'avance, et que la réclusion met presque complètement à l'abri de ces incidens inattendus dont se compose la trame de notre vie. Le sort a cependant réservé de singulières vicissitudes à quelques-unes de ces filles de l'Asie. Si nous ne craignions d'être indiscret, nous pourrions raconter ici l'histoire, encore récente et bien connue dans le nord de l'Europe, d'une belle Grecque qui, vendue au bazar de Constantinople, porta plus tard un nom illustre, devint la femme d'un général célèbre et la première dame d'honneur d'une grande impératrice. Peut-être même, sans aller si loin, trouverions-nous dans la société parisienne actuelle plusieurs exemples de ces jeux du hasard.

Entre le marché aux esclaves et les temples de la religion, la pensée met une grande distance; mais, comme en réalité à Constantinople les principales mosquées sont rapprochées des bazars, je profiterai du voisinage, et passerai, sans autre transition, à Sainte-Sophie. Les portes des mosquées et du vieux sérail ne sont plus fermées aux infidèles. En Turquie, la cupidité a vaincu l'intolérance religieuse. Il suffit maintenant d'acheter un firman, de donner aux officiers des pour-boire, en un mot, de dépenser cent écus environ pour visiter les temples de l'islam et l'ancienne résidence des sultans. Il me semble tout-à-fait inutile de parler de l'intérieur peu remarquable du vieux sérail, de ses salons ornés de dorures du temps de Louis XV, de trumeaux, de mauvaises fresques, meublés de fauteuils d'acajou et de pendules dans le goût de l'empire. Cela ressemble à tous les châteaux royaux du monde, et les jardinets qui précèdent les établissemens de bains à Paris peuvent donner une idée des jardins trop fameux du sérail. Ce sont des parterres très corrects où les bordures de buis classiques dessinent agréablement des losanges, des triangles et des cœurs enflammés. Dans le temps où l'on ne pénétrait dans les mosquées qu'au risque de sa vie, ou en vertu de rares priviléges, on a fait aussi de fort belles descriptions de Sainte-Sophie. Maintenant que tout voyageur peut visiter pour son argent les temples musulmans, il faut bien dire la vérité, et je dois avouer qu'en visitant la basilique de Constantin, je n'ai pas ressenti l'admiration à laquelle m'avaient préparé de pompeux récits. Sainte-Sophie, construite par Constantin,

réparée par Justinien, mutilée par l'islamisme, offre à l'extérieur une agglomération confuse de bâtimens informes, d'une architecture lourde, écrasée, à laquelle tant de modifications successives ont, à mon sens, enlevé tout caractère. A l'intérieur, la basilique est sans majesté; elle paraît petite, malgré ses colossales dimensions. La galerie supérieure est portée par des colonnes de porphyre d'ordres différens, enlevées la plupart aux temples d'Éphèse, et surmontées de chapiteaux mal assortis. Sous le badigeon sale et dégradé des murs apparaissent çà et là comme des taches les anciennes mosaïques d'or. Une particularité de l'arrangement intérieur frappe désagréablement le regard. La nef s'étend à peu près du nord au sud, et les musulmans, obligés de se tourner vers le Levant pendant leurs prières, ont disposé selon leur convenance, et sans s'inquiéter des lois architecturales, les nattes de paille qui couvrent le pavé de marbre. Ces nattes, divisées par bandes, sont étendues obliquement dans toute la largeur de la nef. Les raies noires qui les séparent étonnent l'œil, et donnent à l'édifice un aspect contourné et irrégulier. La plupart des colonnes ont perdu leur aplomb, les unes penchent à gauche, les autres à droite, et leur inclinaison suffit pour détruire toute symétrie, sans être assez considérable pour donner à la mosquée le caractère imposant d'une ruine. A quelques pieds au-dessus des têtes sont suspendus, à des fils de fer, des milliers de verres pleins d'huile, au fond de la nef se dressent deux cierges d'un énorme diamètre et d'un poids de deux mille cinq cents livres : tels sont, avec quelques fontaines, les seuls ornemens de Sainte-Sophie. Le plus grand silence règne d'ordinaire dans la mosquée; de loin en loin, quelques pieux musulmans sont agenouillés, d'autres font paisiblement leur sieste, étendus sur les nattes; quelquefois, au pied d'une colonne, un vieillard assis sur ses talons, au milieu d'un cercle d'enfans accroupis, psalmodie d'une voix nasillarde, en se balançant, des versets du livre de Mahomet. Les temples de la religion, en Turquie, servent à la fois d'école et d'asile pour les pauvres. Dans les dépendances des mosquées sont établies des cuisines que la charité publique approvisionne pour les indigens. Les Turcs qui partent pour un long voyage déposent souvent leur trésor dans les églises. Dans la *Suleimanhé* (mosquée de Soliman), on voit une quantité de coffres de cuir empilés contre un mur. Ces malles renferment la fortune d'un grand nombre d'orphelins. A la mort de leurs parens, ces coffres ont été portés à la mosquée pour y rester sous la garde de la religion. Jamais vol n'a été commis dans les lieux saints au préjudice de ces enfans sans protecteurs, qui, à leur

majorité, retrouvent intacte la fortune de leurs pères, et les Turcs ne songent pas que l'inertie de ce capital, pendant de longues années, constitue pour eux une perte réelle.

Après avoir visité les principales mosquées, nous nous rendîmes à la petite chapelle octogone dont on a fait le tombeau de Mahmoud. Son cercueil, entouré de châles magnifiques et surmonté du fez à aigrette de diamans que portait habituellement le sultan, repose sur des tréteaux de bois. De son vivant, nul souverain peut-être n'a été jugé plus diversement que Mahmoud. Porté aux nues par les uns, trop abaissé par les autres, il est mort avant que l'Europe fût bien éclairée à son égard. Maintenant que son œuvre a subi l'épreuve terrible du temps, qui met à jour la vérité et contredit si souvent les jugemens des hommes, on peut l'apprécier à sa juste valeur. Dans les leçons de son malheureux compagnon de captivité, Mahmoud avait puisé des projets de réforme qui, restés à l'état de germe dans l'esprit faible de Sélim, devaient se développer dans son ame ardente et fortement trempée. Arrivé au trône dans un temps de désordre et de crise, ayant à la fois à repousser l'envahissement des Russes et à réprimer la rébellion des pachas, qui s'érigeaient en souverains et démembraient l'empire, il fit preuve, pendant quelques années, d'une force de volonté inconcevable chez un homme énervé dès l'enfance dans les plaisirs du harem. Par malheur, son intelligence n'était pas à la hauteur de son opiniâtreté : chaque abus qu'il frappait suscitait autour de lui des abus nouveaux, qu'il n'avait pas su prévoir et qu'il ne pouvait détruire. L'ordre établi qu'il combattait était une hydre véritable qui, pour une tête coupée, tournait contre son agresseur vingt têtes menaçantes. Loin d'augmenter sa puissance, ses plus grandes entreprises contribuèrent à l'affaiblir. La répression du fameux pacha de Janina coûta à Mahmoud le royaume de Grèce, et, sans l'intervention des puissances, la guerre contre Méhémet-Ali lui coûtait sa couronne. La destruction des janissaires elle-même, qui fut pour le sultan l'occasion d'un si beau triomphe, fut-elle un bien pour l'empire? Il est permis d'en douter. Cette milice puissante, répandue dans le royaume, était, en quelque sorte, le foyer de cet esprit de fatalisme qui avait été jusqu'alors le plus fort soutien de l'œuvre imparfaite de Mahomet. L'éteindre, c'était frapper au cœur cette société essentiellement conquérante et qui ne peut vivre que par la guerre. En renversant un obstacle qui paralysait son pouvoir, Mahmoud a creusé un abîme où l'empire doit tomber, car il n'a remplacé par aucun autre mobile le mobile de l'enthousiasme religieux qu'il a

détruit. Ce fut toujours son tort d'abattre partout sans semer nulle part. Ne comprenant pas toute la portée de ses actes, il jeta brusquement hors de sa voie, sans la pousser dans une voie meilleure, une nation engourdie qui ne pouvait se transformer qu'à la longue. Avant tout, il obéissait à son indomptable orgueil, et semblait moins rechercher l'intérêt de son empire que la satisfaction de son amour-propre personnel. Il se hâtait de changer l'aspect, la superficie des choses, pour se faire illusion à lui-même et se donner le spectacle d'un empire asiatique métamorphosé par lui en état européen. Entraîné par le désir des innovations et retenu par une religion qui résistait au progrès, comprenant l'incompatibilité du Coran avec la civilisation européenne, ayant en main deux forces qui se neutralisaient, Mahmoud s'agita toute sa vie dans un cercle fatal, et, victime lui-même de la réforme (1), il mourut d'un mal ignoble, laissant son empire ébranlé.

En montant, à seize ans, sur le trône, Abdul-Medjid annonça l'intention de ne rien changer à ce qu'avait établi son père, et se déclara partisan de la réforme. Malgré les sectateurs nombreux de la tradition, il renonça au turban, et se fit sacrer avec le fez. Loin d'imiter Mahomet III, qui, le jour de son avénement, fit étrangler ses neuf frères, il a laissé, au mépris des usages du sérail, toute liberté à son frère Abdul-Haziz, jeune homme à l'œil ardent, à la volonté énergique, aux instincts violens. La hatti-chériff de Gulhané, publié le 19 novembre 1839, qui a été jugé si diversement, a du moins prouvé les bonnes intentions de ce souverain, appelé avant l'âge à supporter un fardeau sous lequel plieraient peut-être les plus fortes têtes de l'Europe. L'action du jeune padicha se fait déjà souvent sentir dans les affaires, et des faits qui, en Europe, peuvent paraître insignifians, mais qui, en Turquie, ne sont pas sans importance, ont révélé ses sentimens personnels (2) et ses désirs de progrès. A diverses reprises, il a manifesté l'intention de s'instruire, et a pris, dit-on, des leçons de géographie et de langue italienne. Récemment enfin, il a voyagé dans une partie de son empire. Sans doute ce ne sont pas là de

(1) Entre autres réformes, Mahmoud changea le régime des sultans. Il aimait avec passion les liqueurs fortes, et ne buvait que de l'eau-de-vie, du rhum ou de l'esprit-de-vin rectifié. L'intempérance vainquit son tempérament de fer, et il mourut de cette maladie des ivrognes qu'on nomme *delirium tremens* ou *erethismus ebriosorum*.

(2) On se rappelle que, lorsque le prince de Joinville fut reçu au sérail, il prit

grands actes politiques, mais ce sont des marques de bon vouloir, et c'est déjà quelque chose qu'il reste une ombre de volonté et une seule idée à un prince qui, à l'âge de dix ans, recevait de sa mère, en manière d'étrennes, deux superbes Circassiennes.

Il est d'usage à Constantinople que chaque semaine, le vendredi (qui est le dimanche turc), le sultan aille faire la prière dans une des mosquées. Il la désigne le matin et s'y rend, selon le quartier, à cheval ou en caïque. Cette cérémonie hebdomadaire est la seule occasion dont les étrangers puissent profiter pour voir le sultan. Je n'eus garde de l'oublier, et je me plaçai un jour sur son passage, dans une petite rue dont une haie de soldats interceptait la circulation. Les fantassins turcs, qu'on a essayé de déguiser en Européens, sont de véritables caricatures. Coiffés d'un énorme bonnet rouge, ils sont vêtus d'une veste ronde de drap bleu, mal coupée, mal portée, d'un pantalon de toile grossière, étroit par devant, faisant des plis par derrière, et qui laisse à moitié nu le bas de leurs jambes et leurs longs pieds chaussés de savates éculées. Les instructeurs français et prussiens n'ont pas encore réussi à bien apprendre à ces conscrits ridicules l'exercice à l'européenne, et ces soldats transformés, qui manient maladroitement notre mousquet, ne savent plus brandir comme leurs pères le cimeterre, si long-temps redouté, des Osmanlis. Derrière la haie de soldats, une foule assez nombreuse attendait, dans un profond silence, l'arrivée de sa hautesse. Bientôt retentirent bruyamment les accords d'une musique guerrière, dirigée par le frère du maestro Donizetti. Au bruit éclatant des instrumens de cuivre, nous vîmes défiler devant nous le cortége du grand-seigneur. En tête marchaient quelques officiers à cheval. Derrière eux paradaient, conduits en main, quatre étalons magnifiques, couverts d'un riche harnais de velours brodé d'or et étincelant de pierreries. Quelques hauts personnages de l'état, hommes pour la plupart d'un embonpoint excessif, et qui paraissaient étouffer dans leurs redingotes taillées à l'européenne, suivaient d'un pas plus paisible. Enfin, à quelque distance en arrière, un jeune homme svelte, à la physionomie grave, à l'air éminemment distingué, caracolait avec grace sur un superbe

place, à l'invitation du sultan, sur le divan où sa hautesse était assise. Jamais chrétien n'avait reçu pareille faveur d'un souverain musulman, et cette violation de l'ancienne étiquette, qui fit grand bruit à Constantinople, scandalisa au dernier point tous les vieux mahométans. La réception faite tout récemment au duc de Montpensier a offert les mêmes particularités et a dû provoquer les mêmes scandales.

cheval gris, au poitrail duquel brillait un énorme diamant. Ce jeune homme, coiffé d'un fez rouge orné d'une aigrette de pierreries et couvert d'un long manteau noir d'une coupe sévère, que retenait au cou une agrafe de brillans, était le sultan Abdul-Medjid. Une foule d'officiers et d'eunuques à cheval le suivaient à une distance respectueuse, et toutes les têtes s'inclinaient profondément sur son passage. Abdul-Medjid, le vingt-unième enfant de Mahmoud, est né à Constantinople, le 19 avril 1823. Sa barbe noire et épaisse le fait paraître plus vieux que son âge. Sa taille est élancée, il a l'œil brillant, les traits réguliers, la physionomie un peu triste. Son visage est légèrement marqué de petite vérole, mais ce défaut est d'autant moins visible que le jeune sultan, selon la mode du harem, prend soin de se composer, pour les jours de cérémonie, un teint artificiel. D'une complexion délicate, les excès ont de bonne heure affaibli sa poitrine. Ses indispositions continuelles, sa pâleur hâtive, ses dents déjà mauvaises, annoncent qu'à vingt-deux ans il expie ses plaisirs de sultan par une décrépitude prématurée. Abdul-Medjid a déjà plusieurs enfans; ils sont débiles comme leur père, et leur santé inspire les plus vives inquiétudes.

Au sortir de la mosquée, le sultan va d'ordinaire faire une visite à la sultane *validé* (la sultane-mère). Désirant voir défiler encore une fois le cortége, j'entrai dans un café voisin pour attendre la fin de la prière. L'intérieur de ce café rempli de monde formait avec le spectacle brillant auquel je venais d'assister le plus singulier contraste. Rien n'est moins élégant qu'un café turc, et la plus pauvre taverne de la Cité est de beaucoup plus comfortable. Qu'on se figure une chambre sale et basse, où les fourneaux de pipes entretiennent sans cesse une épaisse fumée. Autour des murs, sur des planches de bois, sont rangés des verres, des tasses et des narghilés. Un grand réchaud fume au milieu de la salle. A travers l'atmosphère odorante et vaporeuse, on voit une ligne de vieux Turcs accroupis comme des singes le long des murs. Le maître de l'établissement cumule ordinairement les fonctions de cafetier et de barbier. Il rase en même temps ses pratiques et leur sert de la limonade. Au moment où j'entrai, le *padrone*, assis sur sa natte, maintenait délicatement par le nez, sur ses genoux, la tête demi-pelée d'un vieil Arménien couché tout de son long devant lui. Après avoir barbouillé cette tête de savon, il la rasait depuis la nuque jusqu'au menton, interrompant à chaque instant sa besogne tantôt pour passer son rasoir sur une grande lanière de cuir, tantôt pour servir un consommateur nouvellement arrivé. Pendant ces entr'actes, l'Arménien, un œil fermé, le cou nu, la bouche

béante, tournait vers les spectateurs une face blanche comme celle de Debureau, et je me tenais les côtes de rire à la vue de ce crâne complètement rasé dans son pourtour, et conservant seulement à l'occiput une mèche de cheveux pareille à la queue d'un potiron.

En même temps qu'il est consacré à la prière, le vendredi, en Turquie, est encore, comme le dimanche en Europe, le jour du repos et du plaisir. Dans l'après-midi, la plupart des habitans de Constantinople quittent la ville pour aller respirer un air plus pur dans les campagnes environnantes. Les familles pauvres, qui n'ont à leur disposition aucun moyen de transport, bornent leur promenade aux abords de la ville; elles s'arrêtent ordinairement dans un de ces cimetières couverts de forêts de lugubres cyprès qui enserrent les murs encore si imposans de l'ancienne Byzance. A l'ombre de ces bois sacrés, au milieu de ces champs des morts hérissés à perte de vue de pierres tumulaires, les Turcs, assis par groupes, passent le jour à fumer silencieusement, suivant du regard la fumée de leur chibouck, caressant de la pensée quelque vague rêverie. Leurs femmes, le visage découvert, prennent place autour d'eux. Des marchands de gâteaux et de fruits leur vendent un goûter frugal. Parfois devant ces cercles s'arrête un musicien ambulant qui chante sur un rhythme monotone une triste complainte. De loin en loin, dans l'ombre, on voit passer sous les cyprès, comme de blancs fantômes, des femmes turques qui vont cherchant au milieu de tous ces tombeaux semblables le dernier asile d'un être qu'elles ont aimé. Ainsi se passe pour beaucoup de Turcs la journée du vendredi. Au coucher du soleil, ils regagnent paisiblement leurs demeures sans songer à de plus joyeux divertissemens. Un silence effrayant règne, après leur départ, dans ces champs de la mort d'où s'exhalent la nuit des émanations fétides et pestilentielles (1).

(1) Les exhalaisons des cimetières turcs, souvent intolérables pendant la nuit, doivent être comptées parmi les causes principales de la peste. Aucune ordonnance de police n'étant intervenue pour régler les inhumations, l'ancien usage est toujours suivi. Dès qu'un homme a rendu le dernier soupir, on le porte au cimetière. Quelques pouces de terre recouvrent à peine le cadavre, sur lequel on appuie, pour tout cercueil, deux planches qui laissent entre la poussière et le trépassé un intervalle, « afin, disent les Turcs, que l'ange de la mort puisse s'y asseoir pour s'entretenir avec lui. » Grace à cet usage, il arrive assez fréquemment que des moribonds, endormis d'un sommeil léthargique et prématurément enterrés, forcent leur sépulcre. Un cicérone de Constantinople m'a assuré que, dans un temps de peste, un forgeron, enseveli le matin, était revenu chez lui dans la journée, enveloppé dans son suaire. Comme c'était un homme très taciturne, au grand effroi des assistans, il s'était dirigé vers son enclume, et, sans rien dire à personne, avait repris

La semaine suivante, les mêmes Turcs retourneront au même cimetière, où leurs pères allaient avant eux, et ainsi toutes les semaines jusqu'au dernier jour; après eux, leurs fils prendront le même chemin et iront à leur tour rêver sur la pierre où leur famille repose.

Tous les habitans de Constantinople, et même tous les Turcs, ne se contentent pas d'aussi mélancoliques délassemens. Ceux qui ont quelque étincelle de gaieté dans le cœur, et dans leur bourse quelques écus, louent pour leurs femmes un caïque ou un *uraba* (sorte de chariot bariolé attelé de deux buffles), et se rendent avec elles aux Eaux-Douces d'Europe ou d'Asie. On appelle les Eaux-Douces d'Europe une verte et fraîche prairie ombragée d'arbres séculaires, qui commence où finit la Corne d'Or. Là vient mourir l'orageuse Méditerranée (1). Après avoir battu les côtes sauvages de l'Espagne, baigné le rivage embaumé de l'Italie, gémi au pied des tristes falaises de la Grèce, murmuré sur les grèves asiatiques, ses flots, arrivés à leur terme, se dorent au soleil d'Orient, au milieu de la plus belle des villes, et, sans aller plus avant, « comme s'ils ne pouvaient quitter ces lieux enchantés, » ils disparaissent sous les fleurs, puis se perdent dans un ruisseau qui serpente gaiement dans une prairie. Je montai dans un caïque et je voguai vers l'anse où expirent ces vagues dont j'avais suivi les longs voyages. Après avoir parcouru dans toute sa longueur le port si agité de Constantinople, et passé, à quelque distance de la ville, devant le kiosque que Mahmoud avait donné à une sultane aimée, j'arrivai, glissant mollement sur un ruisseau paisible, à une petite vallée verdoyante et ombreuse. Là tout était repos et silence; on aurait pu se croire à cent lieues de la ville. Des caïques

tranquillement, après sa résurrection, un travail que sa maladie avait interrompu la veille.

(1) Depuis, en visitant l'Espagne, j'ai été vivement frappé (et jamais, je crois, on n'a fait cette remarque) de la ressemblance qui existe entre la forme du détroit de Gibraltar, où la Méditerranée commence, et celle du Bosphore, où elle finit. On se rend parfaitement compte de cette analogie, quand on est à la maison des signaux à Gibraltar, d'où la vue est véritablement grandiose. On domine d'un côté les montagnes de Malaga, de l'autre celles de l'Andalousie méridionale, et devant vous s'étend la côte d'Afrique. Là, comme à Constantinople, les eaux bleues de la Méditerranée forment une sorte de triangle. Le détroit a la même direction que le Bosphore; la Méditerranée est placée comme la mer Noire; la baie d'Algésiras remplace la Corne d'Or. La ville de Gibraltar est située comme Galata, celle d'Algésiras comme Stamboul, la côte d'Afrique remplace le rivage de Scutari. Là encore ce sont deux mondes en présence; mais Constantinople est vert, jeune, riant, tandis qu'aux colonnes d'Hercule la nature est sombre, vieille et sévère.

étaient amarrés le long du bord, des chevaux richement harnachés paissaient sur la rive, des enfans s'ébattaient sur la pelouse ou pêchaient de petites tortues dans le ruisseau. A l'ombre d'immenses sycomores espacés dans cette vallée inondée de soleil, de nombreuses familles grecques étaient assises autour d'un repas champêtre. Auprès d'elles, un dilettante de Péra essayait sur sa flûte, comme le berger de Virgile, un air pastoral. Ce n'était plus l'élégie du Champ-des-Morts, c'était une idylle, un pastel de Watteau, une page de Florian. Établis un peu à l'écart sur de riches tapis, des Turcs aspiraient lentement la fumée de leurs narghilés et semblaient plongés dans toutes les voluptés du *kief*.

Si l'on n'a pas senti l'influence énervante du climat d'Orient, il est difficile de comprendre le charme de cet état d'extatique rêverie et d'indolence poétique qu'on appelle le *kief*. Ce que nous nommons calme et repos est fatigue et agitation auprès de cette somnolence; le *far niente* des Italiens n'en approche pas davantage. Le *far niente*, c'est le plaisir de ne rien faire, c'est une volupté physique, c'est une heure de délassement durant laquelle toutes les facultés de l'ame sont absorbées à jouir du bien-être du corps. Le *kief*, au contraire, moins matériel, plus poétique, est un instant de parfait équilibre, de complète quiétude où tous les sens, en quelque sorte enivrés, sommeillent et se taisent, tandis que l'ame à demi réveillée soupire doucement et s'ouvre à de beaux songes. Souvenirs aimés du passé, tranquillité présente, rêves d'avenir à peine entrevus, tout se confond dans la pensée, flotte devant vous dans une vapeur lumineuse, et semble se mêler à l'air attiédi qu'on respire. On n'entre que graduellement dans cet état qui ferait aimer l'opium, si l'opium le procure, et dont on ne peut s'arracher qu'à la longue sous peine d'éprouver, dans tout son être, un choc violent, pareil à celui qui fait, dit-on, mourir les somnambules qu'on rappelle trop brusquement à la vie réelle.

Je n'ai pas encore parlé du Bosphore. Pour le décrire, on emprunterait en vain la palette du peintre, on épuiserait inutilement toutes les formules dont l'enthousiasme dispose, toutes les épithètes que la langue met au service de l'admiration. Il y a des spectacles dont on ne peut rendre compte. Les lignes que le voyageur placé devant de semblables scènes jette à la hâte sur son journal ne dépeignent rien, elles ne sont, pour ainsi parler, que des notes explicatives des tableaux que garde son souvenir. Aussi n'essaierai-je pas une peinture, je voudrais seulement rendre compte de l'impression que fait éprouver ce merveilleux panorama, et laisser à l'imagination du lecteur le soin

de le deviner en remontant ainsi de l'effet à la cause. Ce qui surgit en vous à la vue du Bosphore, ce n'est pas ce sentiment de respect et presque d'effroi qui pèse sur le cœur quand on contemple l'Océan ou le chaos des Alpes, ou l'horizon sévère des déserts asiatiques; c'est bien plutôt ce ravissement dont on est comme inondé, lorsque, par une fraîche matinée de printemps, le regard erre sur une vallée en fleurs, humide de rosée, pleine de parfums et de bruits d'amour. Sur les rives du Bosphore, la nature n'est pas imposante, elle sourit et vous charme. On est au milieu d'un éden enchanté dont elle a disposé tous les plans avec amour, et dans lequel elle a versé, en un jour de prodigalité, tous les trésors de son écrin.

Les coteaux montagneux, agrestes, accidentés, étincelans de verdure, qui s'élèvent en amphithéâtre sur les deux rives et se reflètent dans le miroir immobile de ce beau lac bleu qu'on nomme le Bosphore, ont un peu le caractère de certaines collines suisses, s'il est permis, pour mieux se faire comprendre, de chercher ici un point de comparaison. Sur les bords, à droite et à gauche, s'étend à perte de vue une ligne de maisons roses, pareilles à des pagodes, à demi cachées sous les buissons de rosiers et de jasmins qui en tapissent les murs, et de palais d'une architecture légère, d'une éclatante blancheur, sur le toit desquels pendent en grappes les branches des vieux sycomores. Plus haut s'étagent des bouquets d'arbustes, au feuillage vernissé, au milieu desquels des kiosques charmans se détachent çà et là, comme des rubis enchâssés dans l'émail. Au-dessus de ces parterres fleuris, et comme pour leur donner du relief, apparaissent à demi perdues dans les lianes de belles roches aux teintes grises. Des massifs de cyprès, dont les cimes découpées en festons semblent incrustées dans le ciel, courent sur les crêtes et entourent d'une bordure sévère ce riant paysage. Des ruisseaux serpentent comme des rubans argentés sous leurs sombres ombrages, ou se précipitent en cascades bondissantes sur lesquelles se brisent en prisme les rayons du soleil. Les flancs des coteaux semblent avoir été ciselés « pour le plaisir des yeux. » Ici s'élève une colline abrupte, presque sauvage, et là se creuse une vallée verdoyante et paisible, où une jolie fontaine murmure à l'ombre d'un gigantesque platane.

A mesure que l'on avance, ces tableaux charmans s'effacent tour à tour et sont remplacés par d'autres points de vue plus ravissans encore. A chaque coup de rame, le regard découvre un nouvel oasis qu'avait jusqu'alors caché un pli du terrain; on va d'enchantemens en enchantemens, et ainsi toujours pendant cinq ou six lieues. Autour de vous,

ce sont des volées de caïques qui fendent les flots, des nuées d'alcyons qui les rasent. Des navires par centaines sont à l'ancre auprès des maisons; d'autres, arrivant à pleines voiles, courent des bordées et virent de bord au moment où leurs vergues s'engagent dans les arbres fleuris du rivage. Parfois passe une brise folle qui ride tout à coup les eaux, soulève les caïques, balance les navires, fait frissonner les pavillons, agite la verdure et jette des flots d'écume sur les escaliers des maisons. Au-dessus de ce paysage si calme, où tout est joie, bonheur et sérénité, s'étend, pour dernière merveille, un grand ciel embrasé dont l'azur se fond dans les teintes chaudes de la lumière. Voilà ce Bosphore que tous les poètes ont chanté et que les descriptions ne feront jamais connaître. — Si magnifique que soit ce panorama quand le soleil le revêt d'or et convertit en palais la moindre chaumière, il est une heure où il semble plus merveilleux encore; c'est lorsque par une de ces tièdes nuits de l'Orient votre caïque glisse silencieusement entre les deux rives silencieuses. On entrevoit vaguement dans l'ombre cette grande ville muette, ces maisons éternellement closes qui renferment tant de destinées inconnues, tant d'existences mystérieuses. Alors le voyageur, inspiré par ce calme, suit les rêves les plus fantastiques et enfante des romans sans fin. Parfois, devançant les jours et anticipant les jouissances de l'avenir, il reporte dans le souvenir le moment actuel, et songe avec quel bonheur il se rappellera quelque soir ces beaux lieux qui l'entourent et ces heures de jeunesse qui s'écoulent.

Pendant un assez long séjour à Constantinople, je passai ainsi presque toutes mes soirées; mais, après les longs mois de voyage, le moment vient où l'admiration s'épuise, où l'imagination se rassasie. Constantinople même, malgré toutes ses merveilles, n'a pas le don de remplacer la patrie, et l'on ne trouve pas sur les rives du Bosphore cette plante de l'oubli dont parle Homère. Un beau jour je me sentis las de cette vie errante et de ces plaisirs des yeux auxquels l'ame attristée ne prenait plus part. Sans attendre, je dis à l'Orient un adieu solennel, et songeai au retour. Pour revenir en France, trois routes s'offraient à moi; je choisis la voie du Danube.

ALEXIS DE VALON.

ÉTUDES

ADMINISTRATIVES.[1]

IV.

LES FONCTIONNAIRES PUBLICS.

L'acte de nomination, émané de l'autorité compétente, est le titre du fonctionnaire. Selon les emplois, la prise de possession doit être précédée de la prestation d'un serment, d'une réception officielle ou du dépôt d'un cautionnement. Chacune de ces formalités a son utilité propre. Rien n'est plus convenable que d'attacher par le serment, ce lien solennel de l'honneur et de la conscience, celui qui doit être investi d'une part de la puissance publique ou qui en sera le délégué auprès des citoyens. On exige le serment dans les emplois qui confèrent une autorité directe et une action sur le public. Un magistrat doit le prêter; son caractère en devient en quelque sorte plus auguste. Un

(1) Voyez, pour ces *Études administratives* de M. Vivien, *les Fonctionnaires publics*, première partie, 15 septembre 1845; *le Conseil d'État*, 15 octobre et 15 novembre 1841; *la Préfecture de Police*, 1er décembre 1842; *les Théâtres*, 1er mai 1844.

commis peut en être dispensé; il n'est qu'un auxiliaire intérieur et souvent ignoré. Toutefois, après un changement dans le gouvernement, tous les fonctionnaires, quelles que soient leurs attributions, sont ordinairement appelés à donner ce gage d'adhésion au pouvoir qui s'élève. Le serment devient alors exclusivement politique.

Il est utile, dans un grand nombre de cas, qu'une investiture officielle consacre le nouveau titulaire d'un emploi; elle donne de l'importance à celui qui la reçoit, et appelle sur lui l'attention et le respect. Quelle que soit la disposition actuelle des esprits à repousser toute vaine cérémonie, l'appareil de la réception de certains fonctionnaires contribue à les rehausser. La simplicité des mœurs n'exclut point la dignité des situations. C'est ainsi que les magistrats sont reconnus par leur compagnie en audience solennelle, les officiers par leur corps, les professeurs de quelques facultés universitaires par leurs collègues assemblés. Pourtant ces réceptions sont de pure forme, et n'ajoutent rien au droit qui résulte de l'acte de nomination. Les corps ou les agens qui y procèdent n'ont point qualité pour vérifier la régularité du titre conféré, ni pour en apprécier le mérite. Les ambitions déçues, les préventions personnelles, les jalousies de corps, pourraient fausser cet examen, et l'ordre des pouvoirs serait interverti si les actes des ministres responsables subissaient un tel contrôle.

Tous les comptables, receveurs-généraux ou particuliers, percepteurs, payeurs, caissiers, sont assujétis à fournir, à titre de cautionnement, une somme dont la quotité est proportionnée à l'importance de leur gestion. C'est un gage matériel qui sert de complément aux garanties morales qu'exige une administration prudente. Le dépôt de cette somme doit aussi précéder l'entrée en fonctions.

Après ces formalités préliminaires, quand il y a lieu de les accomplir, le contrat qui s'est formé entre l'état et le fonctionnaire commence à s'exécuter. Les conditions de ce contrat résultent des lois, des règlemens, des usages. Elles reposent toutes, sans exception, sur un principe fondamental : les fonctions sont établies dans l'intérêt, non de ceux qui les occupent, mais du public. C'est de ce principe que découlent les devoirs dont nous nous proposons d'offrir le tableau.

Tout emploi suppose un office à accomplir. La loi n'admet plus ces fonctions parasites qui servaient autrefois à dérober la faveur sous le manteau du service public, et dont les tranquilles possesseurs, libres de tout soin, obtenaient un titre pour toucher un salaire. Les sinécures sont incompatibles avec un régime politique qui ne tient compte que des services rendus, et n'admet aucune dépense, si elle n'est pro-

fitable à l'état. Ce n'est pas à dire qu'un œil curieux et exercé ne pût découvrir encore dans les colonnes du budget des emplois sans attribution réelle, ou dont l'importance a été grossie démesurément dans des vues personnelles; mais les précautions même employées pour déguiser ces irrégularités déposent en faveur d'une règle que d'obscurs et rares abus ne sauraient infirmer.

De même que l'emploi emporte l'obligation d'un service, le titre suppose l'emploi. Les noms qui servent à désigner les dépositaires du pouvoir ne sont pas des qualifications nobiliaires qui puissent être prêtées pour flatter la vanité. Depuis 1830, on s'est attaché à faire prévaloir ce principe long-temps méconnu. La loi sur l'avancement dans l'armée défend de conférer aucun grade sans emploi. Celle qui vient d'organiser le conseil d'état en réduit le service extraordinaire de manière que tous ceux qui le composent soient appelés successivement à prendre part aux délibérations. Toutefois, dans la magistrature, on peut admettre ceux qui ont occupé un emploi à en conserver le titre honoraire quand ils prennent leur retraite, souvenir légitime du passé, juste récompense de longs travaux; mais cette autorisation ne doit s'appliquer qu'au nom même de la fonction précédemment exercée. Depuis plusieurs années, on a fait plus : on a nommé présidens honoraires des magistrats qui n'avaient jamais été que juges ou conseillers. C'était tromper le public en faisant supposer des services qui en réalité n'avaient pas été rendus.

Le fonctionnaire est tenu d'accomplir en personne les devoirs de sa place. S'il peut, pour certains soins accessoires et dans quelques circonstances, prendre un aide, il n'a pas le droit de se substituer un tiers sans caractère public. La confiance de l'état, qui l'a nommé, n'est pas susceptible de délégation. Les receveurs des finances, qui tiennent une véritable banque, qui sont obligés parfois à de longues absences et engagés pour des sommes immenses dans leurs opérations, ont seuls le droit de prendre, pour les représenter, un fondé de pouvoirs de leur choix; encore la nomination en est-elle soumise à l'agrément du ministre. A part cette exception nécessaire, en cas d'absence ou d'empêchement, le fonctionnaire est, s'il y a lieu, remplacé par d'autres agens, créés en vue de ces cas accidentels, sous le nom de suppléans, d'agrégés, d'adjoints, ou par des collègues du même service désignés à cet effet. Ces remplacemens ne peuvent se prolonger au-delà d'un temps fort limité. Cependant on a admis des professeurs des facultés ou du Collége de France à se tenir indéfiniment éloignés de leur chaire, tout en conservant leur titre. Quelques-uns s'étant élevés

aux premiers emplois de l'état, d'autres ayant atteint l'âge du repos après un illustre enseignement, on a cru que leur nom jetait encore de l'éclat sur la chaire qu'ils avaient occupée, et que, quand eux-mêmes tenaient à honneur de l'y laisser attaché, la règle commune (1) devait fléchir devant cette noble et modeste ambition.

Pour être plus à même de vaquer à leurs devoirs, plus à la portée du public, les fonctionnaires doivent résider au siége de leurs fonctions. La nécessité de la résidence est évidente, et n'a pas besoin d'être démontrée. Cependant cette règle ne fut pas toujours respectée. Les plaintes des états-généraux, les ordonnances de nos rois en attestent le long oubli. Quand les charges publiques étaient un don de la munificence royale ou l'objet d'un contrat qui les transmettait à prix d'argent, il était simple que les titulaires en considérassent seulement les priviléges ou les émolumens, et que l'intérêt des administrés ne leur inspirât qu'une médiocre sollicitude. Aujourd'hui que la promotion aux emplois et les devoirs qu'ils imposent sont soumis à d'autres principes, l'obligation de la résidence a été érigée en loi, et personne ne songerait à s'y soustraire. Cependant chaque régime a ses faiblesses. Aux influences de cour ont succédé les influences parlementaires. On voit des fonctionnaires, improvisés par la politique, passer l'année presque entière dans les chambres, dans les loisirs d'un congé, dans les travaux d'un conseil-général, et n'apparaître qu'un instant au lieu de leurs fonctions; mais il dépendra toujours de ministres fermes d'empêcher ce désordre.

Il ne suffit pas que le fonctionnaire exerce en personne et ne quitte pas son poste, il faut encore qu'il soit assidu et régulier. L'assiduité est constatée de diverses manières, et, dans quelques services, entretenue par l'appât de l'intérêt. Dans les corps judiciaires, le magistrat est tenu, avant l'audience, d'inscrire son nom sur un registre appelé *registre de pointe*. La moitié du traitement est distribuée en droits de présence, et perdue pour les absens. Une portion de la rémunération des conseillers référendaires à la cour des comptes est répartie entre eux proportionnellement à leurs travaux. Dans les bureaux des administrations centrales, on constate, par une liste qui doit être signée avant une heure déterminée, la présence des employés d'un rang secondaire. Dans les autres services, la preuve de

(1) « Caveatur expressè quod nullus doctor aut regens possit legere per substitutum, nisi per duos menses duntaxat in anno, sitque causa probabilis et necessaria quam in presentia rectoris et collegii medio juramento affirmare teneatur. » (Statuts de l'université d'Angers, avril 1410.)

l'assiduité résulte virtuellement soit de l'exercice même des fonctions, soit de certains actes dont la rédaction ou la signature implique ou atteste la présence de l'agent. L'assiduité a pour complémens l'exactitude et la régularité. On ne peut guère définir les qualités qui constituent le fonctionnaire exact et régulier; seulement il appartient aux règlemens intérieurs d'interdire certaines habitudes de paresse ou de dissipation. On trouve à ce sujet dans les vieilles ordonnances de naïves dispositions, qui n'ont pas toutes perdu leur à-propos. L'une d'elles (1320) défendait aux membres du parlement « de demander et raconter nouvelles et esbattements, et si aucuns, ajoutait-elle, en veust demander ou raconter, il le pourra faire quand midi sera sonné. » Une ordonnance du 3 août 1388 prescrit aux officiers de la chambre des comptes d'apurer sur-le-champ les comptes qui leur sont confiés, « car il survient chacun jour tant de besoignes nouvelles, que toutefois les vieilles en sont oubliées. » Aujourd'hui, les règlemens des administrations centrales sont les seuls qui contiennent des dispositions de ce genre. Il en est qui interdisent les visites de bureau à bureau étrangères au service, qui défendent aux employés de prendre leur repas dans leur bureau, de s'y livrer à des conversations particulières, d'y lire, pendant les heures de travail, les journaux et les livres étrangers au service de l'administration : prescriptions utiles, mais vaines, si les chefs n'en assurent pas l'exécution par une surveillance continue. Ordinairement le temps qui doit être consacré à chaque espèce d'emploi est fixé. On détermine, par exemple, le nombre et la durée des audiences des cours et tribunaux, des leçons des professeurs, et les heures que les employés doivent passer dans leur bureau. Toutes ces injonctions se résument dans l'obligation générale de satisfaire aux besoins du service et d'y apporter la ponctualité ou la promptitude que le public est en droit d'exiger, sans nuire toutefois aux études accessoires et à la maturité de l'examen dans les fonctions, qui ne demandent pas seulement l'accomplissement matériel de certains actes.

Le gouvernement de juillet, dont on n'apprécie pas toujours assez les bienfaits pratiques, et sous lequel, grace à l'impulsion des chambres et de l'opinion, les règles de bonne administration se sont développées et affermies, a vu presque entièrement disparaître un abus inconciliable avec les devoirs d'exactitude, d'assiduité et même de résidence que nous venons d'énumérer : nous voulons parler du cumul, c'est-à-dire de la réunion de plusieurs emplois dans une seule main. Souvent la même personne était investie de deux ou trois fonc-

tions, quelquefois davantage, fonctions la plupart du temps trop pesantes pour ne pas exiger chacune un titulaire, et ayant même, on en a vu des exemples, leur siége en des lieux différens. Le cumul ne peut s'appuyer sur aucune raison sérieuse. Pourquoi concentrer sur un seul des avantages qui sont de nature à être répartis entre plusieurs? Combien peu d'hommes ont la force d'embrasser à la fois des travaux si multipliés! Si la vaste intelligence de Cuvier y suffisait, que d'esprits médiocres en sont accablés! Il est d'ailleurs peu de fonctions qui ne réclament une attention exclusive et sans partage. On cherchait ainsi à corriger la modicité excessive de certains traitemens, mais c'était sacrifier le service public à des intérêts personnels, et, si les traitemens étaient trop faibles, ce mal appelait un remède plus direct. Le cumul est rare à présent. Plusieurs lois l'ont supprimé dans des services déterminés. Il est spécialement interdit aux conseillers d'état. On le tolère seulement dans les carrières scientifiques, qui ont toujours sur ce point joui de faveurs exceptionnelles, en raison de la spécialité de quelques études familières à un très petit nombre de savans, et de la plus grande facilité de faire marcher parallèlement des travaux analogues qui souvent se prêtent un mutuel secours, loin de s'exclure.

Quelque étroite que soit l'obligation de vaquer personnellement aux devoirs de la fonction, des circonstances spéciales peuvent permettre d'y déroger; l'intérêt même du service rend parfois une période de repos nécessaire à ceux qui ont porté le poids du jour. Il est pourvu à cette double nécessité au moyen des vacances et des congés. Les vacances sont accordées dans les services qui peuvent sans dommage recevoir une interruption momentanée, et qui exigent toujours l'application d'une intelligence libre et active. A cette catégorie appartiennent les corps de magistrature et l'enseignement. Pendant les vacances, les travaux ordinaires sont suspendus; quelques membres seulement, désignés chaque année à tour de rôle, demeurent chargés, dans les compagnies judiciaires, de l'expédition des affaires les plus urgentes. L'usage des vacances est profitable au service public autant qu'aux fonctionnaires eux-mêmes. Après quelques semaines de repos, on retrouve le travail avec plaisir. L'esprit, qui a besoin de changer d'objet, a repris une sève nouvelle, et le temps perdu est bientôt réparé. On pourrait difficilement accorder des vacances à d'autres services que ceux pour lesquels elles sont instituées. Tous n'en éprouvent pas le besoin, et en suspendre ou en ralentir la marche serait aussi dommageable à l'état qu'aux particuliers. On concilie par les congés les nécessités de l'administration avec les convenances des

fonctionnaires. Les congés sont accordés même dans les services qui ont des vacances, mais ils y sont plus rares et s'y obtiennent plus difficilement; on en règle partout la durée selon le nombre, et l'époque selon l'urgence des travaux à exécuter. Dans l'armée, les officiers reçoivent des congés de semestre pendant la saison où les exercices militaires sont interrompus. Dans l'université, des congés d'un an sont accordés aux professeurs que la fatigue d'un laborieux enseignement ou le besoin de suivre des études scientifiques ou littéraires obligent à suspendre leurs fonctions. Les membres du corps diplomatique et consulaire sont autorisés, après un long séjour à l'étranger, à venir respirer l'air de la patrie et s'initier à la pensée du gouvernement et au mouvement des esprits. Dans les autres services, les congés sont ordinairement fort courts. Les administrations financières n'en admettent point qui excèdent trois mois, et cette durée est elle-même tout-à-fait exceptionnelle. En général, quand le congé doit durer moins d'un mois ou qu'il est commandé par une force majeure, il n'entraîne aucune privation de traitement. Dans les autres cas, le traitement est réduit de moitié; il est entièrement supprimé, si le congé se prolonge au-delà du terme assigné. Le fonctionnaire qui quitte son poste sans congé encourt la destitution. Dans la magistrature, malgré l'inamovibilité du titre, celui qui, absent sans autorisation depuis plus d'un mois, ne reparaît point à la première sommation, est déclaré démissionnaire. Cette peine, malgré sa rigueur, est pleinement justifiée. L'état ne doit plus rien à qui déserte son poste, et le contrat est rompu par l'absence qui en rend l'exécution impossible.

Ainsi le fonctionnaire doit s'acquitter en personne de son emploi, en prendre le siége pour résidence, être assidu et ponctuel. Parmi d'autres mérites plus généraux et d'un ordre plus élevé, si l'on peut ainsi dire, le service de l'état réclame trois qualités principales : la probité, l'obéissance et la discrétion.

La probité du fonctionnaire n'est pas seulement le devoir commun à tout homme qui vit en société, le respect de la propriété d'autrui, l'observation des règles dont les violateurs encourent les rigueurs du code pénal. Plus sévère, elle consiste à ne chercher dans les fonctions aucun avantage privé, à n'user jamais dans un intérêt propre du pouvoir qu'elles confèrent, à opposer une inflexible résistance à toute influence injuste, à ne faire acception de personne, à donner la même attention à tous, faibles ou puissans, amis ou indifférens, à ne consulter que le bien de l'état et la loi qui en est l'expression écrite. Elle doit être manifeste et incontestée; de là, l'interdiction de tout ce qui peut attirer

le soupçon et exposer la conscience. La magistrature elle-même, si pure, si religieusement honnête, est l'objet de pareilles interdictions. Le juge ne peut acheter des biens qui se vendent à l'audience de son tribunal; il est tenu de se récuser toutes les fois que des relations avec un plaideur, définies par la loi avec un soin presque blessant, peuvent mettre en question la liberté de son jugement. Des dispositions analogues sont établies dans d'autres branches du service. Il est défendu aux consuls, préposés à la surveillance et à la protection des commerçans leurs concitoyens, de faire eux-mêmes le commerce directement ou indirectement, sous peine de révocation. Même défense aux employés des postes et des contributions indirectes, qui pourraient faire tourner au profit d'une concurrence déloyale les secrets ou le pouvoir dont ils sont dépositaires. On exige des conseillers de préfecture pris dans le barreau qu'ils ne se chargent d'aucun procès où les intérêts des communes seraient engagés. Dans les services qui obligent à constater et à poursuivre des infractions, on évite de placer les agens au sein de leur famille; on ne veut pas que le devoir du fonctionnaire ait jamais à lutter contre le dévouement du parent. Tout est mis ainsi en œuvre afin que la délicatesse ne soit jamais tentée de faillir et qu'aucun doute injurieux ne flétrisse le caractère de l'homme public. Ces précautions ne peuvent être portées trop loin. Aucune corruption n'est plus détestable que celle des délégués de l'état : elle déshonore le pouvoir, altère les mœurs publiques, et tourne contre les intérêts privés les forces créées pour les protéger. Nos lois lui ont réservé des sévérités exceptionnelles; mais un pouvoir sage, en prévenant le mal, s'épargne la douleur de le punir, et malheur à l'administration qui ne trouverait sa sauvegarde que dans la répression des lois! Nous aimons à dire qu'en France la probité règne dans les régions du pouvoir. On y ignore les habitudes de vénalité qui flétrissent tant d'administrations étrangères. Si les tribunaux ont condamné de criminels écarts, ces procès ont prouvé que les délits étaient rares, et que le gouvernement n'entendait point les laisser impunis. Dans les emplois subalternes, malgré la modicité des traitemens, les agens sont honnêtes et resteraient sourds à des propositions corruptrices. Loin de nous la pensée d'accuser ceux qui occupent des situations plus élevées. Cependant pourquoi ne dirions-nous pas que nous ne voyons point sans inquiétude le goût du luxe toujours croissant, une soif de spéculation engendrée par le besoin des fortunes rapides, maladie de notre temps, et au sommet de l'échelle des exemples dangereux donnés par de hauts fonctionnaires qui se mêlent à des entre-

prises peu compatibles avec leur caractère public, entreprises dans lesquelles on peut penser que leur apport se compose plus de leur importance administrative que de leur aptitude ou de leurs capitaux, et dont le moindre inconvénient est de les détourner de leurs travaux officiels?

Respecter les lois de la probité est le devoir de tous, obéir est plus spécialement le devoir du fonctionnaire. L'obéissance hiérarchique est une condition essentielle de l'ordre et de la bonne constitution du pouvoir, mais elle se modifie d'après la nature de la fonction et le caractère des ordres. Le magistrat ne relève que de sa conscience; on peut lui imposer l'exactitude, mais un jugement, jamais. Au militaire est imposé, dans tous les cas, une obéissance absolue et complète. C'est la loi de la discipline; les baïonnettes ne délibèrent point. Entre le militaire qui exécute et le magistrat qui juge, les autres fonctionnaires sont assujétis à une subordination plus ou moins étroite, selon les circonstances. Dans tous les cas, le droit de représentation ou de remontrance leur est accordé : exercé avec convenance et respect, il éclaire l'administration sans l'entraver; mais l'exécution provisoire, s'il y a lieu, est le devoir de l'agent, et la décision souveraine, le droit du pouvoir qui a donné l'ordre. Ainsi se concilient les scrupules du fonctionnaire, qui n'est pas une machine aveugle et sans discernement, avec les prérogatives du pouvoir responsable, dont les résolutions doivent prévaloir partout et toujours. Nous voudrions pouvoir rendre hommage à l'esprit de subordination des fonctionnaires; mais la forme de nos institutions, qui provoquent la critique et organisent le contrôle à côté de tous les pouvoirs, les influences personnelles qu'elles multiplient et qui ne s'exercent pas toujours au profit de l'intérêt général, l'instabilité des hommes, la faiblesse des caractères enfin, sont autant d'obstacles qui troublent la marche de l'autorité publique, et l'exposent à toute sorte de difficultés intérieures sur lesquelles il lui faut trop souvent fermer les yeux.

Nous vivons sous un régime de publicité, et cependant la discrétion est une des qualités les plus essentielles du fonctionnaire public. Le magistrat ne peut révéler les opinions qui se sont produites dans les délibérations : les infractions à cette règle étaient autrefois punies de destitution et d'amendes considérables. Le diplomate possède des secrets qui renferment parfois la paix ou la guerre. Le militaire reçoit des ordres dont la divulgation compromettrait le salut de l'armée. Sans même recourir à ces exemples extraordinaires, il n'est pas une branche du service public dont les agens ne soient tenus à la discré-

tion. Les ordres donnés par les chefs aussi bien que les communications faites par les inférieurs, les renseignemens fournis sur le personnel, les enquêtes disciplinaires, les informations sur l'état du service, les affaires même qui intéressent des parties privées et qui sont du ressort de l'administration, tout exige le secret. Sans le secret, plus de confiance ni de sécurité; chacun craint de se compromettre; on a peur de se faire des ennemis. Le service est ainsi arrêté par mille résistances; les meilleures mesures sont combattues par ceux qu'elles froissent, et qui, avertis à l'avance, font jouer tous les ressorts de l'intrigue : l'autorité perd son indépendance et par conséquent sa force. C'est à regret que nous ajoutons qu'en dépit des prohibitions insérées dans la plupart des règlemens, ce secret si nécessaire est trop souvent violé. L'exemple de l'indiscrétion est parti des rangs les plus élevés. En livrant des correspondances confidentielles à la publicité de la tribune, on a sacrifié un besoin permanent à des nécessités accidentelles. Tous les subordonnés ont ainsi reçu un avertissement qui n'a pas été perdu. Chacun s'efforce à l'envi de se mettre à couvert en divulguant les ordres ou les instructions qu'il a reçus. Il est des curiosités qui s'imposent et ne souffrent pas qu'on les éconduise : tous les cartons leur sont ouverts; les lettres des fonctionnaires intermédiaires leur sont livrées. D'autres désordres se commettent. Une presse hostile et presque toujours mal informée reçoit des communications qu'elle reproduit sous un faux jour, et qui ne peuvent lui être faites par les agens même du pouvoir sans le plus coupable abus de confiance. Il serait temps de rompre des habitudes qui ne tendent à rien moins qu'à rendre le gouvernement impossible.

V.

Jusqu'ici le fonctionnaire n'a été considéré que dans ses devoirs les plus généraux envers l'état, et, si nous osons ainsi parler, dans les principes de morale qui lui sont propres. Suivons-le maintenant dans ses relations avec le public, quand le public a directement affaire à lui, dans ses rapports avec les autres ordres de fonctions, et enfin dans la vie privée.

Il est des circonstances nombreuses où un contact immédiat s'établit entre les citoyens et les agens de l'autorité. La perception des revenus publics, la police, les services dont l'état s'est attribué le monopole, en fournissent les occasions les plus habituelles; des obligations spéciales en sont la conséquence. S'agit-il du paiement de l'impôt,

les agens doivent tempérer les exigences de la loi par toutes les facilités qui n'engagent point leur responsabilité. S'agit-il de l'exécution des mesures qui intéressent l'ordre et la sûreté, ils doivent être fermes, mais équitables et concilians. S'agit-il enfin des services dont l'administration a la direction, ils ne doivent jamais perdre de vue que, s'ils ne touchent point directement un salaire du particulier qui s'adresse à eux, c'est le public qui les paie et qu'ils sont chargés de servir. On en voit trop qui tranchent du personnage, parce qu'ils ont l'honneur d'appartenir à l'état, et qui manquent d'empressement et même d'exactitude envers le public, parce qu'ils n'en dépendent point directement. Les instructions de leurs chefs, les habitudes d'une bonne éducation, devraient au moins leur donner les manières courtoises et complaisantes que l'aiguillon de la concurrence inspire aux agens des industries libres. Plusieurs gouvernemens étrangers nous offrent à cet égard des modèles qui ne sont pas à dédaigner. En Angleterre, en Prusse, en Russie, les employés des administrations publiques sont pleins de politesse. C'est une question qui mérite toute l'attention du gouvernement. Les citoyens ont droit d'exiger qu'on les traite avec déférence. Il en est beaucoup qui sont disposés à juger le gouvernement sur la conduite de ses agens, et plus d'une résistance n'a eu pour cause que la grossièreté de l'officier public chargé de veiller à l'exécution de la loi.

A cet ordre de devoirs se rapporte le costume officiel que plusieurs catégories de fonctionnaires sont obligées de porter. A l'égard des uns, le costume a pour objet de commander le respect au public, de l'imposer même entre eux à des hommes parmi lesquels doit régner le sentiment des convenances réciproques. C'est ainsi que les magistrats portent la robe, ordinairement même dans leurs réunions intérieures. A l'égard des autres, le costume a pour objet d'inspirer confiance aux citoyens, et de leur désigner par un signe apparent l'agent de la force publique qui a droit de les rappeler à l'observation de la loi, et dont ils ont droit à leur tour de se plaindre et de provoquer la punition, s'il abuse de son autorité. Le costume n'est pas un futile ornement; il contribue, plus qu'on ne le croit, au maintien de l'ordre et de la considération due aux pouvoirs constitués par la loi.

Les rapports des fonctionnaires entre eux sont soumis à des règles simples et claires. Dans le même service, ces rapports sont déterminés par l'ordre hiérarchique, et, à égalité de grade et de classe, par l'ancienneté. L'inférieur doit céder le pas à son supérieur, et le dernier nommé à celui qui l'a précédé dans la carrière, à moins qu'une volonté com-

pétente n'en ait décidé autrement. Chaque service est indépendant des autres. Dans les circonstances où ceux qui les composent doivent se rencontrer ensemble, par exemple dans les cérémonies publiques, leur situation respective est déterminée par l'ordre des préséances. Des décrets impériaux règlent cet ordre : on les exécute encore, quoiqu'ils ne soient pas en harmonie parfaite avec l'esprit de nos institutions actuelles. On éprouverait quelque embarras à coordonner des dispositions nouvelles sur des questions qui éveillent les susceptibilités et mettent en jeu les amours-propres. Cette matière n'est pas d'ailleurs appréciée selon sa véritable importance. Le règlement des préséances n'est pas plus que le costume une chose de pure étiquette; il est indispensable au jeu régulier des pouvoirs, et, si le classement des emplois offre quelque difficulté, il a l'avantage d'assigner à chacun sa valeur relative, et peut quelquefois servir à compenser l'infériorité du traitement par la plus grande élévation du rang. Il importe en tout cas de prévenir les collisions et les rivalités; il n'importe pas moins d'interdire tout concert, toute correspondance, par lesquels les fonctionnaires se ligueraient entre eux dans une intention quelconque. Une coalition des dépositaires de la force ou de la puissance de l'état serait un danger public. Les lois y ont pourvu, et de tout temps cette sorte de conspiration a été punie de peines rigoureuses.

Quel que soit le respect de nos lois pour les franchises de la vie privée, celle des fonctionnaires ne peut jouir d'une complète inviolabilité. Leur association au pouvoir public établit entre eux et lui une solidarité morale, d'où résultent des devoirs qui s'étendent même au-delà du cercle des fonctions. L'administration est en droit d'exiger de ses moindres agens qu'ils aient une tenue honnête, qu'ils s'abstiennent des habitudes vicieuses, qu'ils ne portent point des habits « dissolus, » selon les termes des vieilles ordonnances. Le bon service d'un employé dépend, plus qu'on ne peut l'imaginer, de la régularité de sa vie privée. Pour parler des fonctionnaires d'un ordre plus élevé, le professeur ne mériterait plus d'instruire la jeunesse, s'il la pervertissait par le scandale de ses mœurs; le magistrat ne serait plus digne d'exercer le sacerdoce de la justice, si, dans ses relations privées, il était convaincu de déloyauté et d'indélicatesse. Dans certains cas, la sûreté des intérêts confiés au fonctionnaire se lie à ses affaires domestiques. On ne pourrait point conserver le maniement des deniers publics au comptable dont la fortune serait en désordre, dont les dépenses surpasseraient les revenus, ou que l'amour du jeu exposerait à la ruine. Autrefois les règlemens étendaient encore plus loin leurs

inquisitions. Il était défendu, par exemple, aux consuls de contracter mariage sans l'agrément du roi. A présent encore, dans les contributions indirectes, les employés du service actif sont tenus, lorsqu'ils se marient, d'en informer leurs chefs. L'administration examine si l'alliance est convenable et si l'employé peut être maintenu dans sa résidence. Les officiers de l'armée ne peuvent pas non plus se marier sans la permission du ministre de la guerre. Ces précautions s'expliquent. Le mariage modifie profondément la situation de ceux qui le contractent; il peut influer sur leurs moyens d'existence par les ressources qu'il leur apporte ou les charges dont il les grève, et sur leur considération par les circonstances qui les y ont conduits et la nouvelle famille qu'il leur donne.

Nous ne quitterons pas le fonctionnaire, considéré en dehors de ses fonctions proprement dites, sans le suivre sur le terrain de la politique, où il est souvent appelé par nos mœurs et par nos institutions. Sa liberté y est-elle complète? Des devoirs spéciaux pèsent-ils sur lui? C'est ce qu'il faut examiner.

Le fonctionnaire prête serment de fidélité à la charte et au roi. Il ne peut se prononcer contre le régime politique consacré par la constitution, contre le chef qu'elle a placé à la tête de la nation. Il violerait ses engagemens les plus sacrés; aucun gouvernement ne peut admettre pour intermédiaires entre les citoyens et lui des hommes qui le nient. Sur ces principes, tous les partis sont d'accord; chacun à son tour, en faisant des destitutions ou en les provoquant, est arrivé à la même conclusion. La sûreté de l'état y est attachée aussi bien que l'honneur des individus. Toutefois cette doctrine ne peut s'appliquer qu'au cas de manifestations extérieures. Rechercher les sentimens que le fonctionnaire tient renfermés au fond de son cœur serait une odieuse inquisition, et s'en armer pour le frapper, une mesure de tyrannie. Si des ministres passionnés l'ont osé quelquefois, la conscience des honnêtes gens a protesté contre ces violences.

Mais on peut être en dissentiment sur des questions moins essentielles. Dans un état constitutionnel, la liberté des opinions crée des partis nombreux parmi les hommes même les plus dévoués à la forme du gouvernement et à la personne du prince. Les uns placent au premier rang les douceurs de la paix, les autres la dignité du pays. Ceux-ci tiennent pour suffisans, peut-être même pour excessifs, les droits politiques dont jouissent les citoyens; ceux-là seraient d'avis de les étendre. Mille questions s'agitent. L'enseignement public sera-t-il laïque ou religieux? Quel sera le système des impôts? Quelles alliances

sont préférables pour la nation? On discute, on s'assemble, on écrit; c'est la vie d'un pays libre, et heureux celui où elle ne périt point sous l'étreinte mortelle des intérêts privés! Cependant un ministère s'est formé; il a adopté un ensemble d'opinions qui constitue sa politique; contre lui se sont réunis ceux qui ne partageaient point ces opinions, et qui ont formé le parti de l'opposition. Les fonctionnaires seront-ils obligés de se ranger au système du ministère et de s'en faire les appuis? Pourront-ils se placer dans les rangs de l'opposition? Telle est la question sur laquelle les esprits sont divisés.

Il y a une école politique aux yeux de laquelle le fonctionnaire, humble vassal, est étroitement lié au système ministériel. Il ne peut parler, écrire, se prononcer contre ce système. On l'oblige à se mêler aux élections pour soutenir les candidats du ministère. Électeur, il leur doit son suffrage; pair ou député, on lui concédera par grace de voter avec l'opposition; mais qu'il se garde de s'en porter l'organe à la tribune, qu'il ne l'appuie point surtout dans les questions qui touchent au fond même de la politique : une destitution inévitable l'atteindrait. On n'avoue pas toutes ces théories, mais elles sont au fond des pensées, et plusieurs ont été professées publiquement et mises en pratique.

Si le fonctionnaire appartient à la personne des ministres, tout est dit. Il se doit à ses maîtres : qu'il soit donc chassé, s'il n'est pas leur servile admirateur; mais telle n'est point sa condition : il n'est l'homme de personne, il est le serviteur de l'état. Il prête serment de fidélité à la charte et au roi, non au cabinet du 11 octobre ou du 22 février. Quand les ministres sont chargés de pourvoir aux emplois, est-ce pour se faire des créatures? Nullement. La loi a cru qu'ils étaient les mieux placés pour choisir les hommes les plus capables, les plus propres à chaque service. Sous un régime administratif bien constitué, les emplois sont donnés à la capacité, aux travaux éprouvés, et non point au dévouement ministériel. Laissez donc à ceux qui les occupent, à moins que le caractère de l'emploi ne soit exclusivement politique, la liberté de leur opinion. Qu'ils puissent être de l'opposition, si tel est leur sentiment. Surtout, qu'on ne les fasse pas intervenir dans les élections. La liberté publique courrait de grands périls le jour où il serait admis en principe que tous les serviteurs de l'état sont au service du ministère dans ces épreuves solennelles; que, par exemple, les juges de paix dans tous les cantons, les percepteurs dans toutes les communes, peuvent user de l'influence qu'ils tiennent de leurs fonctions pour peser sur les électeurs. D'un autre côté, le pays ne verrait plus dans les fonctionnaires, au lieu des représentans impartiaux de la puis-

sance publique, que des courtiers de suffrages, proxénètes méprisés, désertant le poste où la loi les a placés pour se faire agens d'intrigues. Plus le ministère serait audacieux, plus le danger serait grand. La considération du pouvoir y périrait avec la sincérité des élections. L'un de ces écueils est aussi redoutable que l'autre.

Il est diverses situations dans lesquelles le fonctionnaire joue un rôle politique. Il peut être écrivain, électeur, pair ou député. Examinons ses devoirs particuliers dans chacune de ces situations.

Le fonctionnaire n'est pas dépouillé du droit de prendre parti dans les débats politiques par la voie de la presse; mais le citoyen seul doit tenir la plume, et jamais l'homme public. De cette règle découlent plusieurs conséquences : d'abord, une discrétion absolue est plus nécessaire encore dans des publications imprimées que dans de simples communications verbales. En second lieu, il n'est point permis au fonctionnaire d'engager une polémique sur les questions qui touchent à son service : l'anarchie serait dans l'administration, si un subordonné pouvait en appeler au public des mesures prises ou préparées par ses chefs; la liberté des ministres serait entravée, si l'opinion était conviée à intervenir dans les délibérations intérieures du gouvernement, si les questions qui s'agitent à tout instant dans le sein des services publics étaient enlevées à cette région sereine et calme pour être transportées sur le terrain brûlant de la politique. Enfin le fonctionnaire qui, substituant l'injure à la polémique, outragerait les ministres, dont il doit respecter le caractère et la personne, encourrait un juste blâme. A part ces restrictions, qui, loin d'attaquer aucun droit légitime, ont pour objet de conserver tous les droits intacts, nous pensons que, sans manquer à aucun devoir de discipline, le fonctionnaire, quand ses travaux officiels lui en laissent le loisir, peut toujours, pour nous servir des termes de la charte, publier et faire imprimer ses opinions.

Les devoirs du fonctionnaire dans les colléges électoraux sont faciles à tracer. La loi a consacré le principe du secret des votes comme une garantie de la liberté politique, et ce principe doit mettre le fonctionnaire à l'abri de toute recherche. Même avec la publicité du vote, il devrait jouir d'une égale inviolabilité. Dans le système de nos lois électorales, l'électeur ne vote pas seulement pour lui, il est le mandataire légal des citoyens qui ne sont pas admis aux fonctions politiques, et, quand même il pourrait abdiquer sa propre opinion, il ne peut, sans une sorte de forfaiture, sacrifier à un intérêt personnel ce qu'il considère comme utile à leur cause. Le gouvernement n'a donc pas le droit de contraindre le vote du fonctionnaire électeur. Ce serait

attenter à une liberté publique et commettre un excès de pouvoir. Le fonctionnaire ne doit obéissance à ses chefs que dans l'ordre et pour l'accomplissement de ses fonctions : comme électeur, il ne relève que de sa conscience, il use d'un droit, mieux encore, il remplit un devoir. Toutefois, pour empêcher que l'on ne confonde en lui l'électeur et le fonctionnaire, il doit maintenir distincts ces deux titres. Il ne faudrait pas qu'il fît servir l'autorité dont il est investi au triomphe du candidat de son choix, pas plus pour la cause de l'opposition que pour celle du ministère. Ces nuances sont délicates, nous en convenons; il est quelquefois difficile d'établir une séparation absolue entre les actes du même homme investi d'un double caractère. C'est aux habitudes politiques qu'il appartient de poser les limites qui sont indiquées par les convenances et par l'intérêt public.

Dans les chambres, les devoirs du fonctionnaire dépendent de la nature de l'emploi qu'il occupe. Les fonctions politiques emportent avec elles des obligations particulières. Ceux qui en sont investis ne sont point autorisés à combattre par leurs discours ou par leurs votes le ministère qui les a choisis pour ses auxiliaires ou ses appuis. Nommés en dehors de toutes conditions d'aptitude, ils peuvent être frappés en dehors de toutes conditions de stabilité. La politique qui les a élevés peut toujours les renverser. Il est aussi des emplois qui, sans être exclusivement politiques, établissent avec les membres responsables du cabinet une collaboration directe, intime et permanente, et leur donnent le droit d'exiger une entière conformité de vues et d'opinions. On ne pourrait condamner un ministre à communiquer ses secrets, ses vues, son plan d'administration à celui qui, fonctionnaire le matin, irait le soir s'asseoir dans les rangs de l'opposition. Peut-être en résulte-t-il que ces fonctionnaires ne doivent point siéger dans le parlement. Par cette exclusion, on éviterait au moins qu'après avoir long-temps toléré des actes d'opposition, un ministre s'en fît tout à coup une arme pour satisfaire ses rancunes ou pour venger une défaite. C'est une question qu'il n'entre pas dans notre plan de traiter ici. Ces catégories exceptées, nous tenons le fonctionnaire dans les chambres pour maître de son vote et de sa parole. En franchissant le seuil de l'enceinte parlementaire, il n'est plus que pair ou député. La doctrine contraire compromettrait la dignité des chambres, car elle ferait douter de l'indépendance d'une partie considérable de leurs membres. Que penserait, par exemple, le public, s'il entendait un ministre de la guerre gourmander un officier-général qui se serait permis, dans la chambre des pairs, de cri-

tiquer la marche du gouvernement? Que penserait-il s'il entendait, dans la chambre des députés, le chef du cabinet menacer en certains cas de destitution les députés fonctionnaires? Les électeurs hésiteraient à confier leur mandat à des hommes qui n'auraient pas la faculté de suivre en toutes circonstances les inspirations de leur patriotisme. Or, s'il ne faut pas que les fonctionnaires soient trop nombreux dans les chambres, il ne serait pas moins fâcheux qu'ils en fussent exclus, et qu'ils cessassent d'y apporter les vues pratiques, l'expérience et l'esprit d'ordre qui les distinguent le plus ordinairement. On prétend que les règles d'un bon gouvernement sont faussées par l'opposition des fonctionnaires. Qu'importe donc qu'un conseiller de cour royale, qu'un ingénieur des ponts-et-chaussées, qu'un officier de l'armée votent avec l'opposition? S'il en est d'autres qui ne le puissent pas sans inconvénient grave, il faut ou les exclure des chambres en étendant le cercle des incompatibilités, ou leur attribuer le caractère politique, et à ce titre les tenir pour révocables *ad nutum*. Ils connaîtront les engagemens qu'ils contractent et les chances qu'ils courent en devenant hommes politiques, et les électeurs sauront qui ils prennent pour les représenter. Rien n'est plus périlleux que le vague des théories qu'on hasarde sur ce sujet. Tout ce qui touche à la capacité politique a besoin d'être clair et explicite. Comment admettre, par exemple, les subtiles distinctions imaginées entre le vote silencieux et les opinions exprimées, entre les dissentimens sur le fond de la politique ministérielle et les désaccords secondaires? Purs jeux d'esprit à peine bons pour échapper à une discussion embarrassante, mais dépourvus de toute solidité. Quoi! le fonctionnaire pourra voter pour l'opposition, mais il devra rester muet! Ses paroles sont-elles plus condamnables que ses actes? et qui vous autorise à le mutiler ainsi? Qui distinguera d'ailleurs les questions qui touchent au fond de la politique des simples incidens secondaires? Ce n'est pas, si nous ne nous trompons, par la nature des votes, secrets ou publics, ou par leur objet, que l'on doit se décider, mais par le caractère des fonctions, et la question, ramenée à ces termes, peut être aisément résolue.

A ceux qui veulent défendre les fonctionnaires contre les réactions politiques, on oppose l'exemple de gouvernemens libres où de telles garanties n'existent point; mais toute comparaison pèche en semblable matière. Des différences essentielles dans la nature des emplois, dans la condition des fonctionnaires, dans leur nombre, dans le système administratif, dans les rapports des assemblées politiques avec le pouvoir exécutif, ne permettent point d'invoquer les usages d'un pays

dans un autre. Nous empruntons nos argumens aux faits qui sont propres à la France. Les emplois y sont, pour ceux qui les occupent, une profession ordinairement achetée par de nombreux travaux et souvent aussi par le coûteux sacrifice de longues études. On n'y parvient point à la fortune; à peine le salaire de chaque jour suffit-il à ses nécessités. La médiocrité des patrimoines permet à bien peu de fonctionnaires de se passer de leur emploi. Ne livrons pas à un ministère violent cette proie trop facile. Les fonctionnaires, sous le régime de la centralisation, forment une classe aussi nombreuse qu'importante; l'estime dont elle jouit importe à l'honneur du gouvernement. Or, quelle place occuperaient-ils dans l'opinion du peuple, frappés d'une sorte d'ilotisme politique, obligés sans cesse de choisir entre leurs convictions et le sort de leur famille, soupçonnés de mentir à leur conscience, pour sauver leur place, quand ils appuieraient le pouvoir, et condamnés, toutes les fois que la politique du gouvernement serait modifiée, à en suivre en esclaves les fréquentes vicissitudes? Nous invoquons donc pour eux la liberté commune; cependant nous ne voulons point qu'ils oublient la réserve que leur imposent les liens qui les unissent au pouvoir. S'ils se mettaient à la tête des cabales qui agitent les élections, s'ils se livraient dans les chambres à des violences de langage que se permettent à peine les plus amers opposans, ils manqueraient aux convenances les plus vulgaires, et le ministère qui leur témoignerait son improbation ne pourrait être accusé d'avoir violé un droit.

Les diverses obligations dont nous venons de présenter l'analyse ont pour sanction, dans l'ordre moral, le sentiment du devoir, et, dans l'ordre disciplinaire, les peines administratives.

L'amour du devoir est la première vertu de l'homme public, vertu féconde et qui vivifie la lettre morte des règlemens. Si elle venait à s'éteindre, l'action du pouvoir suprême languirait le plus souvent vaine et impuissante, et le fonctionnaire ne serait plus qu'un vil agent, exécutant servilement une consigne, n'obéissant qu'à l'intérêt ou à la force, et se jouant de toute obligation qu'il pourrait éluder impunément. Le service de l'état commande des sentimens plus nobles. Il faut que le fonctionnaire sache voir dans l'état qui l'emploie, non point un être abstrait dont on peut sans danger méconnaître le vœu, mais le maître le plus digne d'exciter le zèle, et le plus sensible en réalité au dévouement déployé à son service. Ces sentimens animent ceux qui ont obtenu par le travail les fonctions dont ils sont investis. Ils les aiment en proportion des efforts qu'elles leur ont coûtés. Au

contraire, s'il en est que la faveur a élevés, ils dédaignent les obligations de leur emploi, comme ces hommes que le hasard a enrichis, et qui jettent au vent une fortune trop aisément acquise. Les favoris de la politique se font remarquer parmi ces contempteurs du devoir : dignes successeurs de ces anciens courtisans que d'autres caprices avaient pourvus, et qui soulevaient les plaintes répétées des états-généraux. Les fonctions bien acquises sont donc les mieux remplies. C'est ainsi qu'un régime régulier porte ses fruits, et que, par une heureuse nécessité, l'intérêt du service s'allie toujours avec le respect des droits et la récompense accordée au travail.

Malheureusement la loi morale n'exerce pas toujours son empire. Le service souffre, la règle est méconnue, une répression devient nécessaire; elle est confiée au pouvoir disciplinaire. Toute obligation doit avoir sa sanction, et le fonctionnaire, pour les devoirs qui lui sont propres, est soumis à une juridiction spéciale et à un code particulier. Les formes et les attributions du pouvoir disciplinaire sont en rapport avec la nature des infractions et des emplois. La même faute peut être diversement appréciée, selon sa gravité relative. Ainsi, les règlemens demandent plus spécialement au magistrat de garder intacte la dignité de son caractère, au militaire de respecter les lois de la discipline, au comptable de veiller religieusement sur sa caisse. Sous des noms divers, les peines disciplinaires varient peu entre elles. Les unes sont purement morales : elles consistent dans les avertissemens, les censures, les réprimandes. Les autres affectent l'état ou les émolumens des fonctionnaires : selon que l'emploi le comporte, le coupable est privé de gratifications, exclu de l'avancement, condamné à descendre de classe ou de grade, suspendu avec perte de traitement, destitué. Plusieurs décrets soumettaient aussi certains fonctionnaires, par exemple ceux des ponts-et-chaussées et de l'université, à la peine des arrêts pour des fautes légères. Cette peine est à présent réservée exclusivement à l'armée.— Il est des fonctions où l'on jouit de garanties spéciales quant à l'exercice de la juridiction disciplinaire, particulièrement dans les cas les plus graves. Dans les administrations centrales et dans les services financiers et administratifs, les avertissemens ou les réprimandes sont prononcés par les chefs intermédiaires, la suspension ou la révocation par le ministre seulement, après que l'employé a été entendu. Les règlemens des ministères de la guerre et du commerce veulent en outre, avant la suspension ou la destitution, que les faits soient constatés par une commission d'enquête. L'emploi de l'officier ne peut être suspendu ou retiré que par décision royale, sur

le rapport du ministre de la guerre, d'après l'avis d'un conseil d'enquête; la destitution ne peut être prononcée que par un conseil de guerre. Les membres de l'université sont justiciables des conseils académiques et du conseil royal, selon les cas : le conseil royal peut seul prononcer la réforme ou la radiation. Aux présidens des cours et des tribunaux, il appartient de donner l'avertissement. Les autres peines sont du ressort du tribunal ou de la cour, et, dans quelques circonstances, de la cour de cassation. Dans son ensemble, le pouvoir disciplinaire est régulièrement organisé; il est rarement mis en action et soulève peu de plaintes. Cependant il conviendrait peut-être, dans les services administratifs proprement dits, d'introduire des garanties qui, sans affaiblir l'autorité nécessaire aux chefs, préviendraient l'erreur et l'arbitraire, et ôteraient tout prétexte aux réclamations des inférieurs atteints par des peines sévères.

En même temps que l'état punit, il faudrait aussi qu'il récompensât. Le zèle et le dévouement doivent être entretenus par l'espoir des distinctions ou des rémunérations, tout autant que par la crainte des peines. L'action disciplinaire, pour être complète, devrait revêtir cette double forme. A cet égard, notre système administratif laisse beaucoup à désirer. Les récompenses sont trop peu nombreuses et trop arbitrairement réparties. Si la distribution en était soumise à des règles précises, elles acquerraient plus de prix et seraient plus ardemment recherchées. Dans les rangs supérieurs, la décoration de la Légion-d'Honneur est un digne sujet d'ambition; mais on s'est trop habitué à des promotions périodiques et numériquement réglées, de telle sorte que chaque fonctionnaire y est compris à son tour, et que cette distinction est plus souvent le prix de l'ancienneté que des services éminens. Par un abus contraire, on l'accorde à des débutans, sans autre titre que la faveur inconsidérée d'un ministre complaisant. On permet qu'elle soit sollicitée; on oublie ce vieil édit (1578) qui, pour une autre décoration, déclarait « indignes à jamais d'y parvenir ceux qui la demanderaient, afin que ce grade d'honneur, qui devait être distribué par grace et mérite, ne fût sujet à brigues et monopoles. » Aucune récompense honorifique n'est accordée aux agens inférieurs. Ceux qui commettent des fautes sont censurés : qu'obtiennent ceux qui se distinguent? L'armée seule inscrit honorablement sur ses ordres du jour le nom du militaire qui a fait quelque action d'éclat; pourquoi la satisfaction des chefs n'aurait-elle pas une expression officielle comme leur désapprobation? Le principe de l'honneur n'est pas encore éteint en France, grace à Dieu; il faut savoir lui faire

porter ses fruits. Gardons-nous de croire que les hommes n'obéissent plus qu'à un vil intérêt. L'intérêt même n'est pas suffisamment excité. Dans quelques administrations centrales, un crédit est ouvert au budget pour récompenser les employés qui se sont distingués ou qui ont accompli des travaux extraordinaires; mais le plus souvent on ne voit dans ces allocations qu'un supplément habituel du traitement, on les répartit chaque année à peu près également, sans autre règle que le caprice des chefs intermédiaires, et le but est manqué. Il est vrai que l'avancement est promis aux bons services; mais, la promesse fût-elle sincère, les moyens de la tenir existent-ils toujours? Cet état de choses est regrettable. La fidélité, le dévouement, le travail probe et assidu, ne sont pas suffisamment encouragés; l'état est privé d'un de ses moyens d'influence les plus efficaces et les plus féconds.

VI.

Si l'on donne le nom de droits à des prérogatives qui pourraient s'exercer aux dépens de l'intérêt public, les fonctionnaires n'en ont point; mais, si l'on appelle ainsi des avantages destinés à profiter directement ou indirectement à l'état en même temps qu'à ceux qui le servent, on peut dire en effet que les fonctionnaires ont des droits. Ces droits se rapportent à trois objets principaux : la stabilité de l'emploi, la protection de celui qui l'exerce relativement aux actes qui en dépendent, et enfin le salaire.

La possession d'un emploi est un titre, non que celui qui l'occupe ne puisse le perdre en aucun cas et soit jamais autorisé à en disposer, mais il n'en peut être écarté sans motifs, et n'est pas livré à un arbitraire absolu. C'est un avantage attaché aux fonctions publiques, et qui en accroît la valeur. Les droits des fonctionnaires à la conservation de leur emploi sont divers. Plusieurs catégories jouissent de l'inamovibilité. Deux seulement tiennent ce privilége de la charte, les juges nommés par le roi et les officiers : les premiers ont obtenu cette garantie exceptionnelle pour que la justice ne pût jamais être soupçonnée de manquer d'indépendance, les seconds parce que leur profession est un devoir du citoyen, et que le choix n'en est pas toujours libre. Des décrets impériaux garantissent également contre une révocation arbitraire les membres de l'université et les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines : on a pensé que les longues et péni-

bles études qui ouvrent l'accès de ces deux carrières ne permettaient point d'abandonner les fonctions qui en sont le prix au caprice d'une autorité purement discrétionnaire. Toutes les autres classes de fonctionnaires sont révocables, sans autre garantie que la justice du ministre dont ils dépendent. Le droit de révocation s'exerce avec plus ou moins de facilité, selon la nature de l'emploi : il est péremptoire et sans condition dans la diplomatie et dans l'administration départementale, subordonné à une instruction administrative dans les services financiers et dans quelques administrations centrales. Ces différences tiennent à la nature des choses et se justifient d'elles-mêmes.

Amovibles ou non, les fonctionnaires jouissent en France d'une grande sécurité personnelle. A part quelques révocations que la politique a prononcées et que la justice n'approuvait point, les situations sont respectées, trop peut-être, si nous osons dire toute notre pensée. On hésite à priver un père de famille de son gagne-pain, on craint de blesser un protecteur puissant, on recule devant les cris de la presse, et le service en souffre quelquefois. Nous ne sommes pas d'avis d'étendre le privilége de l'inamovibilité. Qu'elle soit conservée aux services qui en sont dotés : la charte en fait une loi pour quelques-uns, et les raisons qui l'ont fait établir sont puissantes et décisives; mais, dans les autres services, elle serait sans objet et souvent dangereuse. L'inamovibilité a des inconvéniens tels, qu'il ne faut point la concéder légèrement. Le fonctionnaire qui en jouit est enclin à négliger son devoir; arrivé à l'âge du repos, il marchande sa retraite, prétend quelquefois faire ses conditions, et considère trop son titre comme une propriété privée. L'état ne doit point subir ces entraves, quand elles ne sont pas commandées par des considérations impérieuses. Il est vrai que le droit de révocation sans condition peut être exercé avec passion ou légèreté; mais, entre l'intérêt d'un agent qui sera l'objet d'une mesure inique et l'intérêt du service public, il n'y a point à balancer. Nous ne partageons donc point les opinions de quelques esprits, trop préoccupés du sort des fonctionnaires, et qui demandent ce qu'on a appelé une charte administrative. La responsabilité des ministres est incompatible avec un régime qui ne leur donnerait pas une autorité étendue sur les instrumens qui les secondent. Cependant il ne faut point que le caprice règne : il ne faut pas qu'un ministre puisse, comme en Angleterre, justifier une destitution par cette seule raison que « la figure du fonctionnaire lui déplaisait; » cette dure parole n'aura jamais cours en France; des précautions doivent

être prises pour éviter une imprudente précipitation ou une violence imméritée. Les griefs qui motivent la révocation doivent être définis et constatés. C'est avec raison que les départemens de la guerre et du commerce ont donné à leurs employés la garantie d'une enquête administrative; mais toute autre concession serait imprudente, et les conditions nécessaires du gouvernement seraient détruites, s'il était établi, comme dans quelques états de l'Allemagne, qu'aucun fonctionnaire ne peut être révoqué qu'en vertu d'un jugement. Tant de faits secondaires, de négligences, d'actes de mauvaise gestion, échappent à une appréciation juridique, que le service public pourrait languir et se désorganiser lentement, sans que le moyen d'y rétablir l'activité et l'ordre fût à la disposition des pouvoirs qui en répondent. Du reste, nous avons déjà fait remarquer combien un bon système d'admission et d'avancement dans les emplois réagit sur toute l'administration, et l'on peut être assuré qu'avec un personnel composé sous l'empire d'un tel système, les causes de révocation seraient fort rares, et la part de l'arbitraire fort restreinte. Les services dans lesquels la règle prévaut en fournissent la preuve.

Quand l'état promet au fonctionnaire qu'il conservera son emploi tant qu'il n'aura pas démérité, il lui donne la confiance d'où naît la liberté d'esprit; quand il le protége contre les violences privées, il lui donne la sécurité d'où naissent l'indépendance et la fermeté. Les fonctionnaires sont protégés de deux manières : par les peines spéciales prononcées contre ceux qui attaqueraient leur honneur ou leur personne, et par les dispositions exceptionnelles qui les garantissent contre des poursuites téméraires. Le code pénal contient une longue série d'articles qui punissent les injures, les voies de fait, les actes de résistance ou de rébellion dont les magistrats ou les dépositaires de l'autorité publique seraient les objets, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions. Dans le cas de diffamation, les peines communes sont aggravées. Cependant l'inculpé est admis à fournir la preuve des faits qu'il a publiés, preuve interdite quand il ne s'agit point d'un fonctionnaire. Celui-ci, pour des faits relatifs à ses fonctions, ne peut se prévaloir d'une garantie réservée aux actes de la vie privée, dans l'intérêt du repos des familles. Les besoins de la discipline ont dicté des dispositions plus sévères encore pour maintenir la subordination dans l'armée. Les outrages et les attaques personnelles envers un supérieur militaire sont réprimés par des lois d'une extrême rigueur. La clémence royale en tempère ordinairement l'application. Telle est la législation qui protége la personne ou le caractère des

fonctionnaires. Les mesures destinées à les garantir contre des poursuites téméraires sont autres; elles consistent, pour les magistrats de l'ordre judiciaire, dans une procédure et des formes plus solennelles; pour les officiers, dans une juridiction exceptionnelle, celle des conseils de guerre, et pour les fonctionnaires administratifs, compris sous la désignation collective d'agens du gouvernement, dans la nécessité d'obtenir préalablement l'autorisation de les mettre en jugement. Quelques explications sont nécessaires sur ce dernier point qui a soulevé les plus vives discussions.

La responsabilité des agens du pouvoir forme une des conditions essentielles de la liberté publique. Tout citoyen lésé dans sa personne ou dans ses biens par un acte de l'autorité a donc droit à une réparation, si l'agent qui a commis le dommage n'agissait pas en vertu de la loi et pour en assurer l'exécution. Ce principe, que la charte de 1830 a consacré, est soumis, dans l'application, à des restrictions nécessaires. Si l'agent inférieur a obéi à un ordre, la responsabilité doit remonter à l'auteur de l'ordre, et ne saurait peser sur qui n'en a été que l'exécuteur passif. Il faut d'ailleurs apprécier, en même temps que le dommage matériel, les circonstances qui l'ont accompagné, la conduite de l'agent, les nécessités publiques auxquelles il a voulu pourvoir. A qui appartient-il de résoudre ces questions préjudicielles? Est-ce à l'autorité judiciaire ou à l'administration? Des considérations empruntées à la forme même de nos institutions ont, depuis 1789, fait proclamer la compétence exclusive de l'autorité administrative: elle seule peut vérifier si l'agent obéissait à un ordre ou suivait sa propre impulsion; elle seule connaît les devoirs de chaque service, ses besoins, ses règles. Que l'autorité judiciaire soit appelée à prononcer sur des questions de cette nature, l'administration tout entière passera entre ses mains; elle en pourra citer les agens à sa barre, et les frapper d'interdit. Le principe de la séparation des pouvoirs disparaîtrait dans cette confusion. A ces raisons, prises dans l'essence même des théories constitutionnelles, s'en joignent qui touchent plus directement à notre sujet. Les agens, sous la menace perpétuelle de poursuites judiciaires, tomberaient dans le découragement, et pourraient à toute heure être arrachés à leurs fonctions: double danger pour le service public. La sagesse des magistrats ne suffirait point à le conjurer. Créées pour un autre but, les formes judiciaires ne se prêtent point aux exigences des affaires publiques. Louables dans leur rigorisme, quand elles s'appliquent aux questions privées, les habitudes d'esprit des magistrats ne se prêtent point

à des appréciations qui comportent toujours quelque chose de discrétionnaire. Il faut, d'ailleurs, que l'administration ait entre les mains les moyens de se protéger elle-même, comme la magistrature, comme les corps politiques, comme tous les pouvoirs établis par les lois. C'est donc à elle qu'il doit appartenir de statuer préjudiciellement sur la mise en jugement de ses agens. Elle rend ses décisions sous sa propre responsabilité, et le citoyen lésé conserve toujours, si l'accès des tribunaux lui est fermé, son recours contre le pouvoir politique responsable, recours qui, pour n'être pas encore organisé par la loi, n'en existe pas moins. Ce système, dont le principe est dans les lois de l'assemblée constituante, qui a reçu son expression précise dans la constitution de l'an VIII et son complément politique dans la responsabilité des ministres, consacrée par le régime constitutionnel, a rencontré de nombreux et ardens adversaires, mais on a vainement essayé de le remplacer par d'autres garanties. Aucunes ne conciliaient au même degré et avec la même simplicité les besoins de l'état et les droits des citoyens. La pratique a d'ailleurs consacré les précautions les plus protectrices. Une instruction judiciaire constate d'abord les faits; elle doit être complète, sauf l'interrogatoire de l'agent inculpé. On prend l'avis du conseil d'état, qui en délibère sur le rapport d'un de ses comités, et le gouvernement prononce. Ainsi concourent ensemble la constatation judiciaire, la délibération administrative et la décision politique. Chacun des pouvoirs intervient avec ses garanties et ses formes, et l'expérience a prouvé que tous les intérêts y trouvaient leur sauvegarde. En cinq ans, de 1840 à 1845, trois cent soixante-cinq autorisations seulement ont été demandées, et le petit nombre de ces demandes dépose en faveur de la sagesse des agens. On n'a accordé que cent trente-trois autorisations, mais il n'y a pas lieu d'accuser le gouvernement, qui s'est toujours conformé à l'avis du conseil d'état, d'avoir voulu assurer l'impunité des coupables; car, sur les poursuites autorisées, plus de la moitié ont été suivies d'acquittemens. Le gouvernement s'est attaché seulement à écarter les plaintes qui n'avaient pour cause que l'esprit de parti, des inimitiés locales ou des préventions injustes. Cependant le principe de l'autorisation préalable a déjà reçu quelques exceptions qu'il ne serait pas impossible d'étendre encore. Ainsi les employés des contributions indirectes peuvent être traduits directement devant les tribunaux. On a cru devoir cette facilité aux redevables d'un impôt qui était l'objet de préventions ardentes, dissipées depuis par la modération des agens chargés de le percevoir, et l'on n'a pas sujet de regretter cette concession. Une disposition in-

sérée chaque année dans la loi des finances dispense aussi de l'autorisation préalable toutes actions en répétition des sommes illégalement perçues par des receveurs de deniers publics. Nous pensons que la poursuite des fonctionnaires qui seraient prévenus d'avoir attenté aux droits électoraux devrait jouir de la même immunité, sauf quelques précautions nécessaires. Il ne faut pas que ces droits soient, sous aucun prétexte, laissés à la discrétion du pouvoir même qui, dans de mauvais jours, aurait l'intérêt le plus direct à les violer, et ils sont bien dignes de jouir des mêmes garanties que les intérêts pécuniaires des contribuables.

Ainsi le gouvernement doit aux fonctionnaires la sécurité dans la possession de leur emploi et dans l'exercice de leurs fonctions. Il contracte une autre dette, plus positive, plus matérielle, plus indispensable, pour tout dire. On comprend qu'il s'agit de la rémunération des services ou du salaire : question immense, parce qu'elle engage tout à la fois et les principes de l'économie politique et la bonne gestion des affaires publiques, et sinon l'existence, du moins le bien-être d'une classe nombreuse de citoyens.

Les fonctions publiques doivent être rémunérées, c'est la règle générale en France; ce doit être le principe d'une société qui a détruit tous les priviléges. Dans les états où certaines classes gouvernent par le droit de la naissance appuyé sur la propriété du sol, les fonctions peuvent s'exercer gratuitement. La récompense se trouve dans l'influence attachée au pouvoir, dans les honneurs qu'il confère, dans l'autorité qu'il communique. L'exercer est un droit plus qu'un devoir. D'ailleurs, les hommes qui s'en constituent les dépositaires exclusifs n'en négligent pas toujours les avantages matériels, et il est rare que le peuple, pour ne pas payer des traitemens officiellement réglés, en soit moins grevé. La gratuité des fonctions a donc pour conséquence de les concentrer entre un petit nombre de mains, sans diminuer en réalité les dépenses publiques. Aussi les partisans d'un régime d'égalité se sont-ils toujours prononcés contre. En Angleterre, le parti radical la repousse, et il ne s'est pas fait faute de prouver que certains emplois, gratuits en apparence, procurent à leurs possesseurs d'énormes revenus. La règle du salaire doit prévaloir dans les états qui confèrent le pouvoir au plus digne, quelles que soient son origine ou sa fortune, et qui n'autorisent aucune contribution sur les citoyens que quand elle est sanctionnée par la loi et qu'il en est rendu régulièrement compte; elle prévaut en France dans presque toutes les branches de l'administration. Il n'y est dérogé que pour

les emplois municipaux, où cette exception a pu être parfois regrettée, pour quelques fonctions consultatives, plus honorifiques que laborieuses, et pour des emplois de suppléans, qui exigent peu de soins, qui conduisent à une fonction rétribuée, et qui même donnent ordinairement droit à une rétribution pour les devoirs accidentels qu'ils imposent. Nous ne parlons pas des fonctions politiques, étrangères à notre sujet, et qui appartiennent à un autre ordre d'idées.

Il y a deux choses à considérer dans le salaire attaché aux fonctions publiques : 1° les règles qui en déterminent la distribution; 2° l'échelle sur laquelle il est fixé dans chaque catégorie de fonctions et dans l'ensemble des services. Parlons d'abord du mode d'allocation.

C'est par le trésor que sont payés tous les salaires. Il est de la dignité des serviteurs de l'état qu'ils n'aient point à tendre la main au public pour lui demander leur rémunération. Des abus pourraient entacher ces perceptions : elles provoqueraient des discussions qui nuiraient à la considération du fonctionnaire. Au citoyen qui s'adresse à lui, riche ou pauvre, le représentant du pouvoir prête gratuitement son concours. Il serait punissable de lui rien demander ou d'en rien accepter : généreux système, qui ne montre jamais dans le fonctionnaire qu'un protecteur public et un auxiliaire désintéressé. C'est ainsi que, d'après nos lois, la justice est gratuite en France. L'assemblée constituante a supprimé tous les droits établis jadis sous le titre d'*épices*. Dans un seul ordre de juridiction, les justices de paix, des vacations se prélevaient encore pour certains actes qui, bien que ne constituant point la distribution même de la justice, pouvaient se confondre avec elle. Une loi, rendue il y a quelques mois, a fait disparaître ce dernier vestige des anciens usages. Dans les cas même où le fonctionnaire doit obtenir une part de la rétribution exigée des citoyens, ce n'est pas à lui, mais à la caisse publique, que la somme est versée. Tout contact direct entre l'homme public et le particulier, quant aux intérêts pécuniaires, est ainsi évité. Cependant les conservateurs des hypothèques et les greffiers des cours et tribunaux perçoivent directement le prix des actes qui leur sont demandés; mais cette exception tient à la nature de leurs fonctions, qui constituent un officier ministériel autant qu'un fonctionnaire public, et à la responsabilité directe, personnelle et illimitée qui pèse sur eux. Les chanceliers des consulats à l'étranger, par des raisons de la même nature, prélèvent directement sur le public les droits qu'ils sont autorisés à percevoir. Le clergé a aussi conservé un casuel, et accepte, quand il ne l'exige pas, une rétribution pour les divers actes de son ministère.

La règle est ici en défaut. Serait-il possible, sans imposer à l'état une charge trop lourde, de remplacer ce revenu par une augmentation de traitement? Le clergé lui-même le désire-t-il? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions.

Un salaire fixe est attaché à toutes les fonctions. Il n'y a d'exception que pour les chanceliers des consulats, dont la rémunération est prise sur les vacations qu'ils perçoivent, et pour quelques emplois financiers dont le traitement consiste entièrement en remises ou taxations calculées d'après les recettes opérées. Le salaire fixe forme tout le traitement de la plupart des classes de fonctionnaires. Les magistrats, les préfets et sous-préfets, les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, le corps diplomatique et consulaire, les officiers des armées de terre et de mer, n'en ont pas d'autre. Dans les services où le mérite du fonctionnaire peut se mesurer sur les résultats qu'il obtient, il est accordé, en outre, un traitement éventuel. Aux professeurs des facultés est attribuée une part dans le produit des inscriptions, examens et actes; entre les proviseurs, censeurs et professeurs des colléges royaux, se partagent le dixième de la pension des élèves payans, et les deux tiers des frais d'études des élèves externes. On les encourage ainsi à augmenter le nombre des élèves par la confiance qu'ils inspirent aux familles. Dans un intérêt analogue, également essentiel, quoique d'une autre nature, des traitemens proportionnels sont accordés à ceux des employés des finances dont le zèle peut accroître ou assurer les recettes publiques. Les receveurs particuliers et généraux des finances, ceux de l'enregistrement, des contributions indirectes, des postes, obtiennent à ce titre des remises ou taxations proportionnelles. Les agens chargés de constater les contraventions, les faits de contrebande, les fraudes pratiquées au préjudice du trésor, sont admis au partage des amendes, saisies et confiscations. Leur surveillance est ainsi intéressée à ne jamais sommeiller. Ce stimulant est efficace et nécessaire, mais il serait dangereux et immoral de le rendre trop actif.

Indépendamment du traitement fixe ou éventuel, plusieurs classes de fonctionnaires obtiennent des avantages qui, directement ou indirectement, améliorent leur condition. Au premier rang se place le logement, dont un grand nombre jouissent à titre de nécessité, de convenance ou de faveur. Les ministres, les préfets, les sous-préfets, les ambassadeurs, les principaux agens diplomatiques et consulaires, sont logés dans des bâtimens appartenant à l'état (1), ou loués

(1) Nous désignons ainsi même les édifices départementaux qui servent au logement des préfets ou sous-préfets.

par lui. Ils y trouvent une facilité pour l'exercice de leurs fonctions et pour les devoirs de représentation imposés à quelques-uns. Les administrateurs des colléges royaux ou communaux, les chefs des institutions de charité, d'instruction, les directeurs des prisons, tenus à une surveillance de tous les instans, même la nuit, doivent nécessairement demeurer dans ces établissemens. Pour quelques professeurs, bibliothécaires, savans ou artistes, le logement n'est qu'une faveur, subordonnée aux moyens matériels de la concéder. Enfin, les officiers l'obtiennent comme un droit, fondé sur la nature de leurs fonctions, sur les changemens fréquens de résidence qu'elles entraînent, et sur l'obligation de se tenir, à toute heure, à la portée de la troupe. Ceux qui ne le reçoivent pas en nature sont indemnisés en argent. Quand le logement est concédé pour les besoins du service, on y ajoute tout ce qu'il faut pour l'habitation, et particulièrement le mobilier. Les officiers touchent une indemnité représentative de l'ameublement; les sous-préfets n'ont droit qu'au mobilier de leurs bureaux. Cette restriction onéreuse n'est point justifiée. — Les concessions de logement ont engendré beaucoup d'abus; elles se faisaient sans ordre ni mesure. Certains fonctionnaires ne songeaient qu'à leurs aises, resserraient les bureaux dans les espaces les plus étroits, et se composaient de vastes appartemens aux dépens du service. Des monumens publics subissaient toutes les dégradations qu'amène une occupation privée. La chambre des députés s'est attachée à faire cesser ces abus. On ne peut qu'applaudir aux mesures qu'elle a prises. Cependant il est des fonctionnaires, non logés par l'état, auxquels il serait utile d'affecter une résidence officielle, fût-ce à leurs propres frais. Plusieurs ne sont point convenablement placés pour satisfaire aux besoins du public : à chaque mutation, les citoyens sont dérangés dans leurs habitudes. Enfin, dans certaines villes de province, les habitations disponibles manquent quelquefois. Ce sont ces considérations qui, en 1838, ont valu un hôtel aux sous-préfets, et elles sont applicables à d'autres emplois.

On a vu que l'obligation de représenter est attachée à quelques fonctions. Afin d'y pourvoir, il leur est accordé ou des allocations spéciales, ou un traitement considérable. Le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et les officiers-généraux ou supérieurs pourvus d'un commandement, ont des allocations spéciales. C'est par le taux même du traitement qu'il est tenu compte de cette cause de dépenses aux membres du cabinet, aux ambassadeurs et aux ministres à l'étranger. Sous quelque forme que l'indemnité soit ac-

cordée, les fonctionnaires qui l'obtiennent doivent s'acquitter des obligations dont elle est le prix. On ne peut leur demander de sacrifier leur fortune personnelle, mais ils seraient blâmables d'employer à l'accroître un revenu qui est donné à la fonction plus qu'au fonctionnaire. Nos représentans à l'étranger ne méritent pas ordinairement ce reproche, qu'on a adressé aux ministres anglais, mieux rétribués que les nôtres (1). Outre les fonctionnaires que nous avons désignés, il en est à qui leur titre commande certains devoirs en vue desquels leur traitement a été élevé : nous voulons parler des chefs de la magistrature et du clergé, et des préfets. A proprement parler, ils ne sont pas tenus de représenter, car la plus modeste représentation surpasserait tellement le traitement du plus grand nombre, qu'il y aurait injustice à leur en imposer les charges; la limite de leurs obligations est tracée par celles du salaire que l'état leur donne. Nous doutons qu'on ait sagement fait de retirer à quelques-uns de ces fonctionnaires le moyen de représenter réellement. La dépense que la représentation entraîne n'est point stérile, elle a ses compensations; quelques personnes refusent de les reconnaître : nous ne partageons pas leur avis. A l'étranger, n'importe-t-il pas au développement des rapports que nos agens doivent entretenir, à leur influence dans le monde politique, qu'ils puissent marcher de pair avec les ministres des autres puissances, avec les personnages principaux des lieux où ils exercent leurs fonctions? L'honneur de parler au nom de la France est brillant sans doute, mais il ne perd rien à être accompagné de l'éclat qui révèle une nation puissante et riche. S'il est vrai que de grandes négociations ont été suivies avec succès par des hommes que n'entourait aucun luxe, ces souvenirs ne sont pas applicables aux temps ordinaires, et, pour un jour de crise où la fermeté du caractère et la supériorité de l'esprit joueront un rôle décisif, combien d'époques de calme où l'on s'observe, où l'on étudie les hommes et

(1) « Je pense qu'un ambassadeur d'Angleterre à la cour impériale, qui reçoit 11,000 livres sterling (275,000 francs), n'a pas le droit de vivre comme un simple particulier, oubliant ainsi le souverain qu'il est chargé de représenter pour ne consulter que ses propres aises. Une habitude aussi blâmable que sordide s'est introduite parmi ces messieurs : c'est celle de faire des économies, afin de pouvoir augmenter ainsi leur fortune particulière pour le jour où ils seront rappelés de leur poste. Tandis qu'aux ambassades de France, de Russie et de Prusse même, ce sont des fêtes nombreuses et brillantes, les nôtres ne s'ouvrent jamais, ou, si une exception rare à cette règle a lieu, ce n'est qu'en faveur de quelques bals, aussi remarquables par la sordide mesquinerie qui y règne que par la rareté du fait. » (*Voyage du marquis de Londonderry en Allemagne.*)

les choses, et où les salons du grand monde sont le vrai théâtre de la diplomatie! A l'intérieur, les fonctionnaires qui dirigent un corps de magistrature, un département, une branche du service public, ont souvent besoin de dépouiller la sévérité des rapports officiels. Ce n'est pas toujours par le glaive que se tranchent les affaires. Combien de préventions s'effacent par le rapprochement des hommes entre eux! Combien de difficultés s'aplanissent dans une conversation dont la familiarité éloigne la raideur! Croit-on, d'ailleurs, que le peuple soit si insensible à l'importance extérieure de ceux qui le gouvernent, et le respect qu'inspire une situation élevée n'est-il pas l'auxiliaire de la subordination? Nous ne prétendons pas entourer les fonctionnaires d'un ridicule apparat, la simplicité a aussi sa grandeur; mais la froide austérité des habitudes républicaines est aussi éloignée de nos mœurs que les profusions ruineuses de la monarchie absolue.

A ces divers émolumens se joignent, dans quelques services, des indemnités accidentelles, à titre de remboursement d'une dépense obligée ou de secours. On accorde aux ministres, aux ambassadeurs, aux évêques et archevêques des frais de premier établissement, à des fonctionnaires de l'ordre inférieur des frais de déplacement ou de voyage, à des agens de quelques services financiers des secours en cas d'accidens graves. Ces allocations se justifient par des considérations diverses. Les premières sont souvent indispensables pour faire face aux nécessités d'une situation nouvelle et coûteuse; les autres sont destinées à pourvoir à des besoins dignes d'exciter les sentimens de bienveillance et de charité, si nous osons employer ce mot, dont une administration paternelle doit être animée envers ceux qui la servent. Loin de les critiquer, nous les voudrions plus nombreuses.

Enfin il est des positions spéciales qui réclament un traitement particulier. Les Européens envoyés dans les colonies y obtiennent un supplément de rémunération. La solde des officiers varie selon que les troupes sont sur le pied de paix, sur le pied de rassemblement ou sur le pied de guerre. Des indemnités qui constituent le plus souvent un traitement supplémentaire représentent la dépense du fourrage pour les officiers supérieurs qui doivent entretenir des chevaux. Les officiers de la marine touchent un supplément lorsqu'ils sont embarqués, et un traitement de table pour la dépense de leur nourriture à bord. Il faut que dans ces fonctions qui imposent des devoirs si nombreux, si variés et quelquefois si pénibles, la rémunération se modifie

d'après la situation de chaque jour, et soit toujours en rapport avec les charges qui en résultent.

Telles sont les règles générales de la distribution des salaires. Les bases en sont généralement satisfaisantes, parce qu'elles sont le produit de l'expérience bien plus que de la théorie. Il est convenable d'attribuer à chaque emploi un traitement fixe, et en outre, quand cela se peut, des émolumens éventuels, destinés à entretenir ou à récompenser le zèle. Il est juste d'y ajouter des indemnités combinées avec les besoins divers. Nous regrettons seulement que les salaires ne soient pas gradués davantage en raison du mérite et de la durée des services. Dans les écoles militaires, dans quelques corps de l'armée, dans quelques établissemens universitaires, les traitemens s'accroissent progressivement chaque année après un certain temps de service. Dans les administrations centrales, le traitement de chaque classe a son *maximum* et son *minimum;* un titulaire nouveau n'a jamais que le *minimum*, et le temps seul lui procure le reste. Il serait à désirer que ce système fût généralisé. Tous les fonctionnaires ne sont pas destinés à obtenir de l'avancement. Les occasions manquent souvent. Plusieurs même, suffisans pour le poste qu'ils occupent, ne peuvent s'élever plus haut. Par l'attrait d'une prime à l'ancienneté, combinée avec le dévouement et la capacité, on retiendrait le fonctionnaire et l'on pourrait le récompenser, sans l'éloigner, comme il arrive souvent, des lieux où l'attachent ses intérêts et ses habitudes, et où il jouit de l'estime publique, pour le transporter à grands frais dans une autre résidence.

Après avoir retracé les bases d'après lesquelles se règlent les traitemens, il reste à exposer quel en est le taux dans l'ensemble des services d'abord, puis dans chaque service en particulier.

La somme totale employée aux traitemens de tous les fonctionnaires et agens civils rétribués par l'état, et des officiers des armées de terre et de mer, est de 260 millions environ. Elle est répartie de la manière suivante :

Administrations centrales....	Justice, cultes, Légion-d'Honneur, imprimerie royale............	970,360	11,587,682 fr.
	Affaires étrangères..............	549,122	
	Instruction publique............	416,000	
	Intérieur........................	858,000	
	Commerce........................	499,000	
	Travaux publics................	499,000	
	Guerre..........................	1,424,700	
	Marine..........................	780,800	
	Finances........................	5,590,700	

Conseil d'état			622,200 fr.
Cour des comptes			1,086,600
Justice	Cours et tribunaux (non compris l'augmentation du traitement des juges de paix, portée pour 1846 à la somme de 1,523,000 fr.).		15,085,625
Cultes (salariés par l'état)	Culte catholique	29,226,000	30,455,450
	— protestant	1,119,050	
	— israélite	110,400	
Affaires étrangères. — Agens politiques et consulaires			5,056,800
Instruction publique	Université (non compris les traitemens éventuels des colléges royaux et les traitemens des colléges et des instituteurs communaux qui sont à la charge des communes), établissemens scientifiques et littéraires		5,796,082
Intérieur	Préfets, sous-préfets et personnel en dépendant (2/3 de l'abonnement) (1)	6,207,400	7,628,554
	Télégraphes	971,500	
	Services divers (non compris le personnel des maisons centrales et de correction)	449,654	
Agriculture et Commerce	Établissemens agricoles, haras	924,555	1,799,555
	Surveillance des poids et mesures	625,000	
	Service sanitaire	250,000	
Travaux publics	Ponts-et-chaussées	4,382,000	5,220,050
	Mines	582,050	
	Officiers et maîtres de ports	190,000	
	Conseil des bâtimens civils	66,000	
Finances	Receveurs, percepteurs et payeurs	17,060,000	89,524,990
	Monnaies	153,400	
	Contributions directes	2,167,200	
	Enregistrement, domaines et timbre	9,676,000	
	Forêts	3,441,700	
	Douanes	23,408,900	
	Contributions indirectes et poudres (non compris la remise aux débitans de tabacs)	19,732,560	
	Tabacs	1,005,000	
	Postes	12,881,230	

(1) Une somme fixe est allouée, à titre d'abonnement, aux préfets et sous-préfets pour frais de bureaux et salaire des employés placés sous leurs ordres. Ils doivent justifier que les deux tiers au moins de cette somme ont été dépensés par eux en traitemens. Nous avons considéré ces deux tiers comme représentant la rémunération accordée à cette classe d'employés dont il a été parlé précédemment. (Voyez dans la livraison du 15 septembre la première partie de cette étude, p. 999.)

Guerre	Traitemens des maréchaux de France, officiers-généraux, supérieurs, et autres officiers d'états-majors		8,187,013	62,080,826 fr.
	Traitemens de l'intendance militaire		2,637,730	
	Traitemens de l'état-major des places		1,245,713	
	Traitemens de l'état-major de l'artillerie et du génie		5,315,252	
	Solde et accessoires des officiers des diverses armes, non compris les fourrages, abonnemens, indemnités, etc. :			
	Gendarmerie		1,837,500	
	Infanterie		21,637,197	
	Cavalerie		7,625,093	
	Artillerie		4,398,453	
	Génie		756,673	
	Équipages militaires		487,225	
	Vétérans		297,538	
	Appointemens de l'administration des vivres		941,560	
	Personnel des hôpitaux		4,067,757	
	Écoles militaires		732,200	
	Invalides		249,220	
	Services divers		1,664,702	
Marine	Appointemens des officiers de la marine :			26,053,145
	Appointemens à terre	4,190,350	12,660,637	
	Supplémens divers	297,936		
	Supplémens à la mer	2,056,575		
	Traitement de table	6,115,776		
	Appointemens des autres officiers militaires et officiers civils		4,662,500	
	Maîtres entretenus, gardiens et surveillans		1,804,965	
	Artillerie, infanterie, gendarmerie de la marine		1,714,089	
	Services divers		638,152	
	Colonies		4,572,802	
			Total général	261,997,559 fr.

Cette somme représente le cinquième ou 20 pour 100 environ du budget de 1845, qui dépasse 1,300 millions. Quelque considérable qu'elle soit, si l'on se rend compte du nombre total des parties pre-

nantes, tel que nous l'avons présenté approximativement (1), on reconnaîtra que les salaires, dans leur ensemble, ne sont point excessifs; mais sont-ils répartis dans des proportions convenables? La part de chacun est-elle fixée avec justice? Là est la véritable question. En 1831, d'après les renseignemens officiels consignés dans un rapport de M. Thiers, au nom de la commission qui examinait le premier budget du gouvernement nouveau, sur 201 millions de traitemens, il y avait 102 millions, ou la moitié environ, en traitemens au-dessous de 2,000 francs, 31 millions en traitemens de 2 à 3,000 francs, 28 en traitemens de 3 à 6,000 francs, et 23 millions seulement en traitemens au-dessus de 10,000 francs. Depuis cette époque, des changemens assez profonds ont été introduits dans la fixation des traitemens. On a augmenté les plus faibles et réduit les plus élevés. Ainsi l'on a porté celui des juges de septième classe de 1,250 à 1,500 francs, et celui des conseillers des cours royales de cinquième classe de 2,500 à 3,000 francs; cette année, la loi qui a retiré aux juges de paix leurs vacations les a remplacées par une addition de traitement qui a amélioré la position d'un grand nombre de ces magistrats. La même loi a accordé aux greffiers des justices de paix une augmentation qui met à la charge du budget 650,570 francs. 164,550 francs ont été appliqués à améliorer le sort des professeurs et maîtres d'études dans les colléges royaux des départemens. Des augmentations de solde ont été accordées aux lieutenans et sous-lieutenans de toutes les armes, aux capitaines de l'artillerie et du génie, et à quelques autres officiers. Elles ont occasionné une dépense de plusieurs millions. L'indemnité de logement des officiers de marine a été accrue. Les traitemens des agens des services des douanes, des contributions indirectes, des tabacs et des forêts, ont été à leur tour augmentés; à cet effet, une somme de plus de 1,700,000 francs a été ajoutée au crédit des trois premiers de ces services. Enfin, sur la provocation de la commission du budget, dans les administrations centrales, tous les appointemens inférieurs à 1,500 francs ont dû être portés à ce taux. Pendant que, par un sentiment de justice évidente et presque d'humanité, on assurait ainsi aux fonctionnaires les moins importans une condition moins gênée, les plus élevés subissaient tous de fortes réductions. On réduisait à 80,000 francs les ministres et les présidens des deux chambres, qui en touchaient 120,000, à 40,000 francs l'ar-

(1) Voyez dans la livraison déjà citée la première partie de ce travail, page 972 et suivantes.

chevêque de Paris, qui en recevait 100,000, et à 12,000 francs les conseillers d'état, qui en avaient eu 25 sous l'empire et 16 sous la restauration, les magistrats de la cour des comptes, qui en avaient toujours eu 15, et les premiers présidens et procureurs-généraux dans les cours où ils avaient 15,000 francs; les autres chefs de la magistrature éprouvaient des réductions proportionnelles. Les cardinaux voyaient descendre leur traitement de 30,000 francs à 10, les archevêques de 25 à 15, les évêques de 15 à 10, les maréchaux de France de 40 à 30, les autres officiers-généraux de sommes qui, avec la réduction imposée aux maréchaux, s'élevaient à 322,000 francs. Enfin on retranchait 371,800 francs sur les traitemens des préfets.

Les proportions indiquées, dans le rapport de M. Thiers, entre les divers taux de traitemens, ont donc été modifiées seulement au détriment des plus forts, et, si la dépense totale du personnel s'est accrue de 60 millions, cette augmentation tient au plus grand nombre des emplois, beaucoup plus qu'à l'augmentation des salaires. Dans le budget de 1831, l'effectif de l'armée de terre n'était que de 224,000 hommes, il est de 344,000 au budget de 1845, et l'armée d'Afrique occasionne, par l'état de guerre, des dépenses de solde qui n'existaient pas en 1831. Le budget de la marine a été porté de 67 à 107 millions. Les travaux publics ont pris un très grand développement. L'accroissement des recettes a multiplié le nombre des agens chargés d'en faire ou d'en surveiller la perception. A défaut de relevés officiels, et d'après des données générales, nous ne croyons pas nous éloigner de la vérité en affirmant que plus de la moitié du nombre total des fonctionnaires n'ont pas un traitement supérieur à 1,500 francs. Après cette somme, plus les traitemens s'élèvent, plus diminue, dans une rapide décroissance, le nombre de ceux à qui ils sont accordés. La plupart de ces traitemens échappent à tout reproche d'exagération; aussi ne se récrie-t-on généralement que contre ceux qui sont les plus élevés. On propose souvent de les réduire comme excessifs, dans la pensée que cette réduction procurerait à l'état une économie considérable. Nous croyons utile de constater les faits à cet égard. Prenons la somme de 10,000 francs comme celle à laquelle commencent ce qu'on appelle les gros traitemens. Voici, d'après le budget de 1845, et les renseignemens quelquefois incomplets qu'il contient, la liste des fonctions civiles dont la rémunération atteint ou dépasse cette somme. Nous les groupons par catégories, en commençant par les plus forts traitemens.

TAUX DES APPOINTEMENS.	NOMBRE DE TITULAIRES.	NATURE DES FONCTIONS.	SOMME TOTALE.
150,000 à 300,000 fr....	4	Ambassadeurs.............	950,000 fr.
80,000 à 120,000 fr.....	17	Ministres secrétaires d'état, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires.	1,530,000
60,000 à 70,000 fr......	26	Ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, 2 préfets, 1 archevêque.	1,290,000
24,000 à 36,000 fr......	55	21 préfets, 3 archevêques-cardinaux, 3 sous-secrétaires d'état, 15 consuls, 6 magistrats, 6 ministres plénipotentiaires, 1 grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.	1,541,000
Au-dessus de 20,000 fr.	102		5,311,000 fr.
20,000 fr..............	40	7 préfets, 6 magistrats, 8 consuls, 19 directeurs d'administrations centrales.	800,000
17,000 et 18,000 fr.....	22	13 consuls, 7 magistrats, 2 directeurs.	394,000
16,000 fr..............	50	48 préfets, 2 magistrats.....	800,000
15,000 fr..............	118	57 magistrats, 9 préfets, 11 archevêques, 29 consuls, 12 directeurs.	1,770,000
15,000 fr. et au-dessus..	332		9,075,000 fr.
12,000 fr..............	175	90 magistrats, 68 directeurs d'administration, inspecteurs, 17 consuls.	2,100,000
10,000 fr. (1)..........	141	65 évêques, 9 magistrats, 8 conseillers de l'université, 28 consuls et secrétaires d'ambassade, 16 payeurs, 15 directeurs, chefs de division, etc.	1,410,000
10,000 fr. et au-dessus..	648		12,585,000 fr.

Les receveurs-généraux et particuliers ne sont pas compris dans cet état, parce que leur traitement fixe est inférieur à 10,000 francs, mais leurs remises et taxations composent un émolument annuel qui

(1) Quelques directeurs des administrations financières dans les départemens ont des traitemens de 10, 11 et 12,000 francs. Le budget n'en donne pas le nombre, qui est peu élevé.

pour la plupart dépasse cette somme. Si on les ajoute tous, le nombre des titulaires d'emplois sera porté à 1,009, et la somme totale à 17,666,000 francs. Sauf quelques comptables qui touchent des remises dont nous n'avons pas pu faire la répartition, quelques professeurs des facultés de Paris, dont le traitement éventuel est assez élevé, et quelques rares fonctionnaires qui cumulent plusieurs fonctions, cette liste comprend tous ceux qui touchent 10,000 francs et au-delà. C'est avec la somme de moins de 18 millions dont elle se compose que sont rémunérés les présidens des deux chambres, les ministres secrétaires d'état, le conseil d'état, la cour de cassation, la cour des comptes, tous les premiers présidens et procureurs-généraux des cours royales, le corps diplomatique et consulaire entier, tous les archevêques et évêques, tous les préfets, tous les chefs de l'administration, le conseil royal de l'instruction publique, et enfin tous les receveurs-généraux et particuliers, dont les émolumens sont proportionnés à l'importance des sommes qui passent par leurs mains. Cette somme se décompose de la manière suivante entre les divers grands services de l'état :

Présidens des deux chambres, ministres.	11	—	960,000 fr.
Clergé	80	—	930,000
Magistrature	177	—	2,461,000
Instruction publique	8	—	80,000
Diplomatie	149	—	4,582,000
Préfets	87	—	1,735,000
Administrations centrales, etc	120	—	1,677,000
Finances	377	—	5,241,000

On ne peut point accuser de prodigalité ces diverses allocations. Les traitemens les plus hauts sont réglés d'après les charges coûteuses qu'imposent les emplois, nous en avons déjà parlé; les autres, d'après l'importance même de la fonction. Loin de trouver ces derniers trop élevés, plusieurs devraient, à notre avis, être augmentés. La plupart des fonctionnaires à qui ils reviennent auraient trouvé dans les professions libres, dans le barreau, dans les lettres, dans les applications de la science, dans l'industrie, des émolumens qui dépasseraient de beaucoup le salaire que l'état leur paie. S'il était permis de comparer aux services publics les entreprises particulières, les grandes sociétés industrielles, les maisons de banque, on y verrait des emplois analogues et très inférieurs obtenir des traitemens plus forts. Un exemple montrera cette différence d'une manière frappante : le gouverneur de la banque de France a 60,000 francs par an, et les directeurs-généraux des régies financières, qui dirigent un personnel immense et président à l'emploi de sommes considérables, n'ont que 20,000 francs.

Pour compléter cet examen, qu'on nous permette de passer rapidement en revue les diverses branches des services publics, en commençant par les administrations centrales qui les résument tous.

On a amélioré la condition des employés de ces administrations. L'honneur en revient à la chambre des députés; mais on a plus songé aux chefs qu'aux employés inférieurs. De plus, les divers départemens ministériels sont traités avec une inégalité difficile à expliquer. On en jugera par le tableau suivant de la moyenne des traitemens des employés proprement dits, séparés des gens de service.

Affaires étrangères.............	5,255 fr.	» c.
Enregistrement et domaines.....	4,357	72
Contributions directes...........	4,353	90
Forêts.........................	3,945	61
Tabacs.........................	3,597	65
Finances (services centraux)....	3,341	22
Douanes.......................	3,300	87
Cultes.........................	3,292	96
Justice........................	3,289	»
Marine.........................	3,212	19
Contributions indirectes.........	3,168	23
Intérieur......................	3,000	85
Guerre.........................	2,924	72
Agriculture et Commerce........	2,836	60
Postes.........................	2,707	90
Travaux publics................	2,505	59
Instruction publique............	2,433	07

Des emplois identiques, ceux de la comptabilité par exemple, obtiennent un salaire très différent d'un ministère à l'autre. Il est manifeste que ces traitemens ont été réglés au hasard; des ministres plus influens ou plus hardis ont obtenu des allocations que leurs collègues n'ont pas osé demander ou n'ont pas su justifier. La nature de chaque emploi et les besoins qui lui étaient propres n'ont pas été pesés et appréciés en eux-mêmes. Sous ce régime, la gêne et la souffrance sont dans les derniers rangs. Beaucoup d'employés pères de famille, ne trouvant point dans leurs appointemens des moyens suffisans d'existence, sont obligés de se livrer à d'autres travaux, qui fatiguent leur esprit, les détournent de leurs devoirs, et quelquefois compromettent leur indépendance et leur considération personnelle.

Cette ressource même n'est point laissée aux magistrats, à qui leur caractère défend de se livrer à aucune opération et de se mettre à la solde de personne. Sur 630 conseillers de cours royales, poste impor-

tant auquel tous ne peuvent point parvenir et que très peu dépassent, 476 ne reçoivent que 3,000 francs par an. La plupart habitent des villes où la vie est chère; tous sont assujétis à une tenue, à des convenances domestiques qui rendent encore plus onéreuse l'insuffisance de ces traitemens. Sur 361 présidens de première instance, placés dans une situation analogue, obligés à une certaine représentation, 328 touchent de 2,250 à 2,700 francs, 341 juges d'instruction de 1,800 à 2,100 francs, 692 juges sur 827 de 15 à 1,800 francs; les traitemens des officiers du parquet sont calculés sur la même échelle; les magistrats qui obtiennent davantage n'ont encore qu'une rémunération très réduite. Il est bon sans doute que les hommes qui ont le devoir et l'honneur de rendre la justice soient attachés au sol et liés aux intérêts de leurs concitoyens par un patrimoine personnel; mais cette règle ne doit pas dégénérer en privilége, et il serait juste au moins que la fonction couvrît les charges qu'elle impose. On peut reprocher aussi aux traitemens de la magistrature de n'être pas en rapport avec la gradation des fonctions. Entre le président de chambre dans une cour royale et le premier président, entre l'avocat-général et le chef du parquet, la différence de la rémunération est trop grande, et le gouvernement, au-dessous des emplois principaux, n'a pas à sa disposition des situations intermédiaires avec lesquelles il puisse récompenser suffisamment les magistrats distingués qu'il ne peut appeler au premier rang.

On a déjà vu à quel taux sont descendus les traitemens des archevêques et des évêques. Ceux du clergé inférieur sont réglés comme il suit :

554	curés de première classe, à.....	1,500 fr.
2,485	— de seconde classe, à......	1,200
1,400	desservans, à..................	1,000
400	— à................	900
26,401	— à................	800

Dans la plupart des diocèses, les fidèles suppléent à l'insuffisance de ces allocations; mais il en est où ce supplément fait défaut presque en totalité. Les pasteurs protestans, qui n'ont pas de traitement éventuel, touchent les sommes ci-après :

9 à Paris..........................	3,000 fr.
64..................................	2,000
100.................................	1,800
511.................................	1,500

les grands rabbins du culte israélite ont de 3 à 6,000 francs; les rabbins communaux de 300 à 1,000 francs.

On ne peut expliquer la médiocrité des traitemens assignés aux hommes éminens qui occupent les premiers postes de l'université qu'en remarquant qu'ils réunissent tous plusieurs fonctions entre leurs mains. Les fonctionnaires plus spécialement chargés de la direction ou de la surveillance administratives jouissent rarement de cette compensation. Le traitement des recteurs qui sont préposés à tout un ressort académique, c'est-à-dire à plusieurs départemens, est de 7,200 dans 5 ressorts, et de 6,000 dans 21 autres. Les inspecteurs-généraux reçoivent aussi 6,000 fr. Quant aux professeurs des colléges royaux et communaux, voici en nombres ronds les moyennes de leurs traitemens fixes et éventuels d'après les documens publiés par le département de l'instruction publique.

COLLÉGES ROYAUX.	PROVISEURS.	CENSEURS.	PROFESSEURS.		
			1er ordre.	2e ordre.	3e ordre.
De Paris......	8,600 fr.	5,500 fr.	5,000 fr.	4,500 fr.	4,000 fr.
De 1re classe..	6,000	4,000	3,500	3,300	3,000
De 2e — ..	5,000	2,900	2,700	2,500	2,300
De 3e — ..	4,000	2,400	2,300	2,100	1,800

Le traitement légal des fonctionnaires des colléges communaux est, selon la classe et le grade, de 2,400 fr., 1,800 fr., 1,600 fr. et 1,400 fr.; mais, dans la plupart de ces colléges, les allocations des villes restent au-dessous des prescriptions des ordonnances. Parmi les fonctionnaires attachés aux 148 colléges de plein exercice, 233 seulement ont un traitement égal ou supérieur au *minimum* fixé. Les autres touchent en moyenne 1,200 fr. par an, et, comme le disait M. Villemain en 1843, on ne peut songer sans peine aux privations qu'un traitement si modique impose à tant d'hommes estimables. La situation des instituteurs primaires est encore plus précaire. La loi n'oblige les communes à leur assurer qu'un traitement de 200 francs, et quoique cette somme soit toujours plus ou moins dépassée, soit par les communes elles-mêmes, soit par les rétributions des familles qui ne sont pas tout-à-fait indigentes, il est indispensable de venir au secours de ces fonctionnaires si intéressans, si dignes et si nombreux.

Au-dessous des préfets, dont aucun n'a moins de 10,000 francs, se trouvent les sous-préfets au nombre de 277. 228 n'ont que 3,000 fr. de traitement, 21 reçoivent 4,000 fr., et, à compter de 1846, 28 toucheront 6,000 francs. Personne n'ignore que ces fonctionnaires sont,

dans leur arrondissement, les principaux représentans du pouvoir administratif, et qu'un grand nombre habitent des cités populeuses.

Depuis 1804, les traitemens des ingénieurs des ponts-et-chaussées sont restés les mêmes. On a seulement accordé 200 francs d'augmentation aux ingénieurs ordinaires de première classe, et 1,000 francs aux inspecteurs divisionnaires. Le budget de 1845 les reproduit avec cette seule modification :

Inspecteurs divisionnaires............	9,000 fr.
— — adjoints......	8,000
Inspecteurs en chef directeurs.........	6,000
Ingénieurs en chef de 1re classe........	5,000
— — de 2e —	4,500
Ingénieurs ordinaires de 1re classe.....	3,000
— — de 2e —	2,500
Aspirans et élèves....................	1,800

Les ingénieurs des mines ont les mêmes traitemens, selon le grade. Pour les apprécier, il faut se reporter aux services que rendent ces fonctionnaires si distingués et à l'accroissement des travaux qui leur sont confiés.

Il serait difficile de dresser la liste de tous les emplois des finances et des salaires qui y sont attachés. Cette liste serait aussi longue que confuse. Nous nous bornerons à quelques moyennes qui suffisent pour donner une idée des rémunérations accordées à chaque service. Sur les sommes dont le ministère des finances dispose en faveur de ses agens, plus de 27 millions se composent de remises et taxations. Voici, en allocations fixes et produits éventuels, les traitemens moyens de ces employés :

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

Contributions directes..................................		2,255 fr.
— — Percepteurs (6,998)..............		2,383
Enregistrement et domaines............................		3,684
Forêts..................	Service sédentaire........	2,658
	Service actif (2,620 agens).	490
Douanes................	Service sédentaire........	1,817
	Service actif (26,035 agens).	668
Contributions indirectes..	Service sédentaire........	3,463
	Service actif (6,771 agens).	1,796
Tabacs..................	Service sédentaire........	3,579
	Service actif (171 agens)...	1,760
Postes..................	Service sédentaire........	1,481
	Service actif (1,856 agens).	1,113
	Facteurs ruraux (8,676)....	425

Pour compléter ces documens statistiques, il ne nous reste plus qu'à donner l'état des traitemens militaires dans les divers grades ou au moins dans ceux dont les titulaires sont les plus nombreux :

ARMÉE DE TERRE.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.	TRAITEMENS FIXES.	FRAIS DE REPRÉSENTATION.	LOGEMENT ET AMEUBLEMENT.	FOURRAGES.
Maréchal de France...	30,000 fr.	»	»	»
Lieutenant-général....	15,000	5 à 9,000 fr.	2,400 fr.	6 chevaux (2,190 fr.)
Maréchal-de-camp....	10,000	2 à 2,500	1,600	4 — (1,460 fr.)

OFFICIERS SUPÉRIEURS	ÉTAT-MAJOR ET GÉNIE.	ARTILLERIE.	CAVALERIE.	INFANTERIE.	REPRÉSENTATION.	LOGEMENT ET AMEUBLEM.	FOURRAGES.
Colonel....	6,250 fr.	6,750 fr.	5,500 fr.	5,000 fr.	2 à 2,400 fr.	1,290 fr.	2 (730 fr.)
Lieutenant-colonel..	5,300	5,700	4,700	4,300	800 fr. en cas de commandement.	1,120	Id.
Chef d'escadron et de bataillon.	4,500	4,900	4,000	3,600		960	Id.

OFFICIERS.		ÉTAT-MAJOR ET GÉNIE.	ARTILLERIE.	CAVALERIE.	INFANTERIE.	LOGEMENT ET AMEUBLEM.
Capitaines..	1re classe........	2,800 fr.	3,000 fr.	2,500 fr.	2,400 fr.	540 fr.
	2e classe........	2,400	2,600	2,300	2,000	
		ÉTAT-MAJOR.	GÉNIE.			
Lieutenans.		1,800 fr.	1re cl.. 1,850	2,050	1,800	1,600	360
			2e cl.. 1,650	1,850	1,600	1,450	
Sous-lieutenans.....		1,450	»	»	1,500	1,350	»

ARMÉE DE MER.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.	APPOINTEMENS. À TERRE.	APPOINTEMENS. À LA MER.	TRAITEMENT DE TABLE (PAR JOUR). COMMANDANT EN CHEF.	TRAITEMENT DE TABLE (PAR JOUR). COMMANDANT EN SOUS-ORDRE.
Amiral..........	30,000 fr.	»	»	»
Vice-amiral......	15,000	3,000 fr.	60 fr.	50 fr.
Contre-amiral...	10,000	2,000	55	40

OFFICIERS SUPÉRIEURS.		APPOINTEMENS À TERRE.	SUPPLÉMENS DIVERS. ÉTATS-MAJORS DES DIVISIONS.	SUPPLÉMENS DIVERS. APPOINTEMENS À LA MER.	TRAITEMENT DE TABLE. COMMANDANT UNE DIVISION.	TRAITEMENT DE TABLE. COMMANDANT UN BATIMENT.
Capitaines de vaisseau...	1re cl.	5,000 fr.	3,460 fr.	5,840 fr.	35 fr.	24 fr.
	2e cl.	4,000	2,860			
Capitaines de corvette...	1re cl.	3,500	2,020	3,840	18	18
	2e cl.	3,000	1,720			

AUTRES OFFICIERS.		APPOINTEMENS À TERRE.	ÉTATS-MAJORS DES DIVISIONS.	COMPAGNIES À TERRE.	APPOINTEMENS À LA MER.	TRAITEMENT DE TABLE (PAR JOUR).
Lieutenans de vaisseau...	1re classe.	2,500 fr.	760 à 1,160 fr.	860 fr.	2,000 fr.	12 fr.
	2e classe.	2,000		760		
Enseignes..............		1,500	»	540	1,200	»
Élèves.......	1re classe.	1,000	»	»	»	»
	2e classe.	600	»	»	»	»

Les officiers-généraux pourraient être considérés comme traités avec munificence, si l'on ne réfléchissait pas que ces hautes positions militaires sont achetées par de longues années de fatigues, de dévouement et de rudes épreuves, et que ceux qui les occupent consacrent leur vie entière à la défense de l'état, pour lequel beaucoup ont versé leur sang. Quant aux grades inférieurs, qui, dans l'armée comme dans les autres carrières, sont le lot du plus grand nombre, ils n'obtiennent qu'une rémunération modique.

Nous aurions voulu présenter quelques comparaisons empruntées aux gouvernemens étrangers; mais, indépendamment de la difficulté d'obtenir des documens certains et officiels, ces comparaisons sont rarement exactes : les emplois n'ont ni les mêmes noms ni les mêmes attributions; la valeur de l'argent, et par suite le prix des choses nécessaires à la vie, offrent des dissemblances profondes; enfin, le caractère des institutions, l'esprit des gouvernemens, l'état même des finances, entraînent des conséquences difficiles à apprécier et dont il faudrait tenir compte. Par exemple, les juges de l'Angleterre, ses officiers-généraux, son clergé, touchent des appointemens qui dépassent souvent 100,000 francs. En Belgique, au contraire, les ministres n'ont que 21,000 fr. par an. Ni l'un ni l'autre de ces tarifs ne peut servir de modèle à la France. M. de Tocqueville a observé avec beaucoup de vérité que, dans les états démocratiques, on donne ordinairement des traitemens élevés aux fonctionnaires d'un rang secondaire, et que l'on se montre parcimonieux envers les principaux agens. Les mesures prises en France depuis 1830 confirment la justesse de cette observation, qui ressort aussi du budget de la Belgique et notamment du taux des traitemens qui y sont accordés à la magistrature. Le premier président et le procureur-général de la cour de cassation ne reçoivent que 14,000 francs, ceux des cours d'appel que 9,000 fr. En revanche, aucun conseiller de cour d'appel n'a moins de 5,000 fr., aucun juge de première instance moins de 2,100 fr. Les traitemens correspondans de nos magistrats descendent, comme

on l'a vu, au-dessous de ces *minimums*. Il est vrai qu'aux États-Unis il n'y a pas de très gros traitemens : celui du président de la république n'est que de 132,000 fr.; mais les emplois secondaires obtiennent autant, et les derniers emplois beaucoup plus qu'en France. Le secrétaire du sénat et celui de la chambre des représentans ont un traitement de 15,900 fr.; aucun employé n'a moins de 3,710 francs dans les bureaux du sénat, et moins de 7,950 dans ceux de la chambre des représentans. Les bureaux de la trésorerie générale occupent dix divisions, dont les chefs touchent 15,900 fr.; les chefs de bureau reçoivent 9,010 francs, et aucun commis n'a d'appointemens inférieurs à 4,240 francs.

Quoi qu'il en soit, et pour ne parler que de la France, le système suivi pour la rémunération des emplois nous paraît de nature à provoquer plusieurs critiques sérieuses. Premièrement, pour commencer par les moins générales, l'échelle des traitemens n'est pas toujours d'accord avec la hiérarchie. Dans l'université et dans la magistrature, certaines fonctions reçoivent moins que d'autres auxquelles elles sont supérieures. Le fonctionnaire est quelquefois obligé de sacrifier son émolument à son avancement; c'est une contradiction choquante et qui doit cesser. En second lieu, on peut reprocher à ce système de ne point assez faire la part de l'éducation plus polie, de l'intelligence plus étendue, des connaissances plus profondes qui sont requises dans certains services. Les emplois des finances sont les mieux rétribués. Ceux des carrières que nous pourrions appeler savantes ou lettrées obtiennent au contraire les plus faibles rémunérations : nous voulons parler de la magistrature, de l'université et des ponts-et-chaussées. Pour preuve, il suffit de comparer le traitement du premier fonctionnaire d'une administration financière du chef-lieu du département avec le premier fonctionnaire de chacun de ces services. Nous prenons notre exemple dans les contributions indirectes, service qui n'est pas le mieux rémunéré.

Le directeur de département des contributions indirectes a un traitement de............	7,200 à 12,000 fr.
L'ingénieur en chef......................	4,500 à 5,000
Le recteur, qui a plusieurs départemens dans son ressort............................	6,000 à 7,200
Le président du tribunal..................	3,250 à 6,000

La comparaison serait bien autrement frappante, si elle s'établissait avec les receveurs-généraux et particuliers des finances. Loin de nous

la pensée de créer des catégories de fonctionnaires pour leur attribuer un mérite différent; au contraire, nous nous plaignons de l'inégalité établie entre des situations de la même importance, ou qui ne sont pas séparées par un assez grand intervalle pour justifier la différence des salaires. Il est juste sans doute d'avoir égard à la considération plus grande attachée aux fonctions qui sont le moins rétribuées; mais ne doit-on pas leur tenir compte des longues études qu'elles ont exigées, des obligations qu'elles imposent, des qualités de l'esprit qu'elles réclament? et, à supposer même qu'elles ne dussent pas être mises sur un pied d'égalité, est-il convenable, sous le rapport des traitemens, de les placer à une telle distance des autres? A ces critiques, nous en ajoutons une dernière : nous pensons qu'un grand nombre de traitemens sont trop faibles.

En thèse générale, l'état doit rémunérer sans parcimonie ceux qui le servent. Il ne peut compter sur le zèle, sur l'exactitude et sur la capacité que comporte chaque emploi, qu'autant qu'il assure au moins l'existence aux derniers agens, l'aisance à ceux qui sont dans les rangs intermédiaires, et une situation élevée à ceux qui occupent les premiers postes. Il faut que les dépositaires de son autorité soient contens de lui, pour qu'à son tour il soit content d'eux; il faut que la condition qui leur est faite les affranchisse au moins des premiers soucis de l'existence domestique, sans quoi ils ne donnent à la chose publique qu'une attention distraite et un cœur troublé. Il faut que l'état puisse, quand les fonctions le requièrent, obtenir d'eux le sacrifice entier de leur temps et l'application exclusive de leur esprit. Il faut enfin que les traitemens soient en rapport avec le taux général des salaires dans les positions correspondantes des carrières libres et avec les besoins de la vie sociale. Les dépenses qu'entraîne une suffisante rémunération des fonctions publiques ne sont point perdues pour l'état. En effet, les fonctions mal payées sont mal remplies, et trop souvent il devient nécessaire de suppléer à de mauvais services par une ruineuse augmentation dans le nombre des agens. Nous admettons qu'on porte en compte la stabilité des emplois publics et l'honneur attaché au service de l'état, mais ces avantages ne peuvent jamais influer sur la partie du salaire qui est destinée à pourvoir à des nécessités réelles.

Des raisons spéciales à chaque catégorie de fonctionnaires, en les classant d'après le rang, corroborent ces considérations générales. Souvent les plus humbles sont préposés aux devoirs les plus délicats.

Une foule d'agens exercent la surveillance dans l'intérêt des douanes, des contributions indirectes et d'autres impôts; ils sont exposés à toutes les séductions tentées par des artisans de fraude qui ne reculent devant aucun moyen. De simples gardiens veillent sur des dépôts d'un grand prix. Un garçon de bureau a tous les cartons à sa merci. On trouverait bien peu d'agens de cet ordre de qui les plus grands intérêts ne dépendent à quelque degré. Leur assurer à tous des ressources telles que les besoins de la vie ne viennent jamais mettre leur probité en péril est un devoir de prudence et presque de loyauté. Dans les rangs intermédiaires, d'autres nécessités parlent. Là viennent chercher une existence honorable les enfans de nos classes moyennes, dont le patrimoine est souvent absorbé par les frais d'une éducation dispendieuse. On leur impose des devoirs pesans. Le plus souvent on leur interdit toute opération étrangère à leurs fonctions, soit qu'on les leur défende formellement, soit qu'on ne leur laisse aucun loisir pour s'y livrer. Partout on leur fait une loi impérieuse de repousser loin d'eux, comme un déshonneur, tout autre produit de leur emploi que le salaire payé par l'état. Ce salaire doit donc satisfaire aux besoins légitimes de la famille. Il est fixe et s'accroît bien lentement, quand il s'accroît. Il n'y a point de jour de ruine pour le fonctionnaire, grand avantage sans doute; mais il n'y a jamais non plus pour lui de ces produits extraordinaires qu'une bonne chance apporte au négociant, à l'avocat, au médecin, et qui permettent de composer une réserve contre les évènemens domestiques, les maladies, les deuils. Quant aux rangs les plus élevés, il y faut moins considérer le fonctionnaire même que l'intérêt public. Il y a intérêt public, en effet, à ce que chaque carrière offre quelques postes éminens qui soient le point de mire des ambitions et un aliment à l'émulation de tous les inférieurs. Il y a intérêt public à ce que, pour les emplois où le mérite doit être à la hauteur des devoirs, l'état puisse aussi parfois disputer aux professions libres les hommes qui s'y sont distingués, et leur offrir un salaire qui ne soit pas trop disproportionné avec leurs revenus antérieurs. Il y a intérêt public à ce que des emplois qui entraînent des charges coûteuses ne soient pas, par un privilége contraire à l'esprit de nos institutions, exclusivement réservés aux classes opulentes, seules capables de supporter ces charges (1). Il y a intérêt

(1) Ces principes sont admis par le gouvernement de l'Union américaine. On en jugera par l'extrait suivant d'un rapport du secrétaire d'état du trésor du 6 dé-

public enfin, sous un autre rapport, à ce que des ministres puissent attacher à leur fortune, par la solidarité de situations éminentes, les hommes dont le concours dans le parlement peut consolider une administration et lui assurer la longue adhésion des pouvoirs politiques.

Quelque graves que soient ces considérations, nous n'entendons pas en conclure que le budget doive subir l'énorme fardeau d'une augmentation générale des traitemens publics. Il en est beaucoup dont le taux est convenablement réglé. Les autres pourraient être améliorés sans une dépense extraordinaire. Nous croyons même qu'il serait possible d'établir une juste et suffisante rémunération de tous les emplois sans grever l'état. On atteindrait ce résultat en réduisant le nombre des fonctionnaires. Même avec les exigences de nos formes constitutionnelles et de nos institutions administratives, nous pensons que les fonctionnaires sont trop nombreux en France. C'est surtout dans la magistrature et les administrations centrales qu'il y a superfétation. On pourrait aussi, dans beaucoup de branches du service public, simplifier les formes, et supprimer des rouages qui occupent un personnel considérable. Nous nous bornons à ces indications. Cette question est trop grave pour que nous la traitions incidemment; nous la livrons aux méditations des hommes publics, et nous en appelons à l'expérience de tous les esprits pratiques.

VII.

Le fonctionnaire a consacré de longues années au service public, et accompli religieusement les devoirs dont nous avons tracé la rapide esquisse. Il souhaite le repos de la famille et de la vie privée. Peut-être doit-il renoncer à des fonctions auxquelles il n'apporterait plus

cembre 1830 : « Dans plusieurs districts, il y aura lieu d'augmenter les rémunérations des employés de la douane, parce que ces rémunérations sont insuffisantes pour assurer le bien-être, et ne sont pas proportionnées à l'importance des services rendus par ces conservateurs du revenu public. Les traitemens attribués à nos ministres près des gouvernemens étrangers sont tout-à-fait au-dessous de ce qui convient pour assurer la dignité de leur position et l'aisance de leurs familles. Dans quelques cours, et précisément près de celles avec lesquelles les États-Unis entretiennent le plus de relations, les dépenses que leur situation impose à nos ministres sont si onéreuses, qu'il faut que leur fortune personnelle supplée à l'insuffisance de leur traitement. La tendance d'un pareil état de choses serait de faire attribuer aux riches l'exercice de ces hautes missions, ce qui est en désaccord avec le génie de nos institutions. »

assez de vigueur et d'intelligence. A ce terme de la carrière, les droits des diverses classes de fonctionnaires ne sont point les mêmes. L'officier qui a donné trente ans à la patrie est considéré comme lui ayant payé sa dette, et peut, quand il lui plaît, se faire admettre à la retraite. S'il n'a pas usé de cette faculté, les lois ou les règlemens fixent une époque fatale à laquelle la retraite est de plein droit prononcée. Dans les services civils, l'administration décide seule si l'intérêt du service exige que le fonctionnaire âgé ou infirme ait un successeur. La décision est prise d'après les circonstances, sur le rapport des chefs intermédiaires, quelquefois après une instruction approfondie. Les magistrats, en vertu de l'inamovibilité dont ils jouissent, ne peuvent être mis à la retraite que de leur gré. Une loi, rarement appliquée, autorise toutefois le roi, sur l'avis conforme des cours royales, à faire descendre du siége ceux qui sont atteints d'une incapacité constatée.

Après la retraite ordonnée, quel sort est réservé au fonctionnaire? Sera-t-il condamné à la misère, ou obtiendra-t-il un dernier prix de ses services? De tout temps, la dette de l'état envers les hommes qui lui ont consacré leur vie a été proclamée. Aucun esprit sage ne pourrait la nier. Les pensions de retraite sont le complément des salaires et appartiennent au même ordre d'intérêts; comme le salaire, elles contribuent à donner au fonctionnaire le calme de l'esprit, en le délivrant de la préoccupation de l'avenir; elles l'attachent par un lien qui se resserre chaque jour davantage; elles compensent en partie la médiocrité des traitemens, parce qu'elles rendent moins nécessaires les économies que la prudence conseille dans les professions privées. D'ailleurs, l'état ne pourrait s'exposer à l'humiliation de voir ceux qui lui ont donné les jours de la jeunesse et de la maturité passer leur vieillesse dans le dénuement et l'indigence. L'ancien régime accordait des pensions, mais les charges vénales ne comportaient point cette rémunération, et la justice des récompenses accordées à de longs services était méconnue en présence des prodigalités ruineuses d'une faveur sans frein. L'assemblée constituante reconnut le principe; toutefois le souvenir de récens et innombrables abus, dont les suites pesaient encore sur le trésor, lui dicta des dispositions trop restrictives.

En ce moment, le régime des pensions n'est organisé d'une manière normale que dans les armées de terre et de mer. Tout officier, après trente ans de service, peut faire liquider sa pension. Ce temps est réduit à vingt-cinq ans pour les officiers de la marine. Chaque année au-delà de ce terme et les années de campagnes donnent lieu à une augmentation ainsi fixée dans les divers grades :

GRADE.	A TRENTE ANS DE SERVICE.	AUGMENTATION POUR CHAQUE ANNÉE AU-DELA DE TRENTE ANS OU POUR CHAQUE ANNÉE DE CAMPAGNE.	MAXIMUM A CINQUANTE ANS DE SERVICE, CAMPAGNES COMPRISES.
Lieutenant-général et vice-amiral..................	4,000 fr.	100 fr.	6,000 fr.
Maréchal-de-camp et contre-amiral..................	3,000	50	4,000
Colonel et capitaine de vaisseau....................	2,400	30	3,000
Lieutenant-colonel.........	1,800	30	2,400
Chef de bataillon et d'escadron, major et capitaine de corvette.............	1,500	25	2,000
Capitaine et lieutenant de vaisseau................	1,200	20	1,600
Lieutenant et lieutenant de frégate................	800	20	1,200
Sous-lieutenant et élève de marine................	600	20	1,000

Les blessures donnent droit à la pension de retraite, lorsqu'elles sont graves et incurables, et qu'elles proviennent d'évènemens de guerre ou d'accidens éprouvés dans un service commandé. Aucune pension n'est donnée aux maréchaux de France et aux amiraux, qui conservent jusqu'à la mort leur titre et leurs traitemens. Par un privilége analogue, mais moins étendu, les officiers-généraux ne sont admis à la retraite que sur leur demande. A un âge déterminé, ils entrent dans la réserve, et, en temps de guerre, ceux qui composent cette catégorie pourraient encore être employés. Ils y touchent un traitement plus élevé que la pension de retraite. Au 1er janvier 1845, la dette contractée par l'état pour les pensions militaires dépassait 41 millions. Pour les retraites ainsi que pour les traitemens, des faveurs extraordinaires sont accordées aux grades les plus élevés : les mêmes raisons les justifient. L'armée de mer est traitée comme l'armée de terre. Seulement, les officiers-généraux de la première n'entrent jamais dans la section de réserve qu'à soixante-huit et soixante-cinq ans; ceux de la seconde y sont placés trois ans plus tôt, à moins qu'une décision exceptionnelle ne les maintienne encore pendant ce temps dans la section d'activité. On se plaignait du pouvoir discrétionnaire que cette disposition laissait au gouvernement, qui en avait abusé. On ne l'a pas admise dans la loi relative à la marine, votée après celle sur l'armée de terre. Telle est la seule raison de cette différence qui devrait disparaître.

Les services civils sont régis par des dispositions incohérentes, confuses, incomplètes. Il est des fonctions qui n'obtiennent point de pensions, les unes, soit que l'on ait pensé qu'elles pouvaient se prolonger jusqu'à la mort sans inconvéniens graves, soit que l'on ait reculé devant l'énormité du fardeau que l'état se serait imposé : le clergé est dans cette catégorie; les autres, parce que, la rémunération consistant en remises sur les recettes effectuées, on les a considérées moins comme un emploi salarié que comme une entreprise à forfait : dans cette catégorie se trouvent les percepteurs des contributions indirectes. Les services auxquels des pensions sont accordées se partagent en deux classes. La première est sous le régime fondé par la loi de 1790 et modifié par quelques décrets postérieurs. On y a droit à une pension après trente ans de services et à soixante ans d'âge, sauf les exceptions fondées sur des infirmités contractées dans l'exercice des fonctions. La pension est du sixième du traitement des quatre dernières années d'exercice, et s'accroît du trentième des cinq-sixièmes pour chaque année de service au-delà de trente ans. A cette classe appartiennent le conseil d'état, la cour des comptes, les préfets et sous-préfets, et un très petit nombre d'autres fonctionnaires. Ces pensions sont payées par le trésor et figurent au budget de 1845 pour 1,370,000 francs. La seconde classe, de beaucoup la plus nombreuse, est celle des pensions établies sur des fonds de retenues. Ce système fut imaginé pour suppléer tant à l'insuffisance des fonds affectés par la loi de 1790 aux pensions de retraite qu'à l'extrême modicité du tarif qu'elle avait adopté. Les employés pensèrent à faire eux-mêmes, à l'aide de retenues sur leurs traitemens, les fonds nécessaires à une plus large rémunération. Le gouvernement se prêta avec empressement à une combinaison qui le déchargeait de sa dette, et pendant long-temps il en recueillit les avantages sans être obligé d'en faire les frais; mais le produit des retenues ne suffisait point pour le service des pensions telles qu'elles avaient été fixées : les caisses se trouvèrent en déficit, et en ce moment le trésor public, par un sentiment de justice et dans l'intérêt même de l'administration, consent, bien qu'il pût en droit rigoureux ne point se soumettre à ce sacrifice, à accorder aux caisses de retenues des subventions annuelles qui dépassent 10 millions. Les conditions auxquelles ces pensions sont accordées ne sont pas toutes les mêmes, chaque administration ayant fondé séparément sa caisse et en ayant arrêté les règlemens. En général, la pension n'est accordée qu'après trente ans de services et à soixante ans d'âge, et elle est fixée à la moitié du traitement des dernières années d'exercice. Aucune ne peut dépasser 6,000 francs. Dans

cette catégorie se trouvent les administrations centrales, la magistrature, l'université, les ponts-et-chaussées, le corps diplomatique et consulaire, c'est-à-dire le plus grand nombre des fonctionnaires.

Un régime dépourvu d'ensemble et d'unité, et sous lequel les droits même des employés pouvaient être mis en question, appelait nécessairement l'attention du gouvernement et des chambres, et depuis quinze ans des efforts nombreux et répétés ont été faits pour le remplacer par une loi nouvelle et générale. L'examen des mesures à prendre soulève une foule de difficultés. Il faut, en effet, régler l'âge et la durée de services qui donnent droit à la pension, en fixer la quotité d'après les élémens divers qui doivent entrer dans ce calcul, examiner les situations exceptionnelles qui résultent d'infirmités ou d'accidens, décider si les veuves participeront à la pension, dans quel cas et dans quelle proportion, rechercher enfin toutes les précautions propres à garantir d'une part le service public contre la conservation d'employés incapables ou affaiblis, et d'autre part le trésor contre la trop prompte admission à la retraite d'employés encore utiles et suffisans, quoiqu'ils aient l'âge et le temps de service exigés. Il faut enfin considérer chaque branche du service séparément, et dans chaque branche les classes diverses dont elle se compose, pour étudier les circonstances spéciales qui peuvent réclamer un régime à part. Il n'est pas une de ces questions qui ne soit complexe et délicate. Nous nous contenterons de quelques réflexions sur les bases même du système.

Pour affranchir l'état d'une charge pesante, et pour empêcher le retour de ruineux abus, on a fait une proposition qui, pendant quelque temps, a rallié des opinions nombreuses. On avait imaginé de créer des caisses d'épargne exclusivement composées des retenues faites sur les traitemens, d'ouvrir à chaque fonctionnaire un compte distinct sur lequel seraient portées ces retenues, accrues de l'intérêt composé et d'une part proportionnelle dans le reliquat des comptes des employés qui décéderaient: combinaison qui réunissait les chances aléatoires d'une tontine et les produits certains de l'accumulation. On affirmait que ces élémens réunis devaient procurer à chaque fonctionnaire une somme supérieure au montant des pensions actuelles, et l'on proposait même, au lieu d'une simple pension viagère, de lui constituer un capital dont le revenu devait, disait-on, lui suffire. Les calculs d'un savant mathématicien, rapporteur de la chambre des députés, ont démontré la fausseté de ces promesses. Il était évident d'ailleurs, indépendamment de tout calcul, que si, dans le système proposé, les ressources des caisses d'épargne étaient les mêmes que dans les anciennes caisses de retenues ou dans les combinaisons du gouvernement,

elles ne pouvaient, malgré l'artifice des chiffres, donner des résultats supérieurs. Une objection empruntée à de plus hautes considérations devait faire rejeter ce système. On pouvait lui reprocher de reposer sur un principe erroné, en ce qu'il tendait à faire considérer l'état comme affranchi de toute dette envers ses anciens serviteurs.

Dans les derniers projets de loi, le gouvernement a proposé de reconnaître cette dette, et en conséquence de faire payer par le trésor public, directement, les pensions de tous les fonctionnaires civils, comme il paie celles de l'armée. Nous approuvons cette pensée à laquelle la chambre des députés a donné son adhésion. Le fonctionnaire ne doit être livré à aucune chance, ni quant à la quotité, ni quant au paiement exact et intégral de la pension. Cette double assurance ne peut résulter que d'un engagement formel pris par l'état; tout autre système la détruit. Cependant, tout en déclarant l'état débiteur direct, on a proposé, pour soulager le trésor, de maintenir les retenues imposées aux fonctionnaires, lesquelles s'élèvent à présent à 5 pour 100 dans tous les services. Nous croyons qu'on n'aurait pas pensé à créer ces retenues, si elles n'avaient pas déjà existé, mais on n'a trouvé aucun inconvénient à maintenir un prélèvement établi depuis longues années, et auquel les fonctionnaires sont habitués. On a allégué d'ailleurs que des pensions dont les fonds étaient ainsi fournis par ceux même à qui elles étaient destinées, constituaient pour l'état une dette doublement sacrée, fondée qu'elle était à la fois et sur les services accomplis, et sur les retenues supportées par les fonctionnaires; on a pensé que le paiement en serait d'autant mieux assuré contre les mesures de nécessité publique que pourraient provoquer une guerre, une crise financière, mesures auxquelles ne résisteraient pas des pensions qu'on pourrait considérer seulement comme des concessions de faveur et presque de munificence publique. Ces raisons sont sérieuses, mais elles ne nous paraissent pas sans réplique, et nous croyons que l'état n'aura entièrement payé sa dette que quand il accordera des pensions sans une retenue préalable. En réalité, le système des retenues n'est qu'une fiction, dès que le trésor public est constitué débiteur. On ne comprend ce système que quand la quotité de la pension dépend du produit des retenues, et quand les employés les administrent eux-mêmes en quelque sorte, et se les partagent : c'est ainsi que les choses devaient se passer sous le régime des caisses de retenues; mais quand l'état est déclaré débiteur, débiteur dans tous les cas, débiteur d'une pension dont le montant est invariablement fixé à l'avance, la retenue n'est qu'une réduction de traitement, et il est un cas où elle peut motiver les plaintes les plus

légitimes. En effet, on a toujours admis avec raison que l'employé destitué perd tout droit à la pension : dans le système des pensions sans retenues, cette peine est juste et naturelle, car l'état ne doit pas récompenser des services qui, interrompus par la faute de l'employé, n'ont pas eu la durée requise; dans le système des retenues, au contraire, cette peine a l'apparence d'une confiscation, car le trésor semble s'emparer des sommes que l'employé est censé avoir versées lui-même à la caisse. Il n'est pas vrai, du reste, que les retenues doivent donner plus de sécurité aux pensionnaires. S'il arrivait que l'état fût assez malheureux et sa loyauté assez ébranlée pour qu'on songeât à ne plus payer les pensions, l'intérêt qui s'attacherait aux sacrifices faits par les employés n'opposerait qu'une impuissante barrière à cette banqueroute. Il ne faut pas dénaturer les institutions dans la prévision des jours de désastres publics, et c'est tomber dans une contradiction manifeste que de prévoir ces désastres comme supérieurs à toutes les règles, et de penser qu'on pourra en conjurer les suites par l'influence des principes de la morale et de la justice. Nous pensons donc que le système qui met les pensions au compte du trésor a pour conséquence logique et nécessaire de supprimer la retenue. C'est le régime déjà admis pour l'armée. Si, conformément à cette opinion, la retenue cessait d'être exercée, faudrait-il réduire proportionnellement les traitemens de ceux qui la subissent aujourd'hui, ou devraient-ils profiter du bénéfice qui résulterait de cette dispense? La réponse à cette question est subordonnée à l'état des finances et aux besoins réels des fonctionnaires. Nous avons assez fait connaître notre pensée pour n'avoir pas besoin de dire que nous pencherions pour la solution qui leur serait le plus favorable.

A plusieurs reprises, la chambre des députés a insisté pour qu'une même loi réglât les pensions de tous les fonctionnaires civils, et ses dernières commissions se sont appliquées à rattacher aux lois proposées les services qui avaient été laissés en dehors. On a sacrifié à ce désir d'uniformité l'avantage d'obtenir une loi sur les pensions des administrations financières les plus importantes par le nombre, et qui depuis long-temps seraient soumises à une règle définitive, si l'on eût consenti à les séparer des autres. Qu'une seule loi embrasse donc tous les services, cela est plus conforme aux habitudes de notre législation; mais il serait très regrettable que cette réunion fît oublier des différences essentielles. On a vu, à l'occasion des traitemens, l'inégalité de ceux qui sont accordés à certains services comparés à d'autres. Nous ne voudrions pas que cette inégalité s'étendît aux pensions. Les services dont les traitemens sont les plus faibles sont ceux dont les membres éprou-

vent dans la vieillesse le plus de besoins. Des raisons sur lesquelles nous ne voulons pas insister ne permettent point d'assurer moins d'aisance à la vieillesse du magistrat qu'à celle du professeur ou de l'employé des douanes ou des contributions indirectes. Des faveurs exceptionnelles peuvent être accordées aux premiers, au moins au terme de leur carrière, et elles ne seraient pas de nature à surcharger le trésor, car ceux pour qui nous les sollicitons ne forment pas le dixième du nombre total.

Quelques mots encore, et nous nous arrêtons. Résumons seulement cet exposé, et puisse-t-on en excuser la longueur en raison de l'importance du sujet. Nous avons voulu suivre le fonctionnaire dans tout le cours de son existence, à ses premiers pas dans la carrière, au sein de ses fonctions, dans la retraite accordée à ses vieux jours. La théorie générale des lois qui doivent le régir dans ces diverses situations est simple et facile à analyser. Au début, les principes d'une société libre et soumise à la loi de l'égalité appellent au service de l'état quiconque a fait ses preuves et donné des gages de capacité. L'aptitude est la condition première, la condition permanente imposée au fonctionnaire; elle détermine son admission et plus tard son avancement. Ainsi se trouve appliquée la règle sociale qui confère le pouvoir au plus digne; ainsi se trouvent garantis les intérêts publics, toujours confiés aux mains les plus habiles. L'admission du fonctionnaire l'associe à l'état. Dans cette association, il apporte ses travaux, son intelligence, des soins constans et assidus. Il sera probe et discret, obéissant à ses chefs, exact, ferme et empressé envers le public, soucieux de sa dignité, même dans la vie privée; attentif, pour garder la liberté qu'il tient de la charte, à ne jamais confondre, dans l'exercice de ses droits politiques, l'homme public avec le citoyen, l'électeur, le pair ou le député; amoureux du devoir, qu'il doit pratiquer comme une religion; soumis enfin avec respect au pouvoir disciplinaire qui punit les fautes. L'état de son côté lui doit la sécurité et le bien-être. Il lui donne la sécurité par les dispositions qui, à des degrés divers, le mettent à l'abri d'une révocation arbitraire, et par la protection dont il le couvre contre les violences et les tracasseries privées. Il lui donne le bien-être en lui accordant un salaire qui lui permet de se livrer tout entier aux travaux de son emploi, qui le dispense de veiller au soin de sa fortune. Il entretient en lui l'espoir, ce besoin du cœur humain, en lui laissant entrevoir un avenir toujours meilleur, auquel le dévouement et les services rendus l'appellent progressivement. Enfin le fonctionnaire qui a payé sa dette obtient avec le repos une honorable retraite. L'état ne l'oublie

point dans ses vieux jours, et lui assure une existence modeste, mais à l'abri de toute chance, jusqu'à ses derniers instans.

Ce qui se passe sous nos yeux n'est pas entièrement, nous l'avons dit, d'accord avec ce tableau. Le privilége et la faveur ne sont pas encore dépossédés. Il se commet des indiscrétions, les ordres n'obtiennent pas toujours une fidèle et entière exécution, le devoir n'a pas beaucoup d'adorateurs fervens. Les salaires, insuffisans en grand nombre, ne sont pas répartis dans des proportions équitables, ni soumis assez souvent à la loi progressive par laquelle ils deviendraient un moyen de discipline, une récompense des bons services. Enfin les retraites ne sont point placées sous une loi normale dans les services civils. Chaque classe de fonctionnaires, considérée isolément, jouit d'avantages ou souffre d'inconvéniens qui lui sont propres. L'armée seule a obtenu un système complet de garanties. Depuis l'arrivée sous le drapeau jusqu'à la mort, le militaire est protégé, soutenu, récompensé. Son emploi lui est assuré autant que le comportent les nécessités publiques. Des salaires réglés avec libéralité, du moins dans les rangs supérieurs, et des retraites suffisantes pourvoient à tous les besoins. On prépare les aspirans par de longues études, on promet l'avancement aux plus capables. La magistrature, l'université, le corps des ponts-et-chaussées et des mines, jouissent aussi de garanties réelles; mais les rémunérations ne sont pas en rapport avec ce que la société doit à ceux qui lui consacrent tant d'habiles et courageux efforts. Dans le personnel diplomatique et consulaire, dans la haute administration, les emplois sont moins stables, mais la mobilité des affaires l'exige; les traitemens, calculés d'après des nécessités spéciales, sont élevés sans être excessifs. C'est dans les dispositions susceptibles de garantir le choix des hommes les plus capables, c'est dans les moyens de les instruire et de les former, que la règle fait défaut. Le personnel des administrations centrales souffre aussi de l'absence de ces moyens d'instruction; il est trop nombreux, trop peu rétribué dans les rangs inférieurs, soumis à des règlemens dont la diversité n'est point justifiée. Enfin les régies financières ne paraissent réclamer que la consécration officielle et durable des mesures déjà introduites par des chefs expérimentés, une éducation théorique au début, et plus d'uniformité dans des services si analogues. Ces lacunes sont dignes d'exciter l'intérêt du gouvernement et des chambres, et notre travail, si imparfait, ne sera pas sans utilité, s'il a pu contribuer à les signaler et inspirer le désir de les faire disparaître.

VIVIEN.

DE

L'HISTOIRE POLITIQUE.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE,
PAR M. THIERS. — TOMES I-V.

De nos jours, les intérêts sont positifs et intolérans, les idées sont vagues et indécises. Dans la sphère des intérêts, chacun se rend compte avec exactitude de ce qu'il convoite et de ce qu'il craint; dans la région des idées, tout est livré au hasard, au désordre, à la légèreté, à l'indifférence. Nous avons sous les yeux des systèmes faux, des théories creuses, des conceptions folles. Qu'importe? On s'estimerait dupe si l'on se surprenait à vouloir venger le bon sens et soutenir la cause du vrai. Au milieu du concours et des luttes de tous ces intérêts qui s'exaltent et se supplantent, un seul est peu courtisé, l'intérêt général: négligence funeste, qui, en politique, amène la torpeur, et qui, en littérature, laisse triompher la licence.

Sur cette pente, tout dégénère et se déprave. Quand Athènes produisait Phidias et Platon, quand Paris lisait Descartes et applaudissait Corneille, les esprits étaient possédés de l'amour du beau et de la passion du vrai. Où trouver, de nos jours, ces deux sentimens sans lesquels la pensée languit ou se corrompt? La critique ne peut juger la société et les lettres que sur les faits qui se manifestent. Sans doute

il y a des intelligences restées fidèles au culte du beau et de la vérité, nous aimons à penser que, surtout dans la jeunesse, ce culte a de nombreux croyans encore : à nos yeux, l'avenir n'est pas désespéré; mais, à considérer les choses telles qu'elles se comportent en ce moment, jamais il n'y eut plus de désordre dans les imaginations. Il n'est qu'un point sur lequel s'accordent tous ces esprits qui nous donnent le spectacle d'une agitation si souvent stérile, c'est qu'en rien il n'y a de règle générale et stable. On dirait que les régions de l'art et de la pensée sont comme un vaste désert dans lequel ne s'élève pas une seule colonne, un seul monument, pour avertir ceux qui s'y aventurent. On ne relève que de sa fantaisie; de tous ses caprices on se compose une poétique, et l'on est soi-même son législateur. *Sit pro ratione voluntas*, tel est le seul principe debout dans la république des lettres, qui n'en reconnaît plus.

Cette substitution de la fantaisie à la nature des choses a précipité la chute du drame moderne; elle prépare aujourd'hui celle du roman. Cependant jamais, à aucune autre époque, le roman n'a été entrepris ni traité par une plus brillante élite de talens vigoureux. Tandis que l'auteur d'*Eugénie Grandet* nous montrait des intérieurs de famille admirablement mis en relief, une femme trouvait à la passion des accens, et peignait la nature dans des tableaux que n'eût pas désavoués Jean-Jacques. Un instant on put croire que l'auteur de *Mathilde* se proposait sérieusement d'être l'émule de Richardson; enfin un dramaturge habile et véhément se mit à consacrer avec bonheur au conte et au roman la verve qui l'avait fait applaudir au théâtre. Pourquoi donc avons-nous vu ces écrivains, au milieu de leurs succès, faiblir ou s'égarer? Par quelle raison principale et décisive le roman, sous leur plume, a-t-il dégénéré en descriptions interminables, en dissertations philosophiques, sociales, en un amas d'aventures invraisemblables, de caricatures odieuses et non comiques, en récits dont les incohérences et la prolixité effacent si souvent les impressions favorables données par le début? Quelle est la cause de toutes ces déviations? Elle est tout entière, à notre avis, dans l'oubli où vivent plus que jamais les écrivains touchant des règles et des lois qu'on n'enfreint pas impunément. Les romanciers souriront, si ces lignes tombent sous leurs yeux. Des règles au roman, l'enfant désordonné de l'imagination! Mais le roman n'est-il pas un champ ouvert à tous les caprices? N'est-ce pas là ce qui le rend si cher à l'irréflexion des écrivains? N'est-ce pas là le triomphe, l'excellence du genre? Sur cette illusion, on s'embarque, on s'aventure, on se laisse dériver, on s'épuise

en efforts impuissans pour gagner un port; en dépit du talent le plus industrieux, on se trouve à bout de voies et de moyens, on n'inspire plus qu'une curiosité très voisine de la compassion, et il arrive qu'on est à la fois en possession de la vogue et des dédains du lecteur.

Mais c'est l'histoire, et non pas le roman, qui doit nous occuper ici. La littérature historique n'est pas aujourd'hui sans courir d'assez sérieux dangers. Il semble qu'on se propose de traiter l'histoire comme on a fait du drame et du roman. Nous n'entendons point parler des compilations innombrables dont on nous encombre chaque jour : de tout temps, il y a eu des compilateurs, mais de tout temps aussi ceux qui aiment vraiment l'histoire les ont complètement ignorés. Les dangers que nous dénonçons viennent de plus haut, car ils ont pour cause les erreurs du talent et de l'esprit. En effet, si on entreprenait d'écrire l'histoire avec des dispositions et des aptitudes plus contraires qu'utiles à la véritable intelligence des faits, avec plus d'ardeur dans la sensibilité que de rectitude dans le jugement, si d'un autre côté certains hommes se proposaient de tourner un récit historique en justification d'opinions et de théories dont ils seraient entêtés, n'y aurait-il pas pour l'histoire un grave péril, et ne risquerait-elle pas de voir sa nature violentée et ses devoirs trahis? Voilà cependant ce qui nous menace : l'imagination et l'esprit de parti sont aujourd'hui, pour l'histoire, une cause imminente de corruption et de décadence.

Il y a deux sortes d'imagination, celle qui éclaire la réalité, celle qui s'y substitue. Autant la première répand sur l'histoire une lumière heureuse, autant la seconde ne nous montre les faits et les hommes que sous un jour faux. Si cette dernière vous domine et vous mène, si un tempérament de poète vous assujettit à ses capricieuses exigences, jetez loin de vous la plume de l'histoire, ou plutôt ne la prenez pas, car les efforts même d'un talent mal appliqué aggraveraient vos méprises. Nous ne faisons guère que reproduire ici la pensée et les conseils d'un des plus illustres maîtres de l'antiquité. Il arrive parfois à Polybe de mêler à ses récits la critique des historiens ses devanciers. Ainsi, dans son second livre, après avoir raconté la guerre de Cléomène contre les Achéens, il explique pourquoi il a préféré le témoignage d'Aratus à celui de Phylarque, dont les descriptions diffuses et pathétiques lui sont suspectes, et il ajoute : « Il ne faut pas qu'un historien cherche à toucher ses lecteurs par du merveilleux, ni qu'il imagine des discours qui auraient pu se tenir, ni qu'il s'étende outre mesure sur les conséquences possibles de certains évènemens. Il doit laisser cela aux poètes tragiques, se renfermer dans ce qui a

été dit et fait véritablement, dût même l'importance de certaines choses lui paraître médiocre. La tragédie et l'histoire n'ont pas le même but : loin de là, leur visée est entièrement contraire. La tragédie se propose d'exciter l'admiration dans l'esprit des auditeurs, de les émouvoir par les discours les plus persuasifs et les plus touchans : l'histoire ne saurait avoir d'autre dessein que d'instruire et de persuader par des discours et des actions véritables. Les tragiques, pour arriver aux effets qu'ils cherchent, se permettent la fiction, et trompent le spectateur : l'historien ne met en œuvre que le vrai, car il veut surtout être utile (1). » Judicieuses paroles, dont la vérité semble croître encore en face des divagations qui trop souvent aujourd'hui usurpent le titre d'histoire. Nous aussi, nous avons nos Phylarques aux digressions mélancoliques, aux tirades larmoyantes. La critique s'abstient de les troubler; mais la postérité, s'ils y arrivent, les jugera sévèrement.

L'esprit de parti est pour l'histoire un autre fléau. Distinguons l'esprit de chaque siècle d'avec l'esprit de parti. De siècle en siècle, l'esprit général du monde se modifie, se renouvelle, et l'humanité comprend mieux le passé à mesure qu'elle s'en éloigne; aussi, ou elle en recommence les récits, ou elle redresse, elle corrige les jugemens qu'elle a portés. Un pareil changement, loin d'altérer la justice du genre humain, l'étend et la confirme, et il n'a rien de commun avec l'inconsistance passionnée de l'esprit de parti. Pour ce dernier, il n'y a point de vérité, il n'y a que des intérêts. L'esprit de parti s'inquiète peu de s'instruire avec exactitude, avec sincérité, aux leçons et aux secrets du passé : il n'a d'autre souci que la domination du présent, et, pour la saisir, il défigurera la vérité, s'il le faut. Hommes et choses, révolutions religieuses et politiques, tout devra prendre une physionomie appropriée aux convenances de tel parti, de telle faction, de telle secte; on fera mentir le passé, et les instrumens de ce mensonge pourront être de bonne foi. Des esprits plus crédules que réfléchis, plus exaltés que vigoureux, s'imagineront bien mériter de leur pays et de leur époque en faisant de l'histoire un plaidoyer, un acte d'accusation, un libelle. Des démocrates ont, dit-on, découvert que jusqu'à présent l'histoire de la révolution française n'avait été écrite que par des bourgeois au profit de la bourgeoisie; il s'agirait aujourd'hui de l'écrire au profit du peuple, et au flambeau des opinions qui ont succombé en 1793. Dans les rangs opposés, on racon-

(1) *Polybii historiar.* lib. II, p. 349, 350, t. I; édit. Schweighœuser, 1789.

tera les temps écoulés depuis la réforme sous les inspirations du catholicisme le plus intolérant et le plus irrité, ou bien un prêtre journaliste improvisera des volumes pour ériger l'ancienne monarchie en archétype de tout gouvernement et de toute liberté. Au milieu de tous ces partis qui s'excommunient mutuellement et se combattent, je cherche en vain l'histoire; elle n'habite pas les clubs, elle ne hante pas davantage les assemblées de certains dévots : les régions d'où elle contemple les choses humaines sont à la fois plus calmes et plus hautes.

Que du moins l'histoire conserve son équité et son indépendance; qu'elle soit pour nous tous un refuge, une école toujours féconde en salutaires leçons, une digue contre l'erreur. Tous, hommes et partis, nous avons besoin de nous rejeter souvent dans le passé, afin de prendre pour les épreuves du présent des forces nouvelles et des inspirations meilleures. Il serait triste que des conceptions chimériques ou des passions sans justice vinssent altérer et empoisonner ces sources vives de l'histoire où doivent se retremper les générations. Mais non; tous ces assauts donnés à la raison publique ne l'ébranleront pas, et le génie national, si bien doué pour l'intelligence comme pour la composition de l'histoire, ne sera pas entraîné loin des voies droites et larges où depuis des siècles il s'est illustré. De temps à autre, des livres graves et consciencieusement médités témoignent que le genre historique est encore cultivé par des esprits que captive noblement l'unique amour du vrai. Parmi ces productions vraiment dignes d'estime, il est juste de remarquer l'ouvrage que M. Armand Lefebvre a consacré à l'histoire de la diplomatie européenne pendant les quinze premières années du siècle (1). Un jugement ferme, plutôt enclin à la sévérité qu'à l'indulgence, un style simple et concis, des faits intéressans et nombreux dont plusieurs jusqu'à présent étaient peu connus, habilement enchaînés, recommandent ce livre qui saura se concilier, nous n'en doutons pas, l'attention et les suffrages des hommes compétens en France et en Europe.

Enfin il était réservé à notre époque, par un contraste heureux avec tant de prétentieuses pauvretés, de produire une œuvre qui eût la puissance de préoccuper, d'émouvoir tous les esprits, d'ouvrir un vaste champ à la curiosité, à l'admiration, au dénigrement, à l'enthousiasme, à la critique. Nous n'avons pas ici, comme il y a quelques mois,

(1) *Histoire des Cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, écrite avec les documens réunis aux archives des affaires étrangères*, 1800-1815; chez Gosselin.

à prédire un succès immense, et ce n'est pas non plus pour le constater que nous reparlons aujourd'hui du livre de M. Thiers. *Habent sua fata libelli.* La destinée de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* est des plus éclatantes : elle n'a plus qu'à poursuivre son cours. Ce que nous voudrions aujourd'hui, c'est de nous rendre compte des raisons qui ont si rapidement procuré à ce livre une popularité vive et soutenue. Devant une réussite pareille, il est bon de se recueillir pour en scruter les causes et la légitimité; c'est une étude qui peut-être ne sera pas inutile, eu égard surtout aux mauvaises tendances que nous signalions en commençant.

Dussions-nous être accusé d'une grande naïveté, nous dirons que le livre de M. Thiers n'a si fort réussi que parce qu'il est vraiment une histoire. On a été ravi de rencontrer un écrivain qui racontait au lieu de disserter, et qui s'attachait plus à instruire le lecteur qu'à lui inculquer ses opinions. Avec M. Thiers, on se trouve sur-le-champ au milieu des faits, on vogue incontinent en pleine mer. La phrase la plus simple ouvre le plus vaste des récits. *La journée du 18 brumaire venait de mettre fin à l'existence du directoire.* Tel est le début de M. Thiers; il n'est pas ambitieux, et rappelle la manière dont Xénophon commence ses *Helléniques*. Μετὰ δὲ ταῦτα, dit le continuateur de Thucydide. Où placer la vraie base d'une histoire politique, si ce n'est au milieu des faits? Quelle est la matière de toute histoire, si ce n'est l'expérience du genre humain? De cette expérience et non d'une théorie plus ou moins arbitraire doivent sortir des leçons qui seront d'autant plus frappantes sous la plume de l'historien, qu'il aura davantage laissé parler les faits. Plus un livre historique contiendra de faits dans un espace artistement mesuré, plus nous y trouverons savamment associés les évènemens politiques, les révolutions religieuses, les exploits militaires, l'organisation administrative, en un mot les mœurs, les lois et les armes, plus ce livre remplira les conditions que la nature des choses et l'exemple des plus illustres maîtres assignent à la véritable histoire.

Qu'on ne nous reproche pas d'oublier ou de méconnaître ce qui depuis Voltaire et Vico s'appelle la philosophie de l'histoire; seulement nous voudrions qu'on ne la confondît pas avec l'histoire même, sans laquelle d'ailleurs cette philosophie ne saurait exister. Si Machiavel et Montesquieu nous ont laissé sur l'antiquité, et notamment sur les Romains, des raisonnemens excellens, des considérations ingénieuses, n'est-ce pas surtout parce qu'ils avaient pu étudier le vaste et sévère monument de Tite-Live? L'écrivain de Padoue, dans son

abondante et magnifique narration, déroule les évènemens en homme plus préoccupé du soin de les faire bien connaître que du désir de les juger lui-même, et c'est précisément par cette sorte d'abnégation qu'il est grand et utile. Quel mécompte, pour nous autres modernes, si Tite-Live eût plutôt raisonné que conté! Que de points obscurs! que de faits perdus! Heureusement les esprits supérieurs ont une netteté égale à leur force; ils discernent du premier coup leur mission, leur but. En face des anciens temps de la république, Tite-Live ne s'est pas érigé en raisonneur, il a préféré le rôle de témoin impartial, et il lui est advenu de partager l'immortalité de cette Rome qu'il a su peindre avec une si éloquente vérité.

Chaque jour moissonne les derniers témoins de l'époque consulaire et impériale, les acteurs des quinze premières années de notre siècle. L'enfance des hommes qui ont quarante ans aujourd'hui a été affligée par les revers de la France et de Napoléon, sans pouvoir se rendre compte de ce douloureux spectacle. L'ignorance des générations qui nous pressent est plus grande encore, et nous dirions volontiers qu'avant le livre de M. Thiers elles connaissaient mieux le siècle de Périclès ou celui de Louis XIV que l'époque napoléonienne. Cette lacune est aujourd'hui comblée. Grace à un livre qui se trouve maintenant dans toutes les mains, les hommes qui sont en possession du présent, ceux qui disposeront de l'avenir, apprennent l'histoire d'un temps où a été fondée d'une manière impérissable l'égalité civile, et le nom de la France porté dans tous les coins de l'univers. Cette histoire, quand ils l'auront apprise, ils pourront la juger.

Un des principaux mérites du livre de M. Thiers est d'offrir une large et solide base à tous les commentaires, à toutes les spéculations, à tous les raisonnemens politiques qui voudront se donner carrière sur cette grande époque. Il y a dans son ouvrage une telle abondance de faits et de points de vue, qu'on y trouve même des armes contre les opinions, contre les solutions que paraît préférer l'auteur. Pour M. Thiers, l'historien n'est pas un avocat, un souteneur de thèses; il doit être le plus véridique comme le plus intelligent des témoins. Sans doute, ce témoin a reçu du spectacle des choses des impressions qu'il peut faire connaître; mais, avant tout, il doit livrer tous les élémens du procès, jusqu'aux moyens de discuter ses propres sentimens. L'impartialité de M. Thiers est inaltérable. S'il eût été possible que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* parût sans qu'on en connût l'auteur, on eût cherché avec curiosité quel était cet écrivain d'un esprit si équitable et si libre. Eh bien! cet historien dont la sé-

rénité, dont la justice vous charment, vit depuis quinze ans au milieu des tempêtes de la vie politique, et il s'y est maintenu calme et sans fiel. Aussi, vous ne trouverez rien dans son livre qui ressemble à l'amertume condensée de Tacite. L'historien du consulat et de l'empire a plus d'admiration pour les grandeurs de la nature humaine que de colère contre ses bassesses. Jusque dans les condamnations les plus formelles qu'il prononce, perce l'indulgence philosophique d'un ministre qui connaît les hommes parce qu'il les a maniés. Il y a des historiens dont l'impartialité est chagrine; celle de M. Thiers est bienveillante.

Si impartial qu'il soit, l'historien du consulat et de l'empire a cependant une affection qui lui tient fort au cœur : il aime Napoléon. Nous ne pensons pas que la France lui en sache mauvais gré. Se figure-t-on un écrivain abordant le magnifique sujet que traite en ce moment M. Thiers avec une antipathie systématique, avec une haine réfléchie pour l'homme qui, pendant vingt ans, a si vigoureusement tenu en haleine la renommée, la France et le monde? Comment avec de pareils sentimens s'élever à l'équitable sérénité de l'histoire? Sans doute, la France peut adresser de graves reproches à Napoléon; elle peut lui appliquer cette parole de Tacite sur Pompée : *Quæ armis tuebatur armis amisit* (1); ce que par la guerre il avait su élever et défendre, il l'a perdu par la guerre. Toutefois, à la vue de l'indomptable héroïsme du conquérant et du long supplice qui a succédé à tant de triomphes, la France a pardonné, et le pardon s'est élevé jusqu'à l'apothéose. Sans doute, l'histoire doit être autre chose que l'écho de l'enthousiasme populaire, mais elle ne met pas non plus son orgueil à faire divorce avec les sentimens de la nation dont elle déroule les annales. Du fond de ces sentimens et de ces instincts, dégager ce qui est marqué au coin du bon sens; au lieu de mépriser les opinions d'un peuple, en chercher les raisons, sans oublier d'en signaler les excès et les méprises, telle est la voie qui conduira plus sûrement que toute autre l'historien politique à la vérité.

L'intime sympathie de M. Thiers pour Napoléon ne sera donc pas une cause d'erreurs. On sent, pour ainsi parler, dans l'historien, une nature méridionale qui comprend merveilleusement un génie méridional. La peinture qu'a faite M. Thiers de l'admiration affectueuse qu'inspirèrent à la France les débuts du gouvernement consulaire est vive, elle a frappé tout le monde, on dirait l'impression d'un contem-

(1) *Annalium*, lib. III, cap. 28.

porain représentant ce qu'il a vu lui-même. Il n'y a rien néanmoins d'exagéré dans le tableau que nous a présenté l'historien, et nous en trouvons la preuve dans un témoignage dont on ne saurait contester la sincérité. En 1800 vivait, dans une studieuse retraite, un homme d'une rare distinction d'esprit, dont on a depuis sa mort publié des *Pensées* et quelques lettres. Nous voulons parler de M. Joubert. Voici ce que, dans la première année de ce siècle, il écrivait de Montignac à M[me] de Beaumont, qui habitait Paris : « Je ne vous parlerai pas aujourd'hui de Bonaparte, qui est un inter-roi admirable. Cet homme n'est pas parvenu : il est arrivé à sa place. Je l'aime. Sans lui, on ne pourrait plus sentir aucun enthousiasme pour quelque chose de vivant et de puissant. Ce jeu de la réalité, placée en son vrai point de vue, et que vous nommez illusion, quand elle vous plait et vous charme, ne s'opérerait dans notre ame, sans cet homme extraordinaire, en faveur de rien d'agissant. Je lui souhaite perpétuellement toutes les vertus, toutes les ressources, toutes les lumières, toutes les perfections qui lui manquent peut-être, ou qu'il n'a pas eu le temps d'avoir. Il a fait renaître, non-seulement en sa faveur, mais en faveur de tous les autres grands hommes, pour lesquels il le ressent aussi, l'enthousiasme qui était perdu, oisif, éteint, anéanti. Ses aventures ont fait taire l'esprit et réveillé l'imagination. L'admiration a reparu et réjoui une terre attristée, où ne brillait aucun mérite qui imposât à tous les autres. Qu'il conserve tous ses succès, qu'il en soit de plus en plus digne, qu'il demeure maître long-temps. Il l'est, certes, et il sait l'être. Nous avions grand besoin de lui!.... Mais il est jeune, il est mortel, et je méprise toujours infiniment ses associés (1). » M. Joubert n'est pas suspect : par son esprit et par ses relations, il appartient plutôt à l'ancienne France qu'à la nouvelle. Les derniers mots du passage que nous avons cité décèlent sa haine pour les hommes et les choses de la révolution. Cependant il est subjugué, et ce penseur sent et parle comme le peuple. Il n'y avait qu'un cri en France, cri d'enthousiasme et d'amour pour l'homme qui nous tirait de l'abîme, et nous couvrait de sa glorieuse dictature.

Ces sentimens de la nation, l'état de la France à cette époque extraordinaire, la stupeur, l'admiration de l'Europe, tout cela voulait être peint franchement, à grands traits, et c'est ce qu'a fait M. Thiers. Il n'a pas été arrêté par la crainte d'être appelé napoléonien, comme Tite-Live fut nommé le pompéien, d'autant plus qu'il était sûr de

(1) *Pensées, Essais et Maximes de J. Joubert*, t. II, p. 265, 266.

lui-même. Il savait bien que lorsqu'arriverait pour Napoléon le moment des fautes, et pour l'historien le devoir du blâme, il ne faillirait pas à sa tâche. Quand le consulat à vie fait place à l'empire, cette métamorphose est sévèrement blâmée par l'historien, qui, dans le cinquième volume, a consacré quelques pages graves et profondes à l'appréciation de cette transformation nouvelle. Ce jugement porté, M. Thiers reprend son récit, et nous fait assister aux pompes du sacre, à la création des institutions de l'empire, comme si l'empire devait durer toujours. N'est-ce pas le rôle de l'historien?

Un écrivain moins expérimenté que M. Thiers n'aurait pas résisté à la tentation de tracer un ou plusieurs portraits de Napoléon, comme cela se pratique d'ordinaire pour les personnages historiques; mais comment peindre définitivement, au milieu de sa carrière, un homme dont la nature est aussi mobile que puissante et qui procède par saillies imprévues? M. Thiers s'y prend mieux. Dans son histoire, Napoléon agit, se meut, parle; l'écrivain ne le peint pas, il le donne vivant. C'est le plus grand des hommes, mais sa grandeur n'ôte rien à la réalité. Il est sous nos yeux, avec ses passions, avec sa foudroyante impétuosité, avec cette fécondité inépuisable de plans et de vues qui excite à la fois l'admiration et des craintes pour l'avenir. Au point où M. Thiers a conduit son histoire, on tremble déjà que Napoléon ne devienne un jour la tragique victime de lui-même, et cette appréhension n'émeut pas médiocrement le lecteur.

Nous avions grand besoin d'un Napoléon réel, surtout si l'on songe à toutes les fausses images qu'en a successivement données depuis trente ans l'esprit de parti et de système. Sans parler des jugemens dictés par une haine allant jusqu'au délire ou par un enthousiasme sans contrepoids, sans parler aussi des sévérités injustes dont ne se firent pas faute quelques personnes éminentes qui avaient à se plaindre de l'empereur, comme Benjamin Constant et Mme de Staël, il faut aujourd'hui, au nom du bon sens, défendre la mémoire et le génie de Napoléon contre les hallucinations d'une petite secte à laquelle un écrivain qui, dans sa langue, est, à ce qu'il paraît, un poète de génie, prête malheureusement l'autorité de son nom. S'il faut en croire M. Adam Mickiewicz et ses adeptes, Napoléon a été sur la terre le continuateur de Jésus-Christ, c'est le magistrat du *Verbe;* Napoléon portait dans son esprit tout le passé du christianisme, et le réalisait dans sa personne : puissant par la parole comme saint Pierre ou saint Paul, simple et austère dans sa vie comme l'étaient les abbés de l'église primitive, majestueux comme un évêque du moyen-âge. N'ou-

blions pas non plus que Napoléon est l'archétype de l'art nouveau (1). Quel est donc ce mysticisme exotique qui prétend envahir nos propres annales, et dégrader par de folles imaginations la première figure de notre histoire? Encore un révélateur qui, pour mieux prouver sa connaissance de l'avenir, déraisonne sur le passé.

Ce qui a souvent égaré ceux qui ont contemplé Napoléon avec la prétention de le juger et de le peindre, c'est que cette grande nature est double : il y a l'homme politique, il y a le héros. On pourrait dire de Napoléon la même chose que d'Alexandre, qu'il est à la fois le fils de Philippe et le fils de Jupiter. Or, non-seulement chez Napoléon le héros a perdu le politique, mais aujourd'hui il rend plus difficile l'étude complète de l'homme même. Si Napoléon n'était qu'un politique comme Charles-Quint, Henri IV, le cardinal de Richelieu, il ne serait pas si difficile de le caractériser et de le classer. C'est cette duplicité de nature qui déroute l'observateur. Vous croyez être en face de l'esprit le plus positif; soudain l'imagination perce, éclate, et le héros domine. Avec un pareil tempérament, on ne conserve pas ce qu'on a conquis, on perd le trône et une tombe parmi les rois, mais aussi on met son nom si haut, que pas un moderne ne peut y atteindre, et, trente ans après sa mort, on a rejoint, dans l'imagination des peuples, les demi-dieux de l'antiquité.

Il est encore pour Napoléon une autre source d'une impérissable popularité, c'est la magnificence de son langage et de son style. César était éloquent, spirituel; c'était aussi un parfait connaisseur des choses littéraires, et, lorsqu'il parlait de lui-même, c'était avec une mesure du meilleur goût. « Quand je lis les écrits de Brutus, disait-il, je me crois éloquent; mais, si je lis Cicéron, il me semble que j'ai perdu toute mon éloquence, et que je balbutie comme un enfant. » A cette aimable modestie, il joignait un enjouement et une facilité d'humeur qui lui faisaient oublier jusqu'aux épigrammes de Catulle; après les avoir lues, il invitait le poète à souper. Napoléon avait plus de sérieux dans son génie; il n'eût pas pardonné les injures qui eussent été adressées à la dignité de sa personne. Dès les premiers momens, il avait su se soustraire à la familiarité républicaine que le dictateur de Rome était obligé de supporter, et l'on peut dire que cet admirable acteur était constamment en scène, sans distraction, toujours égal à lui-même. Les pages que Napoléon a dictées à ses généraux n'ont à

(1) Toutes ces belles choses se trouvent dans *l'Église et le Messie*, par Adam Mickiewicz.

coup sûr rien à craindre d'une comparaison avec les *Commentaires*; mais, outre ses écrits militaires, que dire de ses harangues aux soldats, de ses conversations politiques, de ses improvisations au sein du conseil d'état? Sur le rocher de Sainte-Hélène, quels admirables monologues! Il a auprès de lui un homme dévoué qui recueille précieusement ses paroles; il ne l'ignore pas; il sait bien et l'on s'aperçoit, en lisant le *Mémorial*, qu'il cause pour l'Europe, pour la postérité, et, comme cette idée l'excite, il est inépuisable en aperçus, en développemens. Sur combien de choses il se montre nouveau, éloquent, lui enfin! Nous avons donc affaire ici à un grand artiste de pensées et de paroles, et M. Thiers a su tirer un merveilleux parti, non-seulement de ce que Napoléon a fait, mais de ce qu'il a dit. L'habile industrie avec laquelle il place dans son livre ce qui est sorti de plus grand de la plume et de la bouche du premier consul, de l'empereur, donne à son histoire une physionomie antique, tout en en confirmant la vérité.

Si de Napoléon nous allons aux choses principales que contient le livre de M. Thiers, nous trouvons les affaires de la religion traitées d'une manière vraiment politique. Nous ne nous étions pas trompé en prévoyant quelle sensation profonde devait exciter le troisième volume où est raconté le concordat. On a surtout remarqué la hauteur et la fermeté de vues avec lesquelles était abordé et résolu le problème religieux. Là comme ailleurs, M. Thiers ne s'est pas mépris sur les obligations et le véritable génie de l'histoire. Pour l'homme politique, pour l'historien, la religion est surtout un fait puissant, indestructible, qui a ses racines et ses raisons dans le cœur de l'homme, et qui est une des conditions nécessaires de la société. Que le philosophe scrute les dogmes, qu'il en compare les détails avec les principes métaphysiques, qu'il contrôle la religion par la science, c'est son office, c'est son droit. L'homme d'état et l'historien ont d'autres soins et d'autres vues; ils ne pèsent pas tant la vérité absolue des religions que leur utilité sociale, et, sans dévotion comme sans hypocrisie, ils ont pour le culte un sérieux respect, parce qu'ils sont convaincus de cette vérité, si bien exprimée par M. de Fontanes, que *toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques*.

On doit mettre au nombre des prospérités de la religion catholique sa disparition d'un moment au milieu de la tempête de 1793. Elle a pu se perpétuer, grace à cette ruine d'un jour. En effet, quand Napoléon l'a rétablie, elle a reparu sans le triste cortége des priviléges, des abus et des scandales de l'ancien régime. Tout avait péri avec ce régime, tout, hormis ce qui restait de vertu intrinsèque au christia-

nisme. Napoléon comprit les besoins intimes du peuple français, et l'avenir qui était encore réservé à la religion catholique; aussi, d'une main ferme il releva la croix. Ceux qui alors et depuis cette époque ont déploré les malheurs du clergé, dépouillé de ses propriétés et de ses antiques prérogatives comme premier ordre de l'état, ont montré plus d'attache aux biens de la terre que d'intelligence des intérêts moraux de la religion. Contre ce qu'elle a perdu, l'église a gagné une puissance nouvelle; elle a fait un pacte avec le génie de la révolution française, et il dépend d'elle qu'il soit durable. Il est dans l'esprit de notre siècle de vouloir que la science et la pensée se donnent toute carrière, sans troubler inutilement les anciennes croyances. Cette sage et large manière d'apprécier les rapports des choses n'est méconnue que par quelques cerveaux échauffés et faibles.

Le cinquième volume de M. Thiers contient des pages nobles et touchantes sur l'arrivée de Pie VII en France, quand ce pontife passa les monts pour sacrer le nouvel empereur. Les appréhensions du vénérable vieillard qui craignait de trouver en France des regards hostiles, des fronts impies, la sécurité qui renait peu à peu dans son ame, enfin son ravissement à la vue des populations qui tombent à ses genoux, tout cela est peint avec une sorte de sensibilité grave et douce. M. de Fontanes mérite vraiment l'honneur que lui a fait l'historien du consulat et de l'empire d'insérer dans ses pages la harangue que celui-ci adressa au pape. La parole de M. de Fontanes s'éleva à toute la hauteur de cette grande réconciliation du sacerdoce et de l'empire. Au milieu du silence de la tribune, le nouveau César avait trouvé un orateur qui n'était pas un des moins brillans ornemens de sa dictature.

Comment soupçonner M. Thiers de ne point aimer le gouvernement représentatif? On a toujours de l'attachement et de la reconnaissance pour les institutions au service desquelles on s'est illustré; mais il est possible d'aimer le régime constitutionnel sans avoir ce pédantisme étroit qui, en dehors des formes de ce régime, n'admet ni liberté ni bien moral. Il a été excellent qu'avant l'établissement définitif et la pratique sérieuse du gouvernement représentatif, la France ait vécu quelque temps sous une forte main qui a su tout organiser avec une rapidité invincible. Les erreurs, inévitables alors, dans lesquelles était tombée, en matière d'administration, l'assemblée constituante, furent redressées par le gouvernement consulaire, qui, de plus, ajouta des développemens puissans à l'œuvre de 1789. La centralisation, ce palladium de la France, poussa des racines plus pro-

fondes encore, et prit des accroissemens nouveaux. Tout ce travail, qui ne pouvait s'accomplir qu'à l'ombre d'un pouvoir tutélaire, a été exposé par M. Thiers en homme qui a su garder une indépendance complète d'esprit, et en même temps mettre à profit pour l'histoire toute l'expérience d'une longue vie politique. L'organisation administrative et financière de la France, sous le consulat et l'empire, n'avait jamais été décrite telle qu'on la trouve dans le livre de M. Thiers. Pour ne citer qu'un exemple, nous signalerons dans le cinquième volume la création des contributions indirectes, dont parle l'historien avec des connaissances pratiques acquises au milieu des affaires. Il nous montre Napoléon opposant, au sein du conseil d'état, à la théorie de l'impôt unique reposant exclusivement sur la terre la théorie simple et vraie de l'impôt habilement diversifié, reposant à la fois sur toutes les propriétés et toutes les industries. Sur ce point, la conviction de Napoléon était si forte, qu'il ne craignit pas, au moment où il montait au trône, de rétablir, sous le nom de droits réunis, ce que M. Thiers appelle le plus impopulaire, mais le plus utile des impôts. Au surplus, la théorie de l'impôt unique, si chère au XVIIIe siècle, a été convaincue d'erreur par le témoignage irrécusable des faits. Elle était née des plus généreuses intentions, et c'est Vauban qui, plus encore que Boisguilbert, en eut l'initiative sous la vieillesse de Louis XIV. « Patriote comme il l'était, dit Saint-Simon dans ses mémoires (1), Vauban avait été toute sa vie touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait. » L'illustre maréchal avait donc imaginé un système nouveau; il abolissait tous les impôts, et il en établissait un seul, qu'il appelait la dîme royale. Qu'arriva-t-il? Les ministres accueillirent avec colère une telle invention, Louis XIV ne voulut plus voir Vauban, qui désormais n'était à ses yeux qu'une sorte de criminel d'état. Mais voici quelque chose de plus imprévu, c'est qu'on prit au nouveau système l'idée même de la dime, et qu'on imposa cette dîme sur les biens de tout genre, en sus de tous les autres impôts. « Qui aurait dit au maréchal de Vauban, s'écrie Saint-Simon, que tous ses travaux pour le soulagement de tout ce qui habite la France auraient uniquement servi et abouti à un nouvel impôt de surcroît, plus dur, plus permanent et plus cher que tous les autres? C'est une terrible leçon pour arrêter les meilleures propositions en fait d'impôts et de finances. » Nous ajouterons que c'est un de ces crimes qu'une tardive justice a punis à un siècle de distance par une révolution sociale.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. V, p. 284 à 292; édition de 1829.

Sans nous arrêter sur la partie militaire de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont les mérites ont été si généralement reconnus, comment ne pas relever, dans le quatrième et le cinquième volume, la description du camp de Boulogne, la peinture des immenses préparatifs de Napoléon, tant dans leur ensemble que dans leurs détails, la critique raisonnée de toutes ses combinaisons pour amener une flotte française dans la Manche au moment décisif de la descente en Angleterre? Tout cela est nouveau, en ce sens que jamais le dessein de Napoléon de joindre et d'abattre la puissance britannique dans Londres même n'avait été si positivement établi. On assiste à toutes les préoccupations de l'empereur, à sa correspondance, à ses entretiens avec ses ministres et ses amiraux, à sa longue attente sur la plage de Boulogne, enfin à sa colère, à sa douleur, quand il apprend que l'inexplicable entrée de Villeneuve dans le port de Cadix a détruit toutes ses espérances. Tout à coup cependant Napoléon se calme et se met à dicter à M. Daru le plan de la campagne d'Austerlitz. Il est impossible d'oublier ces choses après les avoir lues; elles restent ineffaçables dans la mémoire, dans la pensée. Ce dessein que Napoléon n'a pu exécuter sera placé désormais à côté des plus grandes entreprises qu'il ait accomplies, tant sa volonté jusqu'au dernier moment a lutté contre la fortune!

On s'explique les soins que devait prendre l'Angleterre pour fomenter en Europe une coalition. Jamais, dans sa longue rivalité contre nous, elle n'avait couru un aussi grand danger, parce que jamais la puissance française n'avait été conduite avec autant de génie. Les hommes d'état qui dirigeaient les affaires de la Grande-Bretagne devaient vouloir à tout prix créer une diversion formidable qui retînt Napoléon sur le continent, et, par une coïncidence pour eux fort heureuse, il se trouva que la Russie, par de tout autres motifs que ceux qui animaient l'Angleterre, était disposée à se prêter à ses desseins. Toutes les circonstances diplomatiques qui précédèrent l'explosion de la troisième coalition sont racontées, dans le cinquième volume de M. Thiers, avec des détails nouveaux et piquans. Il y avait alors auprès des jeunes ministres de l'empereur Alexandre, auprès du prince Czartoryski et de MM. de Strogonoff et de Nowosiltzoff, un de ces aventuriers doués quelquefois de facultés éminentes, qui, dans une situation subalterne, conçoivent des plans qui ne sont pas toujours méprisables. Un abbé Piatoli, qui de Pologne avait passé en Courlande et de Courlande en Russie, avait imaginé un plan d'arbitrage et d'équilibre européen qu'il avait intitulé *alliance de médiation*. Dans ce plan qu'il était parvenu à faire goûter au prince Czartoryski, la Russie

jouait le rôle de puissance désintéressée et pacificatrice. Tous les états européens, sauf la France, partageant leurs forces en trois grandes masses, formaient une sorte de congrès; les conditions qui nous étaient imposées devaient être celles des traités de Lunéville et d'Amiens, mais avec un commentaire nouveau donné par ce congrès. Si la France refusait ces conditions, on lui ferait la guerre; si cette guerre n'était qu'à moitié heureuse pour l'Europe coalisée, on devait se contenter d'enlever à la France ses possessions en Italie et la Belgique; si la guerre réussissait tout-à-fait, l'Europe retrancherait de l'empire français les provinces rhénanes, elle appellerait, elle établirait sur les bords du Rhin la Prusse, à laquelle elle créerait ainsi un éternel antagonisme contre la France. Ce plan, avec des détails et des amendemens qu'il faut aller chercher dans notre historien, fut soumis à Pitt. On peut juger de sa joie à une pareille ouverture. M. Thiers a peint avec beaucoup de finesse la déférence affectée de Pitt pour les jeunes diplomates, MM. de Strogonoff et de Nowosiltzoff, que lui envoyait l'empereur Alexandre. Pitt consentit presque à être gourmandé, il se laissa reprocher l'ambition de l'Angleterre; le plus positif des hommes d'état eut l'air d'admirer des idées chimériques. N'est-ce pas là le haut comique de l'histoire?

Tout cependant n'était pas chimérique dans les projets de l'abbé Piatoli, car, dix ans plus tard, quand la fortune nous eut abandonnés, plusieurs données de ce plan servirent de base aux traités de 1815. Au surplus, à cette époque funeste, il y eut de la part d'un cabinet plus de malveillance pour la France que du côté de la Russie et de l'Angleterre. Dans une compilation de pièces historiques et littéraires publiée à Berlin il y a quelques années (1), nous trouvons qu'en 1815 un docteur Wilhelm Butte fit imprimer un écrit sous ce titre : *Conditions nécessaires d'une paix avec la France. Cri de l'opinion publique.* Ces conditions étaient, entre autres, d'ôter à la France l'Alsace, la Lorraine, Metz, Toul et Verdun, de donner au royaume des Pays-Bas Lille et Valenciennes, de détruire tous les monumens, de changer toutes les dénominations qui attestaient les victoires des Français, d'occuper la France pendant un temps illimité. Le docteur envoya son livre au prince de Hardenberg, qui dit au conseiller Stageman : « C'est presque littéralement les conditions de la paix avec la France que j'avais exposées dans la commission, et cependant je n'en ai rien

(1) *Denkschriften und Briefe zur Characteristik der Welt und Literatur*, t. V; Berlin, 1841.

communiqué à l'auteur, ni de bouche ni par écrit. » Ce n'est pas tout : le prince écrivit au docteur une lettre de remerciement, dans laquelle il lui donna l'assurance que ce n'était pas la faute de la Prusse si ces conditions n'avaient pas prévalu; mais la Prusse, épuisée d'hommes et de moyens, n'avait pu emporter une pareille question contre l'Europe : elle a dû sacrifier ses convictions les plus intimes à l'union avec ses alliés et au repos de ses peuples. — Il y a, dans cette résistance de l'Europe aux passions d'un cabinet alors plus irrité que les autres, comme une solennelle reconnaissance de la place nécessaire que la France occupe dans le monde. Trente ans sont écoulés, et l'Allemagne elle-même peut juger aujourd'hui s'il était de son intérêt de partager, de mutiler le peuple qui lui a donné l'exemple et le goût de la liberté constitutionnelle.

Mais, à la fin du cinquième volume de M. Thiers, nous sommes loin des tristes conjonctures de 1815. L'historien nous laisse au milieu des plus glorieuses prospérités et à la veille d'Austerlitz. Napoléon a été cinq ans consul; désormais ce sera comme empereur qu'il gouvernera la France. Dès aujourd'hui, M. Thiers est l'historien complet de ce consulat illustre; il y a consacré cinq volumes sur lesquels il est possible de résumer un jugement général.

Nous voudrions, avant tout, vider une question préliminaire, et savoir précisément ce qu'il faut penser d'un mérite que nul ne conteste à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, le mérite de la clarté. Même en insistant sur cet éloge, quelques personnes se sont flattées d'avoir été très méchantes. C'est donc chose convenue, la clarté est une des qualités principales de M. Thiers. Mais à quel prix est-on clair dans un sujet immense? à quelles conditions? Au prix de la méditation la plus profonde, aux conditions d'une supériorité véritable et d'une grande force dans l'esprit. Tomber d'accord que notre historien est souverainement clair dans les détails les plus déliés comme dans les grandes proportions de son récit, c'est lui accorder qu'à travers une œuvre non moins difficile que vaste il a toujours été maître de ses matériaux, de ses idées, qu'il n'a jamais eu le regard ébloui, obscurci, ni la main fatiguée. Est-là ce qu'ont voulu dire tous ceux qui ont parlé de la clarté de M. Thiers?

L'histoire a des règles certaines, et en même temps tout esprit supérieur qui l'aborde y porte son originalité. Quand elle est traitée par des hommes d'un certain ordre, on est sûr qu'elle ne sera ni une apologie, ni une satire, ni une prédication. Voilà pour l'absence des défauts, de ces défauts qui ne se pardonnent point, parce qu'ils altèrent la nature, l'essence même du genre et de l'art historique. A l'abri de

ces tentations, qui ne sont à craindre, au reste, que pour les talens médiocres, un esprit supérieur se montrera franchement dans l'histoire tel qu'il est dans la vie et dans la politique. Loin de n'y produire ses facultés, ses qualités, que d'une manière timide, il les appliquera, au contraire, à la peinture du passé avec une liberté vigoureuse. Qui pourrait prétendre qu'il n'y a qu'une manière d'écrire l'histoire? Il y a autant de façons de la traiter que d'esprits puissans qui se sentiront faits pour elle. Dans le champ des annales romaines, que de génies divers se sont déployés! En voici un qui, ardent émule des Grecs, aspire surtout à se montrer merveilleux artiste, et nous laisse des récits d'une immortelle brièveté. Après Salluste vient Tite-Live, qui, par l'ampleur de ses narrations, semble vouloir égaler l'immensité des choses romaines, ne rien omettre, et livrer aux politiques et aux penseurs à venir tous les moyens de comprendre et d'expliquer la grandeur de la république. Cependant, avant Tite-Live, un Grec, ami du second Scipion, avait voulu trouver lui-même les raisons de cette grandeur. Le dessein qui met entre les mains de Polybe la plume de l'histoire est de prouver que Rome ne devait pas ses prospérités incomparables à une aveugle fatalité. Enfin, au milieu des empereurs romains et presque sur le seuil de l'Europe moderne se tient Tacite, peintre sévère et sublime, accusateur terrible d'un monde qui devait bientôt s'écrouler. N'oublions pas toutefois que Napoléon se défiait de Tacite, de cette imagination si sombre et si vive, sous l'empire de laquelle certains coups de pinceau n'ont été peut-être qu'une éloquente calomnie.

Notre amour-propre, à nous autres modernes, nous persuade volontiers qu'en mainte chose nous sommes tout-à-fait nouveaux. Néanmoins il est rare que, lorsqu'un talent moderne est fortement trempé, un examen attentif ne vous révèle quelque analogie avec un talent ou un caractère de l'antiquité; c'est la nature humaine qui se ressemble à elle-même. Pour nous, il nous a été impossible de lire et de relire l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* sans songer à Polybe. Ce n'a pas été un de ces rapprochemens fugitifs qui laissent peu de traces dans l'esprit; non, l'impression a été durable, et j'en voudrais donner les raisons. Quel est le vrai caractère de Polybe comme historien? Sur ce point important, nous sommes heureux de laisser parler un juge souverain en matière historique. Dans un de ses jugemens si substantiels et si vrais sur tout ce qui concerne Rome, Jean de Müller, après nous avoir montré Polybe doué du plus juste coup d'œil, n'ayant rien épargné pour acquérir la plus exacte connaissance des lieux, des divers théâtres de l'histoire, et sachant apprécier avec la plus complète

impartialité les diverses constitutions des peuples, termine ainsi : « Ne demandez à Polybe ni l'art d'Hérodote, ni la force de Thucydide, ni la concision de Xénophon; Polybe est un homme d'état, qui, toujours plein de son sujet, et sans chercher à plaire aux lettrés, écrit pour les hommes d'état : ce qui le caractérise, c'est l'intelligence (1). » Que M. Thiers y ait plus ou moins songé, que ce soit étude d'un grand modèle ou naturelle ressemblance, son livre présente, avec ce qui nous reste de Polybe, de frappantes affinités, car le récit et la discussion politique s'y trouvent combinés de manière à fortement instruire le lecteur, tout en le provoquant à raisonner lui-même sur les faits qu'il apprend.

Si nous étudions de plus près la manière de l'historien du consulat et de l'empire, l'ordonnance de ce vaste ouvrage décèle vraiment un artiste. Nous ne parlons pas encore de l'exécution, mais de la conception de l'ensemble, de la distribution des grandes masses du récit, de cette économie lumineuse qui élève aux séduisantes proportions de l'art un sujet aussi sérieux et aussi compliqué. Il serait d'un étrange aveuglement ou d'une injustice passionnée de méconnaître, de nier la puissance de composition qui a su donner l'harmonie et l'unité à ce vaste assemblage de faits et d'idées, à cette grande construction historique. Maintenant, le style même est-il à la hauteur de cette belle et savante méthode? Un jour, dans sa correspondance, Voltaire s'exprimait avec beaucoup d'aigreur sur le compte de Montesquieu; il ne pouvait lui pardonner d'avoir cherché, dans les *Lettres persanes*, à rabaisser les poètes, et disait qu'il avait voulu renverser un trône où il sentait qu'il ne pouvait s'asseoir. Toutefois, au milieu de ses reproches et de ses griefs, Voltaire ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Il est vrai que Montesquieu a quelquefois beaucoup d'imagination dans l'expression; c'est, à mon sens, son principal mérite. » Il y a encore de l'humeur dans cet éloge que la vérité arrache à Voltaire; il sentait intérieurement que cette *imagination dans l'expression*, qu'il était obligé de reconnaître à Montesquieu, lui manquait. Elle ne manque pas moins à M. Thiers, sur l'esprit duquel le génie et l'école de M. de Châteaubriand n'ont exercé aucune influence. Le style de M. Thiers est simple, clair, large et positif. De plus, il a du mouvement, non le mouvement du poète et de l'orateur que produit l'imagination mise en branle ou l'ardeur des passions, mais ce mouvement qui convient à l'histoire, parce qu'il est l'expression vraie du fond et

(1) *Vier und zwanzig Bücher Allgemeiner Geschichten*, V Buch, Kap. II.

de l'enchaînement des choses. Voilà les qualités principales du style de notre historien; en voici les inconvéniens et les défauts. Parfois les développemens de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ont plutôt la physionomie d'une improvisation rapide que d'une œuvre mûrement élaborée; c'est que M. Thiers a immensément médité sur les choses, et très peu sur les mots. Son talent d'écrire, qui est des plus éminens, est plutôt d'instinct que de réflexion. Le spectacle, que sa belle intelligence se donne à elle-même, des choses et des faits le préoccupe uniquement, l'absorbe, l'emporte, et il perd tout souci de l'arrangement des mots et des phrases. De là les incorrections et les négligences qu'on a remarquées, surtout dans les premiers volumes, et que nous sommes loin de considérer comme des minuties indignes d'attention. Heureusement une révision vigilante peut, sans altérer le fond, faire disparaître ces défauts dans la forme. Nous relèverons aussi quelques répétitions et certains résumés, dont le récit historique n'a pas besoin. Ici l'écrivain a gardé quelque chose des habitudes de l'orateur. C'est au milieu de l'histoire comme une trace de la tribune qu'il est aisé d'effacer.

Puisque nous en sommes aux critiques, nous reviendrons sur le fond avant de terminer pour dire un mot de l'Angleterre, ou plutôt de la manière dont en parle l'historien du consulat et de l'empire. Il n'a pas été nécessaire à M. Thiers de se faire violence afin de rester digne et juste en appréciant la nation anglaise et l'ardeur de ses inimitiés contre nous au commencement de ce siècle. Il lui est facile de montrer une équitable estime pour les actes et les hommes qui honorent véritablement la puissance britannique, notamment pour Nelson, dont il loue sans détour l'infatigable audace. Mais il est un autre ennemi de la France non moins illustre, non moins opiniâtre, dont M. Thiers n'a pas accusé assez fortement la physionomie politique; nous voulons parler de Pitt : c'est un portrait qui lui reste à tracer. Nous espérons aussi trouver plus tard dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* quelques pages où l'Angleterre, l'originalité de son génie, l'étendue de sa puissance, soient profondément caractérisées. Les occasions ne manqueront pas à l'historien, car à la fin du cinquième volume ce duel formidable qui doit durer dix ans entre l'Angleterre et Napoléon n'est qu'à son début. Il sera bien plus sérieusement engagé à l'époque du fameux décret de Berlin sur le blocus continental. Au surplus, pour nous contenter, M. Thiers n'a qu'à être fidèle à sa propre méthode, en consacrant à propos à l'Angleterre une excursion historique semblable à celles qu'il a si bien faites sur l'ancienne con-

stitution de l'Allemagne et sur les affaires de la Suisse. Et cela importe d'autant plus que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* doit produire une impression plus vive sur les hommes politiques de la Grande-Bretagne. Nous nous préoccupons fort peu des injures adressées à M. Thiers par certains organes de la presse anglaise, mais nous désirons que les hommes d'état de l'Angleterre ne puissent sans injustice refuser de rendre hommage à la grave impartialité de l'historien français.

L'apparition du livre de M. Thiers, livre qui n'est pas moins européen que national, est un des traits caractéristiques de notre temps. Les époques pacifiques, l'histoire est là pour nous l'apprendre, se plaisent au récit des temps de gloire et de guerre; c'est pour elles un plaisir de plus. L'historien, l'homme d'état auquel nous devons ces nobles émotions, a pensé sans doute qu'elles pouvaient aussi être fécondes en utiles enseignemens pour l'Europe comme pour la France. En effet, par le spectacle de toutes ces luttes dans le passé, de toutes ces coalitions, de tous ces prodiges, de tous ces excès de la gloire, on est ramené nécessairement au respect du droit, au respect de toutes les nationalités qui constituent la république européenne. Puisque ni Napoléon n'a pu asservir l'Europe, ni l'Europe détruire la France, la paix, une paix digne pour tous, utile à tous, nous est donc indiquée comme la seule solution possible par ce passé même si tumultueux et si militaire. C'est une grande leçon politique que le livre de M. Thiers, leçon donnée à tous avec courage comme avec modération. Oui, M. Thiers a le courage de l'historien, mais dans les limites qu'il s'est tracées lui-même. Il y avait quelque simplicité à espérer qu'il irait se briser contre les écueils où il était attendu. D'un autre côté, ce n'est pas un des moindres mérites de son ouvrage que d'avoir déplu à toutes les opinions extrêmes : nous n'allons pas si loin que Bayle, qui prétend que la perfection d'une histoire est d'être désagréable à toutes les sectes et à toutes les nations; mais il y a des partis et des écoles qu'une histoire vraiment digne de ce nom doit nécessairement irriter, puisqu'elle oppose à leurs passions et à leurs erreurs l'expérience du genre humain. Enfin, dans l'intérêt si cher à ce recueil de la saine et grande littérature, et en face de toutes ces œuvres dites d'imagination qui nous attristent aujourd'hui par leur volumineuse décadence, il est heureux que nous devions à la muse sévère de l'histoire politique un livre grave, solide et puissant, qui, malgré ses défauts, vivra par la grandeur de l'ensemble et la vérité des choses.

LERMINIER.

MALADIES DE L'ESPRIT.

DE L'HALLUCINATION ET DES HALLUCINÉS.

I. — *Mémoire sur les fausses sensations,*
PAR M. FOVILLE.
II. — *Fragmens psychologiques sur la Folie. — Du Traitement moral,*
PAR M. LEURET.
III. — *Histoire raisonnée des Hallucinations,*
PAR M. BRIERRE DE BOISMONT.

I.

Quand on entre pour la première fois dans un établissement d'aliénés, on se croit le jouet d'un rêve pénible : une pitié douloureuse, un effroi glacial vous oppressent. La raison doute d'elle-même et ne trouve plus sa route dans ce monde nouveau dont toutes les images sont bouleversées. Les aliénés ne ressemblent pas aux infirmes qu'on rencontre dans les autres établissemens, et chez lesquels le corps languit : ici c'est l'hôpital de l'ame. Regardez autour de vous : dans ces créatures effacées, l'ombre de l'homme, souvent même celle de l'animal, se montre à peine. La figure du monde est voilée pour elles; les élémens de l'intelligence sont rentrés dans le chaos. Est-il une douleur égale à cette douleur infinie? Nous sommes ici dans la cité lamentable. L'esprit a précédé ces êtres humains dans la mort; ils

existent, et ils ne vivent déjà plus. Le médecin passe, il parle d'eux devant eux, et ces malades l'écoutent sans le comprendre. Quelquefois la vanité accourt à sa rencontre et se drape coquettement dans quelques haillons pour attirer des regards qui se détournent tristement. Souvent encore ce sont, chez les femmes, les plus chastes vertus de leur sexe qui succombent dans une lutte douloureuse avec le délire. On les voit affecter des poses et des gestes cyniques. Ces actes, dont la volonté est absente, sont parfois accompagnés des rougeurs pénibles de la honte. Que faire à de semblables maux? Le médecin assiste dans le plus grand nombre des cas, témoin triste et impuissant, à un désordre qu'il n'est point au pouvoir de l'homme de réparer. Le penseur trouve un attrait mêlé d'amertume dans la contemplation de ces infirmités morales que la main de Dieu semble couvrir à dessein d'un voile impénétrable. Une curiosité inquiète et grave, unie à une compassion immense, nous entraîne comme malgré nous sur le bord de cet abîme où s'agitent toutes les calamités de l'esprit, et d'où sortent des accens de colère, des plaintes et des gémissemens.

De tous les phénomènes de la folie, si sombre et si impénétrable elle-même, le plus mystérieux est encore l'hallucination. Un homme voit tout à coup ce que les autres hommes ne voient pas, il entend ce qu'ils n'entendent pas, il touche ce que leur main ne saurait toucher. Dans cet état de choses, le monde réel est renversé. Jouet de ses sensations maladives, l'halluciné assiste à une existence qui n'est plus qu'une fable. Séquestré le plus souvent dans un établissement d'aliénés, il peuple cette solitude des fantômes de son délire. Autour de lui, les idées s'animent, prennent une forme; des images dont l'existence est si vivement accusée à ses yeux, qu'elles masquent la présence de tous les objets réels, se montrent à son cerveau ébloui. Certes, une telle calamité mérite qu'on s'y arrête et qu'on l'envisage sérieusement. Ce n'est pas seulement la médecine, c'est la psychologie qui est intéressée à bien connaître ce phénomène, et les deux points de vue se touchent ici de trop près pour qu'il soit possible de les séparer. L'halluciné se montre aux yeux du moraliste ce qu'il est aux yeux du médecin, un malade sans doute, mais un malade d'un ordre supérieur, chez lequel le trouble des fonctions vitales s'élève directement jusqu'à l'ame. Le jour où la philosophie descendra avec son flambeau dans l'étude des affections mentales, elle rencontrera une ample matière à observations nouvelles. Comme dans une ville détruite on découvre çà et là des monumens qui portent l'empreinte du génie de la nation éteinte, ainsi dans ces grands ravages de la folie on retrouve partout

sur les ruines de nos facultés la trace du principe immortel qui les animait.

De toutes les formes du délire, l'hallucination est peut-être celle qui, à notre avis, dévoile le mieux, par le trouble même des sensations, le principe moral de notre nature. L'halluciné communique avec des esprits; il parle, si l'on ose ainsi dire, avec ses idées; il habite un monde invisible où il transporte souvent toutes ses affections. L'excès d'une faculté quelconque prouve du moins l'existence de cette faculté. Quand le sévère Broussais, entraîné, vers les derniers temps de sa vie, à la doctrine de Gall, rencontrait sur le cerveau de l'homme l'organe de la *surnaturalité*, il s'étonnait; la pensée du grand chef d'école, si souvent entachée de matérialisme, se demandait comment la nature avait pu mettre en nous une fonction sans usage, ou qui ne s'exerçait que sur des chimères. Sous ce rapport du moins il avait raison de s'étonner. Que serait une faculté sans objet, et comment le prévoyant auteur des choses aurait-il mis dans la tête de l'homme une force qui ne répondrait à rien? C'est assurer notre ame de l'existence d'un monde invisible, que de lui en donner l'idée et de lui en faire sentir le besoin.

Plusieurs travaux récens témoignent de l'importance qu'attache de nos jours la science médicale à l'étude des hallucinations. L'examen de ces travaux nous permettra de préciser l'état actuel de nos connaissances sur quelques points relatifs à ces affections mystérieuses; nous serons par là mieux préparé à considérer ce phénomène en lui-même, dans ses causes, dans ses formes, dans ses rapports avec l'histoire et avec la législation, dans ses changemens climatériques, enfin dans la résistance qu'il oppose aux divers traitemens.

Les hallucinations sont aussi anciennes que le genre humain; mais voici à peine un demi-siècle qu'elles sont entrées dans la science. Rattachées à diverses causes surnaturelles, attribuées ici au principe du bien et là au principe du mal, elles ont rencontré des fortunes très diverses. Dans le premier cas, elles se trouvaient encouragées, honorées, consultées; dans le second, elles étaient réputées criminelles et encouraient toute la sévérité des lois. Au moyen-âge, ces phénomènes étaient rapportés tantôt à Dieu et tantôt au diable, quelquefois même à l'un et à l'autre, suivant les juges, les évènemens et les lieux : témoin Jeanne d'Arc, inspirée en-deçà du détroit, sorcière au-delà. La théologie avait partout devancé la médecine dans la connaissance des faits; les procès-verbaux des cours de justice et les ouvrages des anciens casuistes contiennent des exemples d'hallucination

fort bien décrits : on n'errait alors que sur l'interprétation des causes. En vain la médecine essayait-elle quelquefois de réclamer au nom des lumières. Comme les faits n'avaient pas encore été transportés sur leur véritable terrain, le sol de la discussion tremblait à chaque pas. La théologie avait d'ailleurs entre les mains un dernier argument devant lequel la raison humaine se taisait : ce dernier argument était le bûcher. Tous les faits existaient, mais le lien qui devait les réunir à la science n'était pas encore trouvé. Il fallait, pour amener ce résultat, une révolution dans les idées. Le mouvement philosophique du dernier siècle, en renversant les barrières d'un monde surnaturel, remit la médecine en possession de son domaine. Disciple et continuateur du fameux Pinel, qui avait si largement ouvert la route, M. Esquirol est le premier qui ait nommé, décrit et analysé l'hallucination comme un des élémens de la folie (1).

Ce médecin célèbre s'avança timidement sur le nouveau théâtre de ses propres observations. Sans méconnaître la présence des hallucinations dans un grand nombre de maladies mentales, il ne sépara pas toujours assez nettement ce phénomène des autres élémens du délire, et ne lui attribua qu'une part trop faible dans les actes des aliénés. En veut-on un exemple? Lorsque M. Foville succéda dernièrement à M. Esquirol dans le service de la maison royale de Charenton, il trouva chez les malades classés par son illustre devancier un nombre prodigieux de monomanes et très peu d'hallucinés. Or, à peine M. Foville eut-il appliqué dans cet établissement son contrôle aux différens cas de folie, que le nombre des monomanes diminua sensiblement; ils ont aujourd'hui presque entièrement disparu, et le nombre des hallucinés a augmenté dans la proportion inverse. Ce désaccord entre deux hommes si considérables dans la science mérite une explication. M. Esquirol, quoique adversaire constant et amer de la doctrine de Gall, se laissa entraîner comme malgré lui aux idées du physiologiste allemand quand il admit toute une classe de délires agissant sur une seule faculté. On connaît la doctrine de l'homme que nous venons de citer. Le docteur Gall posa son doigt sur le cerveau et osa dire, après d'autres il est vrai, mais avec une force de conviction nouvelle : Ici l'on pense ! S'il se fût arrêté à cette proposition générale, il eût rencontré peu de contradicteurs, mais il eût aussi peu remué la science. Gall s'avança plus loin : il traça sur le cerveau vingt-sept départemens dans lesquels il localisa les principales facultés de l'homme. M. Esquirol combattit

(1) Mémoires publiés en 1817 et en 1832.

la prétention de Gall à reconnaître sur le cerveau l'empreinte de nos dispositions morales; mais il fléchit, à son insu, sous les idées dominantes de son adversaire, quand il conçut l'existence des monomanies. Une folie, circonscrite de manière à n'affecter qu'une faculté unique, suppose en effet dans le cerveau la présence de forces distinctes, solitaires, indépendantes les unes des autres. C'est cependant sur cette base, empruntée à la théorie de Gall, que M. Esquirol établit les impulsions soudaines de certains aliénés à détruire leurs semblables ou à se détruire eux-mêmes. Dans cette manière de voir, il se croyait en outre appuyé sur des faits. Tel homme a tué, sans provocation, sans cause connue, sans intérêt aucun : monomane suicide! Tel autre a incendié sa maison ou celle de son voisin, sans motif: pyromane! Ces autres insensés ont voulu commettre des viols, des incestes : monomanes érotiques! C'est ainsi que M. Esquirol classait ses cas de folie sur les actes et sur les manifestations superficielles des aliénés.

Les mêmes faits, plus sévèrement analysés, ne donnèrent point à M. le docteur Foville les mêmes résultats. Il découvrit que les actes des aliénés, rapportés par M. Esquirol à une certaine disposition du délire, reconnaissaient le plus souvent une autre cause, un autre mobile, l'hallucination. Cet homme s'est tué, d'accord; mais était-ce pour obéir à une impulsion aveugle ou pour se soustraire au supplice de ses sensations faussées par la maladie? M. Foville ne tarda pas à rencontrer une sensation fausse derrière la plupart de ces actes extraordinaires, que, dans l'ignorance de toute autre cause, on avait attribués à une force secrète de la nature. En voici un exemple récent : M....., d'un esprit distingué, employé dans une administration du gouvernement, se présente chez un de ses chefs, et lui tire à bout portant deux coups de pistolet; il essaie ensuite de se détruire par le même moyen. Toutes ces balles manquent heureusement le but que la main leur marquait. Si cet homme fût tombé dans le service de de M. Esquirol, son arrêt était dicté d'avance : monomane homicide! En remontant vers l'origine de la maladie, on arrive pourtant à un autre motif de détermination que le besoin de tuer. M.... commence par sentir ses alimens empoisonnés. L'esprit travaille sur cette sensation, et les actes de la vie s'y conforment; cet homme évite les tables d'hôte, se nourrit à l'écart d'alimens préparés par ses mains. Bientôt, comme la fausse sensation continue, il porte plus loin ses précautions; il fait traire devant ses yeux le lait qu'il doit boire, ne mange presque plus que des fruits, et encore rejette ceux dont la peau est entamée. Voilà un homme particulier, bizarre; nul n'ose encore dire :

Voilà un fou. Comme tous les pays lui sont insupportables, il demande à changer continuellement de résidence, sans jamais s'en trouver mieux. Le mal n'était pas, en effet, dans tel ou tel pays; il était dans le sens dépravé de ce malheureux, qui trouvait partout le goût du poison. M.... s'était figuré plusieurs fois M. D..., son chef, comme l'auteur des attentats qui le suivaient de ville en ville. Il résiste durant deux années; enfin, vaincu par les traitemens intolérables de son persécuteur, il se détermine à se faire justice. Il n'y a point ici de force interne de destruction en mouvement; il y a une erreur des sens qui entraîne la volonté.

M. Foville n'eut pas de peine à recueillir un grand nombre de faits analogues. Dès-lors il fallut reconnaître l'importance des hallucinations et l'influence qu'elles exercent sur les déterminations du délire. Le phénomène, mieux compris, fut aussi mieux étudié. A côté des travaux du médecin en chef de Charenton, nous devons citer les ouvrages sur les maladies mentales de MM. Falret, Voisin et Lélut, où l'on trouve des faits intéressans d'hallucination liés aux différens genres de folie. Une nouvelle direction morale s'est dernièrement révélée sur le terrain de la médecine des aliénés; à la tête de cette direction éminemment spiritualiste se place un homme remarquable, M. Leuret. Cet habile psychologue a traité de l'hallucination dans ses ouvrages sur la folie; mais jusqu'au dernier livre de M. Brierre de Boismont, on n'avait pas isolé ce phénomène des autres symptômes du délire. C'est une tentative qui mérite d'être discutée. M. Brierre de Boismont est un partisan déclaré de la doctrine qui, en médecine comme en philosophie, nous paraît devoir porter le nom de spiritualisme. En étudiant les causes, les formes et le rôle historique de l'hallucination, nous rencontrerons sur notre route les travaux de ces divers médecins. M. Leuret nous représentera dans cet examen le côté raisonnable et modéré des doctrines spiritualistes; M. Brierre nous en montrera quelquefois les exagérations et les écarts.

II. — DES PRÉLUDES ET DES CAUSES DE L'HALLUCINATION.

Les médecins physiologistes n'avaient point assez cherché, à notre avis, les racines de la folie dans l'état normal de l'homme. Pour nous en tenir ici à l'hallucination, il n'est pas douteux que l'analogue de ce phénomène existe dans l'état de raison, qu'il se manifeste journellement et qu'il forme même un des charmes de notre nature. Tout le

monde sait que le cerveau renouvelle la présence des objets absens par l'image de ces objets. Il y a certaines circonstances qui favorisent le réveil de nos impressions anciennes, telles que la solitude, les ténèbres, la promenade. Nous retrouvons ce phénomène très marqué chez les poètes et les artistes. La nature portait sur les sens de Jean-Jacques Rousseau un enivrement qui se communiquait à l'ame; ce n'étaient bientôt plus les arbres, les ruisseaux, les rochers de l'Hermitage qu'il voyait, mais Saint-Preux, mais Sophie, et les autres figures de son invention (1). Le plaisir que l'ame trouve dans l'exercice de cette faculté l'excite à en faire souvent usage. En imaginant de la sorte, nous ajoutons de la durée aux choses qui nous plaisent et qui ne sont plus. Ces fantômes de notre mémoire acquièrent une vie artificielle; nous les arrangeons à notre manière et nous leur donnons dans nos rêves ce qui leur manquait autrefois pour nous séduire. Par une autre disposition familière à notre esprit, nous détachons de l'ensemble des grands objets certaines empreintes qui se fixent isolément dans le cerveau et qui servent à nous reproduire le tout. C'est ainsi que nous nous représentons une ville par un monument, une circonstance de la vie par un des détails accessoires qui s'y rattachent, une idée par le signe qu'elle a marqué dans notre mémoire. L'imagination est de la sorte une perpétuelle faiseuse d'hiéroglyphes. Si maintenant nous rapprochons ces actes ordinaires du cerveau des hallucinations propres à l'état de folie, nous trouverons que ces dernières diffèrent seulement par l'excès et par l'intensité du phénomène. Tandis que dans l'état de raison l'image conserve rarement la vivacité de l'original, le cerveau en délire donne au contraire à ses peintures une force plus grande que celle de la réalité même. La faculté de créer, la plus sublime de toutes, puisqu'elle nous égale en quelque manière à l'auteur des êtres, l'emporte tout à coup sur celle de percevoir, et s'égare si bien dans ses intempérances, que, pour avoir voulu rivaliser avec Dieu, les hallucinés ne sont même plus des hommes.

Entre ces deux états nettement dessinés, il existe une condition intermédiaire qui marque comme le passage de l'un à l'autre. En toutes choses, la question des limites est extrêmement délicate. Cette ligne, qui sépare l'état de raison de l'état de folie, oscille surtout quand elle touche le terrain des hallucinations. Ici tout s'agite, tout se confond, mais dans cette confusion même nous allons surprendre le lien fragile qui unit le phénomène sain au phénomène troublé. C'est sur-

(1) *Confessions*, liv. IX.

tout au début de la folie que se manifestent ces hallucinations mixtes qui sont comme les avant-coureurs du délire. L'esprit a encore la conscience que ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il croit toucher n'existe point; ces images qui le poursuivent et qui le tourmentent, il les sait filles de son cerveau malade. Dans certains cas, rares il est vrai, la folie s'arrête à cette limite décisive. L'halluciné sait qu'il a des visions, il n'a point la force de s'en délivrer; mais il conserve encore assez de liberté pour ne point leur subordonner ses actions. S'il franchit ce pas, il est perdu. Ces existences qui se passent dans une sorte de clair-obscur, entre l'état de raison et l'état de folie, défient en quelque sorte la pénétration de l'observateur. De tels esprits obsédés rougissent eux-mêmes du sujet qui les agite, et le voilent autant qu'ils peuvent. Cet état de lutte entre l'esprit, encore assez libre, et l'hallucination, qui cherche à le posséder, a un équivalent dans les dernières crises qui amènent la solution de la folie.

M. Leuret nous racontait dernièrement un cas physiologique qui nous semble se rapporter à notre sujet. Cet habile médecin avait donné ses soins à un homme du monde, d'un esprit cultivé, mais dont les facultés avaient fait naufrage. Le docteur l'exhorta vivement à réunir toutes les forces qui lui restaient afin de dominer le délire. Il lui proposa de l'assister dans ce pénible effort. Le pauvre insensé eut des retours et des rechutes nombreuses. Le médecin fut contraint de lui enlever pour ainsi dire pièce à pièce toutes les imaginations du délire. A force de déchiremens et de combats, le malheureux finit par se séparer entièrement de la partie aliénée de sa nature. « J'ai encore mes visions, disait-il au docteur, mais je ne m'y arrête plus; je ne les crois plus. » Cet homme était encore malade, il n'était plus fou.

La science ne nous semble pas avoir encore nettement défini cet état flottant. M. Brierre de Boismont établit bien dans son livre une différence entre les hallucinations compatibles avec la raison et celles qui se trouvent liées à l'une des formes du délire; mais nous croyons qu'il n'a pas tiré une ligne assez nette entre la faculté que nous avons tous de nous figurer les objets absens et le point où cette faculté dégénère en un excès morbide. Plus les nuances sont délicates, plus il importe de les fixer. On n'est point fou pour se représenter des images; mais le jour où ces peintures du cerveau troublent les facultés de l'esprit au point de se montrer seules, immobiles, inséparables de notre nature; le jour où ces sensations animées se détachent de notre *moi* pour revêtir une forme, une existence étrangère, ce jour-là l'hallucination se déclare. La ligne de démarcation nous semble donc toute

tracée. Comme nos autres facultés, celle qui dirige notre imagination et, pour ainsi dire, notre vue sur des objets absens, porte en elle-même le germe de son désordre. Ce désordre commence où la liberté finit. Dès qu'il y a perte du sentiment du moi au point de confondre l'être qui se figure avec l'objet figuré et de prendre alternativement l'un pour l'autre, il existe sans aucun doute une altération grave. M. Brierre ne se montre point du tout décidé sur cette question, qui domine ici toutes les autres; aussi a-t-il écrit un gros volume sans dire si l'hallucination est oui ou non une maladie. Tantôt c'est à ses yeux un phénomène *presque* normal, tantôt c'est une *erreur* de l'esprit humain, qui paie ainsi le tribut aux croyances de son siècle. Nous répondrons que d'abord un phénomène est normal ou il ne l'est pas. En second lieu, il y a dans l'hallucination plus qu'une erreur de l'esprit, il y a un fait. Les hallucinés ne *croient* pas seulement sentir; ils sentent en effet, et d'une manière si vive, que le raisonnement échoue contre cette impression. Aussi le premier signe de leur convalescence se montre-t-il dans le changement de cette formule positive : « Je vois; on me dit; » en cette autre bien différente : « J'ai cru voir; il m'a semblé entendre. » Là est la limite.

De même qu'il existe des idées qui se font sensations, il existe des sensations qui se font idées. Dans le premier cas, il y a hallucination, et dans le second cas illusion.

Ce que nous venons de dire des préludes de l'hallucination s'applique aussi bien au phénomène de l'illusion, qui en est ordinairement le satellite. Les sens ne suffisent pas, comme nous l'avons vu, à juger des dispositions qu'ils marquent dans les objets; il faut que le cerveau intervienne pour recevoir et pour corriger au besoin le témoignage des sens. Voilà l'état sain. Il arrive pourtant tous les jours que l'attrait de sentir et de transformer la sensation l'emporte en nous sur le jugement sans qu'il y ait pour cela perte de la liberté. L'enfant ne donne-t-il pas à ses jouets de la vie, des instincts et des volontés? Les peuples anciens, qui sont les enfans des âges historiques, ne changent-ils point continuellement les objets inanimés, arbres, nuages, fontaines, en des figures d'hommes et de femmes? Cette faculté diminue chez l'enfant et chez les nations avec les progrès de l'âge; mais elle demeure très active chez certaines natures. C'est elle qui colore sans cesse nos sensations avec nos souvenirs, nos sentimens ou nos idées. Seulement, chez l'homme sain, il y a contre-épreuve et répression à l'instant même de la sensation fausse, tandis que chez l'illusionné c'est l'erreur qui l'emporte, qui domine et qui se fait maîtresse de l'intelligence.

Les causes des erreurs de la sensibilité sont si nombreuses, si variées, qu'il est impossible de les prévoir toutes et de les renfermer dans un cercle. Durant les siècles où ces phénomènes se liaient au mouvement général de la société, il était plus facile de remonter à l'origine du désordre. Aujourd'hui, c'est dans les lectures et les occupations d'un individu qu'on retrouve les matériaux de ses visions. M. Brierre assigne pour cause générale aux hallucinations la chute originelle de l'homme, qui lui a fait perdre la connaissance de Dieu et de soi-même. En vérité, c'est remonter beaucoup trop loin; laissons ces origines nuageuses, que la physiologie sérieuse repousse, et contentons-nous de regarder la folie comme inséparable de nos facultés dans l'état actuel des choses. Les facultés morales les plus élevées sont également les plus délicates, celles dont les fonctions se troublent et se dérangent le plus aisément. Il en est de même à peu près dans l'ordre physique : c'est l'organe de la vue qui se montre plus sujet que d'autres à des défaillances.

Nous croyons pouvoir diviser les causes de l'hallucination en deux ordres, les causes extérieures et les causes intérieures.

Les premières sont innombrables; elles comprennent tous les objets sensibles qui frappent l'imagination et qui, à un moment donné, deviennent, sous une forme ou sous une autre, les instrumens du délire. Les secondes, les causes intérieures, résident dans nos sentimens, dans nos idées, dans notre caractère. L'influence du moral sur le physique, comme cause dominante des hallucinations et des illusions, quoique niée par plusieurs médecins, nous paraît manifeste. N'y a-t-il pas des jours où, sous l'empire de nos dispositions morales, les objets changent, pour ainsi dire, de forme à nos yeux? Quand nous sommes occupés d'une idée triste, nous donnons à toute la nature la figure de notre tristesse. Ce ne sont ni les arbres, ni les fleurs, ni les paysages, qui ont changé; c'est la partie morale de notre être qui se trouve affectée, et cette partie morale affectée répand sur les sensations une sorte de voile qui obscurcit tout autour de nous. Le langage vulgaire a consacré cet état de l'ame dans une formule naïve : on dit voir tout en noir. Il existe en effet dans le cerveau, et selon nous plus haut que le cerveau, dans l'ame de l'homme, une sorte de principe colorant de ses sensations, qui modifie par elles le monde extérieur.

La mélancolie nous prédispose sans aucun doute à l'illusion, car elle tend sans cesse à dénaturer la forme du monde réel. Quand l'ame est triste, elle donne à tous les objets extérieurs un sens tiré de ses

rêveries. Alors le moindre bruit nous trouble et nous inquiète. Nous cherchons partout notre destinée écrite sur la figure des arbres, des nuages, des étoiles. Ces illusions commencées finissent, dans l'état sain, avec la cause qui les a fait naître. Il n'en est pas de même pour le malade visionnaire. Un homme qui remplissait dans la société des fonctions graves n'aperçoit bientôt plus autour de lui que des signes et des présages. Rencontre-t-il sur son chemin un tas de pierres, une élévation de terrain, la vue de ce tertre apporte à son cerveau troublé l'idée d'une tombe. Tout se transforme ainsi en objets imaginaires, que notre homme regarde comme des pronostics et auxquels il attache une influence sur tous les actes de sa vie. Un jour, en traversant un passage, il coudoie à sa gauche un magasin de deuil; on devine l'effet de tout ce noir sur une imagination alarmée. Il s'éloigne à grands pas de ce magasin, quand ses yeux lui présentent au-dessus d'une autre boutique le fatal n° 13. Voilà notre malheureux pris entre Carybde et Scylla. Il n'ose passer ni devant l'un ni devant l'autre de ces deux monstres créés par son délire. Il va, vient, revient, et cela jusqu'au soir, sans pouvoir sortir de ce terrible défilé. Cependant le garde du passage remarquait avec quelques marchands cet homme qui errait depuis des heures comme une ombre en peine. La nuit s'avance, on va fermer la grille du passage. Notre visionnaire ne peut malgré tout se déterminer à franchir l'obstacle moral qui retient sa marche comme par un fil. On l'arrête, et, sur ses réponses, on l'envoie à Bicêtre. Nous ne sommes pas bien certain si M. Leuret, qui nous a communiqué ces faits, regarde un tel malade comme illusionné. Ce cas du moins pourrait servir à marquer l'influence d'une idée fixe sur l'image que nous nous formons des objets extérieurs.

L'excès du sentiment religieux est encore, malgré le déclin des croyances, une cause assez fréquente d'illusions. En forçant le lien qui unit le monde visible au monde invisible, le mystique se fait un Dieu à lui, un Dieu présent à tous ses actes. Quand l'esprit est dans cette disposition, il suffit d'un bruit, d'un accident de lumière, d'un rien, pour que les idées apparaissent au cerveau sous une forme sensible. Ces visionnaires donnent à la Divinité un corps, une voix; ils l'accommodent d'un vêtement. Une telle image est prise le plus souvent dans les livres, dans les tableaux, dans les statues, dont le cerveau a conservé l'impression. L'égoïsme est également une cause notable d'erreurs. Nous avons vu dans un établissement d'aliénés une femme du monde, très amoureuse d'elle-même, qui, pour avoir lu

un ouvrage de médecine, tombé par hasard sous sa main, croyait sentir en elle toutes les maladies décrites dans ce livre.

L'ame participe de la nature des objets auxquels elle s'unit, et cela si intimement qu'elle finit souvent par s'y confondre. L'habitude qu'ont tous les esprits vifs d'employer des figures dans le langage constate l'existence d'une faculté sujette chez l'homme à des écarts et à des erreurs. Peu à peu ces mouleurs d'idées sont entraînés à leur donner une forme sensible, matérielle, vivante; leur *verbe se fait chair*. L'association de nos idées avec les signes sensibles étant reconnue comme une source abondante d'erreurs, on comprend que les esprits inquiets, poétiques, exaltés, soient plus enclins que d'autres à se laisser tromper par le continuel mirage de leur cerveau. L'enthousiasme, qui n'est souvent que la passion d'une idée, peut encore devenir, comme toute passion forte, une cause fréquente de désordres pour les organes de la sensibilité. L'hallucination se montre en quelque sorte, sous ce point de vue, un phénomène artiste.

Tout en croyant utile de maintenir en théorie la division des causes physiques et des causes morales, nous devons dire qu'en fait elle s'efface très souvent chez les malades. L'homme n'est pas séparément un corps et une ame. C'est, selon le langage de Montaigne, un être ondoyant et divers. Il s'ensuit que les causes de la folie participent en général du caractère mixte de notre nature.

III. — DES FORMES DE L'HALLUCINATION.

Quoique les hallucinés se montrent le plus souvent confondus dans les hospices et les établissemens particuliers avec les autres fous, ils présentent une physionomie singulière qui les fait aisément reconnaître. Ces altérations mystérieuses frappent volontiers un sens unique. Si c'est l'ouïe qui est affectée, les malades entendent des voix. Ce n'est pas, comme chez nous, l'agitation de l'air qui frappe leur oreille, c'est leur idée qui parle en quelque sorte à l'organe de l'ouïe et qui le trouble au point de lui faire attribuer à une cause étrangère ce qui vient de la personne même. Quelquefois les hallucinés rapportent ces voix à des êtres qu'ils connaissent, d'autres fois ils en ignorent la cause, ou bien encore ils les attribuent à des esprits. L'état de l'organe ne fait rien à ces bruits intérieurs. Il existe à la Salpétrière une femme complètement sourde qui entend ses *voix* et qui leur ré-

pond toute la journée. Quelques malades donnent à ces bruits des noms qui en caractérisent la nature. Ce sont des *invisibles*, des *babillardes*; une femme de la maison royale de Charenton se plaignait devant nous au docteur Foville de ses *sylphidemens*. C'est surtout dans les folies religieuses, exaltées, que les voix jouent un rôle considérable. L'ame dans ce cas-là se représente en quelque sorte à elle-même si vivement, qu'elle se prend pour une autre personne distincte, et, ne trouvant rien dans le monde au-dessus d'elle que Dieu, elle met sur le compte de la Divinité ses propres inspirations. La docilité des hallucinés aux avertissemens que leur donnent ces voix est à peine croyable. Une jeune fille, pour obéir aux ordres qui lui étaient donnés, a essayé de tuer sa mère. Une autre s'est privée de parler durant cinq années entières, parce qu'on lui avait dit de garder le silence. On voit dans les salles du même hospice de jeunes filles pleines de santé qui refusent toute espèce d'alimens, parce que leurs *voix* leur ont défendu de manger. Les erreurs de la vue ne sont pas moins singulières. Tel malade marche à grands pas, vocifère, lance à droite et à gauche des coups qui n'atteignent que l'air; vous avez sous les yeux un halluciné qui cherche à repousser l'ennemi acharné à sa poursuite. Une observation importante, c'est que la vision paraît quelquefois se former graduellement. Le malade sent autour de lui, dans les commencemens, la présence d'un être vague; *on* lui parle à l'oreille, il voit *quelque chose*, il ne distingue encore rien de bien clair. Peu à peu ce chaos se débrouille, les images se forment, mais d'une manière si nette et si vive, qu'il peut parfaitement les décrire. « Ma glace est encore trouble, me disait un de ces malheureux; attendez un instant, cela commence à paraître. » Les visions ne tardaient pas en effet à se dessiner, avec une intensité si grande, qu'elles finissaient par masquer les objets présens, réels, ou par leur donner leur figure. Les sens du toucher, de l'odorat, du goût, présentent de même mille altérations. Quelques femmes nagent dans les parfums, d'autres sont poursuivies par des odeurs insupportables dont elles ignorent la cause. Quand plusieurs sens sont hallucinés à la fois, le malade n'a plus aucun lien avec le monde extérieur; il vit d'une existence à lui, cherchée le plus souvent dans ses souvenirs, dans les impressions anciennes, dans les images du monde où il a passé ses jours.

Une première division est à établir dans les formes des hallucinations : il y a tel cas où ce phénomène est la cause première du délire

et lui impose en quelque sorte son influence; il est d'autres cas où sa marche est subordonnée à la maladie dont il est un des mille accidens.

En visitant les établissemens d'aliénés, nous avons rencontré nous-même trois cas où l'hallucination existait comme élément primitif du délire. Le premier était une fille de vingt-huit ans, qu'on montrait comme un exemple de substitution de sexe. Elle se croyait homme. En l'interrogeant avec patience et en nous dirigeant, d'après ses réponses, à travers les détours de ce sombre labyrinthe du délire où les médecins ne suivent pas toujours assez loin les traces de leur malade, nous remontâmes jusqu'à la cause d'une telle erreur. Cette fille, qui était jolie, avait toujours mené une vie irréprochable, lorsqu'à vingt-deux ans, elle tomba entre les mains de jeunes débauchés qui abusèrent de sa faiblesse. La malheureuse essaya de se défendre; puis, voyant toute résistance impossible, et sentant tomber ses vêtemens sous l'étreinte de ses ravisseurs, elle eut recours à un artifice qui sauva sa pudeur, mais qui lui coûta la raison. Pour couvrir l'opprobre de sa nudité, elle s'imagina être changée en homme. Depuis ce moment, elle parle et raisonne comme si elle n'avait jamais été femme. Nous ne pûmes nous défendre d'une véritable compassion pour cette pauvre folle si intéressante, qui n'avait changé de sexe que pour conserver l'honneur du sien.

Dans un autre établissement particulier, nous vîmes un homme de trente-deux ans qu'on définissait ainsi : aliénation mentale entée sur une imbécillité. Cette étiquette, apposée en quelque sorte au malade, nous étonna. Nous fîmes des recherches; nous interrogeâmes sa famille; nous le pressâmes lui-même de questions, et nous découvrîmes que ce jeune homme était devenu imbécile à la suite d'une hallucination de l'ouïe. Né d'une famille riche, il avait fait des études; il suivait à Paris ses cours de droit, et avait déjà passé deux examens, quand un jour il entendit des *voix* qui lui ordonnaient de devenir bête. Dès-lors ce fut une lutte terrible entre son intelligence et cette force occulte qui voulait l'anéantir. Allait-il parler, les voix lui disaient de se taire; étudier, les voix lui disaient de fermer son livre; méditer, écrire, les voix lui disaient de s'aller promener. Elles le poussaient sans cesse à tout ce qui pouvait l'abrutir. Enfin, il suivit si bien leurs conseils, que notre pauvre jeune homme devint à la lettre ce que les voix voulaient qu'il fût. Les parens, étonnés de la subite décadence des facultés mentales de leur fils, attribuèrent d'abord ce résultat au désordre de ses mœurs. On se trompait. Ce désordre n'était qu'une

conséquence; la cause était dans une erreur de l'ouïe qui l'entraînait à commettre toutes sortes d'actions dégradantes. La maladie avait été mal étudiée, et le diagnostic était faux; il eût fallu dire : Imbécillité greffée sur une hallucination.

Le troisième cas se rapporte à un commissionnaire. Cet homme se chargeait pour rien des fardeaux les plus pesans, et les conservait tout le jour sur son dos. On n'avait vu dans cet acte qu'une extravagance; nous soupçonnâmes qu'il pouvait bien y avoir là une hallucination. Notre doute fut bientôt confirmé. Cet homme croyait porter des trésors. Plus sa charge était lourde, plus il suait, peinait, soufflait, et plus il se montrait content, car c'était une preuve que ses richesses étaient considérables. Nous découvrîmes ce portefaix dans un hospice, où il marchait continuellement le long des arbres, le dos courbé. Quand on l'occupait aux soins de la maison, il s'y prêtait de bon cœur, mais avec un visage triste, tandis que, quand on l'employait à porter quelque fardeau, il s'en chargeait avec une joie extrême. A force de placer sur ses épaules le bien et les effets des autres, le pauvre homme avait fini par y sentir le poids de sa propre fortune.

Les hallucinés de la seconde classe, c'est-à-dire ceux chez lesquels l'hallucination n'est qu'une dépendance du délire général, sont sans contredit les plus nombreux. C'est surtout chez ces derniers que la forme du phénomène oppose à l'étude une résistance qui vient de son intarissable variété. Le seul ordre que nous ayons pu observer dans un tel désordre, c'est que chez certains malades les images se renouvellent dans le délire d'une manière décousue et agitée, tandis que chez d'autres elles s'arrêtent devant le cerveau fixes, immobiles, inexorables. Le plus souvent les hallucinations et les illusions se transforment perpétuellement les unes dans les autres. Le malade crée tout autour de ses fausses sensations un monde imaginaire; les hommes deviennent des animaux, les animaux des hommes; il confond une personne avec une autre et revêt tous ces objets de figures chimériques. Ce voile jeté sur la nature en trouble si bien les formes, que le monde extérieur a beau poser devant les yeux du malade, c'est toujours en lui-même qu'il voit.

Quand l'hallucination suit la trace générale du délire, elle se plaît le plus souvent à renouveler la présence d'objets assortis à la nature même de la maladie. Chez les femmes hystériques, par exemple, le cerveau est très souvent assiégé d'images fort incommodes. Presque toutes celles que nous avons rencontrées dans l'hospice de la Salpêtrière et ailleurs se plaignent d'avoir autour d'elles des hommes, il

faut le dire, fort peu vêtus. La femme d'un officier, atteinte de monomanie d'orgueil, prend les autres femmes qui l'entourent pour des duchesses; elle croit le docteur Falret un grand seigneur qui s'amuse à se faire passer pour médecin. La forme de l'hallucination présente aussi quelquefois un contraste étrange avec les causes qui l'ont amenée. Nous avons vu un pauvre diable d'Auvergnat qui, pour avoir souffert plusieurs jours de la faim, et pour avoir convoité en silence les alimens qu'il voyait étalés à la vitre des traiteurs, croit toujours être assis devant une table chargée de mets. Le plus singulier est que cet homme exécute à vide, durant des heures entières, un mouvement mécanique des mâchoires. On a également observé qu'il y avait beaucoup plus de délires érotiques parmi les filles sages que parmi les filles de mauvaise vie. Ces dernières ont, au contraire, des visions angéliques. Ne pouvons-nous rapprocher ce fait du sommeil des trappistes, si horriblement troublé de rêves obscènes et criminels? C'est, dans les deux cas, la nature qui prend sa revanche.

Une autre division moins importante, mais fondée aussi sur la nature du phénomène, servira à nous diriger dans ce dédale : tantôt c'est le caractère ou l'éducation d'une personne qui moule la forme des images créées par son cerveau; tantôt c'est la société où l'on vit qui marque sur ces images l'empreinte des évènemens ou des doctrines du siècle.

Les hallucinations d'une personne instruite ne sont pas celles d'une personne ignorante. Souvent même la forme du phénomène porte la trace immédiate des études favorites de l'homme halluciné. Nous avons rencontré dans un établissement d'aliénés un prêtre qui, pour avoir appliqué trop ardemment son intelligence au mystère de la sainte Trinité, avait fini par voir autour de lui tous les objets triples : il se figurait être lui-même en trois personnes, ne parlait jamais de son *moi* qu'au pluriel et voulait qu'on lui servît à table trois couverts, trois plats, trois serviettes. Comment définir cette affection mentale? N'est-ce pas ici l'idée fixe de l'individu qui s'imprime aux sensations et qui leur communique en quelque sorte son image?

Quand ce n'est pas une idée qui marque la forme de l'hallucination, c'est un sentiment. Dans un autre établissement d'aliénés, un jeune homme de vingt-huit ans croyait humer continuellement l'odeur de la corne qu'on brûle au pied des chevaux. Le sens trouvait à cette odeur un plaisir extrême. Une pareille erreur du nerf olfactif avait paru au chef de l'établissement une de ces mille bizarreries du délire que rien n'explique. Le hasard nous fit découvrir que cet hal-

luciné, à l'âge de dix-huit ans, avait aimé dans son village la fille d'un maréchal ferrant qui était très belle. La sensation de l'odorat s'était de la sorte identifiée avec l'objet aimé, si bien qu'avant sa maladie on avait surpris plusieurs fois ce jeune homme à l'entrée des forges, regardant d'un œil enflammé les chevaux dont on brûlait la corne. Nul parfum au monde ne pouvait valoir pour lui cette odeur grossière, car il ne la respirait pas avec le nez, mais avec le cœur.

Il y a d'autres cas où l'hallucination est un écho de la mémoire. M. Leuret nous a communiqué un fait qui se rapporte à cette classe de malades. Un vieux prêtre, auquel il donnait des soins, entendait des voix qui lui racontaient toutes les circonstances de sa vie. Ces voix lui redisaient les noms de personnes qu'il avait connues et oubliées depuis long-temps. Souvent ces voix parlaient bas; il prêtait l'oreille : « Comment? plaît-il? » La voix répétait le nom. Quand elle avait mal prononcé, elle se reprenait. Le vieillard, qui était un peu sourd, écoutait jusqu'à ce que le mot fût bien formé dans son oreille. Cette confession générale importunait fort notre pauvre abbé, qui avait çà et là sur la conscience d'anciens péchés que les voix lui rappelaient impitoyablement. M. Leuret déploya envers la maladie une sévérité qui irritait fort le malade. Ce dernier s'emportait avec une sorte de rage contre la main qui voulait le guérir. Un jour, notre halluciné entre dans la chambre du médecin avec un visage transformé : « Je viens de retrouver toute ma tête, dit le vieillard; je ne sais combien de temps durera ce nouvel état, et j'ai tenu à vous voir pour vous témoigner que je n'avais pas mauvais cœur. Mon délire m'a souvent emporté à des injures et à de faux jugemens; mais si le fou vous calomnie, l'homme sain vous rend justice et vous demande pardon pour l'autre. Dût ce retour à la santé finir bientôt, je remercie le ciel de me l'avoir envoyé pour me montrer à vous tel que je suis. » Le médecin et le malade s'embrassèrent avec effusion, mais ce fut pour la dernière fois. Avant la fin de la journée, le vieillard était repris par un délire qui ne le quitta plus. Qu'avait donc été ce court instant si pathétique? Un éclair de raison entre deux obscurités.

L'humeur plus ou moins sombre des malades influe encore d'une manière très sensible sur la forme des hallucinations créées par le délire. Quelquefois leur cruelle imagination invente sur eux-mêmes les supplices les plus révoltans. Une femme que nous avons vue dans le service du docteur Falret se figurait être désossée, et, comme il fallait donner un emploi à ces pauvres os tirés de son corps, elle croyait qu'on les avait mis bouillir sur le feu dans une marmite. Il n'est pas de sou-

terrain de l'inquisition comparable à une salle d'aliénés, car, il faut bien le redire, tous ces maux imaginaires sont réels pour ceux qui les ont créés. Les erreurs des sens ne revêtent pas toujours, heureusement, des formes si inhumaines. Il est impossible de ne point admirer la main de la nature jetant le voile des illusions sur l'esprit de certains malades pour leur dérober la triste connaissance de leur état. Demandez à ces fous paralytiques, infirmes, *gâteux*, qui tombent en lambeaux, comment ils se trouvent, vous verrez se former sur leur figure effacée un dernier sourire : — Bien, monsieur, vous répondront-ils avec une bouche de travers, très bien! — Ces malheureux, dont l'existence est moins que le néant, nagent souvent dans toutes sortes de visions délicieuses.

L'hallucination est souvent le reflet de la vie publique d'un individu, de ses opinions et de ses souvenirs politiques. Nous connaissons un ancien officier de la cour de Charles X chez lequel les erreurs des sens, qui sont nombreuses, paraissent tenir à un arrêt de la mémoire et des autres facultés. Interrogez cet homme sur tout ce qui a précédé 1830, il vous répondra très sensément; si vous faites un pas de plus, il déraisonnera. Cet halluciné s'habille tous les jours pour le service de son roi; il le voit à la messe, il parle de Madame et de la duchesse de Berri, auxquelles il trouve toujours le même visage qu'il y a quinze années. Les hallucinations de cet officier consistent toutes en une erreur de temps, car ce qu'il croit faire maintenant, il le faisait; ce qu'il croit voir, il le voyait. La folie de cet homme, qui est lui-même une horloge arrêtée, n'est guère qu'un anachronisme.

Les époques revivent par leurs signes, et ce sont ces signes qui deviennent plus tard les élémens de nos fausses sensations. Un jeune homme se figure avoir l'image d'un aigle gravée sur le dos. Cette forme d'hallucination tenait sans aucun doute aux réminiscences de l'empire. Notre visionnaire confie son erreur à sa mère; celle-ci cherche d'abord à la combattre. Le fils insiste; il parle avec l'entraînement de la conviction, et, pour dernier argument, montre à sa mère la place où l'aigle a dû marquer son empreinte. « Eh bien! lui dit-il, vois. » La malheureuse regarde et s'écrie : « Tu as raison! » Elle avait vu l'aigle. M. Foville nous a montré ces deux malades à la maison royale de Charenton. On devine par là que la nature et la forme des hallucinations se communiquent.

Un point de vue intéressant que M. Brierre de Boismont a négligé dans son livre et que nous ne pouvons qu'indiquer ici, c'est l'influence exercée par certaines associations secrètes ou religieuses sur leurs

adeptes. Parmi les gnostiques, les rose-croix, les francs-maçons, les alchimistes, on comptait beaucoup d'hallucinés. Il y aurait ici matière à de très curieuses études qui révéleraient le rôle volontaire que l'imagination exerce dans les erreurs des sens. M. Brierre est d'ailleurs sur la trace de cette idée quand il rapporte dans son ouvrage aux formes de l'hallucination tous ces faits extraordinaires qui composent, pour ainsi dire, le côté fantastique et comme la magie de la science : nous voulons parler surtout des apparitions. Les ombres, les spectres, les revenans, tiennent à une loi très simple de la nature. Un homme a promis à son ami de revenir, après sa mort, pour l'informer de ce qui se passe dans l'autre monde. Un autre a juré, en expirant, de tourmenter sur la terre son ennemi. Ces menaces ou ces promesses deviennent inséparables du souvenir de la personne morte. C'est un germe déposé dans la mémoire; ce germe mûrit et finit par éclater un jour en une hallucination. M. Brierre serait tenté de voir dans certains cas, sur de semblables faits, la trace du doigt de Dieu. Il faut vraiment écarter de la science cette manière de voir, qui nous ramènerait à toutes les croyances puériles du moyen-âge. Concevons de la Divinité une idée plus grande, et ne la faisons pas intervenir dans les fantômes de notre raison malade.

Est-il raisonnable de ranger sous la même loi surnaturelle les visions soudaines qui ont quelquefois contribué à la conversion des saints? Nous ne saurions encore y voir qu'un phénomène naturel. Il y a des images qui creusent silencieusement leur empreinte dans le cerveau; elles paraissent dormir, quand un jour elles se renouvellent tout à coup et se montrent aux yeux de l'ame, qui les prend pour une illumination d'en haut. Nous croyons que M. Brierre n'aurait eu qu'à consulter ses propres connaissances pour faire justice de toute autre explication. Ne remarque-t-il pas lui-même qu'il existe un état physiologique, connu de tous les voyageurs, durant lequel on semble voir avec les sentimens plutôt qu'avec les yeux? L'homme se trace alors des lieux une image tellement rapide et tellement nette, que les sens paraissent comme doublés. Un autre effet non moins surprenant est celui qui se produit dans les songes. Il se fait quelquefois, pour ainsi dire, des éclaircies de mémoire. L'ame, comme éveillée par le sommeil des sens, jette dans le cerveau une vive lumière sur des groupes de souvenirs depuis long-temps effacés, qui se colorent subitement. Il y a un équivalent de ce phénomène dans les réminiscences des aliénés. M. Leuret nous a raconté qu'une fille du peuple prononçait dans son délire un grand nombre de mots latins. Elle avait été

servante dans la maison d'un curé, où elle avait sans doute entendu parler cette langue morte; mais, hors de son délire, elle n'avait nulle idée du latin, et sans doute une très faible du français.

IV. — LES ANCIENS VISIONNAIRES. — LES HALLUCINÉS AU POINT DE VUE LÉGAL.

Les visions que nous venons d'analyser chez les malades, nous les retrouvons chez tous les démoniaques, les sorciers, les pythonisses. Les mêmes effets doivent nécessairement dériver de la même cause. Le diable passait, au moyen-âge, pour le père des illusions. En effet, quand il donne un écu, c'est une feuille sèche : toujours l'apparence de la chose pour la chose même. Il n'est guère d'établissement d'aliénés où il ne se rencontre au moins un malade qui passe toute la journée dans les cours à ramasser des cailloux ou des coquillages, qu'il prend pour des diamans, des antiquités, des pièces de monnaie. Quelques-uns serrent précieusement des morceaux de papier qu'ils regardent comme les titres de leurs châteaux en Espagne. On le voit, le caractère de l'illusion est exactement le même; la folie paie tous ses enfans comme le diable payait autrefois ses affidés, en monnaie creuse, en assignats de l'enfer. Les historiens se sont souvent montrés surpris de l'opiniâtreté que les sorciers, hommes et femmes, déployaient au milieu des supplices. Cette circonstance n'a rien qui étonne le physiologiste. Nous retrouvons ce même entêtement chez tous les hallucinés. La cause en est bien simple : nous avons déjà dit que les hallucinés ne croient pas sentir; ils sentent réellement. Comment faire désavouer à un homme ce que ses yeux ont vu, ce que son oreille a entendu, ce que ses mains ont touché? Quand Pascal dit : « Je crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger, » ce grand philosophe s'engage, sans le savoir, à croire au témoignage de véritables fous. Les hallucinés ont été littéralement *témoins* de ce qu'ils racontent. S'ils disaient autrement, ils mentiraient. Aussi, toutes les fois que l'histoire nous présente l'existence d'une hallucination combattue par la société, nous pouvons être assurés de voir aussitôt les roues, les bûchers, les croix s'élever de toutes parts, sans que tous ces tourmens arrachent aux malheureuses victimes le désaveu de leurs visions. La pensée de Pascal n'est donc vraie que dans certaines limites. Sans doute l'esprit n'est jamais intéressé à se dévouer pour une erreur dont il a conscience; mais les sens peuvent l'avoir trompé, et il agit alors comme si l'impulsion était véritable. La brutalité des cours

de justice envers les sorciers a été vraiment révoltante, surtout quand on songe que ces hommes se montraient de bonne foi, et qu'ils étaient, pour ainsi dire, allés au sabbat sans leur volonté. Telle est, du reste, la marche de toutes les doctrines qui exaltent l'imagination des masses : elles produisent des fous, et ces fous engendrent des martyrs.

Ce ne sont pas seulement les sorciers, les oracles, les devins, les illuminés, qui se trouvent rattachés par l'étude à la famille des hallucinés. Si les hommes de nos jours qui croient communiquer avec un esprit sont fous, Socrate, qui entendait une voix et qui croyait à l'assistance de son démon familier, qu'était-il? M. Lélut a consacré un livre à l'examen de cette question; sa réponse est : oui, Socrate était atteint de folie. M. Leuret a porté plus loin son investigation; il a étendu son *criterium* aux prophètes. MM. Lélut et Leuret se montrent logiques, car, après avoir admis l'hallucination sur les indices fournis par l'histoire et l'Écriture, ils concluent courageusement à la folie. On n'en peut dire autant de M. Brierre, qui admet les mêmes indices, du moins en ce qui regarde Socrate, Luther, Jeanne d'Arc, Loyola, et qui n'aboutit à aucune solution. Que ces hommes-là aient été les représentans d'une idée, qu'ils aient été hallucinés par dévouement, par enthousiasme, que l'état de la société concourût à leur fournir les élémens d'une telle erreur, j'en conviens; mais, encore une fois, ce n'est pas là détourner de leur tête le soupçon de folie. Une cause ne nie pas un effet, elle l'affirme. Nous ne dirons point d'un autre côté avec M. Lélut : « L'humanité, qui s'enorgueillissait naguère des prodiges d'une raison sublime et créatrice, n'a plus qu'à se voiler la tête pour pleurer la perte, désormais irréparable, d'un de ses plus glorieux enfans. » Non, l'humanité ne se voilera pas la tête, car Socrate n'est pas déchu pour cela du trône de la philosophie. C'est surtout dans les écarts de la nature qu'on retrouve plus visible l'impression de la main de Dieu; soit qu'elle élève les hommes, soit qu'elle les abaisse, elle a soin de les revêtir de traits et de caractères singuliers qui annoncent son dessein en les créant. Tous les anciens visionnaires ont puisé dans l'erreur même de leurs sens une force de volonté incomparable, une confiance sans bornes; moins fous, ils eussent sans doute été moins grands. Qui sait, en effet, si la folie n'est point un moyen violent, une épreuve douloureuse dont se sert quelquefois la Providence pour mettre la raison humaine sur la trace de vérités occultes et supérieures?

M. Brierre affirme qu'on ne retrouve plus rien de pareil aux anciens visionnaires chez les aliénés de nos établissemens. Pour juger

ce que vaut cette assertion, il faut la soumettre à l'expérience. Il convient d'abord de remarquer qu'on ne reçoit guère dans les établissemens d'aliénés que des hommes dont la raison est tout-à-fait obscurcie. Est-il ensuite bien exact de prétendre que, même chez ces fous séquestrés, la maladie n'augmente jamais la mesure des facultés intellectuelles? Nous avons tous en nous-mêmes des pensées qui ne sont pas présentes à notre connaissance. Il suffit quelquefois d'une excitation quelconque pour que ces idées se révèlent. Ceci explique comment les hallucinés prêtent souvent à *leurs voix* un langage très au-dessus de leur portée. Une vieille femme de la Salpétrière se croit tourmentée par des diables qu'elle entend et qu'elle sent. M. Esquirol lui avait promis de les chasser. Ces diables disent à la femme : « Si M. Esquirol nous chasse, nous sortirons en effigie. » Notre pauvre femme ne comprend point ce dernier terme; elle demande alors à M. Leuret ce que cela signifie de sortir en effigie, et si cela veut dire *tout de suite*. Nous avons vu nous-même, il y a deux ans, une jeune Irlandaise qui, au milieu de ses accès, prêchait comme O'Connell. Il est hors de doute que dans des temps de foi et d'ignorance on eût attribué à une cause surhumaine les discours de cette folle inspirée.

L'hallucination excite et accroît nos forces intellectuelles, nous la trouvons mêlée au sommeil, et c'est à sa présence qu'il faut attribuer dans certains cas des jets de lumière soudaine qui nous trompent sur la source de nos idées. Un célèbre écrivain anglais rêve une nuit qu'il discute avec un inconnu sur un point très ardu de philosophie, et que, dans le courant de la controverse, son adversaire lui adresse un raisonnement invincible. Réveillé en sursaut, il cherche une réponse à ce même argument et n'en trouve aucune. L'impression de ce rêve survit au sommeil et rend notre philosophe triste durant plusieurs jours. Il fallut qu'un ami, auquel il confia le sujet de son chagrin, le consolât en lui disant : « Mais cet adversaire qui vous a vaincu, c'est vous-même; cette pensée qui vous confond est la vôtre. » Il en est de ce rêve comme des luttes théologiques qu'engageait Luther avec le diable. Le puissant réformateur demeurait quelquefois si accablé sous les objections de son contradicteur imaginaire, qu'il ne trouvait d'autre moyen pour se tirer d'embarras que de rompre brusquement la controverse, en lui tournant le dos, avec une grosse injure latine que nous n'osons pas traduire. Luther, dans ces momens-là, se battait lui-même et ne s'en tenait pas moins mortifié pour cela de sa défaite. On voit par ces faits comment, dans le cas d'hallucination, l'ame aux prises avec elle-même, et étonnée d'une puissance de raisonnement

qu'elle ne se connaissait pas, désassocie son *moi* et met ses propres éclairs de génie sur le compte d'un être imaginaire. En fournissant à l'esprit de nouveaux élémens, l'hallucination le met en état de s'exercer avec de nouvelles forces, et accroît ainsi le domaine de ses idées.

Si, comme l'assure d'ailleurs M. Brierre, les hallucinés d'aujourd'hui ne sont capables de rien de grand, n'est-ce pas là une suite de l'état actuel de la société? Ces visions qu'autrefois on cherchait, on provoquait, maintenant tous les esprits élevés les écartent et les fuient. Loin de passer pour des faveurs célestes, nous savons qu'elles nous rendraient à cette heure la fable du monde, et qu'elles nous enverraient aux petites-maisons. Il existe dans cette crainte un frein moral qui nous empêche de nous livrer aux premiers écarts de notre imagination malade. De telles erreurs n'atteignent donc plus guère aujourd'hui que des esprits faibles ou ordinaires. Quand ces mêmes visions étaient au contraire des instrumens de puissance sur les masses, on s'y abandonnait avec une sorte d'amour. La vision éteinte, l'impulsion continuait. Cette impulsion était d'autant plus forte que la société n'y faisait pas résistance, et que la source en était plus généreuse. Quand l'hallucination décalquait autour d'elle les empreintes de son siècle, quand elle avait son point de départ dans le dévouement, elle produisait nécessairement de plus grandes choses que de nos jours, où elle revêt les livrées d'un homme et de son égoïsme. Luther qui s'imagine avoir le démon *pendu à son cou*, Jean-Jacques Rousseau qui voit partout des amis malfaisans occupés à lui nuire, n'est-ce pas le même homme sous l'influence de deux époques différentes? Dans le premier cas seulement, la vision est impersonnelle et désintéressée; si Luther dispute avec l'ennemi du genre humain, c'est pour lui dérober des lumières utiles à son siècle. On conçoit qu'alors cette erreur d'un cerveau fatigué puisse être féconde en grands résultats. Dans le second cas, au contraire, ces visions mesquines, tracassières, mornes, obscurcissent le déclin d'une belle intelligence et la poussent à la folie mélancolique, peut-être même au suicide.

L'influence des croyances religieuses sur les doctrines médicales est sensible dans l'ouvrage de M. Brierre de Boismont. Deux ordres d'idées partagent aujourd'hui les esprits, l'ordre de foi et l'ordre de science; l'auteur a essayé de les réunir. Cette tentative nous semble au moins prématurée. Dans l'état présent des choses, il y a de l'inconséquence à soutenir qu'un phénomène naturel dans un cas puisse devenir surnaturel dans un autre; or, c'est précisément là que M. Brierre de Boismont est conduit par ses idées catholiques. Pour éviter de

confondre les hallucinations de la folie avec les visions racontées par l'histoire profane, et ces dernières avec les apparitions de l'Écriture sainte, l'auteur établit des différences arbitraires qui ne nous semblent motivées que par les besoins de sa conscience. Sans doute l'hallucination a pu agir d'une manière très variée, elle a revêtu différentes formes et donné des impulsions souvent contraires, suivant les circonstances où elle s'exerçait; mais, quant au fait, il est et demeure rigoureusement le même, c'est-à-dire un phénomène naturel très voisin de la folie, et qui y tombe même nécessairement sans entraîner toujours l'intelligence.

Ce ne sont pas seulement les hommes de génie qu'il convient de ranger dans la classe des hallucinés, ce sont aussi quelquefois les grands criminels. Nous mettons ici le pied sur un terrain délicat, sur une question médico-légale qui intéresse l'histoire et la société. Il arrive journellement que des esprits illusionnés donnent aux actes ou aux personnes qu'ils ont sous leurs yeux la figure des monstres qui sont dans leur cerveau. Un homme, se trouvant dans une diligence, entre deux voyageurs qui se passaient de temps en temps une tabatière, s'imagine voir entre leurs mains une boîte de poudre vénéneuse dont ils veulent lui faire respirer l'essence; ému par le sentiment de sa propre conservation, il se jette sur ces deux infortunés, et les tue à coups de couteau. Nous avons rencontré ce fou à Bicêtre, dans la division de M. Voisin; il se croit maintenant le verbe de Dieu. Comme nous lui reprochions le meurtre des deux voyageurs : « Je ne les ai pas tués, nous a-t-il répondu, je les ai seulement *chagrinés;* le monde saura d'ailleurs un jour ce que j'en ai fait. » De tels êtres sont trop dangereux pour qu'on les rende jamais à la société.

Il y a d'autres cas où les hallucinés sont poussés à commettre des actions monstrueuses par une force irrésistible. Une mère regarde dormir son enfant dans un berceau; elle le contemple avec une joie et une tendresse infinies; tout à coup passe comme un éclair au milieu de la sérénité de son ame cette idée étrange : si je le tuais! La mère écarte avec horreur cette image abominable; elle aime son enfant, elle est prête à donner sa vie pour lui épargner une larme et pour le sauver d'un danger. Cependant l'idée chassée ne se tient point pour battue; elle profite du trouble même qu'elle a causé pour revenir à la charge; elle assiége le cerveau de cette pauvre femme par tous les côtés faibles, elle prend un corps, une voix; elle lui crie aux oreilles : « Il faut tuer ton enfant! il faut tuer ton enfant! » La malheureuse repousse cette voix comme elle a éloigné l'idée, mais plus faiblement. Une nuit, au

milieu du repos et des ténèbres, seule près de son nouveau-né qui dort, elle entend la voix qui parle avec instance, une force inconnue lui pousse le bras; elle tombe effrayée sur les deux genoux : « Mon Dieu, mon Dieu, ne me faites pas commettre une action horrible! Voyez comme il dort dans son berceau; on dirait un ange ou l'enfant Jésus. » Tout se tait; elle se recouche, et essaie de rappeler le sommeil. « Non, reprend la voix, non, cela ne finira pas ainsi : lève-toi, prends cette arme, et fends la tête de ton enfant. » La malheureuse mère est saisie d'effroi, elle veut s'enfuir, une puissance invincible la retient et la pousse sans cesse vers l'enfant endormi. D'une main tremblante elle ramasse la hache qui est dans un coin de la chambre, et recule. « Achève, dit la voix, frappe! frappe! » Le visage de cette femme est noyé de pleurs; pâle, effarée, tremblante, elle immole alors ce qu'elle aime le plus au monde. A peine cette femme a-t-elle obéi, que l'hallucination se dissipe; réveillée comme en sursaut de son état d'aveuglement par cette affreuse secousse, la pauvre mère étend ses bras et reconnaît alors ce qu'elle a fait. La raison revient toujours en pareil cas pour éclairer d'une lueur sinistre et tardive les actes irréparables du délire.

Des faits de la nature de celui que nous venons de raconter se renouvellent constamment. Il n'y a pas un demi-siècle que la loi confondait dans ses châtimens tous les auteurs de ces actes coupables, sans remonter à la source de ces actes, sans s'informer de l'état mental de l'homme qui les avait commis. Aujourd'hui, la science ne cesse d'intercéder pour ces malheureux instrumens d'un crime involontaire et de disputer leurs têtes à la justice. Les caractères de la folie ne se prononcent pas toujours nettement; il y a ici comme partout des demi-teintes, des nuances effacées. Un homme n'est point complètement aliéné; mais il a déjà perdu le contrôle moral de ses actions. Ces consciences, très peu libres, assistent dans le monde au jeu des passions, se mêlent au mouvement de la société qui les entraîne, passent journellement sous mille influences diverses; pour peu qu'une idée fixe, une erreur des sens s'empare de ces esprits douteux, elle les domine sans réserve. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les physiologistes ont reconnu dans les organes de l'homme, dans ses membres, une autre loi que celle de la volonté. La folie développe outre mesure cette fatalité des sens qui tend sans cesse à entreprendre contre la liberté de l'homme. Ces esprits dominés ne s'appartiennent plus; ils sont à l'hallucination qui les gouverne; ils agissent sous la loi du délire qui pervertit tous leurs sentimens. Un homme d'une grande dé-

votion se croit tout à coup possédé du diable; il ne songe plus dès-lors qu'à conformer ses actions à cette nouvelle destinée. Le sentiment religieux se tourne dans son cœur en rage, en désespoir; son esprit malade se nourrit de pensées infernales; il veut recommencer Judas. Le voilà donc qui se dispose à communier en état de péché mortel, afin de trahir et de crucifier Dieu dans son cœur. M. de Lamennais a connu cet homme, chez lequel évidemment la maladie avait créé une seconde nature. Nous laisserons les théologiens disputer entre eux pour savoir si derrière ce grand trouble le principe immortel de notre nature était demeuré indépendant; les manifestations du moins étaient viciées, et ce sont les manifestations que juge la loi humaine.

« Il y a encore, nous disait le docteur Voisin, dans nos prisons, dans nos bagnes et jusque sur nos échafauds des hommes dont la vraie place serait dans nos hospices ou dans nos maisons de santé. La science finira par amener dans l'exercice de nos lois des réformes nécessaires. Avant de punir un homme, il faudrait connaître la part de liberté qui lui a été dévolue par la nature. » M. Brierre de Boismont a soutenu à peu près dans son ouvrage les mêmes idées. Nous ne savons trop si le moment est venu de discuter ces problèmes effrayans devant lesquels tremble toute l'ancienne échelle de la pénalité. Toujours est-il que la conscience ne peut, sans frémir, agiter de pareils doutes; car à ces doutes est attachée la vie ou la mort d'un homme. Nous nous bornerons à conclure pour le présent qu'une enquête médico-légale devrait être appliquée à la plupart des auteurs de ces crimes dont la nature intéresse à la fois la science et la justice; autrement, la société punit souvent ceux qu'elle devrait guérir.

V. — DU TRAITEMENT DE L'HALLUCINATION.

Le traitement des hallucinations doit avoir pour base la connaissance philosophique de l'homme. Nos maladies participent de notre double nature : elles sont tantôt physiques, tantôt morales, et le plus souvent mêlées. Les deux doctrines rivales que nous avons vu partager les écoles anciennes et modernes, nous les retrouvons en présence sur le terrain de la médecine pratique. Le matérialisme et le spiritualisme ont calqué chacun leur traitement sur les idées qu'ils se faisaient de l'homme malade. Les médecins qui n'ont cru reconnaître dans la folie qu'un désordre du cerveau se sont arrêtés à l'emploi des moyens physiques. Cette méthode nous semble au moins insuffisante. Il nous

souvient d'avoir rencontré dans un établissement particulier un aliéné qui s'imaginait être roi. Cette erreur était fondée sur une hallucination de la vue. Notre pauvre malade se figurait assister tous les soirs, dans son château, à une cérémonie durant laquelle tous ses sujets venaient, l'un après l'autre, lui baiser la main. Il avait été, pour cette orgueilleuse erreur, sévèrement purgé, saigné et médicamenté. A peine pouvait-il se tenir debout durant la visite du médecin, car deux larges vésicatoires avaient mis à nu la partie la plus sensible des jambes. On menaçait de lui poser un troisième vésicatoire sur le bras. — Eh! mon Dieu! s'écria le malade avec un accent de raison qui nous frappa, quand vous me couvririez de plaies vives, m'empêcherez-vous de voir ce que je vois? Un vésicatoire de plus ou de moins sur le bras ne changera rien à mes idées; ce sont ces idées qu'il faut combattre, si vous les trouvez fausses. Autrement, vous me faites mal, et voilà tout. Cela ne prouve rien de me martyriser comme vous faites. Dites-moi donc au moins que je me trompe, et trouvez un moyen de me le montrer.—Je me demandai intérieurement lequel de ces deux hommes était le médecin et lequel était le fou.

La médecine, entraînée par Gall, par Broussais et par Georget sur la trace du matérialisme, en était là, quand un homme d'une volonté ferme, opiniâtre, d'une conviction inébranlable, d'une perspicacité de tact singulière, annonça qu'il allait guérir les hallucinations sans saignées, sans purgatifs, sans moxas, rien que par l'emploi d'un traitement moral, c'est-à-dire par les idées et les passions. Il y eut émeute. M. Leuret fut déclaré digne de prendre la place de ses malades. Des attaques d'une violence inouie fondirent comme la grêle sur ce médecin orgueilleux qui voulait redresser par le raisonnement les idées contrefaites et les sentimens déviés. Cependant les guérisons vinrent, les opinions se calmèrent, et nous vîmes tomber une à une les armes par lesquelles on s'efforçait de le combattre. C'est qu'en effet ce médecin philosophe avait entre les mains un levier d'une puissance énorme et trop long-temps méconnue. Nous ne parlerons pas ici des moyens dont M. Leuret s'est servi avec éclat pour frapper les malades d'une terreur bienfaisante, et les réduire, en quelque sorte, de vive force à la raison. On a trop abusé de cette louange perfide; on a trop souvent représenté M. Leuret comme un génie sombre et dur, dont la main tient sans cesse la douche suspendue sur la tête effarée des malades. Il est vrai que le médecin de Bicêtre a plusieurs fois déployé une violence préférable, selon nous, à cette fausse et cruelle miséricorde qui entretient les malades dans leur funeste état; mais

nous tenons à montrer qu'il sait varier l'emploi de ses moyens et calculer le remède sur la nature des personnes.

Une femme du monde, grande théologienne, s'imaginait avoir sur elle des signes de malédiction divine. M. Leuret arrive chez cette dame; il la trouve fort concentrée dans ses idées. Cette malheureuse ne cesse de parler de son état; elle se croit indigne, repoussée de Dieu, damnée. M. Leuret la laisse divaguer tout à son aise. — J'étais venu, lui dit-il enfin, pour vous entretenir de votre mari, de vos enfans; mais je vois que vous êtes au-dessus de cela. Continuez, madame, de vous livrer à vos rêveries égoïstes. — A ces mots, il se retire, content de lui avoir, pour ainsi dire, jeté un premier hameçon dans le cœur. Le lendemain, M. Leuret retourne chez cette femme; il la trouve plus inquiète que la veille. Elle demande des nouvelles de sa famille; ces nouvelles sont mauvaises. Elle s'alarme, se trouble. Survient une de ses amies qui lui propose de faire une neuvaine; il s'agit d'arracher à la mort des têtes bien chères. La pauvre folle consent à réciter tous les soirs une prière convenue. Le dixième jour, elle reçoit de son mari une lettre écrite d'une main tremblante : « Je viens d'échapper à un grand danger; j'ai fait une maladie très grave. Les médecins m'avaient tous condamné; mais hier, à huit heures du soir, un vrai miracle s'est opéré en moi; je me suis, pour ainsi dire, senti revenir à la vie. Quoique encore faible, je me porte beaucoup mieux; je suis sauvé. Nos enfans, qui ont été comme moi fort malades, sont aussi rétablis. C'est une faveur inespérée du ciel. » L'effet de cette lettre fut tel qu'on l'avait prévu. La malade ne manqua pas de réfléchir sur ce qu'elle venait d'apprendre et d'en tirer cette conséquence : Je ne suis donc pas tout-à-fait réprouvée, puisque Dieu m'écoute. De ce jour, la guérison fut certaine. Nous n'avons pas besoin de dire que l'amie était mise en avant par le médecin, et que la maladie du mari, la lettre, le miracle, étaient autant de moyens concertés. Un pareil traitement exige les ressources d'un esprit très ingénieux, et sous ce rapport du moins la méthode de M. Leuret court grand risque de trouver peu de prosélytes.

On voit qu'ici le médecin n'a point attaqué de front l'objet de la folie; il a pris un détour, il est entré, pour ainsi dire, dans la place comme par surprise. Il n'est pas toujours nécessaire de recourir à ces ménagemens. La folie, celle de l'orgueil surtout, est envahissante; si vous ne l'arrêtez tout court, en lui présentant une limite brusque, il est à craindre qu'elle ne se répande et ne gagne sans cesse du terrain. M. Leuret se montre sans pitié pour toutes les illusions, quelles

qu'elles soient. Comme la volonté est un des organes de la croyance, il oblige ses malades à parler et à agir en sens inverse de leur manière de voir. C'est dans de pareils cas que M. Leuret s'est servi avec avantage de la contradiction. L'emploi des moyens énergiques demande une grande connaissance du cœur de l'homme. Il faut un coup d'œil prompt et juste pour que l'aliéné, sentant toutes ses ruses percées à jour par la sagacité du médecin, se reconnaisse le plus faible et cède à l'ascendant de la raison. La contradiction est bonne; la diversion est meilleure. La plupart des hallucinations tiennent à des passions délicates que l'on réveille non-seulement quand on les flatte, mais encore quand on les choque; il vaut mieux les laisser dormir. Ceux qui contredisent perpétuellement les fous hallucinés ne songent pas qu'ils ne peuvent les irriter de la sorte sans leur rappeler vivement l'objet de leur délire; ainsi l'on incruste trop souvent ce qu'on voulait effacer. Nous assistions à la visite d'un médecin qui demandait à une malade, avec ironie: « Eh bien! sommes-nous toujours la princesse de ***? — A force, répondit-elle, de revenir toujours sur le même sujet, vous graveriez chez nous des idées que nous n'avons pas, ou que nous n'avons eues qu'en passant. » Le docteur, homme d'un grand sens, tomba lui-même d'accord avec elle, et reconnut la sagesse de cette observation. M. Brierre de Boismont reproche au système de diversion morale que l'on ne saurait l'appliquer dans tous les cas. Cette objection ne nous semble pas suffisamment fondée. Nous ne croyons pas qu'il soit impossible de faire travailler hors d'un hospice les malades de l'intelligence; nous avons vu dans le riche et bel établissement de Vanvres des gentilshommes aliénés qui remuaient bravement la terre avec la bêche. Or, le travail des mains est une diversion aux images du délire. Quand les mains ne veulent point s'occuper, il faut intéresser la tête. Plus le malade appartient à une classe cultivée, plus il offre de prise au médecin pour varier la nature des distractions. M. Leuret s'est fait plus d'une fois l'instituteur de ses malades; les leçons de cet habile médecin n'avaient alors qu'un but, guérir l'esprit en l'ornant.

Un homme qui remplissait dans le monde des fonctions honorables s'imagine un jour avoir du poison dans la poitrine. La source d'une telle illusion était dans la défense qui lui avait été faite, par une précaution hygiénique, d'embrasser trop souvent son enfant nouveau-né. A force de raisonner sur son erreur, notre malade arrive à cette conséquence: « Ce poison que j'ai dans la poitrine coule avec mon sang dans mes membres, et je puis le communiquer. » Dès-lors il n'ose plus

ouvrir les portes, car sa main empoisonnerait le bouton de cuivre de la serrure, et ceux qui y toucheraient après lui seraient perdus. Lui sert-on sur son assiette des artichauds, du poisson, il mange toutes les feuilles, il mange les arêtes, au risque de s'étrangler. Ces détritus pourraient en effet causer la mort de ceux qui les manieraient par hasard en nettoyant l'assiette. Un tel état était insupportable. Quand le malade arrive à Bicêtre, M. Leuret lui dit : « Vous prétendez être un homme dangereux pour vos semblables, votre contact seul empoisonne tout autour de vous; c'est bien. Vous êtes ici dans une maison dont je suis le médecin. Je vous ordonne d'agir comme si vous étiez en bonne santé. S'il arrive des malheurs, votre conscience en sera déchargée; je prends tout sous ma responsabilité. » Le malade, ayant cette assurance, ne se surveilla plus : « Tant pis pour vous, dit-il au médecin, cela retombera sur votre tête ! » Il commence alors d'agir convenablement; mais M. Leuret ne tarde point à s'apercevoir que la conduite de cet homme, quoique régulière, est toute passive. Il agissait comme un instrument dans la main de l'ouvrier qui le dirige. M. Leuret cessa alors de lui donner aucun conseil: notre homme s'emporta; même silence. Ce refus amena une crise, à la suite de laquelle M. Leuret lui adressa une exhortation très vive : « Soyez homme, enfin! C'est se dégrader au-dessous de la brute que d'aliéner ainsi sa volonté. Vous avez vu que vous aviez touché ici tous les objets à votre portée et qu'il n'en était résulté aucun inconvénient. Vous étiez donc dans l'erreur. Ayez le courage d'agir en conséquence. » Ces mots firent leur effet. Pour achever d'enlever le malade aux préoccupations de son délire, M. Leuret lui fit suivre un cours de physique. Dès les premières leçons, cet homme y prit un intérêt très vif qui assura sa guérison; il avait du moins gagné quelque chose à être fou puisqu'il recouvra sa raison accrue de nouvelles connaissances. Les travaux intellectuels sont d'ailleurs plus favorables à la guérison que les travaux du corps, car les mains occupées n'empêchent pas toujours l'esprit de divaguer.

Comme l'hallucination se montre le plus souvent entée sur une idée, sur un sentiment, sur une passion, c'est cette idée qu'il faut combattre; c'est ce sentiment ou cette passion qu'il faut déjouer; voilà toute la base du traitement moral.

Quand les procédés ordinaires ont échoué sur un malade, M. Leuret l'attaque par sa passion même, tout en se ménageant, bien entendu, un moyen de la détruire plus tard. Il y avait dernièrement à Bicêtre un aliéné qui s'isolait de ses camarades et des employés de la maison, vivait d'une manière bizarre, refusait de coucher dans un lit, de

manger à table, de changer de linge, concentré qu'il était dans l'adoration de lui-même. Après avoir examiné la nature de cette folie, M. Leuret reconnut qu'il n'aurait prise sur son malade que par un seul mobile, celui de l'orgueil. Il résolut donc de l'aborder de ce côté-là. Notre homme modelait, dans ses loisirs, de petits ouvrages en terre. M. Leuret commença par témoigner pour ces ébauches une admiration excessive. Quand il eut trouvé accès par cette ouverture dans le cœur du malade, il essaya de lui donner, sous forme de réflexions, quelques petits conseils. « Je m'étonne, disait-il à voix basse, qu'un homme de mérite, un sculpteur distingué, couche par terre comme un animal : cela ne me semble pas digne. » Le médecin gagnait ainsi chaque jour du terrain dans l'esprit de son malade, par l'estime qu'il professait pour les talens de l'artiste. Ce dernier ne tarda point à lui accorder sa confiance. Son amour-propre flatté faisait volontiers le sacrifice de quelques ridicules, pourvu qu'on lui accordât en retour les éloges qu'il croyait lui être dus. M. Leuret délivra ainsi peu à peu son malade de toutes les fausses habitudes créées par cette monomanie d'orgueil. Notre aliéné consentit à coucher dans un lit, à dîner au réfectoire, à renouveler ses vêtemens, et s'en trouva mieux. Quand le docteur fut certain de l'avoir rattaché par le bien-être à la vie commune, il comprit que le moment était venu de détruire la passion qu'il avait flattée jusque-là. M. Leuret se servit pour cela d'une main étrangère. Il proposa un jour à son malade de faire venir un sculpteur en renom pour juger ces mêmes ouvrages que lui, médecin, admirait, disait-il, sans beaucoup s'y connaître. Cette offre fut acceptée : notre aliéné se faisait trop illusion sur son mérite pour craindre le contrôle d'un homme de l'art. A l'heure de la visite, M. Leuret arrive donc avec l'artiste annoncé. On lui montre les figures exécutées en terre, et M. Leuret, d'un ton sérieux, lui demande son avis. Le malade attend, comme on le pense bien, la réponse avec une anxiété visible. L'étranger se contente de hausser les épaules. M. Leuret insiste. Même silence de l'artiste, même geste de dédain. Le docteur cependant veut le pousser à bout : « Quel prix pourrait-on au moins retirer de ces statuettes? — Pas un centime, » répond brutalement l'artiste. On comprend qu'à un tel choc l'idole d'orgueil de notre pauvre fou dut tomber de sa base. En effet, à dater de ce jour, le malade abandonne ses ébauches, se livre avec ses compagnons aux travaux des champs, et bientôt il sort parfaitement guéri de l'hospice de Bicêtre.

Nous ne saurions passer sous silence un mode de traitement appli-

cable aux illusions, qui remonte à Ambroise Paré, et qui a été renouvelé dans ces derniers temps par M. Esquirol. Ce système consiste à faire semblant d'entrer dans l'erreur des malades, pour arriver ainsi à la guérir. Toutefois, de tels moyens ne présentent qu'une efficacité relative et toujours incomplète. En passant par-dessus l'erreur de l'aliéné, qui reste intacte, un tel procédé court toujours le risque de voir cette erreur se renouveler. La racine reste, et sur cette racine d'autres végétations malsaines peuvent se reproduire incessamment. L'opération serait donc sans cesse à recommencer. Que si le malade vient en outre à découvrir par hasard la ruse du médecin, tout est perdu. Sa position se trouve singulièrement aggravée, car il n'aura plus aucune confiance, à l'avenir, dans un homme qui l'a trompé. A moins de cas exceptionnels, où toutes les autres voies de conviction ou même de contrainte ont été tentées inutilement, nous croyons donc qu'un tel moyen de traitement doit être rejeté. C'est dans la bonne foi, et non dans une feinte quelquefois heureuse, qu'il faut chercher des armes pour combattre radicalement l'erreur des malades. Encourager le délire, c'est protéger l'incendie; vous couvrirez le feu sur certains points, mais la flamme éclatera sur d'autres, et vous n'aurez rien fait.

Non-seulement il ne faut pas condescendre aux imaginations de la folie, mais il importe, au contraire, d'éloigner de l'esprit et des yeux du malade, le jour, la nuit même, s'il était possible, les idées ou les objets qui tendent à renouveler la trace de ses visions délirantes. Le lien des songes et des hallucinations est surtout sensible dans les premiers temps de la convalescence. M. Leuret nous a dit avoir rencontré des cas où un rêve seul faisait évanouir tout le travail du médecin. On juge par là combien est délicate la mission de l'homme voué par état à guérir les infirmes de l'intelligence. A la fois prêtre, philosophe et anatomiste, il doit tour à tour confesser, éclairer et traiter ses malades. Un fait que nous avons d'ailleurs reconnu, c'est que les médecins les plus opposés en apparence au traitement moral l'appliquaient à leur insu, et comme malgré eux, dans leur service, tant ce traitement est indiqué par la nature même de la maladie.

M. Brierre se déclare pour un traitement mixte tantôt physique, tantôt moral, le plus souvent l'un et l'autre. Ce parti est sans doute le plus sage. M. Foville a rétabli le calme le plus parfait chez des hommes que des hallucinations de l'ouïe avaient poussés aux plus horribles tentatives. Il lui avait suffi de traiter le sens spécialement affecté pour obtenir cet heureux changement. Nous avons vu nous-même dans le

service du docteur Falret une jeune Italienne qui s'était montrée, durant un jour et une nuit, fort tourmentée de la présence de trois hommes nus. Un simple bandeau appliqué sur les yeux de cette fille fit cesser la vision importune.

M. le docteur Moreau a également, dans ces dernières années, appliqué certains narcotiques au traitement des hallucinations. Son procédé présente une manière d'affinité avec l'homœopathie. Le *datura stramonium*, s'est dit ce médecin distingué, le hachich, l'opium, provoquent dans l'état sain des hallucinations; ces mêmes substances ne pourraient-elles pas les guérir? Il paraît que ce traitement a obtenu quelque succès entre les mains de l'auteur; mais jusqu'ici il n'a pas réalisé, que nous sachions, les mêmes résultats entre les mains de ses confrères. Nous avons suivi nous-même dernièrement l'emploi du hachich sur trois hallucinés; le résultat de l'absorption de cette substance fut de changer les visions ordinaires de ces malades en d'autres visions. Le fait est sans doute curieux, mais il nous semble très loin d'être concluant. Déplacer la nature de la folie, ce n'est pas la guérir.

La conclusion de cette étude est marquée par le but même que nous nous sommes proposé en commençant. Le fou, comme objet d'observation, appartient aussi bien au moraliste et au philosophe qu'au médecin. C'est dans l'analyse des facultés de l'homme que la science doit chercher le germe des altérations qui les défigurent. D'un autre côté, l'examen des désordres de la folie est appelé à jeter par le contraste une vive lumière sur l'exercice des forces intellectuelles de notre nature. Cet examen nous apprend que l'homme moral est composé, comme l'homme physique, de membres distincts, de facultés diverses, et que chacune de ces facultés a ses maladies propres. Dans l'hallucination, c'est la faculté sensitive et créatrice d'images qui est lésée. Fait à la ressemblance de la Divinité, l'homme porte la trace de son auteur jusque sur ses infirmités et ses faiblesses. L'halluciné a voulu créer comme Dieu; seulement, au lieu de faire des mondes, des réalités, des êtres, il a produit des chimères que son esprit égaré poursuit désormais dans les brouillards du délire.

Si la philosophie gagne à descendre sur le terrain des maladies mentales pour se faire une connaissance exacte de l'homme, il y a d'un autre côté avantage pour la science à s'élever vers la philosophie. Ce sont les doctrines du XVIII[e] siècle qui dans la personne de Pinel ont créé la médecine des aliénés. La philosophie est destinée à exercer de nos jours une influence non moins décisive sur les progrès de cette science encore informe. Ce n'est pas seulement en tourmentant la

matière morte qu'on découvrira les lois de la vie; il y a dans l'analyse des maladies mentales en particulier tels points délicats que le scalpel seul n'atteindra jamais. Sans négliger l'observation des faits, la médecine a besoin d'invoquer l'appui des idées. L'étude de la folie a déjà entraîné une partie de la science médicale dans cette voie. S'il existe encore des médecins vraiment matérialistes, c'est-à-dire qui rapportent aux organes seuls la cause productrice de nos idées, ce n'est plus dans les régions élevées de la science qu'il faut les chercher. La lumière s'est faite à travers les ténèbres que l'esprit de système opposait froidement à la vérité. Ce n'est pas seulement dans l'analyse des désordres de la folie que le spiritualisme a changé depuis ces derniers temps les méthodes reçues, c'est aussi dans la pratique. Il devient de jour en jour plus manifeste que la première condition du traitement des aliénés est dans la connaissance du cœur humain.

Il ne faut pas maintenant que la science outrepasse les limites raisonnables du spiritualisme. Sans méconnaître le mérite des travaux publiés par un médecin recommandable, nous avons cru devoir nous élever contre une tendance qui ne va à rien moins qu'à confondre deux élémens incompatibles. La théologie n'a rien à voir dans la médecine. Des dogmes formidables que la raison ne doit pas même examiner ne sauraient entrer sous aucun prétexte dans le domaine de la science. La médecine physiologique s'appuie de nos jours sur le raisonnement, sur l'expérience, sur l'observation. Née, comme nous l'avons dit, du libre exercice de l'esprit humain, la science conserve avec la philosophie des liens étroits qu'elle ne peut rompre sans se déchirer elle-même. Tout en travaillant à se dégager du sensualisme qui a obscurci la fin du dernier siècle, la médecine des maladies mentales, en particulier, gardera la méthode sévère de l'examen qui, seule, dans l'ordre des idées comme dans celui des faits, peut conduire sûrement l'esprit à la vérité.

ALPHONSE ESQUIROS.

DE

LA POÉSIE CHARTISTE

EN ANGLETERRE.

I. — *The Purgatory of Suicides, a Prison Rhyme*, by THOMAS COOPER, the chartist. — II. *Ernest*. — III. *Corn-Law-Rhymes*. IV. — *Rhymes and Recollections of a hand-loom weaver*, etc.

« Je me croyais embarqué sur une chaloupe, et c'était la Mort qui la dirigeait. L'océan qui nous portait n'avait pas de ciel, et les passagers qui se trouvaient avec moi n'avaient pas de souffle. Je voyais partout des prunelles enflammées et étranges fixer leurs regards, animés d'une vitalité de fantôme, d'abord sur moi, puis sur le pilote. De sa main qui n'avait pas de chair, la Mort faisait signe aux flots insurgés et rauques qui battaient son navire, puis semblaient tomber et s'abattre devant ce signal solennel.

« Il n'y avait point de soleil pour me montrer ces passagers et cette barque; nulle lumière qui rendît visible la troupe pâle des esprits. Je les voyais par l'œil de mon ame, comme si les chaînes du corps l'eussent laissée libre et lui eussent permis une vision plus dégagée de mensonge que les réalités vivantes révélées aux regards humains. Les langages de la terre ne pourraient offrir même l'ombre de ces êtres informes et immenses qui se roulaient lourdement à travers la mystique mer des abîmes.

« Rien ne peut en donner l'idée, pas même les souverains gigantesques de la fange naissante, les grands lézards, rois de la terre, lorsque, échappant au chaos, toute chaude encore de la vie primitive, elle trembla d'effroi devant ses premiers maîtres; pas même les leviathans, mammoths, mastodontes inconnus, et tout ce que le reptile humain, venu le dernier, a classé selon son instinct qu'il appelle *science*, pour faire rire un jour les reptiles qui, dans leur orgueil, ramperont, comme lui, de la naissance à la mort.

« Tous ces monstres, témoins de notre traversée et poussés par les flots sombres, tout cela, voyage, voyageurs habitans des gouffres, était étrange, nouveau, terrible. Les merveilles s'accrurent bientôt. Quand nous eûmes atteint la rive de cet océan agité, les ondes retombèrent calmes; la barque et son pilote s'évanouirent, et tout fut comme si rien n'eût été. Je ne vis plus que les passagers; d'un air résolu et funèbre, ils s'avançaient vers une terre ténébreuse où d'autres prestiges plus effrayans les attendaient (1). »

Ainsi commence le poème de l'ouvrier chartiste, Thomas Cooper, cordonnier de son état, puis maître d'école, collaborateur d'un journal provincial, devenu orateur populaire, et condamné en 1842 à la prison pour avoir encouragé et excité l'émeute des ouvriers du Staffordshire. Cette prison de Stafford, où, comme il le dit lui-même, « une cave humide lui a procuré des rhumatismes, des névralgies et mille autres maux, » s'est remplie des formes étranges et lugubres qu'il reproduit dans les six chants de son poème.

La troupe des « voyageurs de la mort, » comme il les appelle, est composée de suicides; il les suit et arrive en même temps qu'eux à une cathédrale souterraine où se tiennent, formant conclave infernal, les ombres de tous ceux qui ont rejeté la vie comme un fardeau trop lourd. Ce ne sont pas seulement Champfort et Condorcet, ni le jeune Jérusalem, prototype de Werther, mais les ombres antiques, Brutus et Cléopâtre, Caton et Lycurgue, Didon et Ajax, Codrus et Sysigambis, et jusqu'à Sardanapale et Saül. Leur réunion compose une sorte d'académie posthume où les mystères de la vie et de la mort sont débattus, et où les grandes questions du mal sur la terre, des gouvernemens monarchique et démocratique, de l'existence de Dieu, sont agitées sans scrupule. Les six livres du poème ne renferment pas autre chose que ces discussions, mêlées d'anathèmes violens contre la constitution de la société moderne, de portraits satiriques ou virulens de sir Robert Peel, de lord Brougham, de lord Castlereagh et de lord Palmerston. La monarchie doit s'éteindre, et la superstition, vainement soutenue

(1) « Methought I voyaged in the bark of death
« Himself the helmsman, » etc. (*Purgatory of Suicides*, canto I.)

par une église intéressée à la conservation des abus qui la nourrissent, disparaîtra chassée à jamais par l'énergie de la pensée et de l'activité humaine. La pauvreté et l'oppression seront exilées de la terre, jamais dans aucune ame ne germeront cette pensée de la mort volontaire, cette soif ardente d'en finir avec la vie, symptômes d'une société odieuse et criminelle. Pour obtenir ces résultats, cette égalité des rangs, ce bonheur de tous, cette régénération qui transformera le globe, il n'est besoin que de suivre le cours des nouvelles destinées, et déjà elles s'annoncent; la nature devient esclave de l'homme, le despotisme commence à plier la tête. La vapeur marche sur les mers; la force fulminante de l'intelligence se révèle chez le paysan comme chez le roi.

« — Suicidés, mes frères, s'écrie l'un d'eux, levez-vous! cessez vos gémissemens qu'il serait ignoble de prolonger. Nous eûmes tort de quitter la terre dans notre fureur contre le mal triomphant... Plus de murmure. La main de Dieu a mêlé le bien au mal pour ennoblir l'humanité; il l'a condamnée au travail pour lui réserver les douceurs d'un triomphe universel et splendide.

« Frères, secouez la léthargie qui étouffe l'énergie de vos ombres puissantes! Écoutez la parole du droit et du bien, de l'égalité et de la sagesse. Bientôt vous renaîtrez au monde, qui sera une communauté d'amour, de science et de vérité.

« Apicius, se levant alors, répondit avec indignation :

« — Ridicules promesses! Allez, et taisez-vous, déclamateurs insensés! Rêveurs fanatiques et farouches, le bonheur que vous nous annoncez, je n'en veux pas; c'est une folle ironie!

« Et il ne se souleva même pas de la couche sur laquelle il reposait languissamment. Les paroles de l'avenir n'éveillèrent ni les voluptueux, ni les sophistes : ces derniers étaient de tous les plus endormis; mais le reste des ombres suicides accourut en foule pressée, pleines de confiance et d'espoir.

« — O victimes des appétits sensuels, s'écria celui qui avait parlé, l'éternelle stupeur des brutes est donc votre destin! vous devez donc à jamais rester étendus et couchés dans votre néant! Puissiez-vous renaître un jour, animés d'un rayon plus pur, avec des ames plus humaines!

« Il disait, quand mon rêve disparut aux clartés du jour naissant qui éclairait ma prison. »

J'ai cité l'exorde et le dénouement de ce poème, aussi informe et aussi grandiose que les mammoths dont l'auteur a peuplé ses ondes tartaréennes; ces fragmens donnent une idée suffisante de l'énergie funèbre qu'il a dépensée dans son œuvre. Quant aux idées qui l'ont inspirée, elles se résument ainsi : la société, jusqu'à l'époque où nous

sommes, a été un enfer, que les ames les plus nobles se sont empressées de fuir. En détruisant les formes de gouvernement et brisant les institutions comme les religions, on rendra aux forces humaines leur développement normal; le triomphe de notre race sur les puissances matérielles, déjà plus qu'à demi domptées, suivra son cours nécessaire et assurera le bien-être universel.

Telle est l'utopie de l'auteur. L'exagération et la violence de ses théories, se perdant au milieu d'une phraséologie obscure et d'un chaos de peintures vagues, enlèvent à son poème la plus grande partie de la valeur qu'il pourrait avoir sous le rapport de l'art; il manie sans habileté la strophe élégante que Spencer a empruntée à l'Italie; il est diffus, emphatique, confus, et s'embarrasse dans le grandiose, qu'il accumule; il ressemble à Dante, son modèle, comme le peintre Fuessli à Michel-Ange. C'est comme signe du temps, comme symptôme caractéristique du mouvement général des classes inférieures à travers l'Europe, et spécialement en Angleterre, qu'il est important d'arrêter sur lui l'attention.

Deux manifestations semblables avaient eu lieu en Angleterre il y a plusieurs années, l'une dans un poème intitulé : *Ernest*, supprimé par l'auteur lui-même, l'autre dans les *Corn-Law-Rhymes*, qui valurent à Ebenezer Elliott une juste célébrité, et dont nous aurons à nous occuper bientôt.

Ernest ou la Régénération sociale (1), tel est le titre du poème, offre les traces d'un talent bien plus réel que *le Purgatoire des Suicides*. Sous une forme romanesque et horriblement diffuse, l'auteur anonyme a placé son utopie de l'avenir, c'est-à-dire la répartition égale des propriétés, la loi agraire, la destruction des hiérarchies. Bien que l'Allemagne passe pour le lieu de la scène, tous les personnages y sont anglais, et, ce qui n'a été remarqué de personne, le plan coïncide exactement avec celui dont M. d'Israëli jeune a fait usage dans son dernier roman de *Sybil*. Les deux ouvrages nous montrent un gentilhomme qui devient patriote, un dissident qui pousse à la réforme, une troupe organisée de fanatiques politiques et religieux qui veut cueillir, sur les ruines des institutions présentes, ce rameau d'or, talisman qui doit conduire les peuples à la prospérité. Beaucoup d'éloquence, de fermeté, de véhémence, ne compense point l'absence d'incidens, le défaut d'action, et par conséquent le manque d'intérêt. Aussi, après avoir lu cette amplification du *Contrat social* et des *Droits de*

(1) *Ernest, or Political Regeneration* (unpublished), 1839.

l'Homme, nous sommes-nous étonné de l'excessive admiration qu'elle a inspirée à quelques personnes et de la solennelle adjuration que l'un des écrivains périodiques les plus puissans de l'Angleterre a cru devoir adresser à l'auteur. Il eût semblé, en vérité, que le salut du monde était dans la main de l'écrivain anonyme. Pour être dangereux, il faut se faire lire, et, à moins d'un grand courage, personne n'arrive au bout de cette épopée. Douze livres ou chants, chacun de deux mille vers, composent un tout formidable, presque entièrement usurpé par des harangues qui ne finissent pas et des portraits énergiques; il n'y a point là de quoi faire une révolution. L'œuvre, en définitive, est d'un ennui mortel; il y règne cette latitude de style, cette impuissance à se contraindre, cette indiscipline volontaire, ce parti pris de diffusion, si opposés à l'art, et que toute l'Europe subit aujourd'hui. Sans concentration, point de génie. Créer, c'est concentrer; dissoudre, c'est détruire. Il en est du style comme des métaux précieux, un tissu lâche leur enlève toute valeur : c'est Dante à côté de Marini, la pierre-ponce près du diamant; avec ses pores et sa fragile souplesse, celle-ci brille sous le ciseau qui la polit, mais cet éclat n'est pas celui de l'or, le plus solide des métaux. Malheureusement, la plupart des modernes bâtissent en pierre-ponce; ils en font des palais, des villages, des villes. Ce grand défaut des écrivains présens, ou plutôt du public qui les accepte sans les avertir, sans les juger, et même sans jauger les océans de papier noirci qu'on lui présente, domine étrangement chez les écrivains populaires, et bien plus encore dans l'épopée d'*Ernest* que dans l'œuvre funèbre du chartiste Thomas Cooper.

Au centre de la fable assez mal tissue que l'auteur d'*Ernest* n'a pas eu grand'peine à inventer, ni M. d'Israëli à reproduire, un jeune ministre calviniste dissident, Arthur Hermann, fils de paysans pauvres, et qui ne doit qu'à lui-même son éducation, apparaît comme le symbole de l'insurrection légitime et le meneur de la révolte. Il a deux motifs de haine contre la société : le dédain que lui ont montré les seigneurs du lieu et son amour pour la fille d'un fermier nommé Hess. Un gentilhomme ruiné par ses débauches et par ses dissipations lui dispute la main de la jeune fille, et cette rivalité achève de le déterminer en faveur de l'insurrection, dans laquelle ils s'engagent l'un et l'autre. Quant au fermier, la dîme a détruit son revenu, et les procès qu'il a soutenus contre le recteur à propos de cette même dîme ont achevé sa perte. Un berger et un vieillard qui joue de la harpe, personnage évidemment copié sur le vieux Harfenspieler de *Wilhelm Meister*, complètent cette étrange liste de personnages; les contrebandiers de

la côte et les brigands des montagnes se joignent à eux. L'émeute, qui a commencé dans le village de Markstein, se dirige vers le château du comte de Stolberg, que l'on met en cendres. Le triomphe définitif du chartisme couronne l'œuvre et s'étend à l'Europe entière.

On aurait tort de regarder ces manifestations comme des présages de révolution imminente. La situation de l'Angleterre est fort différente de la nôtre, soit avant, soit après la révolution française. C'est un déploiement exagéré de forces, aboutissant à une puissance inouie et factice; c'est une surexcitation intellectuelle et physique qui, sur certains points, détermine une opulence excessive, sur d'autres, une détresse absolue. D'énormes masses de population, concentrées soit pour l'exploitation des mines, soit pour le travail des manufactures, fournissent au pays ces cotonnades, ces fers et ces aciers dont il couvre la face du globe. Là, aucun lien de sympathie mutuelle n'attache l'homme à l'homme; rien ne lui apprend la gratitude envers la société, le respect envers lui-même; point d'écoles, point d'églises, peu de mariages, à peine un foyer domestique. L'existence sauvage, chose étrange, renaît sous l'influence de l'industrie, comme elle reparut, au moyen-âge, sous l'influence guerrière de la chevalerie chrétienne. Forcés de soutenir un système artificiel par des lois restrictives et des impôts onéreux, les législateurs accroissent le mal; le pain devient plus cher, le travail plus rare. A des périodes d'activité et de gain succèdent des époques de détresse, de repos forcé et de profond malheur. De là, imprévoyance, immoralité, abrutissement. Des bandes de sauvages se réunissent à la lueur des fournaises de Sheffield et de Birmingham, ou dans les cavernes au charbon du Staffordshire, et vont, la torche et la pioche en main, détruire les propriétés des maîtres. Des orateurs improvisés se présentent, et l'œuvre de destruction s'accomplit avec une sorte de régularité légale et funèbre, pendant que les soldats s'avancent avec la même régularité, dispersent ces malheureux, tuent quelques hommes, font quelques prisonniers, et se retirent en silence.

Il n'y a pas de mouvement social réel qui ne trouve une expression poétique; celui-ci, non-seulement les œuvres chartistes le décrivent et le signalent, mais une classe de poètes aristocratiques assez nombreux s'en empare, et à leur tête la femme-poète qui montre aujourd'hui le plus de talent, mistriss Norton. Son dernier poème, *the Child of the Islands*, n'est pas autre chose qu'une comparaison de la vie du pauvre et de la vie du riche à travers toutes les saisons de l'année, un parallèle fatigant de monotonie et de longueur, malgré l'éclat et la

variété des détails. Dickens, dans son *Olivier Twist*, et surtout dans son *Carillon de Noël*, a suivi la même route et a beaucoup mieux réussi. Le roman admet la caricature, il vit de réalité, il ne répugne pas à ces tableaux hollandais de la vie infime ou haillonneuse. Quant à la poésie, dont l'essence est idéale, elle n'a pas trouvé encore son Homère chartiste et ne le trouvera probablement pas.

L'auteur d'*Ernest*, le plus remarquable de ces écrivains-artisans, se sert d'une forme très libre de versification, du vers blanc. Ce vers accentué sans rime, que Milton a employé avec tant d'harmonie et de majesté, Shakspeare avec une énergie si variée, Cowper avec une grace élégiaque si charmante, convient particulièrement aux langues germaniques; car la rime, comme nous le disions naguère (1) dans ce recueil, est pour le nord une acquisition hybride et une adoption élégante plutôt qu'une nécessité intime. L'accent de chaque mot germanique portant sur la racine même, c'est-à-dire sur le sens, imprime puissamment l'idée, et prête à la poésie septentrionale un caractère très prononcé d'énergie intellectuelle. Malheureusement il est trop facile de composer dans ces idiomes de mauvais vers sans rime, et cette longue période, se déroulant comme une nappe de flots qui retombent et se succèdent, offre aux versificateurs une séduction dangereuse qui les éloigne de la concision. L'auteur d'*Ernest* s'y est abandonné sans réserve; ses harangues ne finissent jamais, et l'enivrement de son abondante éloquence l'entraîne de page en page, jusqu'à ce que le lecteur fatigué laisse tomber le livre. Il y a néanmoins des passages admirables dont la pureté et l'élévation frappent l'esprit d'une émotion profonde, et qui, resserrés dans un moindre cadre, auraient produit tout leur effet. Une foule de chartistes, d'enfans, de villageois et de contrebandiers, armée assez peu estimable, que le dévouement à la cause populaire doit épurer, marchent ensemble dans une de ces vallées anglaises, si fraîches, si vertes, si *embosomed*, qu'il est impossible d'oublier jamais, quand on les a vues, leur profond silence et les bois qui les tapissent; ils vont écouter le prédicateur calviniste qui sert de chef à la révolte. Le description de cette marche populaire est pleine d'animation et de beauté. « Chez les jeunes et les enfans débordent la joie naturelle et le sentiment de la vie. Chez les vieillards, cette source vive est tarie; ils puisent leur gaieté dans la gaieté de ceux qui les suivent. Douce et charmante était la scène, et ils passaient en chantant le long de ces collines, dont le front grisâtre

(1) Voyez l'article sur le théâtre de Hrosvita, n° du 15 août.

leur souriait sous le soleil. Ceux qui souffraient portaient plus doucement leurs souffrances, les heureux sentaient plus vivement leur bonheur; car la nature, cette mère sainte, fixe sur ses enfans un long regard qui les calme; elle apaise les passions, et prête à leurs sentimens un ton plus exquis et plus tendre dans la douleur et dans la joie. Et cependant, au sein de ses plus doux sourires, il y a un peu de tristesse; tout ce qu'elle produit à la vie doit se flétrir et tomber; elle le sait, et le dit à tous : aussi son influence est-elle mélancolique dans sa gaieté. » Ce sont là des traits ravissans et profonds, assez fréquens dans le poème, mais qui se noient malheureusement dans les torrens du dithyrambe révolutionnaire auquel l'auteur a voué son épopée.

Enervé par la diffusion, et abusant d'une forme trop libre et trop facile, l'auteur d'*Ernest* a du moins le mérite de la cohérence et de la lucidité, mérite qui manque tout-à-fait au plus puissant de ces poètes ouvriers, Ebenezer Elliott, élevé au milieu des forgerons de Sheffield, et qui lui-même a manié le marteau et la lime. On aurait tort de le croire original. Ses poésies sont l'exagération de Crabbe, de Wordsworth et de Cowper. Une énergie qui aurait plus de valeur si elle était plus contenue, une flamme mêlée de tourbillons de fumée comme celle qui plane au-dessus des fournaises de Birmingham, un manque total de calme, de repos, de dignité, d'enchaînement dans les idées, de précision et de simplicité dans le style, l'empêcheront de se placer jamais, quelques éloges qu'il ait reçus du philosophe Carlyle, sur la ligne non-seulement de Burns le laboureur, mais sur celle du cordonnier Bloomfield, si inférieur à Burns. Il jette sa poésie par bouffées ardentes, à peu près comme Savage, le contemporain de Johnson, et l'incohérence de ses œuvres, étant mêlée d'un cri perpétuel de fureur, de douleur et de faim, produit une sensation épouvantable, que l'admiration pour des éclairs de talent corrige à peine. De temps à autre, il oublie sa mission politique, cesse de parler contre la taxe, la cherté du pain et les propriétaires, s'enfonce dans l'ombre de la forêt, gravit ses montagnes, et retrouve alors des accens qui pénètrent, nés surtout de la profondeur du sentiment religieux et de l'aspect de la nature. Quelquefois encore il prévoit les reproches qui lui seront faits et s'excuse, ou accuse ses ennemis avec une verve magnifique.

« Le pauvre se plaint, dit-il, et qui l'écoutera? Qui voudra entendre un récit de misères véritables? Malheur à la muse de la souffrance et du besoin! Personne ne voudra l'accueillir. Ces pauvres si dédaignés, n'écrivez par leur

affreuse histoire; l'orgueil et la vanité mépriseraient vos labeurs. — Quel est-il, je vous prie, cet artisan qui prend la plume? et de quel droit l'ose-t-il? Rimeur absurde, retire-toi, quitte ce pupitre, racornis tes doigts (1), laisse là cette industrie qui n'est pas faite pour toi. Tu ne prononces que des anathèmes, et tu n'es qu'un rude ouvrier de poésie!

« Oh! si je le pouvais, si ma poésie était l'enfant naïf et frais recueillant les marguerites blanches sur les pelouses de mai, et babillant avec plus de grace que les oiseaux du bois voisin! J'apprendrais à mes frères les pauvres à être gais comme la nature, comme les fleurs et les oiseaux, comme les vents et les rivières, comme les nuages qui passent et se jouent brillamment dans le ciel. Ma sagesse alors serait joyeuse; mais, hélas! mon cœur est malade, et je vis de poison. Ma joie serait une honte; je veux l'ombre et la tristesse, je les cherche comme ces plantes qui se cachent dans l'obscurité. Il y eut un temps où mon cœur était limpide et doux comme la larme d'une femme; à force de rêver aux maux que je ne puis guérir, il s'est endurci, et je n'ai plus, comme le Florentin d'autrefois, comme celui dont l'harmonie était un sifflement et un tonnerre, je n'ai plus d'espoir et de plaisir que dans le combat; je me ceins les reins pour lutter et souffrir. Ne me lisez donc pas, vous qui aimez l'élégance et la grace. Ne venez pas, mouches folles, déchirer sur ces épines et ces roches brûlées du soleil, battues de la tempête, la gaze de vos ailes. Mais vous qui honorez la vérité, suivez-moi; je vous apporte des fleurs de bruyères cueillies sur le précipice, au milieu de la bise qui glace et de l'orage qui dévore! »

Le poème d'Ebenezer Elliott intitulé *le Patriarche du Village* n'est qu'une imitation trop souvent déclamatoire du poème de Wordsworth, *the Wanderer*. La critique a beaucoup médit de ce colporteur philosophe, qui traite, en métaphysicien consommé, de Dieu et de l'homme, de la nature et de l'ame; on n'a pas vu que les tableaux vulgaires et les humbles paysages du poète avaient besoin, pour se relever et s'embellir, de cette auréole et de cette transformation idéale. Elliott abuse de la réalité, qu'il exagère. *The Ranter* (le déclamateur) d'Elliott, pièce très courte, mais d'une grande éloquence, est peut-être ce qu'il a écrit de plus complet et de plus achevé. Ses odes et ses chansons sur la taxe, les impôts et la faim, sur les chartistes, les enfans des manufactures et les émeutes de 1837-38, resteront comme témoignages historiques, et laissent une impression profondément douloureuse. Nous nous contenterons de citer la chanson des enfans de Preston :

« Il faisait beau; le canon grondait, le vent du nord soufflait et donnait de la vigueur à l'homme. Par milliers sortaient des moulins de Preston les petits prisonniers.

(1) *Rehoof my finger*, etc.

« Leur procession s'avançait dans la rue; ils avaient leurs plus beaux habits, et se réjouissaient d'être libres; ils chantaient de leurs douces voix un chant de liberté.

« Leurs lèvres étaient pâles; ils souriaient tristement : c'était la mort à l'entrée de la vie, et chacun, les voyant passer, disait : Hélas! est-ce là un enfant?

« Les bannières flottaient; les hommes, armée de fantômes hâves, marchaient avec eux, se donnant la main, torrent vivant et redoutable.

« Des milliers et des milliers, tous en blanc, les yeux ternes et sombres, ô Dieu! c'était un spectacle lugubre et magnifique!

« Ils chantèrent ensemble, toujours en souriant, et mon ame poussa un long gémissement. Mon Dieu! qui voudrait avoir un de ces enfans, et qui voudrait l'être? quelle mère voudrait en être la mère? »

Le premier en date, le chef de ces poètes, c'est Crabbe. Avant lui, les tendances saxonnes et domestiques, le *homely* des Anglais, le *heimweh* des Germains, s'étaient révélés sans doute, mais non avec cette violence et cette âpreté. Il est facile de remonter d'Elliott à Crabbe, à travers Burns le laboureur, jusqu'à Goldsmith, dont le *Village abandonné* n'est qu'une élégie populaire et sociale, et jusqu'à Gray, l'auteur du *Cimetière du Hameau*. Cette veine populaire date de loin dans les pays germains; long-temps interrompue par le puritanisme et les influences italienne et française, elle se retrouve au fond même du moyen-âge, et apparaît tout entière dans *la Vision de Pierre-le-Laboureur* (*Pierce Plowman*), réclamation roturière et saxonne d'un homme des champs contre les abus de la souveraineté normande.

Comment s'étonner, en définitive, qu'un cerveau d'homme pauvre ou d'ouvrier renferme du génie? Le livre de Southey sur les *uneducated poets*, et le bruit dont Reboul et Jasmin, Bloomfield et Kirke White se sont entourés, m'ont toujours semblé l'une des mystifications des temps modernes. Villon était-il donc né suzerain? et comment ne se rappelle-t-on pas les esclaves affranchis de Rome, et Plaute et Térence, et tant d'autres? On est homme de génie quand on peut et comme on peut. Roturier ou noble, vilain ou grand seigneur, que l'on s'appelle Burns ou Charles d'Orléans, qu'on soit douanier, laboureur et même ivrogne, pourvu qu'on ait la flamme étincelante sur le front, tout le monde reconnaît le signe. Les Écossais ne possèdent-ils pas toute une pléiade de poètes rustiques supérieurs aux écrivains élégans du XVIIIe siècle, à Mallet, à Hayley et à Cumberland? S'émerveiller qu'un ouvrier soit poète, c'est trouver miraculeux qu'une villageoise ait de la beauté. Le don est naturel et non acquis,

et l'artisan qui fait des vers ou de la prose a le droit d'être jugé avec la même sévérité qu'un roi.

Publiées par M. Dickens dans des intentions charitables et par conséquent dignes de respect, *les Soirées d'un Ouvrier, occupations d'un petit nombre de loisirs*, par Jean Overs, charpentier, sont des fragmens assez modestes, sans colère contre le monde et les puissans, mais sans hardiesse et sans nouveauté. Il n'y a rien de plus rare que l'originalité réelle de l'esprit, jointe à la pratique constante des arts mécaniques; le développement naïf de l'individualité personnelle demande un repos, un isolement, une concentration de la pensée qui se replie sur elle-même et s'éloigne de tous les intérêts matériels et humains. La Muse est jalouse; elle n'accorde ce dernier et puissant don, cette consécration du talent supérieur, qu'à ceux qui vivent pour elle seule, à Shakspeare et à Dante. *Les Souvenirs et les Vers d'un Tisserand* (1) ne peuvent pas non plus se vanter de ce mérite; mais ils contiennent des détails intéressans sur la vie intérieure des artisans, et sur le progrès secret et redoutable de cette fureur antisociale éclose de leurs souffrances. Nous ne citons que pour mémoire le poème d'un matelot nommé Léonard Addison, et qui n'a pas craint de traiter le plus grand sujet possible, la création. Il est vrai qu'il a donné à son poème un titre burlesque : *l'Homme locataire* (*tenant*) *de la Création*.

Il convient de parler avec plus d'estime et de respect de deux excellens petits volumes publiés par le libraire Pickering, dont les éditions aldines ont tant de succès; l'un a pour titre : *Essais écrits dans les intervalles de mon travail;* l'autre : *les Droits du Labeur, ou des rapports entre le maître et l'ouvrier*. Il est difficile d'unir plus de bienveillance à plus de sagacité; c'est de la prose, mais bien autrement touchante dans sa simplicité pittoresque et sa douce austérité que les strophes harmonieuses et diffuses de mistriss Norton ou les colossales images du chartiste. L'auteur avoue que l'extension de l'industrie et du commerce, l'exploitation habile et victorieuse de la matière et de la nature, ont affaibli le sentiment sympathique et le lien moral, sans lesquels la société ne peut subsister. Il reconnaît que les individualités triomphent, et que leur règne isolé, s'appuyant sur l'intérêt particulier, peut et doit mettre en danger la communauté elle-même. Aussi, est-ce aux individualités qu'il s'adresse; c'est elles qu'il rend responsables de l'avenir, bien persuadé que les meilleures lois organisatrices

(1) *Rhymes and Recollections of a hand-loom weaver, by Thom.*

ne produiront pas l'effet d'une multitude de volontés déterminées à exécuter isolément dans leur sphère le plus de bien possible. L'artisan, homme de sens et de valeur, qui a écrit ces petits livres, arrive à des conseils pratiques d'une extrême simplicité, mais d'une véritable importance. Il voudrait que les impôts sur l'air, la lumière et les matériaux de charpente devinssent nuls ou presque nuls, et que les moyens sanitaires fussent multipliés dans les grandes villes, au point de ne rien coûter aux malheureux. Tout le chapitre sur *le logement de l'ouvrier* est un chef-d'œuvre, et ces petits livres, dictés par l'expérience, la raison et une sensibilité délicate, mériteraient fort qu'on les traduisît en français.

Si de tels livres sont un honneur réel pour l'homme qui les écrit et pour la classe à laquelle il appartient, je ferai, je l'avoue, assez bon marché des prétentions épiques et dramatiques qui ne se résolvent pas en chefs-d'œuvre, persuadé que la moindre chanson de talent fera sa voie et marquera sa place, même chez nos aristocratiques voisins. Ils ont soin d'élever tous ceux qui se distinguent. Ebenezer Elliott vit aujourd'hui comfortablement. Le berger d'Ettrick, le vieux Hogg, a passé ses vingt dernières années à l'abri de tout besoin, dans la meilleure société de Londres et d'Édimbourg, et entouré d'une renommée peut-être supérieure à son mérite. C'est une des souveraines habiletés de l'aristocratie anglaise de favoriser l'ascension du talent, de lui frayer la voie, de lui adoucir la route, d'ouvrir aux capacités redoutables ou utiles un champ libre et fécond. Sous ce rapport, notre démocratie monarchique a beaucoup à apprendre et beaucoup à imiter.

C'est par là que se neutralisent les dangers imminens dont la littérature socialiste, comme on l'a vu tout à l'heure, semblerait menacer l'édifice constitutionnel du pays. Il y a cent à parier contre un que le chartiste Cooper lui-même, dont le poème sur les suicides n'est pas assurément un chef-d'œuvre, trouvera, en sortant de prison, un emploi où sa capacité se développera. L'auteur anonyme d'*Ernest*, homme très jeune encore, dit-on, et fort supérieur à Cooper, est déjà non pas séduit ou corrompu (le mot serait une calomnie), mais employé et absorbé par le mécanisme de cette civilisation puissante, toujours active à corriger les vices de son activité même et à ouvrir des soupapes de sûreté.

Quant à la poésie de la prison, de la pauvreté, de la faim, nous le répétons, elle est, malgré le phénomène exceptionnel de Crabbe, un symptôme politique inadmissible dans le monde de l'art. Quelle muse!

Où est l'Apollon lumineux de la Grèce? où est même le chant mélancolique de Wordsworth? Le ciel idéal et riant de la fable hellénique et les saintes tristesses de la perfection chrétienne ont donc reculé dans des profondeurs invisibles. La poésie n'a donc plus de *jardin des roses*, mais un champ d'épines qui ensanglante les pieds; j'avoue que j'en approche avec terreur. A l'entrée de ce Parnasse se tient, debout et décharnée, la Pauvreté, que Virgile place *in faucibus orci*, et qui, mêlant le râle aux malédictions et aux sanglots, fait vibrer, en guise de lyre, des cordes de fer fixées à un crâne de mort; derrière elle se tiennent rangés Crabbe, le Juvénal des hôpitaux; Ebenezer Elliott, le chantre de la faim; Cooper, le poète du suicide, et l'auteur d'*Ernest*, suivi d'une foule hâve, entraînant après elle les petits enfans que les manufacturiers exténuent, et les filles que le travail excessif démoralise et prostitue dans la fleur, pour les détruire avant la jeunesse. C'est un triste chœur, auquel ces poètes répondent dignement.

La critique de l'art détourne les yeux avec douleur; elle n'a rien à voir à de telles choses. C'est à vous seuls, hommes politiques, d'y regarder; c'est à vous d'agrandir, de perfectionner le travail d'assimilation commencé par l'aristocratie anglaise, et de chercher des remèdes efficaces contre ce développement colossal d'une industrie devenue la vie même de la Grande-Bretagne, et qui menace son existence. Les intérêts des masses sont dans vos mains; il faut craindre, vous le savez de reste, des masses qui ne mangent pas assez ou qui travaillent trop. Ces vers des ouvriers affamés, ces poésies que nous osons à peine critiquer, on ne les chante pas, on les pleure. Cette muse des Cooper, des Elliott et des Crabbe, ce n'est pas une muse, mais une furie; elle vous rappelle qu'en accumulant la richesse sur un point, on entasse la misère à côté, et que la misère qui hurle d'abord se venge ensuite.

Tous les écrivains de quelque valeur, et à leur tête il faut placer Carlyle, se sont préoccupés de cette situation périlleuse de la société ou plutôt de l'industrie anglaise. Mistriss Norton, Dickens, d'Israëli, font valoir sans cesse les justes droits des classes inférieures, et signalent le danger, non, comme on le voit, d'une révolution suscitée par des théories métaphysiques, mais de ces violences que commandent toujours le besoin et la faim. Carlyle seul nous semble avoir mis dans cette terrible question le sérieux d'intention et d'accent qu'elle comporte. Trop de romanciers se sont emparés de ce texte; il nous déplaît de voir les fictions du conte et les graces de la poésie, les caricatures de Hogarth et la strophe de Spencer, intervenir dans ces réalités

hideuses que l'égoïsme doit redouter, le philosophe sonder, l'homme politique guérir. Faites-nous grace de tous vos romans en faveur des pauvres; au lieu de les plaindre sur le papier, portez vite secours aux souffrances. Pourquoi vous faire des haillons un jeu poétique et exploiter les plaies sociales au profit du succès littéraire? A vos contes législatifs, à votre philanthropie qui se révèle en récits imaginaires, je préfère les soins réels dont les classes laborieuses sont maintenant l'objet à Londres, ces bains publics qui leur coûtent si peu, et qui, pour quelques *pence*, leur assurent le plus délicieux et le plus utile des luxes, celui de la propreté et de la santé; j'aime mieux encore ces grandes maisons récemment ouvertes à Glasgow et à Édimbourg, et dont je parle ici dans l'espérance d'en voir construire de semblables en France. Pour une somme très modique, équivalente à la moitié d'un loyer ordinaire, l'ouvrier y trouve le logement proportionné à ses besoins, crépi à la chaux, avec un parquet en bois, et garni de meubles de bois blanc. Une cuisine commune est ouverte à toutes les femmes des ouvriers, qui viennent y préparer, dans des cheminées communes, avec des ustensiles appartenant à la maison, le repas de leur famille. Chaque locataire a de l'eau chez lui; deux salles de bain sont pratiquées au rez-de-chaussée. Tout le monde doit être rentré à dix heures du soir. Une querelle, une preuve de mauvaise conduite ou d'ivresse, entraînent à l'instant même le congé de l'ouvrier, qui, doublant son revenu par une location si avantageuse et un mode d'existence si économique, trouvant dans cette combinaison intérêt, indépendance, sécurité et liberté, n'a point de peine à être moral, et ne peut plus nourrir de haine contre une société qui le protége. Par de telles expériences, le problème se résout infiniment mieux que par des poèmes. C'est fort prosaïque sans doute, mais nous aimons la philanthropie en prose et surtout en actes. En fait de poésie, nous reviendrons, en attendant mieux, à Shakspeare ou à Virgile.

PHILARÈTE CHASLES.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 octobre 1845.

Les derniers évènemens dont l'Algérie a été le théâtre ont rempli la France de tristesse. Il est cruel d'apprendre tout à coup, au sein d'une sécurité profonde, que plus de quatre cents Français ont succombé dans une odieuse embûche. Leur mort a été héroïque, et elle a excité dans tous les cœurs la plus légitime admiration; mais il faut faire trève à ces impressions douloureuses pour envisager les difficultés politiques que vient de créer la catastrophe de Ghazaouat.

Quelle mobilité dans la scène politique! Il y a quelques semaines, tout paraissait succéder au ministère : ses amis accumulaient en son honneur les félicitations. Aujourd'hui, les choses sont bien assombries, et nous avons peut-être devant nous une longue perspective d'épreuves à subir. Soyons justes cependant : à la nouvelle de l'indigne surprise de Djemma-Ghazaouat, le premier mouvement du ministère a été bon, et, quoi qu'ait dit un grand politique sur les dangers d'un premier mouvement, nous ne saurions nous résoudre à blâmer le cabinet. Six régimens d'infanterie et deux régimens de cavalerie ont reçu l'ordre sur-le-champ de s'embarquer pour l'Algérie et la province d'Oran, et il a été annoncé, au nom du cabinet, qu'on irait chercher Abd-el-Kader jusque dans le Maroc. Quand cette grande résolution a été prise, le cabinet n'était pas nombreux, plusieurs ministres étaient et sont encore absens. Quand le conseil a délibéré dans ces derniers jours, il n'avait dans son sein ni M. le ministre de la guerre, ni M. le ministre de l'intérieur, sans parler de M. Dumon, qui voyage dans le midi de la France. Toutefois, si incomplet qu'il fût, le cabinet n'a pas reculé devant de graves mesures, et son organe le plus accrédité a parlé avec véhémence de la nécessité d'une campagne nouvelle et décisive.

Cette énergie d'attitude et de langage a rencontré une approbation presque générale, et, en même temps, elle a réveillé tous les griefs de l'opposition. Ce double effet était à prévoir. Si le ministère montrait au pays que sa sollicitude était tout-à-fait éveillée sur les dangers de notre situation en Afrique, de son côté, l'opposition usait de son droit en rappelant qu'elle avait prévu et prédit solennellement ce qui arrive aujourd'hui. Reportons-nous en effet aux longues et vives critiques dont a retenti la tribune au sujet du traité de Tanger; rappelons-nous les discours non-seulement des orateurs les plus ardens, mais des hommes les plus pratiques et les plus modérés. Ne disait-on pas au cabinet, sur tous les tons, que, s'il avait su vaincre, il n'avait pas su profiter de la victoire? C'était la première fois qu'on comparait le ministère à Annibal. Quand donc l'opposition trouve dans ses prévisions de l'hiver dernier des argumens pressans contre le cabinet, elle est dans toute la vérité de son rôle. Devant ces souvenirs, devant ces vifs reproches, le cabinet ne reste pas sans réponse : on déclare en son nom que ce qui est possible aujourd'hui ne l'était pas l'an dernier. En 1844, nous avions deux ennemis, l'empereur du Maroc et l'émir; aujourd'hui, nous n'en avons plus qu'un. Enfin, l'année dernière, l'Angleterre avait des ombrages qu'elle n'aura plus aujourd'hui, et c'est là ce qui surtout enhardit le ministère. On se flatte, au sein du cabinet, que l'attitude du gouvernement anglais, dans la question de l'Afrique, viendra donner une nouvelle preuve de l'entente cordiale. Le gouvernement anglais aurait promis de transmettre à ses agens dans le Maroc des instructions dont nous n'aurions qu'à nous applaudir : les agens de la Grande-Bretagne conseilleraient à Abderrhaman de ne pas se refuser aux justes demandes de la France. Le cabinet français n'a pas la prétention que les troupes marocaines se mettent en ligne avec nos troupes pour faire la chasse à Abd-el-Kader, mais il voudrait que l'empereur employât sa garde noire, sur laquelle il peut surtout compter, à interdire l'entrée du Maroc à l'émir, qui aujourd'hui trouve son point d'appui dans les peuplades du Riff. Si, quand Abd-el-Kader sera serré de près par nos troupes, les frontières du Maroc lui étaient entièrement fermées, nous serions bien près d'en finir avec lui. Telles sont les espérances du cabinet; il se flatte de trouver aujourd'hui dans Abderrhaman, non plus un ennemi, mais un allié, et il espère que, dans ses efforts pour arriver à un dénouement, il sera secondé par le gouvernement anglais, loin d'en être entravé. Tout cela ne laisse pas que de lui enfler le cœur; il se voit, dans deux mois, en situation d'insérer dans le discours de la couronne une phrase victorieuse, et de confondre l'opposition par l'accablante réponse de faits éclatans. En laissant voir de pareilles espérances, le ministère n'avoue-t-il pas implicitement qu'il a besoin d'un triomphe pour défendre sa politique?

Cependant d'autres ennuis devaient assaillir le cabinet, nous voulons parler de ses rapports avec M. le maréchal Bugeaud. Ici nous nous trouvons dans la sévère obligation de dire la vérité à tout le monde; nous la dirons à

M. le duc d'Isly, dont nous mettons très haut les services et les talens militaires. M. le maréchal Bugeaud s'est élevé et a grandi avec le gouvernement de 1830; il a eu l'insigne bonheur de conquérir une illustration guerrière dans une époque pacifique, et il a mérité cette fortune par de grandes qualités. A la fois ardent et expérimenté, audacieux et prudent, exigeant beaucoup du soldat tout en sachant s'en faire beaucoup aimer, il a su conquérir en Afrique un véritable ascendant. Les Arabes le redoutent au plus haut point, et, quand ils le savent quelque part, ils disent que là où est *la tête blanche* il n'y a rien à tenter ni à faire contre nous. L'armée, et on sait si une armée française est bon juge de ceux qui la mènent, l'armée d'Afrique marche avec joie et confiance sous les ordres du duc d'Isly; nos généraux ont pour lui non-seulement l'obéissance due au grade, mais une déférence sincère pour son incontestable capacité. Pourquoi faut-il que tant de qualités soient quelquefois obscurcies et compromises par une impétuosité, une indiscrétion de langage, qui ne conviennent pas à la dignité du commandement? D'ailleurs, M. le duc d'Isly, si haut qu'il soit placé, a des supérieurs hiérarchiques; ce sont les ministres du roi. Homme d'ordre et de gouvernement au plus haut degré, comment parfois donne-t-il à croire par ses paroles, par des confidences bien mal placées, qu'il méconnaît les principes de hiérarchie, sans lesquels il n'y a pas de gouvernement possible? M. le maréchal Bugeaud croit avoir à se plaindre du ministère; mais n'était-il pas suffisamment vengé par la nécessité où se trouve le cabinet de le renvoyer en Afrique et de lui rendre la conduite de l'armée, le gouvernement de la régence? Devait-il se donner la satisfaction puérile de lancer en partant au ministère un trait qui devait le blesser lui-même en compromettant la gravité de son caractère? Au surplus, le maréchal a senti sa faute, car on assure qu'il a écrit de Marseille au ministère pour s'étonner et se plaindre de l'étourderie de son préfet. Il faut convenir que l'étourderie a été faite en partie double. D'ailleurs, malgré les regrets exprimés par M. Bugeaud sur la publicité qu'a reçue sa lettre à M. de Marcillac, bien des gens s'obstineront à croire que cette publicité ne l'a ni beaucoup surpris ni beaucoup affligé.

Cependant le cabinet est obligé de se contenter de cette espèce d'explication, d'excuse que lui envoie M. le maréchal Bugeaud avant de s'embarquer. On a dit qu'aussitôt après l'apparition de la lettre de M. Bugeaud dans *le Conservateur de la Dordogne*, le ministère eût dû destituer le maréchal de son gouvernement d'Afrique. Ceux qui ont parlé ainsi avaient dans la tête un certain idéal de ministère et de gouvernement que le cabinet actuel réalise peu. M. le maréchal Bugeaud ne pouvait être révoqué que par une administration d'une rare énergie, qui n'eût pas reculé devant la responsabilité d'un grand acte. Quelques amis du cabinet regrettent que M. le ministre des affaires étrangères n'ait pas plus le sentiment de sa force, et ils craignen qu'en rouvrant la carrière au maréchal Bugeaud, le cabinet n'aboutisse qu'à le rendre plus exigeant et à le grandir encore contre lui-même. Ces

prévisions ne sont peut-être pas sans fondement; toutefois elles n'ont pu déterminer M. le ministre des affaires étrangères à se jeter dans un danger présent pour en conjurer un plus grand dans l'avenir. M. Guizot laisse dire autour de lui qu'il n'a pas assez le sentiment de sa force; il sait mieux que personne ce qu'il peut et ce qu'il ne peut pas. C'est sur cette connaissance qu'il règle sa conduite et qu'il mesure sa résignation.

Au surplus, la lettre de M. Bugeaud au préfet de la Dordogne n'a rien appris au ministère; elle ne lui a rien révélé. Le cabinet connaissait fort bien les griefs que le maréchal nourrissait contre lui; il les connaissait d'autant mieux qu'il les avait fait naître par sa conduite envers le maréchal. A l'entrée de la session dernière, le sort du cabinet s'est trouvé entre les mains de M. le maréchal Bugeaud. Si le maréchal eût dit toute sa pensée touchant le traité de Tanger, le cabinet tombait sous sa parole; mais pouvait-il être la cause première de la chute d'un cabinet qui lui avait fourni l'occasion de conquérir le bâton et le titre de duc? D'un autre côté, M. Bugeaud comprit mieux à Paris qu'il n'avait pu le faire sur les frontières du Maroc les raisons politiques qui avaient pu déterminer le cabinet à restreindre ses exigences à l'égard d'Abderrhaman. Enfin le maréchal ménagea le ministère; il avoua que sa première impression n'avait pas été favorable au traité, mais il n'insista pas, et préféra entretenir la chambre des affaires générales de l'Algérie. On sait combien il a pris à cœur son système de colonisation militaire. En retour de ses bons procédés envers le cabinet, il lui demandait les moyens d'établir quelques colons militaires sur la lisière du Tell, entre le Tell et le désert. C'était un essai qui, selon le maréchal, pouvait être mené à bien moyennant une somme de 500,000 francs. On sut bientôt que M. Bugeaud avait demandé au cabinet 500,000 francs; les adversaires qu'il a dans la presse, et il en compte de fort ardens, imaginèrent d'imprimer que M. Bugeaud exigeait cette somme pour soutenir l'éclat de sa double dignité de maréchal et de duc. Cette invention, qui fut produite quand M. Bugeaud était déjà de retour en Afrique, l'indigna; il écrivit au ministère pour qu'il eût à la démentir. Cela fut fait. Néanmoins la presse hostile au maréchal reproduisit l'assertion, et le maréchal se plaignit amèrement de n'être pas défendu, soutenu comme il pensait avoir le droit de l'être. Le gouverneur-général crut aussi s'apercevoir qu'on était assez disposé, au ministère de la guerre, à favoriser les prétentions des généraux qui pouvaient chercher à se créer une sorte d'indépendance dans leur commandement. On voit que les causes de mécontentement ne manquaient pas au maréchal. Tout cela ne justifie pas la fameuse lettre, mais explique sous l'empire de quels sentimens elle a été écrite.

M. le maréchal Bugeaud se plaint aussi vivement de la presse, et, dans l'expression de ses griefs, il l'associe au gouvernement. Les attaques passionnées dont il est l'objet blessent profondément cet homme de guerre, qui n'a pu encore, depuis quinze ans, s'habituer à cette licence de la presse, qu'il faut bien accepter pour être sûr d'en avoir la liberté. On répond aux

plaintes amères du maréchal Bugeaud que personne n'est à l'abri des attaques, des injustices de la presse, et qu'on y est d'autant plus exposé, qu'on est dans ce pays plus éminent, ou plus célèbre. Cela est vrai; mais il faudrait aussi faire remarquer à la presse qu'elle se livre à toutes ses fantaisies au détriment du pays même dont elle prétend servir les intérêts. Cet homme, qui est le point de mire de toutes vos attaques, représente la France devant une population ennemie, fanatique, et capable de recevoir les impressions les plus contraires. Par son courage, par son infatigable énergie, par des efforts qu'a couronnés la victoire, ce représentant de la France est parvenu à parler à l'imagination des Arabes, à conquérir une véritable puissance morale. Ne la détruisez donc pas de vos propres mains, car ce n'est pas seulement votre adversaire que vous blessez, mais la France. Quand la presse n'avait que des clameurs contre le maréchal Bugeaud exposant son plan de colonisation militaire, quand elle l'obligeait, en redoublant ses injustices, à quitter l'Afrique pour venir expliquer sa conduite, justifier ses plans, la presse, sans s'en rendre compte, ne servait-elle pas les espérances de nos plus cruels ennemis? Le départ du maréchal Bugeaud a tout ébranlé en Afrique : ce départ a été représenté aux Arabes, par les agens d'Abd-el-Kader, comme le désaveu de tout ce qu'avait fait depuis quatre ans le gouverneur-général, et cette interprétation a été acceptée, grace à la perfidie des uns, à la crédulité des autres.

Que les déplorables évènemens sur lesquels nous avons à gémir rendent la presse plus circonspecte, à quelque opinion qu'elle appartienne. Cette prudence est d'autant plus nécessaire, que, dans la guerre qui va se ranimer, il y aura de grandes difficultés à vaincre. Au prix de quelles courses, de quels dangers pourrons-nous joindre l'émir? Les populations entre le Maroc et l'Algérie n'ont pas encore fait leurs semailles, elles ne les font qu'au mois de novembre. Quel ne serait pas notre embarras, si, renonçant à ensemencer à cette époque, elles préféraient émigrer dans le Maroc! Contre qui lutter? à qui nous en prendre? On voit combien, pour les affaires d'Afrique, l'avenir est tout d'un coup devenu sombre et périlleux. Le fait, inoui jusqu'ici, de deux cents pauvres soldats tombés au pouvoir des Arabes, parle assez haut.

L'émotion produite par les évènemens de l'Algérie n'a pourtant pas empêché qu'on accordât quelque attention à ce qui vient de se passer en Italie. Encore une tentative d'insurrection suivie d'une répression immédiate, et n'amenant que des malheurs pour les hommes imprudens qui avaient pris le parti désespéré d'un appel aux armes. A cet appel, le peuple n'a pas répondu; il a paru voir l'insurrection avec sympathie, mais il ne s'est pas levé pour l'appuyer. Rimini, qui était le point central de la révolte, a été évacué par les insurgés à l'approche des troupes pontificales. Dans cette dispersion, une partie des insurgés s'est réfugiée en Toscane, et c'est de la Toscane que plusieurs des chefs du mouvement ont sollicité du gouvernement français la permission de venir à Marseille; cette autorisation ne leur a pas été refusée.

Parmi ces chefs, on cite le comte Biancoli, le comte Pasi, le major Baldi, le docteur Andreini, les frères Colombarini et M. Piva de Bologne. On gémit de voir des hommes probablement éclairés et instruits se tromper si grossièrement sur ce qui est possible ou ne l'est pas dans l'état actuel de la péninsule.

Néanmoins il faut reconnaître qu'au milieu de ces stériles et funestes imprudences une sorte de progrès s'est accompli. Aujourd'hui, ceux même qui se révoltent dans les états romains ne rêvent plus le renversement du gouvernement pontifical. Non; dans ce dernier mouvement, les insurgés reconnaissaient expressément l'autorité du pape; ils réclamaient une réforme dans les codes, dans les finances, la suppression de l'inquisition; ils demandaient que l'administration ne fût pas tout entière entre les mains des ecclésiastiques; enfin ils voulaient des chemins de fer : voilà des conspirateurs qui sont tout-à-fait de leur siècle. C'est une espèce d'émancipation civile et administrative qui, si elle s'accomplissait, n'aurait rien d'alarmant pour la cause de l'ordre en Europe. Il est triste que ces choses raisonnables aient encore une fois été demandées les armes à la main. Comment ne comprendre pas que de semblables démonstrations compromettent le bon vouloir de la France pour le bien-être et la liberté de l'Italie? Est-il possible de demander des concessions à des gouvernemens obligés de combattre pour leur existence? Notre représentant à Rome a dû, plus que personne, déplorer l'équipée de Rimini, qui lui sème de nouvelles difficultés dans l'importante mission dont il est chargé. Toutefois, pour les vaincre, M. Rossi paraît au ministère mieux placé que personne, et sur ce point nous sommes de son avis. M. Rossi a obtenu un premier succès; il a, pour ainsi dire, rompu la glace à Rome; on y est déjà habitué à traiter avec lui. Aussi l'on comprend que le cabinet veuille prolonger sa présence auprès du gouvernement romain, et qu'il ajourne la nomination de M. Bois-le-Comte, qui, cependant, reste toujours destiné à remplacer M. Rossi.

Quand on songe à toutes les causes qui retiennent dans un état de souffrance l'Italie, et notamment la Romagne, au milieu des progrès matériels et moraux de la plupart des autres peuples de l'Europe, on souhaite à la péninsule un grand pape. Le pontife actuel est vénérable, mais il plie sous le poids des années, et il est difficile d'attendre de lui des changemens, si urgens qu'ils puissent être. Si l'on veut que le gouvernement pontifical soit régénéré utilement pour l'Italie et sans secousse pour l'Europe, il faut que l'initiative des réformes nécessaires parte de ce gouvernement même. Une pareille espérance doit-elle être à toujours déclarée chimérique? Nous ne le pensons pas. Il y a assez de lumières dans la cour de Rome pour qu'un jour la voix de l'expérience soit enfin écoutée. Réformer à propos un gouvernement séculaire, c'est lui assurer un nouvel avenir. En soulageant les peuples qui vivent sous sa loi, en améliorant avec sagesse son administration, Rome ne serait plus obligée de tourner toujours les yeux vers l'Autriche pour savoir si elle peut en espérer protection en cas de révolte ou de guerre civile.

D'ailleurs, les gouvernemens allemands, au milieu du mouvement religieux qu'ils sont occupés à surveiller, ont d'assez graves soucis qui pourraient un jour les absorber tout-à-fait. Cette considération n'échappe pas à la cour de Rome; on y regarde avec une certaine inquiétude ce qui se passe en Allemagne, et bientôt on pourra s'y demander s'il ne viendra pas un temps où la France serait un appui plus sûr que l'Autriche elle-même.

Nous ne sommes pas étonnés au surplus que les politiques habiles et les spectateurs intelligens que Rome a dans son sein soient attentifs au mouvement religieux qui agite l'Allemagne. Il souffle de l'autre côté du Rhin un esprit de réforme et d'innovation en matière religieuse que viennent encore exciter et compliquer des idées et des passions politiques. Ce sont deux causes d'agitation au lieu d'une. Il y a un an, un prêtre catholique, Jean Ronge, apostrophait à la face de l'Allemagne l'évêque de Trèves, pour lui reprocher l'adoration de la tunique du Christ, et il terminait la lettre qu'il adressait à ce prélat par cette phrase : « Déjà l'historiographe saisit le burin, et lègue votre nom, Arnoldi, au mépris de la génération présente et future, en vous appelant le Tetzel du XIXe siècle. » Nous ne voulons pas examiner jusqu'à quel point l'évêque de Trèves peut être comparé à Tetzel, mais à coup sûr M. Ronge n'est pas un autre Luther. Aujourd'hui il semble tout étonné du rôle qu'il joue depuis quelques mois : il s'en excuse pour ainsi dire, il reconnaît qu'il n'a pas la taille d'un réformateur, mais il s'en console en songeant, comme il l'a dit à Francfort, que le temps des individualités est passé, et que celui des idées arrive. M. Ronge oublie que, sans les individualités, les idées feraient peu leur chemin. D'ailleurs, les réformateurs qui se sentent vraiment puissans ont moins de modestie; ils ne s'humilient que devant Dieu, et ils ne déclinent pas l'honneur de dominer les hommes pour les changer. Jean Ronge est un homme médiocre qui se tient lui-même pour tel. Cette médiocrité a pu donner le change à quelques esprits sur l'importance du mouvement même dont Ronge est en ce moment l'instrument. Ainsi, les ministres du grand-duc de Hesse-Darmstadt lui avaient assuré qu'on pouvait sans inconvéniens, sans dangers, laisser Ronge se livrer dans le grand-duché au rôle de prédicateur nomade. Cependant Ronge est parvenu, à Darmstadt, à rassembler un immense concours de peuple pour l'entendre, et il a parlé aux applaudissemens de la foule. C'est que ce prêtre, par son schisme, répond à des sentimens, à des passions qui ne faisaient que sommeiller chez beaucoup de catholiques allemands. De tout temps, il y a eu de l'autre côté du Rhin des catholiques qui ont nourri une secrète antipathie contre l'église romaine, antipathie qui a ses raisons dans la différence profonde des nationalités. Le christianisme en Italie et le christianisme en Allemagne ont toujours été, même avant le XVIe siècle, deux choses entièrement distinctes. C'est ce contraste si vif qui a rendu promptement possible la révolution religieuse entreprise par Luther. Il y a des catholiques allemands qui voudraient une réforme dans leur religion, sans pour cela embrasser le protestantisme. Ronge leur a paru

répondre à cette pensée; ils ont adopté Ronge. Vienne un homme éminent qui comprenne et exprime avec puissance les besoins religieux de ces catholiques, vous les verrez, pour le suivre, abandonner ce Jean Ronge, qui n'aura été qu'un précurseur. A tout cela vient se mêler la question de la liberté de conscience, et par là nous touchons à la politique. Voilà des catholiques qui demandent pourquoi ils n'auraient pas le droit de travailler à épurer leur religion suivant leur conscience et leurs lumières, et ils font cette question dans un pays fier d'avoir accompli, il y a trois siècles, une réforme basée sur le principe de la raison individuelle. Si on leur demandait des droits purement politiques, la réponse des gouvernemens allemands serait facile : ils repousseraient ce qu'ils appelleraient des innovations révolutionnaires; mais la liberté religieuse a reçu au XVI[e] siècle une première et solennelle consécration contre laquelle il serait bien imprudent de vouloir revenir.

Comment le prince instruit qui gouverne la Prusse oublie-t-il des faits aussi simples? C'est qu'à des connaissances variées et profondes Frédéric-Guillaume IV joint une imagination mobile, inquiète, irritable. Il est animé d'une noble ambition, car il voudrait être le plus populaire des rois et le chef moral de l'Allemagne; malheureusement il n'est pas fixé sur la route qu'il doit prendre pour arriver à ce grand but. Il a commencé par se montrer favorable aux sages idées libérales; plus tard, il a paru les craindre et s'en éloigner pour se jeter dans quelque chose de contraire et d'extrême. On l'a vu, dans ces derniers temps, faire à la municipalité de Berlin une sorte de profession de foi piétiste, et sortir de cette impartialité large et haute qui convient si bien à la royauté, soit en religion, soit en politique. Et puis, comment se fait-il que le roi d'une grande monarchie se trouve personnellement aux prises avec un conseil municipal, même quand il s'agit de la municipalité de sa capitale? Les chefs des gouvernemens absolus ne songent pas assez combien il y a d'inconvenance et de danger à se mettre ainsi sans intermédiaires en face de certains corps et de certains hommes. Le roi de Prusse devrait aussi se défier davantage des Berlinois; ils sont caustiques et malins, et ils ne sont pas, comme nous, blasés sur le plaisir de faire des épigrammes, car ils ont encore la censure.

Cependant, en Allemagne, il est un ministre dont le pouvoir s'étend tous les jours, et qui, sur le déclin de l'âge, grandit en autorité morale aux dépens même du roi de Prusse : on a reconnu M. de Metternich. Les conversations qui ont eu lieu au Johannisberg entre le premier ministre de la monarchie autrichienne et Frédéric-Guillaume IV ont exercé sur l'esprit de ce dernier une influence qu'on déplore en Allemagne. Il n'a pas été très difficile à ce vieux et profond politique de faire impression sur l'esprit du roi en lui montrant ce mouvement religieux qui occupe les imaginations en Allemagne comme l'avant-coureur des révolutions politiques. C'est pour cela sans doute que, de retour dans sa capitale, le roi de Prusse a si hautement défendu les piétistes contre la municipalité de Berlin.

Qu'est-ce donc que les piétistes? Ici ne calomnions personne. Les piétistes étaient inévitables dans le protestantisme, puisqu'il y avait des rationalistes. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point, que la réforme devait nécessairement conduire un grand nombre d'esprits à un rationalisme chrétien plus ou moins absolu; mais, par une conséquence non moins inévitable, cette tendance devait susciter une réaction. Comme il y avait des protestans rationalistes, il y eut des protestans mystiques qui voulurent défendre tout ce que le christianisme contient de surnaturel et d'humiliant pour la raison. Ce sont là les piétistes, qui ne se bornèrent pas à ce point de vue spéculatif, mais qui marchèrent ouvertement à la conquête de la suprématie dans l'église protestante, et d'une grande influence politique dans l'état. En ce moment, les piétistes comptent deux ministres dans le cabinet prussien, MM. de Thiele et Eichhorn : c'est grace à ces deux ministres qu'ils arrivent à toutes les places des consistoires, invasion qui donne à l'église, dans ses rapports avec les laïques, une tracassière intolérance. La municipalité de Berlin a pris le parti de s'en plaindre directement au roi, qui, de son côté, a nié le droit que pouvaient avoir les magistrats municipaux de s'immiscer en de semblables questions. C'est ici que s'est trouvé dans sa bouche l'éloge des piétistes, et Frédéric-Guillaume IV est tombé dans la faute de parler plus en sectaire qu'en roi.

Pendant que sur quelques points de l'Europe l'agitation est surtout religieuse, là où il y a de l'agitation, d'autres régions du monde sont troublées par de grandes questions politiques. Tout ce que l'Europe semble avoir oublié pour se livrer exclusivement à la construction des chemins de fer, c'est-à-dire les révolutions et les projets de conquête, tout cela agite et bouleverse certaines parties de l'Amérique, notamment le Mexique. Comment donner une idée de l'état où se trouve l'ancien royaume de Montezuma? Cet état, nous ne pouvons l'appeler ni une révolution, ni un accident politique : non, c'est une décomposition qui semble marcher plus vite qu'on ne l'avait conjecturé d'abord. Des provinces entières se séparent de l'empire, comme des membres qui se détachent du corps. A l'heure qu'il est, la Haute-Californie n'appartient plus, à vrai dire, au Mexique; le commandant de la province en a été chassé dans le mois de mars de cette année. Le gouvernement mexicain a voulu organiser une expédition pour reconquérir la Haute-Californie, mais il n'avait pas d'argent, et le pouvoir central a dû renoncer à rentrer en possession de cette province, qui, depuis cette époque, se gouverne et s'administre elle-même. Dans l'état de Sonora, le général Urrea s'est déclaré indépendant, et ici encore le gouvernement mexicain n'a pu avoir raison du rebelle. Enfin, on se représentera l'impuissance de ce malheureux gouvernement, quand on saura qu'il ne touche plus une piastre des revenus de la douane de Guaymas. Peut-être dans quelques mois le Nouveau-Mexique offrira le même spectacle que l'état de Sonora et la Californie. D'autres états, tels que ceux de Durango et de Zacatecas, ont cruellement à souffrir de l'incursion des Indiens, et la métropole est impuissante à les protéger.

C'est cependant le même gouvernement qui rêverait, s'il fallait en croire quelques proclamations insensées, des démonstrations militaires contre les États-Unis. Que le Mexique y songe, il y va de son existence comme nation. S'il faisait la folie d'attaquer la confédération, il suffirait, non pas d'une division de l'armée américaine, mais de quelques centaines de ces aventuriers qui abondent sur les frontières des États-Unis, pour désorganiser les provinces limitrophes, les ouvrir à la contrebande, et mettre à nu l'irrémédiable faiblesse du gouvernement mexicain. Il faut faire des vœux pour qu'un peu de sagesse rentre dans les conseils de cette malheureuse république, et n'amène pas le jour d'une dissolution définitive.

L'ambition des États-Unis n'a qu'à avoir un peu de patience; elle sera satisfaite. Si les États-Unis convoitent la Californie, ils n'ont pas besoin d'en brusquer la conquête : ils devront la Californie aux mêmes procédés qui leur ont donné le Texas, car, en la peuplant, en la colonisant, ils s'en emparent en détail. Au surplus, la presse américaine ne s'en cache pas, elle considère la Californie comme destinée à faire bientôt partie de la confédération, elle invite les colons américains à s'y faire naturaliser, elle prêche l'émigration dans cette belle province : c'est une croisade colonisatrice. Enfin, c'est à San-Francisco, en pleine Californie, qu'aboutira ce gigantesque chemin de fer dont les journaux américains nous ont fait connaître le plan.

Que de questions tous ces faits soulèvent! Les États-Unis auront-ils cette ardeur de conquête qui caractérise d'ordinaire les jeunes républiques? Ils sont déjà bien vastes et bien puissans, et reculer encore des frontières déjà portées si loin, pour englober de nouveaux états, c'est mettre la constitution fédérale à de périlleuses épreuves, et ouvrir à l'anarchie de terribles chances. Il serait difficile que la France et l'Angleterre restassent immobiles devant la dissolution du Mexique et l'agrandissement indéfini des États-Unis. Nous devons dire toutefois que le Mexique paraît comprendre quelle faute immense il ferait, dans la situation actuelle, en provoquant une rupture ouverte avec la France. Le ministre anglais et le ministre d'Espagne, M. Bermudez de Castro, n'ont pas peu contribué à déterminer le ministre des affaires étrangères de la république à offrir à M. Alleye de Ciprey les réparations exigées. Le gouvernement mexicain a proposé d'envoyer l'alcade et l'officier dont M. Alleye de Ciprey avait à se plaindre déclarer à ce dernier qu'il n'avait jamais été dans leur pensée de lui faire une offense personnelle. On voit que le ministre de France, loin de se disposer à quitter Mexico, est plutôt à la veille de renouer des relations amicales avec la république. Il ne faut pas oublier, du reste, que les Anglais, qui partout ailleurs se montrent si susceptibles, ont adopté pour principe de n'avoir pas d'affaires avec le Mexique, et de traiter les Mexicains comme de véritables enfans dont on dédaigne les paroles et les actes.

Dans l'Amérique méridionale, nous trouvons, engagées dans une assez grosse affaire, l'Angleterre et la France, qui, là, agissent ouvertement de concert. C'est la lutte avec Rosas, c'est le blocus rigoureux de tous les ports

de la république orientale qui sont ou peuvent être occupés par des troupes au service du gouvernement argentin. Rosas a définitivement rejeté l'ultimatum de la France et de l'Angleterre; aussitôt la notification de ce rejet, les forces combinées des deux puissances se sont emparées de l'escadre argentine devant Montevideo; puis, sur le refus d'Oribe de se retirer, elles ont débarqué quinze cents marins et bloqué le port. Il était difficile que la conduite de Rosas n'amenât pas ces démonstrations. La France et l'Angleterre avaient parlé trop haut pour rester inactives et impuissantes devant le refus hautain du dictateur de la république argentine. Il entre sans doute dans les intentions des deux gouvernemens de ne rien précipiter et d'agir avec une grande prudence. La déclaration et l'exécution du blocus mettant à couvert l'honneur et l'amour-propre des deux puissances, elles peuvent maintenant calculer mûrement leur conduite et leurs coups.

Le gouvernement n'a point encore fait connaître quelle attitude il entend prendre pour venger les vexations exercées à Madagascar sur des sujets français et la mort des braves marins qui ont succombé dans une lutte inégale contre les Ovas. Il y a à choisir entre un vigoureux coup de main qui fasse payer cher aux Ovas l'avantage qu'ils ont dû au nombre, ou une expédition qui aurait pour but de conquérir Madagascar. Là aussi se présentera la question de savoir dans quelle mesure et sous quelles réserves la France accepterait la coopération de l'Angleterre. Si l'on croit pouvoir tirer vengeance des Ovas avec les forces qui sont à Bourbon, il est permis de penser que le cabinet puise sa circonspection dans la gravité des évènemens qui sont venus fondre sur lui. N'est-il pas en effet remarquable qu'un cabinet dont la prétention est de faire régner la paix partout soit amené pour la seconde fois à entreprendre une campagne dans le Maroc, et cela au moment où il établit le blocus de la République Argentine? Tout cela ne laisse pas que de charger un peu l'horizon, et nous montre les intentions politiques du cabinet maîtrisées et dépassées par les évènemens.

M. le ministre des affaires étrangères vient de placer trois grands-cordons de la Légion-d'Honneur d'une façon qui peut être utile aux relations de la France : il en a envoyé un au pacha d'Égypte, un autre au bey de Tunis. C'est la première fois que des grands-cordons sont donnés à des musulmans, et on assure que le pacha et le bey ont eux-mêmes sollicité cet honneur. Le troisième grand-cordon a été adressé à M. Coletti. C'est une distinction justement accordée au ministre grec qui comprend si bien que c'est une bonne manière de servir la cause de l'indépendance hellénique que de s'appuyer sur les sympathies toujours si désintéressées de la France.

Les voyages politiques, comme les voyages de plaisir et de santé, touchent à leur terme. On avait annoncé que l'impératrice de Russie devait bientôt arriver à Palerme; cependant, malgré les préparatifs ordonnés par le roi de Naples pour l'y recevoir, il ne paraît pas qu'elle doive y passer l'hiver. A Berlin, où l'impératrice s'est arrêtée au milieu de sa famille et auprès du roi son frère, les médecins ont été d'avis que le climat de Nice conviendrait beau-

coup mieux à la santé fort chancelante de cette princesse. L'impératrice a écrit à l'empereur l'avis des médecins, et lui a demandé l'autorisation de changer le séjour de Palerme contre celui de Nice. On dit qu'il est regrettable, dans des intérêts d'humanité et de clémence, que l'impératrice ne soit plus auprès de l'empereur, et qu'une séparation, ordonnée par une aussi triste cause, mette un terme à la douce et salutaire influence qu'elle exerçait sur lui.

La grande émotion des actions du nord est un peu tombée. Ce qui ne se dissipe pas aussi facilement, ce sont les appréhensions malheureusement trop fondées qu'inspirent ces apparitions interminables de compagnies nouvelles, cette surexcitation fébrile imprimée à la spéculation; on craint une crise pour le mois de décembre. Les compagnies sérieuses, les hommes vraiment honorables de la banque et de l'industrie, ont songé à se tourner vers le gouvernement pour savoir s'ils ne pourraient pas être protégés contre l'invasion de compagnies de mauvais aloi, de compagnies menteuses, sans véritable crédit et sans capitaux. On parle de mémoires qui, sur ces points importans, auraient été présentés à l'autorité compétente. Ce n'est pas tout; un magistrat qui a dans ses attributions et ses devoirs d'observer tout ce qui peut intéresser la prospérité publique, M. le préfet de police, a adressé au ministère un rapport où la gravité du péril relativement à une crise serait mise dans toute son évidence. Ce ne sont pas seulement, en effet, les gros capitaux des spéculateurs et des fortunes opulentes qui sont engagés dans les chemins de fer, mais les capitaux du moyen et petit commerce. Il faudra bien retirer ces capitaux pour faire honneur aux échéances de la fin de l'année. Or, ce retrait, ce revirement de fonds, s'opéreront-ils assez rapidement pour que le commerce puisse remplir ses engagemens au moment voulu et d'une manière complète? Certes, toutes ces considérations, toutes ces craintes sont dignes de la sollicitude du gouvernement. L'administration doit songer à la responsabilité qui pèserait sur elle, si, devant tous les abus qui lui sont dénoncés, elle restait indifférente et inactive. Elle ne saurait être trop exigeante et trop sévère dans les conditions qu'elle imposera aux spéculateurs pour arriver à établir une concurrence non pas illusoire, mais réelle. Il ne faut pas que la bonne et honorable industrie soit obligée de payer les roueries de la mauvaise.

Essais sur la Religion et la Philosophie, par Émile Saisset (1). — Lorsqu'il y a trois ans la lutte s'engagea entre une portion du clergé et la philosophie, les hommes pratiques refusèrent d'abord de prendre cette querelle au sérieux. La suite a bien fait voir cependant qu'il ne suffit pas de traiter dédaigneusement les grandes questions, et qu'il y a toujours péril en la demeure quand les principes sont engagés. On aura beau soutenir que la

(1) 1 vol in-18°. Chez Charpentier.

discussion n'a pas été commencée par le clergé, mais par quelques enfans perdus qui n'avaient pas d'autre moyen de se rendre importans; cela est parfaitement vrai, et il ne l'est pas moins que cette échauffourée d'étourdis a fini par devenir pour le gouvernement un grave sujet de sollicitude. Aujourd'hui que la querelle a déjà trois ans de durée, ce n'est pas un petit enseignement pour ceux qui savent réfléchir que de voir d'une part quelle est l'importance des questions qui se trouvent engagées, et de l'autre quelle est la puérilité et la misère des moyens dont on s'est servi pour arriver à ce résultat. Le clergé, qui voulait détruire la philosophie, a-t-il produit quelque nouvelle apologie du christianisme appropriée aux idées modernes et capable de rallier à lui les incrédules? A-t-il mis à nu la misère de la philosophie? A-t-il, comme il s'en vantait, convaincu d'erreur et d'impuissance les systèmes aujourd'hui les plus acceptés? A moins qu'on ne prenne au sérieux le traité du *Panthéisme* de M. l'abbé Maret ou le manifeste de monseigneur l'archevêque de Paris contre la raison humaine, on est forcé de convenir que le clergé n'a rien fait de tout cela. En revanche, il a écrit dans ses journaux et proclamé jusque dans la chaire que l'université est une sentine de tous les vices. C'est, comme on voit, le procédé de Basile, le moins honorable il est vrai, mais le plus sûr. L'université a peu répondu; elle a répondu presque toujours avec modération, et beaucoup d'esprits jugent que cette modération est allée jusqu'à la faiblesse. Cette extrême retenûe est d'autant plus digne de remarque, qu'il s'agissait d'un corps où tout le monde tient la plume. Les professeurs de l'université ont senti que le bon sens public était avec eux; ils ont compté sur une éclatante revanche, et elle ne leur a pas manqué. Si quelques paroles graves, élevées, ont été prononcées sur les rapports de la philosophie et de la religion, c'est de l'université qu'elles sont parties; le monopole du scandale est resté à ses adversaires. Le livre de M. Saisset montre assez de quel côté se trouvent aujourd'hui la modération et l'impartialité. Sans descendre au sarcasme et à la raillerie, M. Saisset a été sévère pour les ennemis de la cause qu'il voulait défendre; quand il a cru que ses amis allaient trop loin, il a prouvé, en discutant leurs principes, à quel point son indépendance était complète. Où en serait, après tout, la critique, si l'on devait, en discutant les doctrines, faire acception des personnes? On sait les colères qu'ont soulevées parmi les excentriques des deux camps quelques-uns de ces essais de critique philosophique et religieuse qui ont paru dans cette *Revue* et que nos lecteurs n'ont pas oubliés. Ces discussions viennent d'être réunies et reproduites avec de nouveaux développemens et des pièces à l'appui; ce n'est pas à nous, on le comprendra, qu'il appartient d'analyser l'intéressant travail de M. Saisset, mais nous devons signaler son livre à l'attention bienveillante de tous ceux qui jugent sainement la querelle soulevée entre l'église et la philosophie.

V. DE MARS.

